

ALBERTA LIBRARY



3 1761 01732105 0







LE LIVRE  
DES SAINTES PAROLES  
ET DES BONS FAITS  
DE NOTRE SAINT ROI LOUIS

EXEMPLAIRE VÉLIN DE RIVES

N<sup>o</sup> 1409





# LE LIVRE

## DE NOTRE SAINT ROI LOUIS

COMPOSÉ PAR JEAN  
SIRE DE JOINVILLE

ET TOURNÉ EN FRANÇAIS MODERNE PAR  
ANDRÉ MARY

BOIS DESSINÉS ET GRAVÉS PAR  
M<sup>me</sup> S. LEWITKA



*LE LIVRE CATHOLIQUE*

XXI, RUE HAUTEFEUILLE, PARIS

MCMXXII

883053 .

## PRÉFACE

---

« *Les Lacédémoniens, remarque Montaigne, avaient coutume, avant d'entrer en bataille, de sacrifier aux Muses, afin que leurs gestes fussent bien et dignement écrits* », estimant que c'était une faveur divine et non commune que les belles actions trouvassent des témoins pour leur donner vie et mémoire.

Nous ne pouvons prétendre, en effet, « qu'à chaque arquebusade qui nous touche et à chaque hasard que nous courons, il y ait soudain un greffier qui l'enrôle ». Des exploits magnifiques, des événements considérables, soit par la valeur et le talent des acteurs, soit en dépit de leur médiocrité ont pu s'accomplir sans qu'aucun souvenir en demeure, faute d'un témoin qui ait su les voir et en transmettre la peinture fidèle. Aux saints même, la canonisation ne suffit pas ; il faut encore un biographe.

Parmi le petit nombre des ouvrages où revivent les hommes et les choses d'autrefois, le Livre des saintes

paroles et des bons faits du roi Louis occupe une place de choix : c'est que cet écrit charmant a sinon toutes les qualités requises à l'histoire, œuvre de critique qui ne traite pas souvent des faits contemporains, du moins tout ce qu'on demande à la chronique et qui ressemble peu, est-il besoin d'appuyer ? à ce qu'on a appelé de nos jours, non sans dédain, « littérature de guerre ». Le prix que nous attachons à de tels livres vient de la rareté de leurs auteurs, esprits ingénus et véridiques.

Comment expliquer autrement que Joinville qui ne fut de son temps ni l'un des chevetains les plus en vue, ni l'un des riches hommes les plus brillants, puisse paraître à nos yeux l'inséparable compagnon du plus saint des rois ?

L'homme était à coup sûr tout à fait digne d'être honoré de cette amitié singulière ; maint témoignage nous le prouve, s'il ne nous suffisait de son style où il se peint comme en un miroir excellent. Franc, bienveillant, charitable, loyal autant que pointilleux sur l'usage, d'une grande droiture et d'une piété très convenable pour un séculier, la nature lui avait donné, avec un sens subtil que saint Louis tenait en révérence, cette belle humeur si utile dans les traverses. On nous le représente de taille haute et extraordinaire. Lui-même nous dit qu'il avait une grosse tête et une froide fourcelle, ce pourquoi les phisiciens lui avaient

prescrit de ne point tremper son vin. Sa complexion était donc celle du parfait preux, tel que l'ont défini le Guidon des Guerres ou tel autre Art de Chevalerie : grand et puissant de corps, visage de bonne couleur, bien formé de tous les membres, humble et bien morigéné en toutes vertus. N'est-ce pas une raison de plus pour répéter le mot souvent cité de Lucrèce *novitas tum florida mundi* ? Cette nature aimable et forte, cette naïve manière de conter et de retracer la vérité n'indiquent-elles pas, en sa verte nouveauté, le printemps d'un monde ? Où trouver un représentant plus accompli de cette société à la fois rude et courtoise qu'en ce riche homme du pays de Champagne dont la main carrée faite pour jouter à la quintaine savait tracer les lettres, quand il lui plaisait, de façon aussi ferme qu'un copiste de profession, dont l'œil expert à mesurer la portée d'une saïette ou d'un quarrel, était sensible aux formes et aux couleurs de toutes sortes de choses et gens belles à regarder et dont l'ouïe, certainement formée à la cour de Thibaut le Chansonnier, se délectait aux douces et gracieuses mélodies de ces trois ménétriers arméniens dont il nous dit que les cors semblaient la voix des cygnes sur l'étang ?

Joinville était sénéchal : cette charge exigeait non seulement des qualités militaires, mais des capacités juridiques et administratives, une connaissance approfondie des coutumes qui régissaient le droit

*civil et criminel. Un bon sénéchal devait être non seulement un preux, suivant la distinction ingénieuse que faisait Philippe-Auguste, mais un prud'homme, ce vir bonas, cet honnête homme du XIII<sup>e</sup> siècle. Un chevalier ordinaire n'avait pas besoin d'être lettré, et pouvait mépriser les anciennes escriptures ; un sénéchal de Champagne, appelé à tenir des plaids et à vivre dans une société où les gens bien parlants ne manquaient pas, devait aimer la compagnie des clercs, la conversation, la controverse.*

*Intransigeant comme il l'était sur le devoir et le dû, Joinville avait le moyen de convaincre et de persuader.*

*Tels sont les gens de bien. orateurs de nature.*

*Tel il était de son vivant, arbitre écouté des bonnes manières que messer Francesco da Barberino eut l'heur de rencontrer dans sa vigoureuse vieillesse, tel il nous apparaît dans son livre : c'est la causerie libre, un peu décausée, pleine de crochets et de parenthèses, d'un vieillard qui a conservé, avec une mémoire fort nette, une fraîcheur d'impression exquise. Mesure, dignité, aisance, esprit, politesse : on retrouve ces traits à chaque page ; comme nous sommes loin de l'emphase et de la grossièreté, ces deux caractéristiques des littératures décadentes et de sociétés décrépites !*

*Certes, nous n'avons pas la naïveté de proposer*

*l'époque où vivait Joinville comme un Age d'or qui n'existe que dans la fable ; comme en tout temps, l'homme s'y retrouve avec ses institutions imparfaites, avec ses passions et ses vices. A tout prendre, le voyage d'outre-mer n'est pas très différent d'une expédition coloniale ; mais qui dira que la figure de saint Louis, comme roi et comme saint, dans ses dits et encore plus dans ses faits, ne domine pas de très haut le commun des hommes et même des rois de tous les temps ; lorsque nous le voyons, par exemple, à Jaffa porter la hotte aux fossés, avec la menue gent, et à Sayette charger sur son dos les cors pourris et touz puans des chrétiens massacrés pour leur rendre les derniers devoirs ?*

*Ce grand saint et ce grand roi, « prodige de raison et de vertu dans un siècle de fer », a écrit Fénelon, ont trouvé en Joinville l'hagiographe et le chroniqueur qu'ils méritaient. Et si c'est une petite gloire pour un soldat du Christ qui n'eût pas sacrifié aux Muses, à l'exemple des Lacédémoniens, et que l'Église a mis au rang des Confesseurs, c'est un précieux avantage à ceux au profit et pour le plaisir desquels le bon sénéchal a composé son livre : chrétiens traitables, et généralement tous humains dont, comme dit Tavannes, « la Nature n'a pas épointé les têtes ».*

ANDRÉ MARY.







II. — Comment je composai ce livre à la prière  
de Madame la reine Jeanne de Navarre.

Monseigneur Louis, fils du roi de France, par la grâce de Dieu roi de Navarre, de Champagne et de Brie et comte palatin, Jean sire de Joinville, son sénéchal de Champagne, salut, honneur et amour et tout à son service.

Mon cher seigneur, je vous fais savoir que Madame la reine votre mère, qui m'aimait beaucoup et à qui Dieu fasse miséricorde, me pria instamment de lui rédiger un livre des saintes paroles et vertueux faits de notre saint roi Louis. Je le lui promis. Avec l'aide de Dieu ce livre est achevé et divisé en deux parties. La première traite comment le saint roi se conduisit toute sa vie selon Dieu et selon l'Église au profit de son royaume. La seconde parle de ses grands faits d'armes et de chevalerie.

Comme il est écrit : « Fais d'abord ce qui appartient à Dieu et il réglera toutes tes affaires », j'ai

traité en premier lieu de ce qui regarde le profit des âmes et des corps et de ce qui se rapporte au gouvernement du peuple.

Les choses, autres que les faits d'armes, sont relatées à l'honneur du saint : comme on pourra le voir clairement ci-dessous, jamais en notre temps laïc ne vécut aussi saintement, depuis le commencement de son règne jusqu'à la fin de sa vie. Cette fin, je ne la vis pas, mais le comte Pierre d'Alençon, son fils, qui me fut très attaché y assista ; c'est lui qui me rapporta la belle mort du roi, telle que vous la trouverez racontée à la fin de ce livre.

Il me semble qu'on ne fit pas assez lorsqu'on le mit au nombre des confesseurs et non des martyrs. à considérer les grandes peines qu'il souffrit à la croisade pendant l'espace de six ans et le fait qu'il suivit jusqu'au bout l'exemple de Notre Seigneur qui mourut sur la croix, car il était croisé lorsqu'il trépassa à Tunis.

Le second livre vous dira ses grands exploits et ses actes de courage qui furent tels que je le vis par quatre fois se mettre en péril de mort, comme vous allez l'apprendre, pour épargner des dommages à son peuple.



III. — Comment par quatre fois le saint roi  
se mit en péril de mort pour l'amour de son peuple.

A première fois qu'il risqua sa vie, ce fut à notre atterrissage devant Damiette où, comme je l'entendis, le conseil lui fut donné de demeurer sur sa nef tant qu'il vît ce que ses chevaliers feraient une fois à terre.

La raison qu'on lui donnait était que s'il débarquait en même temps qu'eux et était massacré avec eux, ce serait peine perdue ; si au contraire il demeurait à bord, il pourrait encore en personne recommencer la conquête de la terre d'Égypte. Il ne voulut rien entendre, et sauta à la mer, tout armé, l'écu pendu au cou, la lance au poing et fut des premiers à terre.

La seconde fois qu'il se mit en péril de mort, ce fut au départ de Mansourah. On lui conseilla alors, m'a-t-on dit, de se rendre à Damiette en galée, afin de pouvoir délivrer ses gens de prison, s'il leur arrivait malheur.

Ce conseil lui était spécialement donné à cause de son état de santé : il était alors atteint de plusieurs maladies, fièvre double tierce et dysenterie et il souffrait en outre de l'épidémie de l'armée à la bouche et aux jambes. Il n'écoula personne,

disant qu'il n'abandonnerait pas les pèlerins et ne voulait avoir d'autre fin que la leur. Et telles étaient les atteintes du mal qui le tourmentait qu'il fallut le soir couper le fond de ses braies et qu'il tomba plusieurs fois en pâmoison, comme vous verrez ci-après.

La troisième fois qu'il se mit en péril de mort, ce fut pendant les quatre années qu'il demeura en Terre Sainte, après le retour de ses frères. Nous fûmes alors en grand danger, car quand le roi occupa Saint-Jean d'Acre, il disposait d'un nombre d'hommes d'armes trente fois inférieur à la garnison de la ville, à l'époque où elle fut prise par les Sarrasins.

Je ne vois d'autre raison au fait de n'avoir pas été pris par les Turcs que la protection de Dieu qui inspira à nos ennemis une telle peur qu'ils n'osèrent venir nous attaquer. Il est écrit en effet : « Si tu crains Dieu, tu seras craint par les créatures. » Ce fut de lui-même et contre ses conseillers que le roi prit le dessein de demeurer à Saint-Jean d'Acre, sans quoi son peuple eût été perdu.

Il risqua sa vie une quatrième fois, à notre retour d'outre-mer, devant l'île de Chypre. Notre nef heurta si malencontreusement le rivage que la quille fut brisée sur une longueur de trois

toises. Le roi envoya quérir quatorze maîtres nau-  
tonniers tant de ce navire que du reste de la flotte  
pour les consulter sur ce qu'il y avait à faire.  
Ceux-ci l'engagèrent à passer sur une autre nef,  
la première ne pouvant plus supporter le choc  
des vagues avec sa charpente disloquée. Ils rap-  
pelèrent qu'un navire, pendant notre premier  
voyage, avait coulé dans les mêmes conditions.  
(J'ai vu chez le comte de Joigny la femme et  
l'enfant, seuls survivants du naufrage.)

Le roi répondit : « Seigneurs, je vois que si je  
descends de cette nef, il y a huit cents personnes  
et plus qui refuseront d'y demeurer, chacun tenant  
à sa vie autant que moi-même et qui voudront  
rester à Chypre. Plaise à Dieu que je ne mette tant  
de gens en danger de mort. Je demeurerai donc  
céans. »

Et il demeura. Et Dieu à qui il se recommandait  
nous sauva du péril de la mer pendant bien dix  
semaines et nous conduisit à bon port, comme  
vous verrez ci-après.

Il arriva qu'Olivier de Termes qui s'était con-  
duit vaillamment outre-mer abandonna le roi et  
resta en Chypre et que nous ne le revîmes qu'un  
an et demi plus tard. Mais le roi par sa fermeté  
évita des aventures fâcheuses aux huit cents per-  
sonnes qui étaient dans sa nef.

En la dernière partie de ce livre, nous raconterons comment le roi trépassa saintement.

Or, Monseigneur le Roi de Navarre, je vous ai dit la promesse que je fis à Madame la reine votre mère (à qui Dieu octroie sa miséricorde) de composer ce livre. J'ai tenu mes engagements. Et comme je ne vois personne qui doive lire ce livre avant vous qui êtes l'héritier de saint Louis, je vous l'adresse. Puissiez-vous, ainsi que votre frère et tous les autres qui le verront, y trouver bons exemples et les mettre en pratique, ce dont Dieu vous sache gré.

**IIII. — Des grandes vertus du saint roi Louis,  
de sa loyauté et de sa modération en toutes choses.**

U nom de Dieu tout puissant, moi Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, je dicte la vie de notre saint roi Louis, ce que je vis et ouïs en l'espace de six ans que je fus en sa compagnie au pèlerinage d'outre-mer et depuis que nous en revînmes. Et avant que je vous conte ses grands faits de chevalerie, je vous rapporterai ce que je vis et entendis de ses saintes paroles et bons enseignements, les mettant à la suite les uns des autres afin de mieux édifier ceux qui les liront.

Ce saint homme aima Dieu de tout son cœur et suivit son exemple : car de même que Dieu mourut pour l'amour de son peuple, le bon roi saint Louis mit ses jours en péril pour ses sujets en plusieurs occasions et il s'en fut bien passé s'il eût voulu, comme vous verrez ci-après.

Le grand amour qu'il avait pour son peuple se montra dans ce qu'il dit à Monseigneur Louis, son fils aîné, pendant une grave maladie qu'il eut à Fontainebleau : « Beau fils, fit-il, je t'en prie, fais-toi aimer par le peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement à ta place, si tu le gouvernais maladroitement. » Le saint roi aima tant la vérité que même avec les Sarrasins ne voulut-il pas revenir sur sa parole, comme vous verrez ci-après.

Il fut si sobre de sa bouche que de ma vie je ne l'entendis dresser le menu d'un repas, comme font maints gentilshommes; il se contentait de ce que son cuisinier lui apprêtait et mangeait sans faire d'observations ce qu'on lui servait. Il était modéré en ses paroles; je ne l'entendis jamais médire de quiconque ni jurer par le diable; ce qui est un usage fort répandu dans le royaume et ce qui, je crois, ne plaît pas à Dieu.

Il trempait sa boisson selon la force du vin. Il

me demanda un jour à Chypre pourquoi je ne mettais pas d'eau dans mon vin : je lui répondis que c'était par ordre des médecins qui prétendaient que j'avais la tête grosse et l'estomac froid et qu'il m'était impossible de m'enivrer. Le roi repartit qu'ils me trompaient, que si je ne commençais jeune, et voulais mouiller mon vin en ma vieillesse, je serais pris de goutte et de maux d'estomac et que je perdrais la santé, qu'enfin si je buvais du vin pur en ma vieillesse, je serais ivre tous les soirs, et c'est une chose très laide aux vieillards que l'ivresse.

Il me demanda si je voulais être honoré en ce monde et gagner le paradis à la fin de mes jours et je lui dis oui. « Gardez-vous donc, me dit-il, de ne rien faire et de ne rien dire sciemment que vous ne puissiez avouer devant tout le monde. » Il me dit encore de me garder de contredire personne et de donner des démentis, du moment que je n'encourais aucun dommage à le souffrir, parce que des dures paroles viennent les batailles qui causent la mort de quantité d'hommes.

Il disait que l'on devait se vêtir et s'armer de telle manière que les prudhommes de votre âge ne vous accusent de prodigalité et les jeunes gens de trop de simplicité. Je rappelai ce propos à Philippe le Hardi au sujet des cottes brodées qui sont

à la mode aujourd'hui. « Jamais, lui disais-je, je ne vis pendant le voyage d'outre-mer le roi ni son entourage porter de cottes brodées. Il repartit qu'il possédait des atours brodés de ses armes qui lui avaient coûté cent livres parisis. Et je répondis qu'il eût mieux employé cette somme à la donner à Dieu, en se contentant d'atours de bon cendal garnis de ses armes, à l'exemple de son père.

¶V. — Comment le saint roi détestait le péché  
et de l'amour qu'il avait pour les pauvres.

L m'appela une fois et me dit : « Je n'ose vous parler à cause de votre grande subtilité de sens des choses qui touchent à Dieu ; aussi ai-je appelé les deux frères que voici, car je veux faire une demande. » La demande fut la suivante : « Sénéchal, qu'est-ce que Dieu ? — Sire, répondis-je, c'est si bonne chose qu'on n'en peut concevoir de meilleure. — Vraiment, fit-il, c'est bien répondu, car cette réponse est écrite dans le livre que je tiens à la main.

« Or je vous demande, fit-il, ce que vous aimeriez le mieux ou d'être lépreux ou d'avoir commis un péché mortel. » Et moi qui jamais ne lui mentis je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir com-

mis trente que d'être lépreux. Quand les frères se furent éloignés, il m'appela en particulier, me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Vous parlez, fit-il, comme un écervelé, car vous devriez savoir qu'il n'est lèpre si affreuse que de se trouver en état de péché mortel. puisque l'âme est alors semblable au démon.

« Il est véritable que lorsque l'homme meurt, il est guéri de la lèpre du corps, mais quand il meurt en état de péché, il n'est pas certain qu'il ait fait dans sa vie de tels actes de repentir que Dieu lui pardonne ; aussi doit-il avoir grand peur que sa lèpre dure toute l'éternité. Je vous prie donc de tout mon pouvoir, et pour Dieu et pour l'amour de moi, que vous ayez le ferme propos de préférer désormais au péché mortel tous les maux et misères du corps. »

Il me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jeudi saint. « Grand merci, répliquai-je, de laver les pieds de ces vilains. — C'est mal parlé vraiment, s'écria-t-il, car vous ne devriez avoir en dédain de faire ce que Dieu fit pour notre enseignement. Pour l'amour de Dieu d'abord et pour l'amour de moi, je vous prie de vous accoutumer à ce pieux usage. »

W. — De l'entretien que le saint roi  
eut avec maître Robert de Sorbon sur l'honnêteté  
et prud'homie.

L portait en si haute estime tous les croyants ayant l'amour de Dieu qu'il donna la connétable à Monseigneur Gille Le Brun qui n'était pas du royaume de France à cause de son grand renom de piété, renom que je crois fondé.

Il admettait à sa table maître Robert de Sorbon pour la réputation qu'il avait d'être prud'homme. Un jour que celui-ci mangeait à côté de moi, nous devisions ensemble quand le roi nous reprit, disant : « Parlez haut, car vos compagnons croient que vous médisez d'eux. Si vous parlez à table de choses qui doivent nous plaire, faites-le à haute voix ou sinon taisez-vous. »

Quand le roi était de bonne humeur, il me disait : « Sénéchal, dites-moi pourquoi l'honnête homme vaut mieux que le béguin. » Alors commençait la controverse avec maître Robert. Lorsque nous avions bien disputé, il rendait sa sentence en ces termes : « Maître Robert, je voudrais bien avoir renom de prud'homme, pourvu que je le fusse et que tout le reste vous demeurât ; car prud'homme est si grande et si bonne chose

que le mot même, à le prononcer, emplit la bouche. »

Par contre, il disait que c'était mauvaise chose que de prendre le bien d'autrui. « Car le rendre était si pénible qu'il écorchait la gorge, rien qu'à le proférer à cause des *r*, lesquels sont comme les râtaux du diable qui toujours attire à lui ceux qui veulent prendre le bien d'autrui. Le diable ruse de telle sorte qu'il pousse les grands usuriers et les grands voleurs à consacrer à Dieu ce qu'ils devraient restituer. »

Il me recommanda de dire de sa part au roi Thibaut qu'il prît garde en faisant bâtir la maison des Prêcheurs de Provins qu'il ne chargeât son âme à cause des grosses sommes qu'il y dépensait. « Car les hommes sages doivent pendant leur vie employer leur avoir de la même façon que les exécuteurs testamentaires : les bons exécuteurs réparent en premier lieu les dommages causés par le mort et rendent le bien d'autrui, et avec le restant font des aumônes. »

**LVII.** — Comment le saint roi pensait qu'on se doit vêtir.

Le saint roi fut à Corbeil une année à la Pentecôte avec quatre-vingts chevaliers. Après le repas,

il descendit au préau, au bas de la chapelle et il parlait près de la porte avec le comte de Bretagne, le père du duc vivant que Dieu garde. Maître Robert de Sorbon vint me chercher, me prenant par le bout de mon manteau et me mena vers le roi. Tous les autres chevaliers nous suivirent. Je demandai à maître Robert ce qu'il me voulait. Et il me dit : « Je veux vous demander si, vous asseyant dans ce préau à côté du roi, sur un banc plus haut que le sien, on devrait vous blâmer. — Oui, répondis-je.

« — Vous êtes donc bien à blâmer, dit-il, puisque vous êtes mis avec plus de recherche que le roi, car vous vous vêtez de menu vair et d'écarlate verte, ce que le roi ne fait pas. — Maître Robert, sauf votre grâce, je ne suis point blâmable si je me vêts d'écarlate et de vair, car cet habit, c'est mon père et ma mère qui me l'ont laissé. C'est vous qui êtes à blâmer, car vous êtes fils de vilain et de vilaine et vous portez plus riche camelin que le roi. » Ce disant, je pris les pans de son surcot et de celui du roi. « Regardez si je dis vrai. » Lors le roi se mit à défendre maître Robert avec véhémence.

Ensuite, Messire le Roi appela Monseigneur Philippe son fils, le père du roi vivant et le roi Thibaut ; il s'assit à la porte de son oratoire, mit la

main à terre et dit : « Asseyez-vous ici, tout près de moi, pour qu'on ne nous entende pas. — Ha ! sire, firent-ils, nous n'osons nous asseoir si près de vous. » Et il me dit : « Sénéchal, asseyez-vous ici ». Ce que je fis et si près de lui que ma robe touchait la sienne. Il les fit asseoir après moi, leur disant : « Vous avez agi très maladroitement, vous qui êtes mes fils en ne faisant du premier coup ce que je vous ai commandé ; gardez que cela ne vous arrive plus jamais. » Ils promirent de ne plus recommencer.

Il me dit alors qu'il nous avait appelés pour me confesser qu'il avait défendu maître Robert à tort contre moi. « Mais, fit-il, je le vis si ébahi qu'il avait bien besoin que je l'aidasse. Toutefois, ce que j'en ai dit, croyez-le bien, n'était pas pour défendre maître Robert. Comme dit le sénéchal, vous devez vous vêtir bien et proprement, parce que vos femmes vous en aimeront mieux et vos gens vous en priseront davantage. On doit, vous le savez, se vêtir et s'équiper de telle manière que les honnêtes gens ne vous accusent d'en faire trop et la jeunesse d'en faire trop peu. »

VIII. — Comment le vent de Garbin nous mit en danger  
devant l'île de Chypre  
et des réflexions que le saint roi fit à ce sujet  
sur le pouvoit de Dieu.

ous entendrez ci-après une leçon que le roi me fit en mer à notre retour d'Orient.

Il arriva que notre nef heurta le rivage devant l'île de Chypre, par un vent qui a nom garbin et qui n'est pas des quatre maîtres vents. Et le choc qu'on en ressentit mit les nautonniers en tel désespoir qu'ils déchiraient leurs vêtements et s'arrachaient la barbe. Le roi sauta du lit, sans chausses (car il faisait nuit) et couvert d'une simple cotte, et alla se mettre en croix devant le Saint-Sacrement, comme un homme qui n'attend que la mort. Le lendemain, il m'appela en particulier et me dit :

« Sénéchal, Dieu nous a montré hier une partie de son pouvoit ; car un de ces petits vents qui est si petit qu'à peine sait-on le nommer a bien failli noyer le roi de France, ses enfants, sa femme et tous ses gens. Saint Anselme nous dit que ce sont des menaces de Notre-Seigneur, comme si Dieu voulait nous dire : Vous eussé-je bien fait mourir, si j'avais voulu ? Seigneur Dieu, s'écrie le saint,

pourquoi nous menaces-tu ? Ce n'est pour ton profit ni pour ton avantage. Que tu nous perdes tous, tu n'en es pas plus pauvre ; que tu nous gagnes à toi, en seras-tu plus riche ? Donc ce n'est pas dans ton intérêt, mais dans le nôtre que tu te livres à de telles menaces, si nous savons en profiter.

« Sachons tirer profit de cette menace, de telle façon que, si nous sentons en nous-mêmes quelque chose qui déplaît à Dieu, nous l'extirpions en hâte de nos cœurs. Et tout ce que nous estimons devoir lui plaire, efforçons-nous rapidement de l'acquérir. Si nous agissons ainsi, Notre-Seigneur nous comblera en ce monde et dans l'autre de plus de biens que nous ne saurions en souhaiter. Et si nous n'en usons ainsi avec lui, il nous traitera comme le bon maître doit traiter le mauvais serviteur : après les menaces, quand le mauvais serviteur refuse de s'amender, le maître le frappe ou de mort ou de plus grands châtimens, pires que la mort. »

Que le roi qui règne aujourd'hui retienne bien de telles paroles ; car il a échappé à d'aussi grands et à de plus grands périls que nous-mêmes ; qu'il se repente de ses méfaits afin que Dieu ne le frappe cruellement ainsi que ses créatures.

VIIII. — Comment doit-on, selon le saint roi,  
résister à la tentation de douter de quelque point  
de la foi chrétienne.

Le saint roi s'efforça de tout son pouvoir par ses discours de m'affermir dans la loi chrétienne. Il disait que nous devons croire si fermement les articles de la foi que, quoi qu'il nous advienne, mort ou calamité corporelle, nous n'ayons nulle volonté d'aller à l'encontre en paroles ou en actions. Le démon est si subtil qu'au moment de l'agonie, il se travaille, tant qu'il peut, de nous faire mourir dans le doute de quelque point de la foi ; car il voit qu'il ne peut enlever à l'homme les bonnes œuvres qu'il a accomplies et que d'autre part celui qui meurt en confessant la vraie religion est perdu pour lui.

C'est pourquoi on doit se garder de ce piège en disant à l'Ennemi quand il nous envoie telle tentation : « Va-t'en, tu ne me tenteras pas jusqu'à m'empêcher de croire fermement tous les articles de la foi ; quand même tu me ferais trancher tous les membres, je veux vivre et mourir en cet état. » Qui parle ainsi défait avec ses propres armes l'Ennemi qui voulait l'occire.

Le saint roi disait que la foi consistait à croire

fermement certaines choses, bien que notre certitude reposât seulement sur un oui-dire. A ce sujet il me demanda comment mon père s'appelait. Je lui dis qu'il avait nom Simon. Il me demanda comment je le savais. Je lui répondis que je le tenais pour certain, sur le témoignage de ma mère. « Alors, me dit-il, vous devez croire fermement tous les articles de la foi, sur le témoignage des apôtres, comme vous l'entendez chanter le dimanche au *Credo*. »

¶. — Comment l'évêque Guillaume de Paris  
consola un maître de théologie.

L me dit que l'évêque Guillaume de Paris lui avait conté qu'un grand maître de théologie était venu à lui, demandant à lui parler. « A votre volonté », avait répondu l'évêque. Et le maître, sur le point de prendre la parole, se met à fondre en larmes. L'évêque lui dit alors : « Maître, parlez sans crainte, ne vous découragez pas ; nul ne peut tant pécher que Dieu ne lui puisse pardonner.

« — Je n'en puis plus mais, si je pleure, repartit le maître ; car je pense être mécréant : je ne puis me forcer à croire à l'eucharistie, comme la sainte Église l'enseigne ; et je sais bien que c'est l'effet des tentations de l'Ennemi.

« — Maître, fit l'évêque, dites-moi, quand le démon vous envoie cette tentation, y trouvez-vous du plaisir ? — Seigneur, répondit le maître, je suis au contraire tourmenté autant qu'il est possible. — Or je vous demande, fit l'évêque, si vous accepteriez de l'or ou de l'argent pour proférer de votre bouche quelque chose qui fût contre l'Eucharistie ou contre tout autre sacrement de l'Église. — Moi, Seigneur, s'écria le maître, pour rien au monde je ne le ferais ; plutôt que de tenir de tels propos, j'aimerais mieux qu'on m'arrachât tous les membres.

« — Je vous dirai maintenant autre chose, fit l'évêque. Vous savez que le roi de France guerroye contre le roi d'Angleterre et vous savez que le château qui se trouve le plus près de leurs frontières communes, c'est la Rochelle en Poitou. Or je veux vous faire une demande : si le roi vous avait donné à garder la Rochelle qui est un endroit exposé et m'eût confié à moi le château de Montlhéry qui est au cœur de la France et à l'arrière, auquel de nous deux le roi saurait le plus gré à la fin de la guerre, à vous qui auriez conservé la Rochelle ou à moi qui aurais conservé Montlhéry ? — Au nom de Dieu, seigneur, à moi, qui aurais conservé la Rochelle.

« — Maître, reprit l'évêque, sachez que mon cœur

est semblable au château de Montlhéry ; car je n'ai nulle tentation ni aucun doute au sujet de l'Eucharistie. Aussi je vous déclare que, si Dieu me sait gré de ce que je crois fermement et dans la paix de mon cœur, il vous en sait quatre fois plus parce que vous lui gardez votre âme au milieu des tribulations et que vous avez la volonté de ne jamais l'abandonner pour tous les biens de la terre et même au milieu des supplices. Soyez donc tout aise, car votre cas plaît mieux à Notre-Seigneur que le mien. »

Quand le maître entendit cela, il s'agenouilla devant l'évêque et se tint pour calmé.

ƒ. — De la dispute qu'un chevalier  
eut au monastère de Cluny avec un juif.

Le saint roi me conta que quelques hérétiques vinrent au comte de Montfort, gouverneur de l'Albigeois et l'invitèrent à venir voir l'hostie qui s'était transformée en chair et en sang entre les mains du prêtre. Le comte Amaury répliqua : « Allez le voir, vous qui ne le croyez ; quant à moi je crois fermement à la présence réelle, comme la sainte Église nous l'enseigne. Et savez-vous ce que j'y gagnerai ? Une couronne dans les cieux plus belle que celle des anges qui voient Dieu

face à face et qui n'ont aucun mérite à croire en lui. »

Il me conta qu'il y eut un jour une grande dispute entre cleres et Juifs au monastère de Cluny. Un chevalier qui se trouvait là, ayant reçu l'hospitalité de l'abbé, demanda à prononcer les premiers mots, ce qui lui fut accordé non sans peine. Alors il se leva, s'appuya sur sa potence et dit qu'on fit venir le plus grand clerc et le plus savant maître de théologie des Juifs. Ce qui fut fait. « Maître, fit le chevalier, croyez-vous que la Vierge Marie qui porta Dieu en ses flancs et dans ses bras enfanta vierge et qu'elle soit la mère de Dieu ? »

Le Juif répondit qu'il n'en croyait rien. Et le chevalier repartit qu'il avait agi en fou en venant dans l'église et dans la maison de la Vierge avec ces dispositions d'esprit. « En vérité, ajouta-t-il, vous le paierez. » Alors il leva sa potence et frappa le Juif près de l'oreille et le renversa à terre. Les Juifs s'enfuirent, emportant leur maître blessé. Ainsi finit la controverse.

L'abbé s'approcha du chevalier et lui dit qu'il avait fait une grande folie. Le chevalier répondit que l'abbé en avait fait une plus grande en réunissant une telle assemblée ; car avant que la controverse fût menée à bonne fin, il y avait là foison de bons chrétiens qui, ayant mal compris les Juifs, s'en fussent retournés mécréants.

Le roi ajouta : « Aussi nul, s'il n'est bon clerc, ne doit disputer avec eux ; quant aux laïcs, quand ils entendent médire de la loi chrétienne, ils ne doivent la défendre autrement, qu'en donnant de l'épée par le ventre autant qu'elle y peut entrer. »

¶. — D'un saint cordelier que le roi  
rencontra au château d'Hyères  
et du sermon qu'il fit sur les devoirs des princes.

Tous les jours le roi entendait les heures en musique, une messe basse de *Requiem*, puis la messe du jour ou du saint, s'il y avait lieu, chantée. Après avoir mangé, il se reposait au lit et quand il avait dormi, il disait privément en sa chambre l'office des morts en compagnie d'un de ses chapelains ; ensuite il assistait aux vêpres. Le soir il entendait les complies.

Un cordelier vint le voir au château d'Hyères, à notre débarquement. Et pour l'enseignement du roi, il dit en son sermon qu'il avait lu la Bible et les livres qui parlent des princes mécréants et qu'il trouvait, tant chez les croyants que chez les incroyants, que jamais royaume n'avait été perdu ou n'avait changé de maître autrement que pour cause d'injustice. « Que prenne bien garde, fit-il, le roi qui s'en va en France de faire bonne et

prompte justice à son peuple pour que Notre-Seigneur tienne en paix le royaume toute sa vie durant. »

On dit que le prud'homme qui donna cet enseignement au roi repose à Marseille où Notre-Seigneur fait pour lui maint beau miracle. Il ne voulut demeurer avec le roi, malgré ses prières, qu'une seule journée.

### XXXI. — Comment saint Louis rendait la justice.

Le roi n'oublia pas cet enseignement : il gouverna sa terre loyalement et selon Dieu, comme vous entendrez ci-après. Il avait arrangé sa besogne de telle façon qu'après la messe, Monseigneur de Nesle, le bon comte de Soissons et nous autres qui étions avec lui, nous allions entendre les plaids de la porte qu'on appelle maintenant les requêtes.

Quand il revenait de la chapelle, il nous envoyait chercher, s'asseyait au pied de son lit, nous faisait tous asseoir autour de lui et nous demandait s'il y avait quelques affaires à vider où nous eussions besoin de son intervention. Nous les nommions. Il faisait alors venir les parties et leur demandait : « Pourquoi n'acceptez-vous pas l'offre



de nos arbitres ? » Celles-ci répondaient : « Sire, on nous offre trop peu. — Vous devriez bien accepter », disait-il. Ainsi se travaillait le saint homme pour mettre les plaideurs dans la voie de la raison.

Il lui arriva maintes fois en été après la messe d'aller s'asseoir au bois de Vincennes, au pied d'un chêne et de nous faire asseoir autour de lui. Tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler, sans en être empêché par un huissier ou quiconque. Et il leur demandait : « Y a-t-il quelqu'un ici qui ait un adversaire ? » Les parties se levaient. « Taisez-vous, disait le roi, on expédiera vos affaires les unes après les autres. » Il appelait alors Monseigneur Pierre de Fontaines et Monseigneur Geoffroy de Villette et disait à l'un d'entre eux : « Réglez ce différend. »

S'il voyait un amendement à apporter aux propositions de ses arbitres ou de la partie adverse, il ne manquait pas de le faire de sa bouche. Je le vis quelquefois en été se rendre pour tenir audience au jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot et d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de cendal noir autour du cou, très bien peigné et coiffé simplement d'un chapeau de plumes de paon. Il faisait étendre pour nous un tapis sur le sol et tout le peuple accouru pour lui soumettre ses requêtes se tenait debout autour de

lui. Et il réglait leurs affaires de la façon que j'ai dite ci-dessus, parlant du bois de Vincennes.

XXXIII. — Comment les prélats de France  
vinrent entretenir saint Louis des excommuniés  
et ce que le roi leur répondit.

E le revis une autre fois à Paris, lors de l'audience que les prélats de France sollicitèrent de lui. Le roi alla au palais pour les entendre. Il y avait là l'évêque Guy d'Auxerre, qui était fils de Monseigneur Guillaume de Mello ; il prit la parole en ces termes au nom de tous les prélats : « Sire, les seigneurs que voilà, archevêques et évêques m'ont chargé de vous dire que la chrétienté que vous devriez prendre sous votre garde se meurt par votre négligence. » Le roise signa quand il entendit cette parole et demanda comment cela se faisait.

« Sire, reprit l'évêque, c'est qu'on attache aujourd'hui si peu d'importance aux excommunications que les gens se laissent mourir excommuniés plutôt que de se faire absoudre et refusent de donner satisfaction à l'Église. C'est pourquoi les prélats ici présents vous requièrent, Sire, pour l'amour de Dieu et parce que tel est votre devoir, de commander à vos prévôts et à vos baillis qu'au bout d'un an et un jour ils contraignent, par la

confiscation de leurs biens, les excommuniés à se faire absoudre. »

A cela le roi répondit qu'il donnerait cet ordre volontiers à l'égard de tous ceux dont on lui prouverait la culpabilité. L'évêque repartit que les prélats ne consentiraient à aucun prix à porter ces affaires devant une juridiction qu'ils ne reconnaissent pas. Le roi dit qu'il n'agirait pas autrement; car ce serait offenser Dieu et la raison que de contraindre à se faire absoudre les excommuniés victimes de l'injustice des clercs.

« Je vous citerai à l'appui de ce que j'avance, ajouta le roi, le cas du comte de Bretagne qui a plaidé sept ans contre les prélats de sa terre qui l'avaient excommunié; il a tant fait que le pape les a tous condamnés. Donc si j'avais contraint le comte de Bretagne à se faire absoudre la première année, j'aurais mal agi envers Dieu et envers lui. »

Là-dessus, les prélats prirent le parti de se désister de leur demande qui, depuis, à ma connaissance, ne fut jamais plus renouvelée.

#### §IV. — De la loyauté du saint roi.

Le traité de paix qu'il signa avec le roi d'Angleterre ne fut pas approuvé de ses conseillers qui

lui disaient : « Sire, il nous semble que vous perdez la terre que vous donnez au roi d'Angleterre ; car il n'y a droit : son père la perdit par jugement. » Le roi répondit qu'il savait bien qu'Henri III n'y avait aucun droit : mais il y avait une raison pour qu'il la lui donnât. « Nous avons épousé les deux sœurs, et nos enfants sont cousins germains ; il convient donc que la paix règne dans notre famille. C'est une paix pleine d'honneur que je fais avec le roi d'Angleterre, parce qu'il est dorénavant mon vassal. »

La loyauté de saint Louis apparaît dans l'accueil qu'il fit à Monseigneur Renaud de Trie qui lui apportait une lettre contenant la donation du comté de Dammartin-en-Gohelle aux héritiers de la comtesse de Boulogne morte naguère. Le sceau de la lettre était brisé ; il n'y restait que la moitié des jambes de l'image et le tabouret où le roi pose ses pieds. Le roi nous le montra, nous demandant conseil.

Nous nous accordâmes tous à dire qu'il n'était tenu en rien à mettre la lettre à exécution. Il demanda alors à Jean Sarrasin, son chambellan, de lui donner la lettre. Et lorsqu'il l'eut entre les mains, il nous dit : « Seigneurs, voici le sceau dont j'usais avant d'aller outre-mer et il est visible que l'empreinte de la partie brisée se rapporte à l'en-

semble du secau ; aussi n'oserai-je en bonne conscience retenir le comté de Dammartin. » Il appela alors Monseigneur Renaut de Tric et lui dit : « Je vous rends le comté. »

#### ÆV. — Commencement de la seconde partie.

##### De la naissance et du couronnement de saint Louis.

U nom de Dieu tout puissant, nous avons ci-dessus relaté une partie des bonnes paroles et bons enseignements de notre saint roi, afin que le lecteur, les trouvant à la suite les uns des autres, puisse mieux en faire son profit. Nous continuerons maintenant par le récit des actions de sa vie.

Saint Louis, comme je le lui entendis dire lui-même, naquit le jour de saint Marc l'évangéliste, après Pâques. Ce jour-là en beaucoup de lieux on porte des croix en procession ; en France on appelle cette cérémonie les Croix noires ; présage pour les nombreux pèlerins qui trépassèrent à la croisade d'Égypte et à celle de Carthage où le saint roi trouva la mort : de grandes douleurs dans ce monde et de grandes joies dans le paradis furent le partage de ceux qui en ces deux pèlerinages moururent vrais croisés.

Le saint roi fut couronné le premier dimanche

de l'Avent. Ce jour-là, la messe commence par ces mots : *Ad te levavi animam meam*, etc..., ce qui veut dire : « Seigneur Dieu, j'élèverai mon âme vers toi, je me confie à toi. » Saint Louis eut une grande confiance en Dieu depuis l'enfance jusqu'à sa dernière heure ; le jour de sa mort, ses dernières paroles furent pour invoquer Dieu et ses saints, spécialement Monseigneur saint Jacques et Madame sainte Geneviève.

LVII. — Comment les barons de France se rebellèrent contre la mère du roi et comment le comte de Bretagne dut demander merci.

DIEU en qui il mit sa confiance le protégea jusqu'à la fin et particulièrement pendant son enfance où il eut bien besoin de son appui, comme vous allez le voir. Dieu prit soin également de son âme, en lui donnant une mère qui lui enseigna l'amour de Dieu et l'entoura de toutes sortes de gens de religion. Elle lui fit, dès son âge le plus tendre, suivre tous les offices et entendre tous les sermons, les jours de fête. Elle lui donna souvent à entendre qu'elle aimerait mieux qu'il fût mort que de le voir commettre un péché mortel.

Il eut grand besoin en sa jeunesse de l'aide de Dieu ; car sa mère qui était venue d'Espagne

n'avait ni parents, ni amis dans tout le royaume de France. Les barons français, voyant ce roi enfant et la reine, sa mère, étrangère au pays, mirent à leur tête le comte de Boulogne, oncle du roi qu'ils regardaient comme leur droit seigneur. Après le couronnement du roi, beaucoup de barons réclamèrent à la reine des dons de terres ; sur son refus, ils s'assemblèrent à Corbeil.

Et le saint roi me conta qu'étant à Montlhéry, ni lui, ni sa mère n'osèrent revenir à Paris jusqu'à ce que les habitants de Paris vinsent les chercher en armes. Et il me conta encore que de Montlhéry jusqu'à Paris, les chemins étaient pleins de gens en armes et sans armes et que tous l'acclamaient, suppliant Notre-Seigneur de lui donner bonne et longue vie et de le défendre et garder contre ses ennemis. Ce que Dieu fit, comme vous verrez.

A l'assemblée de Corbeil, les barons, dit-on, décidèrent le bon chevalier le comte Pierre de Bretagne à se rebeller contre le roi ; il fut entendu qu'ils se rendraient au mandement que le roi ferait contre le comte, accompagnés de deux chevaliers seulement. Ce qu'ils firent pour voir si le comte pourrait mater la reine qui était étrangère, comme vous l'avez vu ; c'est l'avis de beaucoup que le comte serait arrivé à ses fins, sans l'intervention de Dieu en cette occurrence.

L'aide que Dieu apporta au roi fut telle que le comte Thibaut de Champagne qui fut depuis roi de Navarre, offrit ses services au roi avec trois cents chevaliers; grâce à quoi, le comte de Bretagne dut se rendre à la merci du roi, lui abandonnant, en faisant la paix avec lui, les comtés d'Anjou et du Perche.

LVIII. — De Richard d'Angleterre  
qui fut la terreur des Sarrasins et d'Alix de Champagne,  
reine de Chypre.

COMME il convient de se remettre en l'esprit certains événements pour l'intelligence de ce qui suivra, j'interromps un instant mon récit.

Je rappellerai que le comte Henri le Large eut de la comtesse Marie, sœur du roi de France Philippe-Auguste et belle-sœur de Richard Cœur de Lion, deux fils nommés, l'aîné, Henri et l'autre Thibaut. Cet Henri, l'aîné, se croisa et il était en Terre Sainte, quand le roi Philippe et le roi Richard assiégèrent Saint-Jean d'Acre et le prirent.

Aussitôt après la prise d'Acre, le roi Philippe s'en revint en France, ce dont il fut très blâmé; le roi Richard demeura outre-mer et il y fit tant d'exploits que les Sarrasins le redoutaient fort : il est dit, en effet, dans le Livre de la Terre Sainte,

que quand les enfants des Sarrasins braillaient, les femmes les faisaient taire en leur disant : « Taisez-vous, voici le roi Richard ! » Et quand leurs chevaux avaient peur d'un buisson, les Sarrasins et les Bédouins leur disaient : « Penses-tu que ce soit le roi Richard ? »

Le roi Richard négocia le mariage du comte Henri de Champagne qui était demeuré avec lui et de la reine de Jérusalem, héritière naturelle du royaume. Le comte Henri eut d'elle deux filles : la première fut reine de Chypre, la seconde épousa Monseigneur Érard de Brienne qui eut une nombreuse descendance, comme il apparaît en France et en Champagne. Je ne vous dirai rien de la femme de Monseigneur Érard de Brienne, mais vous parlerai de la reine de Chypre qui va jouer maintenant son rôle dans mon récit.

LVIII. — Comment fut rompu le mariage  
de Thibaut et d'Yolande de Bretagne  
et comment les barons  
attaquèrent le comte de Champagne.

PRÈS que le roi eut abattu le comte Pierre de Bretagne, les barons de France furent si mécontents de Thibaut de Champagne qu'ils délibérèrent d'envoyer chercher la reine de Chypre, qui repré-

sentait la branche aînée et de déshériter ainsi en la personne du comte Thibaut la branche cadette de Champagne.

Plusieurs d'entre eux s'entremirent auprès du comte Thibaut pour apaiser le comte Pierre et les pourparlers aboutirent à ce que le comte Thibaut promit d'épouser la fille de Pierre de Bretagne. Jour fut pris pour célébrer le mariage dans une abbaye de Prémontrés sise près Château-Thierry qu'on appelle Val-Secret, à ce que je crois. Les barons de France qui étaient tous plus ou moins parents du comte Pierre prirent la peine d'amener la demoiselle au Val-Secret et mandèrent le comte de Champagne qui se trouvait à Château-Thierry.

Et cependant que le comte de Champagne était en route pour l'épouser, Monseigneur Geoffroy de la Chapelle vint à lui de la part du roi avec une lettre de créance, et lui parla en ces termes : « Sire comte de Champagne, le roi a appris que vous aviez convenu avec le comte Pierre de Bretagne de prendre sa fille en mariage. Et le roi vous mande, sous peine de perdre tout ce que vous avez au royaume de France, de renoncer à votre dessein; car vous savez que le comte de Bretagne s'est conduit envers le roi plus mal qu'homme qui vive ». Le comte de Champagne,

sur le conseil de ses suivants, s'en retourna à Château-Thierry.

Quand le comte Pierre et les barons de France qui attendaient au Val-Secret apprirent ce qui s'était passé, leur dépit ne connut plus de bornes et ils n'hésitèrent plus à envoyer chercher la reine de Chypre. Sitôt qu'elle fut arrivée, ils convinrent d'un commun accord de mander tout ce qu'ils pouvaient avoir de gens d'armes et d'envahir la Brie et la Champagne du côté de la France, tandis que le duc de Bourgogne dont la femme était la fille du comte Robert de Dreux entrerait dans le comté par le midi. Et ils prirent jour pour s'assembler devant la cité de Troyes et s'en emparer, si possible.

Le duc manda tout ce qu'il put avoir de gens et les barons également. Les barons avancèrent, brûlant et détruisant tout sur leur passage; le duc de Bourgogne fit de même; et le roi de France accourut pour les attaquer.

La démoralisation du comte de Champagne était telle qu'il brûlait lui-même ses villes, avant la venue des barons, pour que ceux-ci ne les trouvassent garnies. Ainsi brûlèrent, avec d'autres villes, Épernay, Vertus et Sézanne.

XXX. — Comment Simon défendit Troyes  
contre les barons et comment la paix fut faite  
entre le comte de Champagne et la reine de Chypre.

Les bourgeois de Troyes, quand ils virent qu'ils ne pouvaient compter sur leur seigneur pour les défendre, prièrent Simon, sire de Joinville, mon père, de venir les secourir. Celui-ci, ayant mandé tous ses gens d'armes, quitta Joinville à la tombée de la nuit, aussitôt que ces nouvelles lui parvinrent, et arriva à Troyes avant qu'il fit jour. Ce fut la cause que les barons échouèrent dans leur projet de s'emparer de la cité : ils passèrent devant Troyes sans l'inquiéter et allèrent camper dans la prairie d'Isle où le duc de Bourgogne se trouvait.

Le roi de France, qui apprit qu'ils étaient là, s'y dirigea pour combattre contre eux. Les barons lui mandèrent alors et le prièrent qu'il voulût bien retirer sa personne en arrière et qu'ils iraient combattre le comte de Champagne, le duc de Lorraine et le reste de ses gens, avec trois cents chevaliers de moins que le comte et le duc. Le roi répondit que les barons combattraient non seulement ses gens, mais le roi en personne. Ils lui envoyèrent une nouvelle ambassade, lui man-

dant que s'illuiplaisait, ils obtiendraient volontiers de la reine de Chypre de faire la paix. Et le roi leur répondit qu'il n'avait pas l'intention de faire la paix, et qu'il ne souffrirait pas que le comte de Champagne le désirât tant qu'ils n'auraient pas vidé le comté de Champagne.

Et ils le vidèrent si bien que d'Isle où ils étaient, ils allèrent loger au-dessous de Jully. Le roi logea à Isles d'où il les avait chassés. Et quand ils surent que le roi était là, ils allèrent loger à Chaource, puis n'osant y attendre le roi, ils le quittèrent pour Laignes qui appartenait au comte de Nevers, l'un de leurs partisans. Ainsi le roi réconcilia le comte de Champagne et la reine de Chypre et la paix fut faite à la condition que le comte de Champagne donnerait à la reine de Chypre environ deux mille livrées de terres et quarante mille livres que le roi paya pour lui.

Le comte de Champagne vendit au roi pour cette somme les fiefs du comté de Blois, du comté de Chartres, du comté de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun. Certains ont prétendu que le roi tenait simplement ces fiefs en gage ; mais ce n'est pas vrai, comme je m'en assurai outre-mer, auprès de notre saint roi lui-même.

La terre que le comte Thibaut donna à la reine de Chypre appartient aujourd'hui au comte de

Brienne et au comte de Joigny, à cause de l'aïeule du comte de Brienne, qui fut la fille de la reine de Chypre et la femme de l'illustre comte Gautier de Brienne.

XX. — Du comte Henri le Large et de ses frères  
et de l'aventure qui arriva  
à Ertaud de Nogent.

OUR que vous sachiez d'où venaient ces fiefs que le comte de Champagne vendit au roi, je vous apprendrai que le grand Thibaut, deuxième du nom, qui repose à Lagny eut trois fils : Henri, Thibaut et Étienne. Henri fut comte de Champagne et de Brie et fut appelé Henri le Large ; à juste raison, car il fit largesse à Dieu et au siècle : à Dieu, comme il apparaît à l'église de Saint-Étienne de Troyes et aux autres belles églises qu'il fonda en Champagne ; au siècle, comme le prouvent l'exemple d'Ertaud de Nogent et maint autre que je vous citerais bien, si je ne craignais de sortir de mon sujet.

Ertaud de Nogent fut le bourgeois du monde auprès de qui le comte avait le plus de crédit. Il était si riche qu'il fit élever le château de Nogent-l'Ertaud de ses deniers. Or il arriva que le comte Henri descendit de son palais de Troyes pour aller

entendre la messe à Saint-Étienne, un jour de Pentecôte. Au pied des degrés vint à sa rencontre un pauvre chevalier qui s'agenouilla devant lui et lui dit : « Sire, je vous prie pour Dieu de me donner de quoi marier mes deux filles que voici. »

Ertaud qui était derrière lui dit au pauvre chevalier : « Seigneur chevalier, ce n'est pas courtoisie de demander à Monseigneur ; car il a tant donné qu'il ne lui reste rien. » Le comte Henri le Large, se tournant alors vers Ertaud, lui dit : « Seigneur vilain, vous ne dites pas vrai, en disant que je n'ai plus rien à donner, car j'ai votre personne. Tenez, ajouta-t-il, seigneur chevalier, je vous le donne et vous le garantis. »

Le chevalier ne fut nullement ébahi : il le prit par la chape, lui disant qu'il ne le lâcherait point qu'il n'ait foncé. Et Ertaud, pour être libre, dut y aller de cinq cents livres.

Le second frère d'Henri de Champagne eut nom Thibaut et fut comte de Blois ; le troisième Étienne fut comte de Sancerre. Les deux frères tinrent du comte Henri en héritage leurs deux comtés et les appartenances et ils les tinrent ensuite en fief des comtes de Champagne, héritiers d'Henri le Large, jusqu'à ce que le roi Thibaut les vendit au roi de France, comme il est dit ci-dessus.

XXXII. — De la grande cour qui fut tenue par le saint roi  
à Saumur en Anjou, l'an 1241.

EVENONS à notre sujet et disons un mot de la cour plénière que le roi tint à Saumur en Anjou, après les événements que nous avons relatés. J'y fus et puis témoigner que ce fut la mieux ordonnée que je ne vis jamais.

A la table du roi, auprès de lui, était placé le comte de Poitiers qu'il avait fait chevalier nouvellement à la Saint-Jean ; à côté de celui-ci mangeait le comte Jean de Dreux, nouveau chevalier lui aussi ; ensuite venaient le comte de la Marche et le comte Pierre de Bretagne. Devant la table du roi, en face le comte de Dreux, mangeait Monseigneur le roi de Navarre, en cotte et en manteau de samit, bien paré de belle bourse, belle agrafe et chapeau doré ; et je tranchais devant lui.

Le roi était servi par son frère le comte d'Artois et avait pour écuyer tranchant le comte Jean de Soissons. La table royale était gardée par Monseigneur Imbert de Beaujeu qui fut depuis connétable de France, Monseigneur Enguerrand de Coucy et Monseigneur Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente chevaliers, en cottes de drap de soie, et derrière ces cheva-

liers, quantité de sergents, vêtus aux armes du comte de Poitiers, brodées sur cendal. Le roi portait une cotte de samit bleu, un surcot et un manteau de samit vermeil fourré d'hermine et un chapeau de coton qui lui allait fort mal, jeune homme qu'il était alors.

Cette fête eut lieu aux halles de Saumur : on disait que le grand roi Henri d'Angleterre les avait fait bâtir pour les grandes occasions. Elles sont construites à la manière des cloîtres de moines blancs, mais je crois qu'il n'y en a nulle part d'aussi vastes. J'en juge par ce fait que le long du mur du cloître où le roi mangeait, environné de chevaliers et de sergents qui tenaient beaucoup de place, était encore une table où se trouvaient vingt évêques ou archevêques ; et en outre, près de cette table mangeait la reine Blanche, à l'extrémité opposée au côté occupé par le roi.

La reine était servie par le comte de Boulogne qui fut depuis roi de Portugal et le comte Hugues de Saint-Pol et par un jeune Allemand de l'âge de dix-huit ans qu'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe et que la reine Blanche baisait au front par dévotion, ayant entendu dire que sa mère l'y avait maintes fois baisé.

Au bout du cloître, d'autre part, étaient les cuisines, la bouteillerie, la paneterie et la dépense

et de là les mets, le pain et le vin étaient apportés devant le roi et devant la reine. Dans les ailes de droite et de gauche et dans le préau du milieu mangeaient des chevaliers en telle foule que je ne saurais les dénombrer. C'est l'opinion de beaucoup qu'on ne vit jamais, dans aucune autre fête, autant de surcots et d'habillements de drap d'or et de soie et l'on dit qu'il y eut là bien trois mille chevaliers.

XXXII. — Comment les gens du roi d'Angleterre  
et du comte de la Marche se rencontrèrent à Taillebourg  
avec ceux de saint Louis  
et de la bataille qui s'ensuivit.

PRÈS cette fête, le roi mena le comte de Poitiers dans sa terre pour prendre possession de ses fiefs. Quand il arriva à Poitiers, il eut bien voulu être de retour à Paris, car il eut la désagréable surprise d'apprendre que le comte de la Marche, qui avait mangé à sa table, le jour de la Saint-Jean, avait rassemblé à Lusignan, à quelques lieues de là, tout ce qu'il pouvait avoir de gens d'armes. Il demeura près d'une quinzaine à Poitiers qu'il n'osa quitter avant d'avoir fait un accord avec le comte de la Marche, je ne sais comment.

Plusieurs fois, je vis venir le comte de la Marche de Lusignan à Poitiers pour parler au roi ; toujours il amenait avec lui la reine d'Angleterre, sa femme, qui était mère du roi Henri d'Angleterre. Et beaucoup de gens disaient que le roi et le comte de Poitiers avaient fait une mauvaise paix avec le comte de la Marche.

Après le retour du roi, il ne se passa pas longtemps que le roi d'Angleterre ne vint en Gascogne pour guerroyer contre lui. Notre saint roi chevaucha à sa rencontre avec tout ce qu'il put avoir de gens. Le roi d'Angleterre et le comte de la Marche l'attendirent devant un château appelé Taillebourg et situé sur une mauvaise rivière qu'on nomme Charente et qu'on ne peut traverser que par un pont de pierre très étroit.

Sitôt que le roi arriva à Taillebourg et que les armées furent mises en présence l'une de l'autre, nos gens qui se trouvaient du côté du château s'efforcèrent à grand péril de passer sur l'autre bord, par le pont et au moyen de barques, et coururent sus aux Anglais, et le corps à corps commença violent. Voyant cela, le roi voulut partager les dangers du combat, car pour un homme qu'il avait avec lui, quand il fut sur le terrain occupé par les Anglais, ceux-ci en avaient bien vingt. Toutefois, la volonté de Dieu fit que, quand les Anglais

virent le roi franchir la rivière, ils s'enfuirent en désordre et se réfugièrent dans la cité de Saintes. Plusieurs de nos hommes, les y ayant poursuivis, furent faits prisonniers.

Ils rapportèrent avoir appris qu'un grand différend naquit entre le roi d'Angleterre et le comte de la Marche, le roi reprochant à ce dernier de l'avoir envoyé chercher, sous la promesse qu'il trouverait une aide importante en France. Le soir même, le roi d'Angleterre quitta Saintes et partit pour la Gascogne.

#### LVIII. — Comment le comte de la Marche se soumit au roi.

Le comte de la Marche, contraint par les événements, se rendit avec sa femme et ses enfants à la prison du roi : le roi en traitant avec lui obtint une grande partie de sa terre, je ne sais pas exactement laquelle, car je n'étais pas présent, n'ayant pas encore revêtu le haubert. Mais j'ai entendu dire que, outre la terre qu'il lui céda, le comte de la Marche s'obligea à payer au roi une rente annuelle de dix mille livres parisis.

Quand nous fûmes à Poitiers, je vis un chevalier qui avait nom Geoffroy de Rançon qui pour

un grand outrage qu'il avait reçu du comte de la Marche avait juré sur les reliques de conserver ses cheveux, non rognés à la manière des chevaliers, mais longs et divisés par une raie à la façon des femmes jusqu'à ce qu'il fût vengé de son insulteur par lui-même ou par autrui. Et quand il vit le comte de la Marche, sa femme et ses enfants agenouillés devant le roi et lui demandant grâce, il se fit apporter un tréteau et en présence de toute l'assemblée défaire sa raie et couper sa chevelure.

A l'armée qui avait guerroyé contre le roi d'Angleterre et contre les barons le roi fit de grands dons, comme je l'entendis dire à ceux qui en revinrent. Pour payer ces présents comme pour couvrir les dépenses militaires qui furent faites dans cette occasion et dans les autres, tant en France qu'outre-mer, le roi ne requit et ne prit de ses barons, d'aide qui donnât lieu à des plaintes, non plus que de ses chevaliers, ni de ses hommes ou de ses bonnes villes. Ce n'est pas étonnant, car il n'agissait que sur le conseil de sa bonne mère qui l'assistait dans ses entreprises et des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et du temps de son aïeul.

XXXV. — Comment saint Louis,  
ayant recouvré la santé après une grave maladie,  
requit qu'on lui donnât la croix.

PRÈS ces choses, Dieu voulut qu'une grande maladie prit le roi à Paris, dont il fut à telle extrémité que l'une des deux dames qui le gardaient voulait lui tirer le drap sur le visage et disait qu'il était mort. L'autre qui était de l'autre côté du lit s'y opposa, disant qu'il avait encore l'âme au corps.

Et comme il entendit la discussion de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra dans le malade qui recouvra sur-le-champ la santé, car il était devenu muet et ne pouvait ouvrir la bouche. Sitôt qu'il fut en état de parler, il requit qu'on lui donnât la croix, ce qu'on fit. Lorsque la reine mère sut que la parole lui était revenue, elle ne s'en tint pas de joie. Mais quand elle eut appris de lui-même qu'il était croisé, elle mena aussi grand deuil que si elle l'avait vu mort.

Bientôt après se croisèrent Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, Charles, comte d'Anjou qui fut depuis roi de Sicile, tous trois frères du roi ; Hugues, duc de Bourgogne, Guillaume, comte de Flandres, frère du comte Gui de

Dampierre, décédé naguère, le bon Hugues, comte de Saint-Pol, Monseigneur Gaucher son neveu qui se comporta bien outre-mer et qui eût, s'il eût vécu, donné beaucoup de preuves de sa valeur.

Et puis encore le comte de la Marche et Monseigneur Hugues le Brun son fils, Monseigneur Gobert d'Apremont et le comte de Sarrebrück son frère et mon cousin en compagnie de qui, moi Jean, sire de Joinville, je passai la mer sur un navire que nous louâmes ensemble. Nous partîmes vingt chevaliers, chacun de nous étant à la tête de neuf d'entre eux.

XXXV. — Comment, l'an 1248,  
pendant les fêtes de Pâques, je me décidai à faire  
le pèlerinage d'outre=mer.

L'approche de Pâques, l'an de grâce 1248, je mandai mes hommes et mes fieffés à Joinville. La veille de cette fête, alors que tous ceux que j'avais mandés étaient présents, naquit mon fils Jean, seigneur d'Ancerville, de ma première femme, la sœur du comte de Grandpré. Toute la semaine se passa en réjouissances, car mon frère, le sire de Vaucouleurs et les autres gentils-hommes qui étaient là offrirent des festins l'un

après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi.

Le vendredi, je leur parlai en ces termes : « Seigneurs, je m'en vais outre-mer et je ne sais si je reviendrai. Approchez donc : si je vous ai fait tort en quelque chose, je le réparerai, au gré de chacun, comme j'ai accoutumé ; vous n'avez qu'à demander soit à moi, soit à mes gens. » Je leur fis réparation, sur l'avis de tous les gens de ma terre, et pour que je n'eusse point d'influence sur eux, je les laissai se concerter ensemble et adoptai toutes leurs décisions, sans débat.

Comme je ne voulais pas emporter d'argent à tort et à travers, je mis en gage à Metz en Lorraine une grande partie de ma terre. Sachez que le jour où je quittai mon pays pour la Terre Sainte, je ne disposais pas de mille livres de revenu, car madame ma mère vivait encore ; et je partis pourtant, moi chef de neuf chevaliers et de deux chevaliers portant bannière. Je rappelle ces choses pour montrer que si Dieu qui jamais ne me failit ne m'eût assisté, je les eusse difficilement supportées pendant les six longues années que je demurai en Terre Sainte.

Comme je me disposais à quitter Joinville, Jean, sire d'Apremont et comte de Sarrebrück par sa femme me fit prévenir qu'il avait terminé ses

préparatifs pour partir outre-mer comme dixième de chevaliers et me demanda si je voulais louer un navire avec lui; j'acceptai, et nous nous embarquâmes dans ces conditions à Marseille.

XXXVII. — Comment un clerc tua trois sergents du Châtelet et partit outre-mer par la volonté du roi.

Le roi appela tous ses barons à Paris et leur fit faire serment d'être fidèles et loyaux envers ses enfants, au cas où lui surviendrait quelque chose pendant son voyage. Il me demanda aussi de jurer, mais je ne le voulus point, n'étant vassal que du comte de Champagne.

Tandis que je revenais, je rencontrai sur mon chemin une charrette où se trouvaient trois hommes morts. On me dit qu'un clerc les avait tués et qu'on les conduisait au roi. Quand j'appris cela, j'envoyai l'un de mes écuyers savoir ce qui s'était passé. Celui-ci me conta qu'au sortir de sa chapelle le roi vint voir les morts sur le perron et interrogea le prévôt de Paris à leur sujet.

Le prévôt répondit que les morts étaient trois sergents du Châtelet et il raconta que ceux-ci allaient dans les rues écartées pour dépouiller les passants. « Ils rencontrèrent le clerc que vous

voyez ici, dit-il, et lui enlevèrent ses habits. Le clerc rentra chez lui en simple chemise, prit son arbalète et fit porter son fauchon par un enfant. Quand il aperçut les larrons, il leur cria qu'il les tuerait. Il tendit l'arbalète, tira et atteint l'un d'entre eux en plein cœur ; les deux autres prirent la fuite, le clerc prit le fauchon que l'enfant portait et se mit à leur poursuite, sous la lune qui était belle et claire.

« Le premier, ayant voulu passer dans un jardin, à travers la haie, le clerc le frappa du fauchon, continua le prévôt, et il lui trancha la jambe si bien qu'elle ne tient plus qu'à peine au brodequin, ainsi que vous voyez. Il poursuivit le second qui se réfugia dans une maison étrangère où les gens veillaient encore et lui donna si fort de son fauchon par la tête qu'il la lui fendit jusqu'aux dents ; voyez plutôt. Sire, ajouta le prévôt, le clerc mit les voisins au courant de son fait et puis il se constitua prisonnier. Je vous l'amène donc, vous en ferez ce qu'il vous plaira. Le voici.

— Seigneur clerc, fit le roi, votre prouesse vous a fait perdre votre caractère de prêtre ; mais elle est cause que je vous prends à mes gages ; vous viendrez avec moi outre-mer. Et je vous fais savoir encore cette chose : ma volonté est, que mes gens le sachent bien, que je ne les soutien-

drai dans aucune de leurs mauvaises actions. »

Le peuple qui était assemblé ayant entendu cela, invoqua à grands cris Notre-Seigneur, le priant de donner longue vie au roi et de le ramener en joie et en bonne santé.

XXXII. — Comment je reçus l'écharpe et le bourdon et quittai mon château. Déchaux et vêtu de laine.

A-DESSUS, je revins en notre pays et nous nous préparâmes, le comte de Sarrebrück et moi, à envoyer nos bagages à Auxonne par des charrettes pour les embarquer ensuite sur la Saône et le Rhône et gagner ainsi Arles.

Le jour de mon départ de Joinville, j'envoyai chercher l'abbé de Cheminon, prud'homme accompli, selon le témoignage d'un moine de Clairvaux, qui me le montra, le jour d'une fête de Notre-Dame à laquelle assistait le roi, me demandant si je le connaissais. J'avais paru surpris par la question et il m'avait répondu : « Parce qu'il est le prud'homme le plus achevé qui soit parmi l'ordre des moines blancs. »

« Sachez encore, fit-il, ce que j'ai ouï conter à un prud'homme qui couchait dans le même dortoir que l'abbé de Cheminon. L'abbé avait la poi-

trine découverte, à cause de la grande chaleur qu'il faisait. Et voici ce que le prud'homme vit : la Mère de Dieu qui allait près du lit de l'abbé et qui le recouvrait de sa robe pour que la fraîcheur du vent ne lui fît point de mal. »

Ce fut cet abbé de Cheminon qui me donna l'écharpe et le bourdon. Et alors je partis de Joinville, pour ne pas rentrer au château avant mon retour des lieux saints, à pied, déchaussé et vêtu de laine ; j'allai ainsi à Blécourt et à Saint-Urbain et autres lieux saints. Et tandis que je m'éloignais, je ne voulus tourner les yeux vers Joinville, de peur que mon cœur ne s'attendrît à la vue du beau château que je laissais et au souvenir de mes enfants chéris.

Mes compagnons et moi, nous dînâmes à Fontaine-l'Archevêque devant Donjeux, et là, l'abbé Adam de Saint-Urbain, que Dieu absolve, me donna ainsi qu'aux chevaliers que j'avais avec moi grande quantité de beaux joyaux. Nous gagnâmes Auxonne d'où nous partîmes pour Lyon par la Saône, avec tous nos bagages que nous avions fait charger sur des bateaux ; outre les bateaux, il y avait les grands destriers qu'on conduisait à part.

A Lyon nous entrâmes dans le Rhône pour nous diriger vers Arles la Blanche. Nous vîmes la Roche de Glun, ce château que le roi avait fait

abattre parce que le seigneur nommé Roger était accusé de dépouiller les pèlerins et les marchands.

XXXVIII. — Comment les pèlerins s'embarquèrent  
pour la Terre Sainte et de la montagne  
qu'ils aperçurent sur les côtes de Barbarie.

Un mois d'août nous nous embarquâmes à la Roche de Marseille. Ce jour-là, l'on fit ouvrir la porte du navire et l'on fit entrer à l'intérieur tous les chevaux que nous emmenions outre-mer ; puis on ferma l'ouverture et on l'étoupa comme un tonneau qu'on noie, parce qu'en haute mer la partie est tout entière sous l'eau.

Quand les chevaux furent enfermés, le maître pilote dit à ses nautonniers qui occupaient la proue : « Votre besogne est-elle terminée ? » Ils répondirent : « Oui, seigneur, les clercs et les prêtres peuvent avancer. » Quand ceux-ci furent sur le navire, il leur cria : « Chantez, de par Dieu ! » Ils entonnèrent alors tous ensemble le *Veni Creator Spiritus*. Et le pilote cria aux nautonniers : « Faites voile de par Dieu ! » Ce qu'ils firent.

Et soudain le vent enfla la voile et nous déroba la vue de la terre et bientôt nous ne vîmes plus que le ciel et l'eau ; et chaque jour le vent nous éloigna davantage du pays où nous étions nés. Et



je fis réflexion qu'il est bien insensé celui qui ose se mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en état de péché mortel; car on s'endort le soir sans savoir si l'on ne se trouvera pas au fond de la mer, le lendemain matin.

En mer il nous arriva une chose merveilleuse : nous nous trouvâmes devant une montagne toute ronde sur les côtes de Barbarie. C'était à l'heure de vêpres. Nous naviguâmes toute la soirée et pensions avoir bien fait cinquante lieues, quand le lendemain nous nous retrouvâmes de nouveau devant cette même montagne. Et ainsi nous arriva deux ou trois fois. Quand les mariniers virent cela, ils furent ébahis et nous dirent que nos embarcations étaient en grand péril, car nous nous trouvions devant la terre des Sarrasins de Barbarie.

Alors un prêtre de grande prud'homie qu'on appelait le doyen de Maurupt nous conseilla de faire trois processions pendant trois samedis, disant qu'en sa paroisse il n'avait jamais souffert de défaut d'eau ou de trop de pluie ou d'autre inconvénient dont Dieu et sa mère ne l'aient délivré sitôt qu'il avait procédé de telle sorte. Nous étions au samedi ; nous fîmes donc la première procession autour des deux mâts du navire ; moi-même j'y assistai, soutenu par les bras de mes compagnons, car j'étais alors très malade. Nous

ne revîmes plus la montagne, et le troisième samedi nous arrivions à Chypre.

☩☩☩. — Comment les messagers  
du grand Khan des Tartares furent reçus en Chypre  
et comment je fus pourvu  
de huit cents livres par le saint roi.

QUAND nous arrivâmes à Chypre, le roi y était déjà, avec une grande partie des approvisionnements : le cellier, le grenier et le trésor. Le cellier du roi était très bien pourvu : des tonneaux de vin achetés deux ans avant le départ, on avait formé de grands tas au milieu des champs le long de la mer, si bien qu'à les voir de loin, empilés les uns sur les autres, on les aurait pris pour des granges.

Le froment et l'orge aussi avaient été déchargés par monceaux au milieu des champs : on eût dit, à les voir, des montagnes, car la pluie qui avait mouillé le grain pendant longtemps l'avait fait germer par dessus, de telle sorte qu'il paraissait recouvert d'herbe verte. Or il arriva que lorsqu'on fut pour l'emmener en Égypte, on enleva les croûtes avec l'herbe et l'on trouva à l'intérieur des tas le froment et l'orge aussi frais que s'ils venaient d'être battus.

Le roi eût volontiers continué son voyage, comme je lui entendis dire en Syrie, si ce n'eût été ses barons qui lui conseillèrent d'attendre à Chypre ses gens qui n'étaient pas encore tous arrivés.

Pendant son séjour, le grand roi des Tartares lui envoya des messagers avec beaucoup de bonnes et honnêtes paroles. Entre autres choses, il lui manda qu'il était prêt à l'aider à conquérir la Terre Sainte et à délivrer Jérusalem du joug des Sarrasins.

Le roi reçut avec grande bienveillance les messagers et en envoya d'autres qui demeurèrent deux ans avant de revenir. Ceux-ci portèrent au roi de Tartarie une tente façonnée en forme de chapelle qui coûta fort cher, car elle était faite de fine écarlate. Le bon roi, pour tâcher de convertir les Tartares à notre croyance, y avait fait représenter en images l'Annonciation de Notre-Dame et tous les autres mystères de la foi. Il chargea de cette mission deux frères prêcheurs qui parlaient sarrasinois, afin de leur montrer et enseigner ce qu'ils devaient croire.

Les deux ambassadeurs furent de retour au moment où les deux frères du roi regagnaient la France ; ils trouvèrent le roi (qui était parti d'Acre où ses frères l'avaient quitté) dans la ville

de Césarée qu'il était venu fortifier ; il n'avait alors paix ni trêve avec les Sarrasins. Comment ils furent reçus, je vous le dirai en rapportant le récit qu'ils en firent au roi ; vous apprendrez beaucoup de merveilles que je passe sous silence maintenant, parce qu'il me faudrait interrompre ce que j'ai commencé.

Moi qui n'avais pas mille livres de rentes, je me chargeai, en allant outre-mer, de neuf chevaliers et de deux portant bannière ; et à mon arrivée à Chypre il ne me restait que cent quarante livres tournois, mon navire payé ; ce qui fit que plusieurs de mes chevaliers m'avisèrent que, si je ne me procurais de l'argent, ils me quitteraient. Et Dieu qui jamais ne me faillit me fit pourvoir par le roi qui, étant à Nicosie, m'envoya chercher et me mit huit cents livres dans mes coffres. De cette façon j'eus plus d'argent que je n'en avais besoin.

XXX. — Comment l'impératrice de Constantinople  
arriva à Baphe  
et comment je lui envoyai une tîretaine  
et une fourrure de vair.

ENDANT mon séjour à Chypre, l'impératrice de Constantinople m'informa de son arrivée à Baphe,

une des villes principales de l'île, et me demanda de l'aller chercher, avec Monseigneur Érad de Brienne. Là nous apprîmes qu'un vent violent avait rompu les cordes des ancres et poussé le navire vers Saint-Jean d'Acre : il n'était demeuré à l'impératrice de tous ses bagages que la chape qu'elle portait sur elle et un surcot de table. Nous la conduisîmes à Limisso où le roi et la reine et tous les barons de l'expédition la reçurent avec de grands honneurs.

Le lendemain, je lui envoyai une pièce de drap pour se faire une robe et de la panne de vair avec, et je lui envoyai encore une pièce de tiretaine et du cendal pour fourrer la robe. Monseigneur Philippe de Nanteuil, le bon chevalier qui accompagnait le roi, rencontra mon écuyer qui se rendait chez l'impératrice. Ce que voyant, le prud'homme alla trouver le roi et lui dit que c'était grand honte que j'aie envoyé ces robes et que lui et les barons ne s'en fussent avisés avant.

L'impératrice était venue demander du secours au roi pour son mari demeuré à Constantinople ; elle fit tant qu'elle obtint de moi et des amis qui étaient là plus de deux cents lettres où nous nous engageons par serment à aller à Constantinople, au cas où le roi ou le légat voudraient y envoyer des chevaliers, après le départ du roi outre-mer.

Et pour acquitter mon serment, je demandai au roi, au départ de Chypre, par devant le comte d'Eu, dont je possède la lettre, qu'au cas où il enverrait trois cents chevaliers à Constantinople, il me permit d'être du nombre. Le roi me répondit qu'il en était bien empêché et qu'il n'y avait si bon trésor qui ne s'épuisât. Après que nous fûmes arrivés en Égypte, l'impératrice s'en alla en France, emmenant avec elle Monseigneur Jean d'Acre, son frère qu'elle maria à la comtesse de Montfort.

¶¶¶. — Du soudan d'Iconium, du roi d'Arménie  
et du soudan de Babylone.

l'époque où nous vînmes à Chypre, le soudan d'Iconium était le roi le plus riche de toute la païennie. Il avait fait une chose merveilleuse ; il avait fondu une grande partie de son or dans des pots de terre où l'on met le vin outre-mer et qui tiennent bien trois muids ou quatre de vin ; puis les pots avaient été brisés et les masses d'or étaient demeurées exposées dans un de ses châteaux où chacun pouvait aller les voir et toucher, et il y en avait bien six ou sept.

On jugea de sa grande richesse à considérer un pavillon que le roi d'Arménie envoya au roi de

France, pavillon qui valait bien cinq cents livres ; le roi d'Arménie déclara qu'un *ferrais* du soudan d'Iconium le lui avait donné. Le ferrais est celui qui entretient les pavillons et les maisons du soudan.

Le roi d'Arménie, pour se délivrer du servage où le tenait le soudan d'Iconium, s'en alla réclamer l'aide des Tartares et se mit sous la protection de leur roi ; il réunit ainsi une si nombreuse troupe de gens d'armes qu'il put combattre son ancien suzerain. La bataille dura longtemps, les Tartares firent un grand massacre et le soudan d'Iconium ne donna plus depuis de ses nouvelles. Le grand bruit que fit cette guerre jusqu'en Chypre engagea beaucoup de nos sergents à passer en Arménie pour y participer et y gagner du butin ; aucun d'entre eux n'en revint.

Le soudan de Babylone, s'attendant à ce que le roi vînt en Égypte au printemps, forma le dessein de ruiner le soudan de Hamant, son mortel ennemi et il alla l'assiéger dans la cité d'Émesse. Le soudan de Hamant ne savait comment venir à bout du soudan de Babylone, car il voyait bien que, si ce dernier vivait longtemps, c'en serait fait de lui. Et il marchanda si bien avec le ferrais le soudan de Babylone que le ferrais l'empoisonna.

Voici comment la chose arriva : le ferrais, ayant remarqué que tous les jours, à la relevée, le soudan venait jouer aux échecs et s'asseyait sur la natte disposée au pied de son lit, il y répandit du poison. Le soudan qui était déchaussé se tourna sur une écorchure qu'il avait à la jambe. Sur-le-champ le venin l'atteignit au vif et lui paralysa la moitié du corps; et toutes les fois qu'il en éprouvait des élancements au cœur, il demeurait au moins deux jours sans pouvoir manger, ni boire, ni parler.

Ses gens laissèrent alors en paix le soudan de Hamant et emmenèrent l'autre en Égypte.

¶¶¶¶. — Comment, à la Pentecôte, l'an 1429,  
la flotte des pèlerins leva l'ancre à Chypre  
et fit voile pour l'Égypte.

— Au commencement de mars, sur l'ordre du roi, les barons et autres pèlerins firent recharger les bateaux de vins et de vivres, pour partir au premier signal. Quand tout fut prêt, le vendredi avant la Pentecôte, le roi et la reine s'installèrent dans leur navire et le roi commanda à ses barons de s'embarquer à leur tour pour le suivre en Égypte. Le samedi, le roi fit voile et tous les autres vaisseaux prirent le large à sa suite, et ce fut une belle

chose à voir : il semblait que toute la mer, à perte de vue, fût couverte d'une multitude de serviettes blanches, par le fait des voiles des vaisseaux qui étaient bien au nombre de dix-huit cents, tant grands que petits.

Le roi ancrâ au bout d'un tertre qu'on appelle la pointe de Limisso et tous les autres vaisseaux firent de même. Le jour de la Pentecôte, il descendit à terre. Lorsque nous eûmes entendu la messe, un vent d'une extrême violence se leva, venant du côté de l'Égypte, et souffla tant et si bien que des deux mille huit cents chevaliers et davantage que le roi emmenait avec lui, plus des deux tiers furent dispersés et poussés vers Saint-Jean d'Acre et autres terres étrangères et ne purent rejoindre de longtemps le reste de la flotte.

Le lendemain, le vent tomba. Le roi et nous qui étions demeurés avec lui, ainsi que Dieu l'avait voulu, nous fîmes voile derechef et rencontrâmes le prince de Morée et le duc de Bourgogne qui avait séjourné dans la Morée. Le jeudi suivant, le roi arriva devant Damiette et nous trouvâmes là, sur le rivage, toute la maison du soudan; assemblée vraiment belle à regarder, car le soudan portait une armure d'or qui resplendissait, frappée par le soleil. Le tapage que menaient nacaires et cors sarrasinois était épouvantable.

Le roi demanda conseil à ses barons sur ce qu'il convenait de faire. Beaucoup d'entre eux furent d'avis qu'il attendît jusqu'à ce que tous ses gens fussent là, un tiers à peine étant demeuré avec lui. Mais il s'y refusa, alléguant qu'il donnerait ainsi du cœur à ses ennemis et qu'il n'y avait point devant Damiette de port où il pût les attendre, sans risquer de se voir emporté par le vent et poussé vers d'autres pays, comme cela était arrivé le jour de la Pentecôte.

#### ¶¶¶¶¶. — Comment les chevaliers se préparèrent à débarquer à Damiette.

Il fut convenu que le roi descendrait à terre le vendredi avant la Trinité et qu'il irait attaquer les Sarrasins, s'ils acceptaient le combat. Le roi commanda à Monseigneur Jean de Beaumont de nous donner une galée, à Monseigneur Érard de Brienne et à moi, pour aborder avec nos chevaliers, les grands navires n'ayant pas le moyen de venir jusqu'au rivage.

Quand je revins à ma nef, je trouvai un petit bateau que m'avait donné Madame de Baruch, ma cousine germaine et celle du comte de Montbéliard et où il y avait huit de mes chevaux. Lorsqu'on fut au vendredi, Monseigneur Érard et moi

nous allâmes vers le roi pour demander la galée, à quoi Monseigneur Jean de Beaumont nous dit que nous n'en aurions point.

Quand nos gens virent cela, ils se laissèrent choir du navire dans la chaloupe à qui mieux mieux, si bien qu'elle faillit enfoncer. Les marinières s'enfuirent alors, regagnant le navire et laissant seuls mes chevaliers. Je demandai au maître pilote combien il y en avait en trop ; il me dit vingt hommes d'armes ; je lui demandai alors s'il mènerait bien mes gens à terre, si je le déchargais d'autant ; il me répondit oui. Je le déchargeai donc de telle façon qu'en trois fois il mena mes gens par le bateau où se trouvaient mes chevaux.

Pendant le voyage, un chevalier qui était à Monseigneur Érard de Brienne, nommé Plonquet, voulut descendre du grand navire dans la chaloupe, mais la chaloupe s'étant éloignée, il tomba dans la mer et fut noyé.

Je fis place dans ma chaloupe à un écuyer que j'armai chevalier, Hugues de Vaucouleurs et à deux vaillants bacheliers dont l'un avait nom Monseigneur Villain de Versey et l'autre Monseigneur Guillaume de Dammartin. Ceux-ci étaient brouillés ensemble et ne voulaient faire la paix ni l'un ni l'autre, car ils s'étaient pris aux cheveux en Morée.

Je les fis se pardonner et baiser l'un l'autre, ayant juré sur les reliques que nous n'irions pas à terre avec leur ressentiment.

Alors nous nous dirigeâmes vers le rivage, et passâmes à côté de la chaloupe de la grande nef où était le roi. Ses gens me crièrent (comme nous allions plus vite qu'eux) d'atterrir avec l'enseigne de saint Denis qui se trouvait dans un autre vaisseau devant le roi. Mais je ne me laissai pas convaincre. Je fis atterrir devant un gros bataillon de Turcs qui comprenait bien six mille hommes à cheval.

Sitôt qu'ils nous virent à terre, ils vinrent vers nous, piquant des éperons. Nous fichâmes alors nos écus dans le sable ainsi que le fût de nos lances, les pointes tournées vers eux. Quand ils les virent prêtes à leur percer le ventre, ils firent demi-tour et s'enfuirent en désordre.

XXXV. — Comment aborda la galée du comte de Jaffa au bruit des tambours et des cors sarrasinois.

ONSEIGNEUR Baudouin de Reims, un prud'homme qui était descendu à terre, me manda par son écuyer que je l'attendisse ; je lui répondis que je le ferais très volontiers pour un prud'homme

comme lui et en un tel besoin, ce dont il me sut gré toute sa vie. Avec lui vinrent mes chevaliers et soyez certains que lorsque j'abordai, je n'avais avec moi ni écuyer, ni chevalier, ni valet de mon pays ; et pourtant Dieu ne laissa pas de me venir en aide.

A notre gauche aborda le comte de Jaffa qui était cousin germain du comte de Montbéliard et du lignage de Joinville. Ce fut lui qui eut l'atterrissage le plus magnifique, car sa galée était peinte sur toute sa surface de ses armoiries qui sont d'or à une croix de gueules pattée. Il y avait bien cent rameurs dedans et chacun d'eux portait une targe à ses armes avec un pennon garni d'or battu.

La galée semblait voler sur l'effort des rameurs tourmentant les avirons ; et l'on aurait dit que la foudre tombait du ciel, à entendre le vent dans les pennons et le tintamarre que menaient dans la galée les nacaires, les tambours et les cors sarrasinois. Sitôt que la galée eut piqué dans le sable aussi avant qu'on put l'y pousser, le comte de Jaffa et ses chevaliers en sortirent, bien armés et décidés et vinrent se ranger à côté de nous.

J'ai oublié de vous dire que, dès qu'il fut descendu, le comte de Jaffa fit dresser ses tentes et ses pavillons ; ce que voyant, les Sarrasins s'assemblèrent devant nous et, brochant des éperons,

firent mine de nous courir sus, mais comme nous ne nous enfuyions pas, ils ne tardèrent pas à se retirer.

A notre droite, à la distance environ d'un grand trait d'arbalète, arriva la galée qui portait l'oriflamme de saint Denis. Un Sarrasin vint se heurter aux croisés à peine débarqués, soit qu'il n'eût pu tenir son cheval, soit qu'il pensât entraîner les autres ; mais il fut mis en pièces.

XXXV. — Comment saint Louis aborda à la nage et comment, ayant appris la mort du soudan, il prit possession de Damiette.

QUAND le roi entendit dire que l'oriflamme de saint Denis était à terre, il se mit à marcher à grands pas dans le vaisseau ; malgré le légat qui était avec lui, il ne voulut pas abandonner l'enseigne et il sauta à la mer ; dont il eut de l'eau jusqu'aux aisselles. Et ainsi, l'écu pendu au cou, le heaume en tête et la lance à la main, il rejoignit son armée sur le rivage. Lorsqu'il fut à terre et qu'il distingua les Sarrasins, il demanda qui c'étaient. Quand il le sut, il mit sa lance sous son bras et son écu devant lui, et il leur eût couru sus, si ses prud'hommes qui l'accompagnaient l'eussent laissé faire.

Les Sarrasins avertirent trois fois le soudan par pigeons voyageurs que le roi était débarqué ; ils ne reçurent point de réponse, à cause que le soudan était malade. Ce que voyant, ils pensèrent qu'il était mort, et abandonnèrent Damiette. Le roi, pour s'éclairer, y envoya un chevalier en reconnaissance. Ce chevalier revint, disant qu'il avait visité les maisons du soudan et que celui-ci était vraiment mort. Alors le roi envoya chercher le légat et tous les prélats de l'expédition et l'on chanta à haute voix le *Te Deum laudamus*. Sur quoi le roi et nous tous, nous prîmes le chemin de Damiette et allâmes loger devant la ville.

Avec une précipitation maladroite, les Turcs avaient quitté Damiette, oubliant de couper le pont de bateaux, ce qui nous eût grandement embarrassé ; mais ils nous causèrent grand dommage au départ, en boutant le feu au bazar où étaient entassées toutes sortes de marchandises et denrées de poids. C'est comme si demain l'on mettait le feu (Dieu ne le veuille !) au Petit Pont de Paris.

Disons que Dieu tout-puissant nous fit une grande grâce en nous gardant de mort et de péril à l'arrivée, car nous étions à pied et courûmes sus à nos ennemis qui étaient à cheval. Notre-Seigneur nous fit une grande grâce en nous livrant

Damiette que nous n'aurions sûrement pas prise sans l'affamer; et nous voyons clairement pourquoi ce fut par la famine que le roi Jean la prit au temps de nos pères.

XXXVII. — D'un prud'homme qui blâma le roi  
de ne pas suivre une ancienne coutume  
et comment les croisés se livrèrent à de grands désordres.

NOTRE-SEIGNEUR peut dire de nous ce qu'il dit des enfants d'Israël : *Et pro nihilo habuerunt terram desiderabilem*. Et que dit-il après ? Il dit qu'ils oublièrent Dieu qui les avait sauvés. Comment à notre tour nous l'oubliâmes, je vais vous le dire.

Je commencerai par le roi qui envoya chercher ses barons, les cleres et les laïcs et les requit de lui donner leur avis sur la façon dont on partagerait le butin trouvé dans la ville. Le patriarche prit le premier la parole et s'exprima ainsi : « Sire, il me semble qu'il sera bon que vous reteniez le froment, l'orge, le riz et tous les vivres pour les besoins de la ville et que l'on fasse crier dans l'armée que tous les autres objets mobiliers soient apportés en l'hôtel du légat, sous peine d'excommunication. » Or il arriva que les meu-

bles qui y furent apportés ne dépassaient pas la valeur de six mille livres.

Quand ce fut fait, le roi et les barons envoyèrent chercher Monseigneur Jean de Valéry le prud'homme et lui dirent : « Seigneur de Valéry, nous avons décidé que le légat vous donnerait les six mille livres à partager là où vous jugerez qu'il est préférable. — Sire, fit le prud'homme, vous me faites grand honneur, je vous en remercie, mais je déclinerai cette offre, s'il plaît à Dieu, car je violerais les coutumes de la Terre Sainte selon lesquelles, quand on prend les cités des ennemis, le roi doit avoir un tiers du butin qu'on y trouve et les pèlerins les deux autres tiers.

« Cette coutume, le roi Jean l'observa scrupuleusement quand il prit Damiette et, au témoignage des anciens, les rois de Jérusalem ses prédécesseurs l'observèrent également. S'il vous plaît de me donner les deux tiers du froment et de l'orge, du riz et des autres vivres, je me chargerai volontiers de les partager entre les pèlerins. » Le roi n'écouta pas le conseil et l'affaire en resta là : et maintes gens furent mécontents qu'il foulât ainsi aux pieds les bonnes coutumes anciennes.

Les gens du roi qui auraient dû retenir les marchands par la bienveillance leur louèrent les étaux pour vendre leurs denrées, aussi cher, dit-

on, qu'ils purent et le bruit s'en répandit dans les pays étrangers ; d'où maints marchands renoncèrent à venir dans le camp. Les barons qui auraient dû garder leur avoir pour l'employer sagement en temps et lieu, se mirent à donner dans les festins et les excès de table.

Le commun peuple s'éprit des femmes de mauvaise vie ; ce fut la cause que le roi donna congé à grand nombre de ses gens, à notre sortie de prison. Je lui demandai la raison de cet acte et il me dit qu'il s'était aperçu et qu'il avait la certitude que ceux à qui il avait donné congé tenaient de mauvais lieux à proximité de son pavillon, à la portée d'une petite pierre ; et cela au moment où l'armée se trouvait dans le plus mauvais état où elle ait jamais été.

¶¶¶¶¶. — Comment monseigneur Gautier d'Autrèche sortit de son pavillon et fut tué par les Sarrasins.

EVENONS maintenant à notre sujet. Peu de temps après la prise de Damiette, la cavalerie du soudan se présenta à nous et assiégea notre camp du côté de la terre. Le roi et tous les chevaliers s'armèrent. J'allai, tout équipé, parler au roi que je trouvai, assis sur une forme de velours, entouré des

prud'hommes chevaliers de sa suite, tous comme lui-même revêtus de leurs armes. Je lui demandai l'autorisation d'avancer avec mes gens en dehors du camp pour éviter que les Sarrasins ne se jetassent sur nos baraques. Quand Monseigneur Jean de Beaumont entendit ma requête, il cria très fort et il me défendit de par le roi de quitter mon campement avant que le roi ne m'en donnât l'ordre.

Je viens de vous parler des prud'hommes chevaliers qui étaient avec le roi. Il y en avait huit, tous chevaliers qui avaient remporté le prix de la valeur deçà et delà la mer, et qu'on avait accoutumé pour cela d'appeler les bons chevaliers. C'étaient Monseigneur Geoffroy de Sergines, Monseigneur Mathieu de Marly, Monseigneur Philippe de Nanteuil, Monseigneur Imbert de Beaujeu, connétable de France qui pour l'instant était absent, se trouvant en dehors du camp avec le maître des arbalétriers et la plus grande partie des sergents d'armes du roi, afin de veiller à ce que les Turcs ne nous fissent de dommage.

Cependant Monseigneur Gaucher d'Autrèche se faisait équiper de tous points en son pavillon. Quand il fut monté sur son cheval, l'écu au cou, le heaume en tête, il fit lever les pans de son pavillon et piqua des éperons pour aller contre

les Turcs. Il sortit seul, tandis que toute sa maison poussait le cri de « Châtillon ! » Mais il arriva qu'en chemin, il fit une chute et que son cheval lui sauta par dessus le corps et galopa, couvert de ses armes, vers nos ennemis ; les Sarrasins étant montés sur des juments, le cheval était attiré de ce côté.

Des témoins oculaires nous rapportent que quatre Turcs s'approchèrent du seigneur Gaucher qui gisait à terre, et en passant ils lui assénaient de grands coups de leurs masses. Le connétable de France et plusieurs des sergents du roi vinrent à la rescousse et le ramenèrent dans leurs bras jusqu'à son pavillon. Arrivé là, il ne pouvait plus parler : plusieurs chirurgiens et médecins de l'armée vinrent le visiter et, comme il leur semblait qu'il n'y avait pas péril de mort, ils le saignèrent aux deux bras.

Le soir, très tard, Monseigneur Aubert de Narcey me proposa d'aller lui rendre visite, parce que nous ne l'avions pas encore vu, et qu'il était homme de grand renom et de grande valeur. Nous entrâmes dans son pavillon ; son chambellan vint à notre rencontre afin de nous recommander de marcher doucement et ne pas éveiller son maître. Nous le trouvâmes gisant sur des couvertures de menu vair ; nous nous approchâmes sans bruit et

nous vîmes qu'il était mort. Quand on le dit au roi, il répondit qu'il ne voudrait pas avoir beaucoup d'hommes de cette espèce, puisqu'ils refuseraient d'agir conformément à ses ordres, à l'exemple de celui-ci.

XXXVIII. — Comment le camp fut protégé par des fossés contre les attaques des Sarrasins.

TOUTES les nuits, les Sarrasins à pied pénétraient dans le camp et tuaient les gens endormis. Ils tuèrent ainsi la sentinelle du seigneur de Courtenay et la laissèrent gisante sur une table après lui avoir coupé la tête qu'ils emportèrent. Le sultan, en effet, donnait pour chaque tête de chrétien un besant d'or.

Ces coups de main se produisaient parce que les bataillons faisaient le guet, à cheval, chaque soir à leur tour, autour du camp ; quand les Sarrasins voulaient y entrer, ils attendaient que le fracas de la cavalerie se fût éloigné ; ils pénétraient alors dans le camp derrière les chevaux et ils en ressortaient avant qu'il fît jour. C'est pour cette raison que le roi ordonna que le guet se ferait à pied ; et de cette manière, tout le camp fut en sûreté, étant gardé par des sentinelles à peu de distance les unes des autres.

Cela fait, le roi décida de ne point partir de Damiette avant l'arrivée de son frère le comte de Poitiers qui amenait l'arrière-ban de France. Et afin que les cavaliers sarrasins ne se jetassent pas sur le camp, il le fit clore tout autour de fossés profonds qui étaient gardés tous les soirs ainsi que les entrées par des arbalétriers et des sergents.

Quand la Saint-Jean fut passée, on n'avait pas encore de nouvelles du comte de Poitiers ; le roi et toute l'armée en étaient très affectés, redoutant qu'il lui fût arrivé quelque malheur. Alors je rappelai au légat comment en mer le doyen de Maurupt nous avait fait faire des processions trois samedis de suite et comment avant le troisième samedi nous arrivâmes à Chypre. Le légat me crut et fit annoncer les processions pour les trois semaines suivantes.

La première partit de l'hôtel du légat et se rendit en ville à l'église Notre-Dame qui était la mosquée des Sarrasins transformée et mise par le légat sous le vocable de la Mère de Dieu. Le légat prononça un sermon les deux premiers samedis. Y furent présents le roi et les gentilshommes auxquels il accorda l'indulgence plénière.

Au cours du troisième samedi, arriva le comte de Poitiers ; sa venue plus tôt n'eût pas été souhaitable ; car pendant trois semaines, il y eut un

tel bacchanal sur mer devant Damiette que deux cent quarante vaisseaux au moins furent brisés et perdus et leur équipage noyé; donc si le comte de Poitiers fût arrivé avant, lui et ses gens eussent été tous détruits.

Quand le comte fut là, le roi manda tous ses barons pour savoir quelle direction il prendrait, Alexandrie ou Babylone. Le comte Pierre de Bretagne et la plupart des barons de l'expédition furent d'avis que le roi allât assiéger Alexandrie, parce que la ville avait un bon port où pourraient aborder les navires ravitaillant l'armée. Le comte d'Artois fut d'une opinion contraire, disant qu'il n'admettrait pas qu'on allât ailleurs qu'à Babylone, la capitale de l'Égypte, car, dit-il, qui veut tuer le serpent doit d'abord lui écraser la tête. Le roi rejeta les avis de ses barons et s'en tint au conseil de son frère.

#### ¶¶¶¶. — Comment l'armée se mit en marche vers Babylone d'Égypte.

u commencement de l'Avent le roi se mit en marche avec l'armée pour se diriger vers Babylone, comme le comte d'Artois l'avait conseillé. Non loin de Damiette, nous trouvâmes un bras du grand fleuve et il fut décidé que l'armée passerait une

journée à le combler pour pouvoir le traverser ensuite. Ce qu'on fit assez facilement et de telle sorte que l'eau s'écoula dans le grand chenal. Pendant le passage, le soudan envoya contre nous cinq cents de ses cavaliers, les mieux montés qu'il put trouver dans toute son armée, pour nous harceler et retarder notre marche.

Le jour de la Saint-Nicolas, le roi nous donna ordre de nous préparer à chevaucher et défendit à quiconque, si hardi fût-il, de s'élancer contre les Sarrasins qui étaient venus au-devant de nous. Or il arriva que quand l'armée se remit en marche et quand les Turcs virent qu'on ne piquait pas vers eux et surent par leurs espions que le roi l'avait défendu, ils s'enhardirent et en vinrent aux mains avec les Templiers qui formaient le premier bataillon. L'un d'eux jeta un chevalier à terre, tout aux pieds du cheval du frère Renaud de Vichiers qui était alors maréchal du Temple.

Ce que voyant, celui-ci s'écria à ses frères : « En avant, de par Dieu, je ne puis en souffrir davantage ! » Il piqua des éperons et toute l'armée à sa suite. Les chevaux de nos gens étaient frais et ceux des Turcs déjà fourbus ; ce qui fut cause, m'a-t-on rapporté, que nul d'entre eux n'avait échappé à la mort et que plusieurs se jetèrent dans le fleuve et furent noyés.

XL. -- Du Nil qui vient du Paradis terrestre  
et des merveilleuses choses qu'on voit sur ses bords.

Il convient maintenant de parler du fleuve qui vient d'Égypte et du Paradis terrestre, pour mieux faire comprendre plusieurs choses non étrangères à mon sujet. Ce fleuve est différent de tous les autres ; car plus les autres cours d'eau s'approchent de leur embouchure, plus ils reçoivent de petites rivières et de petits ruisseaux. Dans ce fleuve, ne se jette aucune rivière ; il s'écoule en Égypte par un seul chenal et se divise en sept bras qui se répandent dans le pays.

Après la Saint-Rémy, ces sept rivières débordent et couvrent la plaine ; quand les eaux se sont retirées, chaque laboureur va retourner ses champs avec une charrue sans roues, enfouissant le froment, l'orge, le cumin et le riz qui viennent si bien que le terrain n'a jamais besoin d'être amendé. On ne croit pas que cette crue soit autre chose que l'effet de la volonté de Dieu ; sans elle, le pays n'aurait aucune prospérité à cause de la grande chaleur du soleil qui brûlerait tout, car il n'y pleut jamais. Le fleuve est toujours trouble ; d'où vient que ceux du pays qui y veulent boire prennent l'eau la veille au soir et y mêlent quatre amandes



ou quatre fèves écrasées, et le lendemain elle est parfaitement bonne à boire.

A l'endroit où le Nil pénètre en Égypte, les gens accoutumés à cette besogne jettent le soir leurs filets déployés dans le fleuve ; et quand le matin arrive, ils y trouvent les denrées précieuses qu'on apporte dans le pays, gingembre, rhubarbe, bois d'aloès et cannelle. On dit que ces épices viennent du Paradis terrestre, tombant sous le vent des arbres du Paradis, comme le bois sec que le vent abat dans la forêt. L'eau du fleuve est de telle nature qu'enfermée dans des pots de terre blanche que l'on fabrique dans le pays et suspendue aux cordes de nos pavillons, elle devenait, au plus chaud du jour, aussi froide qu'eau de fontaine.

On dit dans le pays que le soudan de Babylone avait maintes fois cherché à savoir d'où le fleuve venait ; il avait envoyé dans ce but des gens qui emportaient avec eux une sorte de pain appelé biscuit, c'est-à-dire cuit deux fois et qui vivaient de ce pain jusqu'à leur retour auprès du soudan. Ceux-ci avaient raconté qu'ils avaient cherché la source du fleuve et qu'ils étaient arrivés à un grand tertre de roches taillées qu'il était impossible de gravir. De ce tertre tombait le fleuve ; et il leur avait semblé que le haut de la montagne était couvert d'une grande quantité d'arbres ; ils disaient encore

qu'ils avaient fait la rencontre merveilleuse de bêtes sauvages et de diverses façons, lions, serpents, éléphants qui venaient les regarder au-dessus de la rivière, tandis qu'ils en remontaient le cours.

Revenons maintenant à notre sujet principal. Quand le fleuve pénètre en Égypte, il donne naissance à sept bras, ai-je dit plus haut. L'un de ces bras passe à Damiette, un autre à Alexandrie, le troisième à Tennis, le quatrième à Raxi. A ce bras s'arrêta le roi de France qui campa avec son armée entre les rivières de Raxi et de Damiette ; d'autre part les forces du soudan campèrent sur la rivière de Raxi, devant nous, pour défendre le passage, ce qui leur était chose facile, car on ne pouvait aller de leur côté qu'en passant à la nage.

XLII. — Comment le roi fit construire sur le fleuve  
une chaussée et des galeries couvertes  
appelées chats=châteaux.

Le roi prit le parti de faire construire une chaussée sur la rivière, afin de marcher contre les Sarrasins. Pour protéger les ouvriers, il fit élever deux de ces beffrois qu'on appelle chats-châteaux, espèces de tours de bois placées devant les chats ou galeries couvertes ; en outre, deux abris furent

ménagés en arrière aux guetteurs, à cause des bombardements, les Sarrasins ayant disposé en face seize engins de guerre.

A notre arrivée, le roi avait fait construire dix-huit machines dont Josselin de Cornaut fut l'ingénieur. Nos engins tiraient contre les leurs et ceux-ci répondaient ; mais je n'ai jamais entendu dire que les nôtres fissent beaucoup d'ouvrage. Les frères du roi guettaient de jour et nous, les autres chevaliers, de nuit. Vint la semaine d'avant Noël.

Quand les chats furent construits, l'on entreprit de faire la chaussée, le roi ne voulant pas que ceux qui portaient la terre fussent blessés par les Sarrasins qui tiraient sur nous et visaient le milieu du fleuve. Pendant la construction de la chaussée, le roi et tous les barons furent aveuglés : comme on avait bouché l'un des bras du Nil, ainsi que je l'ai dit (chose qui avait été exécutée facilement, dans l'embranchement même), on crut pouvoir boucher également la rivière de Raxi, à une demi-lieue de là, en aval du fleuve.

Et pour empêcher le travail, les Sarrasins creusaient des trous sur la rive qu'ils occupaient et le fleuve s'y précipitant les transformait en une large fosse. Ainsi ils défaisaient en un jour l'ouvrage de trois semaines, élargissant le fleuve de

leur côté par le moyen de ces trous, au fur et à mesure que nous le comblions du nôtre.

Pour remplacer le soudan qui était mort de la maladie qu'il avait prise devant la cité d'Hamant, les Sarrasins avaient choisi pour chef Seccedin, le fils du Cheik. On disait que l'empereur Frédéric l'avait fait chevalier. Il commanda à une partie de ses gens de nous assaillir du côté de Damiette : ce qu'ils firent, passant la rivière de Raxi, à Sharmesah. Le jour de Noël, mes chevaliers et moi prenions notre repas avec Monseigneur Pierre d'Avallon. Tandis que nous mangions, les Turcs vinrent, piquant des éperons, jusqu'à notre campement et tuèrent de pauvres gens qui étaient allés aux champs à pied. Nous allâmes nous équiper.

Nous n'étions pas sitôt revenus que nous trouvions Monseigneur Pierre, notre hôte, en dehors du camp, à la poursuite des Sarrasins. Nous piquâmes des éperons, nous le délivrâmes des mains de ceux-ci qui l'avaient jeté à terre, et nous le ramenâmes au camp ainsi que son frère, le seigneur du Val. Les Templiers, qui étaient accourus à notre appel, s'acquittèrent bien et courageusement de leur rôle d'arrière-garde. Les Turcs vinrent nous harceler jusque dans notre camp. C'est à ce propos que le roi ordonna de le clore

de fossés du côté de Damiette, depuis la rivière de Damiette jusqu'à celle de Raxi.

**LXXXII.** — De Scecedin, grand capitaine de la païennie et comment il fut déconfit par le roi de Sicile.

CECEDIN que je viens de nommer, le capitaine des Turcs, était l'homme le plus estimé de toute la païennie. Il portait sur une des bandes de sa bannière les armes de l'empereur Frédéric qui l'avait fait chevalier ; et sur les deux autres les armes du soudan d'Halape et celles du soudan de Babylone.

Son nom était Scecedin, le fils du cheik, c'est-à-dire le fils du vieillard. Ce nom est de grand prix en païennie, car il n'y a nation au monde qui honore davantage les gens âgés, quand il paraît que Dieu les a gardés de reproche jusque dans leur vieillesse. Scecedin le vaillant Ture, rapportèrent les espions du roi, s'était vanté de manger dans les pavillons du roi, le jour de la fête de saint Sébastien.

Le roi prévenu disposa ses troupes de telle manière que le comte d'Artois, son frère, devait garder les chats et les engins, le roi et le comte d'Anjou, qui fut depuis roi de Sicile, défendre le

camp du côté de Babylone, et le comte de Poitiers et nous autres Champenois la partie qui regarde Damiette. Or il arriva que le prince des Turcs, ci-devant nommé, fit passer ses gens dans l'île qui se trouve entre la rivière de Damiette et la rivière de Raxi où les nôtres étaient campés et ranger ses bataillons dans tout l'espace compris entre les deux rives.

Le roi de Sicile leur livra combat et les déconfit. Il y eut beaucoup de noyés dans l'une et l'autre rivière, et toutefois il en resta un grand nombre auxquels on n'osa s'attaquer à cause des engins qui tiraient sur l'île. Pendant le combat, le comte Guy de Forez traversa à cheval l'armée turque et s'attaqua avec ses chevaliers à un bataillon de sergents sarrasins qui le jetèrent à bas ; il eut la jambe brisée et deux de ses chevaliers le ramenèrent entre leurs bras. Le roi de Sicile fut tiré à grand'peine du péril où il était et il fut très vanté pour cette journée.

Les Turcs nous attaquèrent ainsi que le comte de Poitiers, et nous leur courûmes sus et les repoussâmes pour longtemps ; ils eurent des morts et nous revînmes sans avoir fait de pertes.

XLIII. — Comment le feu grégeois fut lancé  
sur les chats=châteaux.

Un soir que nous faisons le guet auprès des chats-châteaux, les Sarrasins amenèrent une machine qu'on appelle *perrière*, ce qu'ils n'avaient encore fait, et mirent du feu grégeois dans la fronde de cet engin. Quand Monseigneur Gautier d'Écurié, le bon chevalier qui était avec moi, vit cela, il nous dit : « Seigneurs, nous sommes en plus grand danger que nous ne fûmes jamais ; car s'ils incendient nos châteaux et si nous y demeurons, nous sommes perdus et brûlés ; si d'autre part nous abandonnons les postes qu'on nous a confiés, nous sommes honnis. Donc, personne en ce péril ne peut nous défendre, si ce n'est Dieu. Aussi je propose que toutes les fois qu'ils jetteront du feu, nous nous mettions à genoux et les coudes à terre et priions Notre-Seigneur de nous protéger. »

Sitôt qu'ils tirèrent le premier coup, nous fîmes comme on nous l'avait enseigné. Le feu tomba entre les deux châteaux, sur l'emplacement qui avait été ménagé pour boucher le fleuve. Nos éteigneurs se préparèrent à éteindre le feu. Et comme les Sarrasins ne pouvaient tirer directement contre eux, à cause des deux ailes des pavil-

lons que le roi avait fait bâtir, ils tiraient vers les nues, si bien que les traits tombaient en plein au milieu d'eux.

Le feu grégeois nous arrivait environ aussi gros qu'un tonneau de verjus et la queue de feu qui en partait avait la longueur d'une grande lance. Il faisait un tel bruit en traversant les airs qu'il nous semblait entendre la foudre dans le ciel ; on aurait dit un dragon volant en l'air. Il jetait une telle lumière et un tel feu que l'on voyait clair dans le camp comme en plein jour. Trois fois, ce soir-là, ils nous lancèrent le feu grégeois et ils nous le lancèrent encore quatre fois avec l'arbalète à tour.

Toutes les fois que notre saint roi entendait le bruit du feu grégeois, il se dressait sur son lit et, tendant les mains vers Notre-Seigneur, disait en pleurant : « Beau sire Dieu, gardez-moi mes gens ! » Et je crois vraiment que ses prières nous étaient bien utiles et que nous en avions bien besoin. Chaque soir après le bombardement, il nous envoyait un de ses chambellans pour savoir en quel état nous étions et si le feu ne nous avait pas causé de dommage.

Une fois, le feu tomba à côté du chat-château que gardaient les gens de Monseigneur de Courtenay et sur la rive du fleuve. Soudain un che-

valier nommé l'Albigeois s'approche de moi :  
« Seigneur, fait-il, si vous ne nous aidez, nous  
sommes tous brûlés, car les Sarrasins ont tant  
lancé de leurs traits qu'il y a comme une grande  
haie qui s'avance en feu vers notre château. Nous  
ne fimes qu'un bond, et nous trouvâmes qu'il avait  
dit vrai. Nous éteignîmes le feu, mais avant que  
nous l'eussions éteint, les Sarrasins nous accablè-  
rent d'une grêle de traits qu'ils lançaient à travers  
le fleuve.

XLIV. — Comment nous fumes en grand péril  
du fait de l'incendie des chats et du tir  
des engins sarrasinois.

ES frères du roi gardaient les chats-châteaux le  
jour et montaient au haut des tours pour tirer à  
l'arbalète des carreaux qui tombaient au milieu  
des Sarrasins. Le roi avait décidé que, quand le roi  
de Sicile guetterait pendant la journée, nous guette-  
rions à notre tour la nuit. Le jour où nous devions  
prendre la suite du roi de Sicile, nous étions très  
inquiets, parce que les Sarrasins avaient entière-  
ment démoli nos chats-châteaux, par le moyen de  
la perrière amenée cette fois en plein jour et qui  
les avait criblés de projectiles.

Ils avaient si bien approché leurs engins des

chaussées que nous avons établies sur le fleuve que nul n'osait aller vers les chats-châteaux, à cause des grosses pierres qu'ils lançaient et qui tombaient sur le chemin. Ainsi nos deux châteaux furent brûlés, ce qui mit le roi de Sicile tellement hors de lui qu'il voulait se jeter au milieu du feu pour l'éteindre. S'il en fut courroucé, mes chevaliers et moi, nous en louâmes Dieu, car si nous avions monté la garde le soir, nous eussions été tous rôtis.

Quand le roi vit cela, il envoya chercher tous les barons et pria chacun d'eux de lui fournir du merrain de son bateau afin de construire un chat destiné au bouchage de la rivière ; il leur représenta qu'il n'y avait d'autre bois à employer à cet objet que le merrain des navires qui avaient amené nos bagages. Chacun donna ce qu'il voulut et lorsque ce chat fut fait, le bois en fut évalué dix mille livres et plus.

Le roi décida que l'on ne ferait avancer notre engin sur la chaussée que le jour où le roi de Sicile devait prendre le guet pour réparer le malheur des châteaux incendiés, son précédent jour de guet. Ce qui fut dit fut fait ; aussitôt qu'il fut de garde, il fit placer le chat à l'endroit où les deux autres avaient brûlé.

Ce que voyant, les Sarrasins mirent en batterie

leurs seize pièces et bombardèrent la chaussée où le chat était dressé. Et quand ils virent que nos gens n'osaient approcher du chat à cause des pierres qui tombaient tout autour, ils amenèrent la perrière, lancèrent le feu grégeois sur l'ouvrage et le brûlèrent entièrement. Ce fut là une grande faveur que la Providence nous octroya à moi et à mes chevaliers; car il y avait aussi grand danger à monter la garde cette fois-là que le soir dont je vous ai parlé plus haut.

**XLV. — Comment nous passâmes le fleuve à gué  
et comment fut tué le comte d'Artois.**

Le roi demanda conseil à ses barons. Tous s'accordèrent à penser qu'il était impossible de faire une chaussée pour aller du côté des Sarrasins, qui débouchaient la rivière d'un côté, pendant que les autres la bouchaient à grand'peine de l'autre.

Alors le connétable Monseigneur Imbert de Beaujeu dit au roi qu'un Bédouin était venu, lui proposant de lui indiquer un bon gué, moyennant qu'on lui donnât cinq cents besants. Le roi lui accorda la somme pourvu qu'il prouvât la vérité de son dire. Le connétable rapporta la réponse au Bédouin qui ne voulut pas fournir le renseigne-

ment, si l'on ne lui donnait l'argent auparavant. Ce fut accepté et l'argent lui fut remis.

Le roi décida que le duc de Bourgogne et les gentilshommes d'outre-mer garderaient le camp et que lui-même et ses trois frères passeraient le gué indiqué par le Bédouin. La chose fut entreprise le jour de Carême-prenant. Dès l'aube nous nous équipâmes de tous points; et quand nous fûmes prêts, nous gagnâmes le fleuve et nos chevaux le traversèrent à moitié à la nage; au milieu ils trouvèrent la terre ferme où ils prirent pied. Sur la rive opposée il y avait bien trois cents Sarrasins montés sur leurs chevaux.

Alors je dis à mes gens : « Seigneurs, ne regardez qu'à main droite et non à gauche, parce que chacun y tire, les berges sont gluantes et les chevaux tombent sur les cavaliers qui se noient. » Il est bien vrai qu'il y eut des noyés dans le passage et entre autres Monseigneur Jean d'Orléans qui portait bannière à la guivre. Nous prîmes le parti de tourner la pente mouillée et nous trouvâmes un chemin plus sec; grâce à Dieu, nous passâmes de telle façon que personne de nous ne tomba dans l'eau; et quand ce fut fait, les Turcs s'enfuirent.

Selon les ordres reçus, le Temple devait fournir l'avant-garde et le comte d'Artois commander le

second bataillon. Or, sitôt que le comte d'Artois eut franchi le fleuve, il se jeta avec ses gens contre les Turcs qui s'enfuirent devant eux. Les Templiers lui représentèrent qu'il leur avait fait injure, en marchant le premier quand il devait les suivre, et ils le prièrent de les laisser passer devant, comme le roi l'avait décidé. Le comte d'Artois n'osait répondre à cause de Monseigneur Foucaud du Merle qui le tenait par la bride ; et ce Foucaud du Merle, qui était très bon chevalier, n'entendait rien de ce que les Templiers disaient au comte, parce qu'il était sourd, et il criait : « Sus à eux, sus à eux ! »

Ce que voyant, les Templiers pensèrent que ce serait honte à eux de laisser le comte d'Artois prendre les devants ; aussi brochèrent-ils des éperons à qui mieux mieux et chassèrent les Turcs qui s'enfuirent devant eux à travers la ville de Mansourah et jusque dans les champs du côté de Babylone. Quand ils furent sur le point de retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent des poutres et des planches par les rues qui étaient étroites. Là trouvèrent la mort le comte d'Artois, Raoul, sire de Couci, et près de trois cents autres chevaliers. Le Temple, au dire du grand maître, perdit à lui seul deux cent quatre-vingts hommes armés, et tous à cheval.

XLVII. — Comment une troupe de Turcs  
me fit un mauvais parti et comment je fus sauvé  
par le comte d'Anjou.

ES chevaliers et moi, décidâmes d'attaquer plusieurs Turcs qui étaient occupés dans leur camp à notre gauche à charger leur attirail, et nous leur courûmes sus. Cependant que nous les repoussions au milieu du camp, je vis un Sarrasin qui montait à cheval ; un de ses chevaliers lui tenait la bride. Tandis qu'il appuyait les deux mains sur sa selle, je lui donnai de ma lance sous l'aisselle et le jetai mort par terre. Son compagnon, voyant cela, lâcha l'homme et le cheval, et m'asséna au passage un grand coup de lance entre les deux épaules, me couchant et me serrant si bien sur mon cheval que je ne pouvais tirer l'épée suspendue à ma selle ; ce que voyant, le Sarrasin retira sa lance, et me laissa là.

Quand nous sortîmes du camp des Sarrasins, nous trouvâmes six mille Turcs à peu près qui avaient quitté leurs tentes et s'étaient répandus dans la campagne. Lorsqu'ils nous virent, ils nous coururent sus et tuèrent Monseigneur Hugues de Til-Châtel, seigneur de Conflans, l'un de mes bannerets. Mes chevaliers et moi, nous nous élan-

çâmes au secours de Monseigneur Raoul de Vauvaut, un autre de mes compagnons qu'ils avaient jeté à terre. Comme je revenais, les Turcs appuyèrent leurs lances sur moi ; sous le poids, mon cheval s'agenouilla, et je glissai entre ses deux oreilles. Je me redressai aussi prestement que possible, l'écu au cou et l'épée à la main. Monseigneur Érard de Sivri (que Dieu absolve), qui était non loin, s'approcha de moi et nous conseilla d'aller dans une maison en ruine attendre le roi qui venait. Et comme nous y allions, les uns à pied, les autres à cheval, une grosse troupe de Turcs vint se jeter sur nous, et me renversant me piétinèrent et m'arrachèrent mon écu du cou.

Quand ils se furent éloignés, Monseigneur Érard de Sivri revint à moi et il m'emmena auprès de la maison en ruine. Là nous rejoignirent Monseigneur Hugues d'Écot, Monseigneur Frédéric de Louppi et Monseigneur Renaud de Menoncourt. Cependant les Turcs nous assaillaient de toutes parts ; quelques-uns d'entre eux pénétrèrent dans la maison, et nous piquèrent de leurs lances par dessus les murs. Mes chevaliers me prièrent de les retenir par le frein ; je le fis pour empêcher les chevaux de s'enfuir. Et ils se défendirent vigoureusement contre les Turcs, ce qui leur mérita les éloges de tous les prud'hommes de

l'expédition, de ceux qui virent le fait comme de ceux à qui on le rapporta.

Monseigneur Hugues d'Écot fut blessé de trois coups de lance au visage ; Monseigneur Raoul fut atteint également ; Monseigneur Frédéric eut l'épaule traversée et la plaie était si large que le sang en sortait comme de la bonde d'un tonneau ; Monseigneur Érard de Sivri reçut un coup d'épée en plein visage, et le nez lui en pendait sur les lèvres. Il me souvint alors de Monseigneur saint Jacques que je requis en cette manière : « Beau sire saint Jacques, aidez-moi et secourez-moi en cette extrémité ! »

Ma prière terminée, Monseigneur Érard de Sivri me dit : « Seigneur, si vous pensez que moi et mes héritiers n'en encourrions pas reproche, j'irai demander l'aide du comte d'Anjou que j'aperçois au milieu des champs. » Je lui répondis : « Monseigneur Érard, il me semble que vous vous feriez grand honneur, en cherchant à sauver nos vies, car la vôtre est certainement en grand péril. » Je disais vrai, car il mourut de sa blessure. Il consulta tous les chevaliers présents, et tous lui donnèrent le même conseil que moi. Il me pria alors de laisser aller son cheval que je tenais par le frein avec les autres ; ce que je fis.

Il joignit le comte d'Anjou et lui demanda de

venir à notre secours. Bien qu'un gentilhomme qui l'accompagnait l'en dissuadât, le comte d'Anjou accueillit la demande de son chevalier; il tourna bride pour accourir à notre aide, et plusieurs de ses sergents donnèrent de l'éperon. Quand ils les aperçurent, les Sarrasins nous lâchèrent. Devant les sergents arriva Monseigneur Pierre d'Auberive, l'épée au poing. Voyant que les Turcs nous laissaient, il se jeta sur une grosse troupe de Sarrasins qui tenaient Monseigneur de Vanault et le délivra grièvement blessé.

#### XLVIII. — Comment le bataillon du roi attaqua les Sarrasins.

PENDANT que j'étais à pied, avec mes chevaliers, blessé comme je l'ai dit, le roi vint, suivi de son bataillon à grand bruit et fracas de trompes et de nacaires et il s'arrêta sur un chemin levé. Jamais je ne vis si bel homme armé; il paraissait, dépassant tous ses gens de la tête, un heaume doré sur le chef et une épée d'Allemagne à la main.

Quand il se fut arrêté, ses bons chevaliers se lancèrent contre les Turcs. Sachez que ce fut un beau fait d'armes, car on n'y tira pas de l'arc ou de l'arbalète; mais on combattit corps à corps à

coups de masses et d'épées. Un mien écuyer, qui s'était enfui avec ma bannière et était revenu à moi, me donna un roncin flamand sur lequel je montai, et j'allai rejoindre le roi.

J'étais à ses côtés, quand Monseigneur Jean de Valéri le prud'homme vint lui conseiller d'aller à main droite sur le fleuve, pour prendre l'aide du duc de Bourgogne et de ceux que nous avons laissés au camp et pour que ses sergents eussent à boire, car on était au plus chaud de la journée.

Le roi commanda à ses sergents d'aller chercher les chevaliers de son conseil, les nommant tous par leur nom. Les sergents les trouvèrent en pleine mêlée, aux prises avec les Turcs. Ils accoururent près du roi qui leur demanda leur avis ; ils approuvèrent pleinement le conseil de Monseigneur Jean de Valéri. Le roi donna donc l'ordre au gonfalon de Saint-Denis et à ses bannerets de se diriger à l'endroit indiqué. Au départ de la troupe, il y eut derechef grande fanfare de trompettes, de nacaires et de cors sarrasinois.

Le roi avait à peine fait quelques pas quand il reçut plusieurs messagers du comte de Poitiers, son frère, du comte de Flandre et de plusieurs autres gentilshommes qui avaient là leurs bataillons ; ceux-ci le priaient de ne pas bouger, car ils étaient trop pressés par les Turcs pour pouvoir le

suivre. Le roi rappela tous ses prud'hommes qui lui conseillèrent de différer le départ. Peu après, Monseigneur Jean de Valéri revint, qui blâma le roi et son conseil de leur retard. Sur quoi, tous les conseillers adoptèrent son avis.

Et voici que le connétable Humbert de Beaujeu accourt, disant que le comte d'Artois était assailli dans une maison à Mansourah et qu'il fallait lui prêter main-forte. « Connétable, fit le roi, marchez devant, je vous suis. » Je dis alors au connétable que je serais son chevalier, et il m'en remercia fort. Et nous prîmes le chemin de Mansourah.

Pendant le trajet un sergent à masse vint annoncer au connétable que le roi était arrêté et que les Turcs étaient entre lui et nous. Nous nous retournâmes et vîmes qu'en effet il y en avait bien mille et plus, et nous n'étions que six. Je dis alors au connétable : « Sire, il nous est impossible de rejoindre le roi à travers toute cette armée; mais avançons et mettons ce fossé que vous voyez devant vous, entre eux et nous; et ainsi peut-être pourrons-nous revenir vers le roi. »

Le connétable suivit mon conseil. Sachez que s'ils avaient pris garde à nous, les Turcs nous eussent tous tués; mais toute leur attention se portait sur le roi et le gros de la troupe, si bien qu'ils croyaient que nous étions des leurs.

**XLVIII. — Comment nous fumes refoulés sur le fleuve  
et comment je défendis un ponceau.**

N revenant sur nos pas, en arrière du ru, nous vîmes que le roi s'était avancé sur le fleuve et que les Turcs y refoulaient à coups de masses et d'épées et y culbutaient avec les compagnies du roi tous les autres bataillons. La défaite fut telle que plusieurs de nos gens tentèrent de repasser à la nage du côté du duc de Bourgogne ; ce fut en vain, car les chevaux étaient harassés et la chaleur accablante, si bien que nous apercevions le fleuve couvert de lances et d'écus, et de chevaux et d'hommes qui se noyaient et périssaient.

Nous arrivâmes à un ponceau qui était sur le ru et je dis au connétable que nous ferions bien de rester là pour le garder, « car si nous l'abandonnons, ils attaqueront le roi par ici, et si nos gens sont assaillis de deux côtés, ils risquent d'être perdus. » Ainsi fîmes-nous. On dit que c'en était fait de nous ce jour-là, n'eût été le roi. Le sire de Courtenay et Monseigneur Jean de Seignelai me contèrent que six Turcs avaient saisi la bride du roi et l'emmenaient prisonnier quand il se délivra d'eux à coups d'épée. Ses gens, voyant qu'il se mettait en état de défense, reprirent courage et

plusieurs d'entre eux, renonçant au passage du fleuve, accoururent vers lui pour l'aider.

Le comte de Bretagne vint tout droit de Mansourah auprès de nous qui gardions le ponceau ; il avait reçu un coup d'épée au milieu du visage et le sang lui ruisselait sur la bouche ; il était sur un petit cheval bien fourni ; il avait laissé tomber ses rênes sur l'arçon de sa selle qu'il tenait à deux mains de peur que ses gens, qui étaient par derrière et qui le pressaient fort, ne le fissent aller trop vite. Il semblait bien qu'il les prisât peu. Car tout en crachant le sang de sa bouche, il répétait : « Hé ! tête-Dieu ! avez-vous vu de ces ribauds ? » A la queue du bataillon venaient le comte de Soissons et Monseigneur Pierre de Neuville qu'on appelait Cahier : tous deux avaient reçu de nombreuses blessures au cours de cette journée.

Quand ils furent passés près de nous, les Turcs les laissèrent aller, voyant que nous gardions le pont et que nous leur faisons face. Je courus au comte de Soissons dont j'avais épousé la cousine germaine, et je lui dis : « Seigneur, je crois que vous feriez bien de demeurer pour garder le ponceau ; car si nous le quittons, les Turcs que voici s'y jetteront, et ainsi le roi sera assailli par devant et par derrière. » Il me demanda si je resterais avec lui. « Très volontiers », répondis-je. Le con-

nétable me recommanda alors de ne pas bouger de là jusqu'à ce qu'il fût de retour avec du renfort.

**XLIX.** — Comment je fis un écu d'un gambouison  
d'étoupes et du propos que me tint  
le bon comte de Soissons au fort de la bataille.

E demeurai là sur mon roncin avec le comte de Soissons à ma droite et Monseigneur Pierre de Neuville à ma gauche. Sur ces entrefaites, voilà qu'un Turc vint de l'endroit où se tenait le bataillon du roi, frappa d'une masse par derrière Monseigneur Pierre de Neuville, le couchant du coup sur le col de son cheval, puis s'élança au delà du pont, et rejoignit les siens. Quand les Turcs virent que nous n'abandonnerions pas le pont, ils traversèrent le ruisseau, se placèrent comme nous entre le ruisseau et le fleuve. Nous nous dirigeâmes vers eux, prêt à leur courir sus au cas où ils auraient fait mine d'aller du côté du roi et de franchir le ponceau.

Devant nous il y avait deux sergents du roi, l'un nommé Guillaume de Bohon, l'autre, Jean de Gammaches contre qui les Turcs menèrent tout plein de vilains à pied qui leur lançaient des mottes de terre; ils ne purent les rejeter sur nous. A la fin ils firent avancer l'un d'eux qui leur jeta trois fois le feu

grégeois. Un coup, Guillaume de Bohon reçut le pot de feu sur sa rondelle ; si le feu avait pris à quoi que ce fût sur lui, il eût été complètement brûlé.

Nous étions tout couverts des pilets qui manquaient les sergents. Ayant trouvé par hasard un gamboison d'étoupes à un Sarrasin, je tournai la fente vers moi et m'en fis un écu qui m'était d'un grand besoin ; car je ne fus blessé par leurs traits qu'en cinq endroits et mon roncin en quinze. J'eus encore la chance qu'un de mes bourgeois de Joinville m'apportât une bannière à mes armes, munie d'un fer de lance, et toutes les fois que nous voyions les Turcs presser les sergents, nous leur courions sus et ils prenaient la fuite.

Le bon comte de Soissons, en cette rencontre, plaisantait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons hurler cette chiennaille ; car, par la coiffe-Dieu (c'était son juron favori), vous et moi, nous parlerons encore de cette journée dans les chambres des dames ! »

#### L. — Comment les Sarrasins furent vaincus et comment leur camp fut pillé par les Bédouins.

E soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers du roi qui se mirent en rang devant nous. Les voyant mettre le pied à



l'étrier des arbalètes, les Sarrasins s'enfuirent. « Sénéchal, me dit alors le connétable, voilà qui est bien. Maintenant rendez-vous vers le roi et ne le quittez qu'il ne soit rentré dans son pavillon. » Comme j'arrivais auprès du roi, Monseigneur Jean de Valéri vint à lui et lui dit : « Sire, Monseigneur de Châtillon vous prie de lui confier l'arrière-garde. » Le roi le fit volontiers et puis il se mit en route. Pendant que nous cheminions, je lui fis ôter son heaume et lui donnai mon chapeau de fer pour qu'il reprît haleine.

A ce moment, frère Henri de Rosnai, prévôt de l'Hôpital s'approcha de lui et lui baisa son gantelet. Il lui demanda s'il avait quelques nouvelles du comte d'Artois ; le roi répondit qu'il en avait bien certainement et que son frère le comte d'Artois était en paradis. « Hé, sire, dit le prévôt, que cela vous reconforte ; jamais n'échut à un roi de France si grand honneur que celui qui vous était réservé aujourd'hui. Car pour combattre vos ennemis, vous avez passé une rivière à la nage, et vous les avez défaits et chassés de la place, vous leur avez pris leurs engins et vous coucherez cette nuit dans leur camp. » Le roi répondit qu'il fallait rendre grâces à Dieu de tout ce qu'il lui donnait et ce disant, de grosses larmes lui coulaient des yeux.

Quand nous arrivâmes au campement, nous vîmes des piétons sarrasins disputant à notre gent menue une tente qu'ils avaient pliée et dont ils tenaient les cordes. Nous chargeâmes, le maître du Temple et moi, et la tente resta aux mains des nôtres.

En cette bataille, il y eut beaucoup de gens et de grand étalage qui s'en furent honteusement fuyant par le ponceau dont je vous ai parlé et se sauvèrent en grand effroi sans que nous pussions en retenir aucun d'eux ; j'en nommerais bien sur lesquels je me tairai, car ils sont morts.

Mais je ne passerai pas sous silence Monseigneur Gui Mauvoisin, qui s'en revint honorablement de Mansourah. Le chemin que le connétable et moi avions fait en remontant, il le fit dans le sens opposé et les Turcs le reconduisirent avec son bataillon de la même façon qu'ils avaient reconduit le comte de Bretagne et son corps ; Monseigneur Gui Mauvoisin et ses gens eurent de grands éloges de cette journée, et ce n'est pas surprenant, car ceux qui savaient bien en quelles dispositions il se trouvait m'ont dit que son bataillon était, ou peu s'en fallût, entièrement composé de chevaliers, ses parents ou ses hommes liges.

Quand nous eûmes défait les Turcs et que nous les eûmes chassés de leurs baraques, aucun de

nous ne demeura pas dans leur camp et les Bédouins en profitèrent pour s'y ruer. Les Sarrasins étaient très nombreux. Tout ce qu'ils avaient laissé fut emporté par les Bédouins; et je n'ai pas entendu dire que ceux-ci, qui étaient les sujets des Sarrasins, en valussent pis à leurs yeux pour avoir volé toutes ces choses : tels sont, en effet, leur coutume et leurs usages qu'ils s'attaquent toujours aux plus faibles.

#### LI. — Des Bédouins et de leur manière de vivre.

PUISQUE cela se rapporte à mon sujet, je vous dirai quels gens sont les Bédouins. Les Bédouins ne croient point en Mahomet, mais suivent la loi d'Ali, l'oncle de Mahomet, de même que le Vieux de la Montagne, celui qui entretient les Assassins. Ces derniers croient que lorsqu'on meurt pour son seigneur et dans un but louable, l'âme va se loger dans un corps plus parfait et est plus heureuse qu'avant : c'est pourquoi les Assassins ne s'inquiètent pas d'être tués, lorsqu'ils sont en service commandé par le Vieux de la Montagne. Mais revenons pour l'instant aux Bédouins.

Les Bédouins ne demeurent pas dans des villes, cités ou châteaux; mais ils couchent toute leur

vie en plein air ; ils abritent leurs familles, leurs femmes et leurs enfants, la nuit ou le jour quand il fait mauvais temps, dans des espèces de baraques construites avec des cerceles de tonneaux liés par des perches, qui ressemblent aux chars de nos dames : ils étendent dessus des peaux de mouton corroyées à l'alun et appelées peaux de Damas. Ces peaux servent encore aux Bédouins à faire les grandes pelisses qui leur couvrent tout le corps jusqu'aux pieds.

Quand il pleut le soir ou quand il fait mauvais temps la nuit, ils s'enveloppent dans leurs pelisses, ôtent les freins à leurs chevaux et les laissent paître à côté d'eux. Le lendemain, ils étendent leurs pelisses au soleil, les frottent et les apprêtent, et il ne semble en rien qu'elles aient été mouillées la veille.

Ils croient que nul ne peut mourir qu'au jour qui lui est assigné, et c'est pourquoi ils ne veulent pas porter d'armures. Quand ils maudissent leurs enfants, ils le font en ces termes : « Sois maudit comme les Francs qui s'arment par peur de la mort ! » En campagne, ils ne portent que l'épée et la lance.

Presque tous sont vêtus de surplis ainsi que les prêtres ; ils s'entortillent la tête de serviettes qui leur vont par dessous le menton, ce qui leur donne

un air hideux, avec leurs barbes et leurs cheveux tout noirs. Ils vivent du lait de leurs bêtes, et louent à cette fin des pâturages dans les plaines appartenant aux riches propriétaires. Le nombre de ceux-ci est impossible à dire : il y en a dans le royaume de Jérusalem et dans toutes les autres terres des Sarrasins et des mécréants, auxquels chaque année sont payés de grands tributs.

J'ai vu dans ce pays, après mon retour d'outremer, des chrétiens déloyaux qui observaient la loi des Bédouins, disant que nul ne pouvait mourir qu'à son heure ; ce qui équivaut à dire qu'il n'est pas en la puissance de Dieu de nous aider ; aussi bien il serait fou celui qui servirait Dieu, en lui refusant le pouvoir de prolonger notre vie et de nous garder du mal et du malheur, et c'est pourquoi nous devons croire à sa toute-puissance.

### LIII. — Comment les Turcs nous attaquèrent de nuit et d'un prêtre qui déconfit huit Sarrasins.

EPRENONS notre récit. A la tombée de la nuit, nous revînmes de la périlleuse bataille relatée ci-dessus, le roi et nous, et nous logeâmes au lieu d'où nous avons chassé l'ennemi. Mes gens qui étaient demeurés dans notre camp m'apportèrent une tente que les Templiers m'avaient donnée et

la plantèrent devant les engins enlevés aux Sarrasins : le roi fit poster des sergents pour les garder.

Une fois dans mon lit, j'aurais eu grand besoin de dormir à cause des blessures que j'avais reçues dans la journée, mais il n'en fut pas ainsi. Bien avant qu'il fût jour, en effet, l'on cria par le camp : « Aux armes ! aux armes ! » Je fis lever mon chambellan qui était couché près de moi et lui dis d'aller voir ce que c'était. Il revint tout effrayé et me dit : « Seigneur, debout, debout, car voici les Sarrasins ; ils sont venus à pied et à cheval et ils ont déconfit les sergents du roi qui gardaient les engins et les ont repoussés dans les cordes de nos pavillons. »

Je me levai, jetai un gamboison sur mon dos et un chapeau de fer sur ma tête et criai à nos sergents : « Par saint Nicolas ! ils ne resteront pas là ! » Mes chevaliers accoururent, blessés comme ils étaient, et nous repoussâmes les sergents sarrasins hors des machines jusqu'à un gros détachement de Turcs à cheval qui se trouvaient tout contre. Je demandai du secours au roi, car ni moi, ni mes chevaliers ne pouvions endosser des hauberts, à cause de nos plaies ; le roi nous envoya Monseigneur Gaucher de Châtillon qui se plaça entre les Turcs et nous.

Quand le seigneur de Châtillon eut repoussé les piétons sarrasins, ceux-ci se retirèrent du côté d'un gros escadron de cavaliers turcs rangé devant nos tentes pour nous empêcher de surprendre leur camp établi par derrière. Huit capitaines de cet escadron étaient descendus de cheval, très bien armés et avaient fait un hourdis de pierres taillées pour se protéger contre nos arbalétriers. Ces huit Sarrasins tiraient à la volée sur notre campement et ils blessèrent plusieurs de nos gens et de nos chevaux.

Mes chevaliers et moi nous nous réunîmes et décidâmes d'enlever, quand il ferait nuit, les pierres de leur retranchement. Un mien prêtre nommé Monseigneur Jean de Voisey qui assistait à ce conseil n'attendit pas tant. Il quitta le camp tout seul, se dirigea vers les Sarrasins avec son gamboison et son chapeau de fer, sa lance dissimulée sous l'aisselle afin de ne pas être remarqué par l'ennemi. Arrivé près des Sarrasins qui ne se méfiaient pas de lui parce qu'ils le voyaient tout seul, il tira sa lance de dessous son bras et se jeta sur eux. Aucun ne fit mine de se défendre, et tous prirent la fuite.

Quand les cavaliers virent cela, ils piquèrent des éperons pour les secourir ; cependant près de cinquante sergents se précipitaient hors de notre

camp. Les cavaliers n'osèrent s'attaquer à eux et tournèrent bride.

Quand ils eurent fait cette manœuvre deux ou trois fois, un de nos sergents saisissant sa lance par le milieu la jeta sur l'un des cavaliers qui emporta le fer fiché à travers ses côtes. Les Turcs alors n'osèrent plus approcher et nos sergents purent enlever les pierres du hourdis. De ce jour, mon prêtre fut bien connu dans l'armée ; on se le montrait l'un à l'autre, en disant : « C'est le prêtre de Monseigneur de Joinville qui a déconfi huit Sarrasins ! »

**LIII. — Comment le chef sarrasin vint,  
sur un petit roncain, examiner la disposition  
de notre armée.**

ES choses advinrent le premier jour du Carême. Ce jour-là, un vaillant Sarrasin que nos ennemis avaient nommé capitaine à la place de Scecedin, le fils du cheik tué à la bataille du mardi-gras, prit la cotte de mailles du comte d'Artois qui mourut dans la même journée, et la montra au peuple sarrasin, en disant que c'était celle du roi qui était mort.

« Nation sans roi, dit-il, n'est pas plus redoutable que corps sans tête. Donc, s'il vous plaît,

nous les attaquerons vendredi. Vous devez en tomber d'accord avec moi, il me semble; car nous ne manquerons pas de les prendre tous, puisqu'ils ont perdu leur chef. » Tous convinrent de nous assaillir le vendredi.

Nos espions qui étaient dans le camp des Sarrasins transmirent ces renseignements au roi. Celui-ci donna l'ordre à tous les chefs de corps de tenir leurs gens armés dès minuit et de les faire avancer jusqu'à la lice du camp; cette lice, élevée pour empêcher les Sarrasins d'entrer, était faite de pieux disposés de telle façon qu'on ne pouvait passer à travers qu'à pied. L'ordre fut exécuté.

Dès l'aurore, le capitaine Sarrasin que j'ai nommé plus haut, nous amena au moins quatre mille Turcs à cheval et les fit ranger tout autour de notre camp depuis la rivière qui vient de Babylone jusqu'à la rivière qui partait de notre camp pour aller vers une ville appelée Risil. Puis il fit amener des piétons en tel nombre que le camp en fut environné de la même façon que par les cavaliers. Enfin il disposa par derrière toutes les forces du soudan de Babylone pour les faire donner en cas de besoin.

Quand ce fut terminé, le capitaine vint tout seul, monté sur un petit roncín, se rendre compte de notre ordre de bataille, et selon qu'il voyait

que nous avions plus de monde en un endroit qu'à un autre, il retournait chercher de la troupe et renforçait ses bataillons contre les nôtres. Puis il fit passer les Bédouins, qui étaient bien trois mille, du côté du duc de Bourgogne dont l'armée se tenait entre les deux rivières, dans la pensée que le roi enverrait des renforts au duc et affaiblirait ainsi son armée.

**LIV. — Comment commença la bataille  
du premier vendredi de Carême.**

ES préparatifs durèrent jusqu'à midi. Alors il fit sonner les tambours qu'on appelle nacaires et les Sarrasins, cavaliers et piétons, commencèrent l'attaque. Tout d'abord, je vous parlerai du roi de Sicile (alors simple comte d'Anjou) qui était au premier rang, face à Babylone. Ils marchèrent contre lui à la façon des pions au jeu d'échecs, les gens à pied devant et lançant le feu grégeois, ceux à cheval derrière, et pressant si fort le roi de Sicile, qui était à pied entre ses chevaliers, qu'ils le refoulèrent.

On vint annoncer au roi la mésaventure de son frère. Aussitôt, il piqua des deux, l'épée au poing, à travers les bataillons qui reculaient, et se lança si avant parmi les Turcs que le feu grégeois

enflamma la culière de son cheval. Cette pointe hardie eut pour effet de tirer d'embarras le roi de Sicile et son armée et de chasser les Turcs loin d'eux.

A côté du bataillon du roi de Sicile était le bataillon des barons d'outre-mer commandé par ses frères, Monseigneur Gui d'Ibelin et Monseigneur Baudouin. Plus loin venait le bataillon de Monseigneur Gaucher de Châtillon, plein de prud'hommes et de bonne chevalerie. Ces deux bataillons se défendirent avec tant de vigueur que les Turcs ne purent ni les percer ni les refouler.

A côté se trouvait frère Guillaume de Sonnac, maître du Temple, avec le peu de frères qui lui étaient restés du combat du mardi. Il avait garni de défenses l'endroit où étaient les engins dont nous nous étions emparés. Quand les Sarrasins l'attaquèrent, ils jetèrent le feu grégeois sur le hourdis qu'il avait fait établir ; le feu y prit facilement, car on y avait mis quantité de planches de sapin. Et sachez que les Turcs n'attendirent pas la fin de l'incendie, mais chargèrent les Templiers au milieu des flammes.

Pendant le combat, frère Guillaume perdit l'œil qui lui restait, ayant perdu l'autre le jour de Carême-prenant et il en mourut, le bon sire que Dieu absolve. Sachez que derrière les Templiers, il y

avait bien un journal d'étendue, criblé à ce point que la terre y disparaissait sous les piletts lancés par les Sarrasins.

Au delà du bataillon du Temple était le bataillon de Monseigneur Gui Mauvoisin, lequel les Turcs ne purent vaincre ; toutefois le feu grégeois tomba sur Monseigneur Gui Mauvoisin et l'on eut toutes les peines du monde à l'éteindre.

#### LV. — Des grands faits de chevalerie de Gautier de la Borogne et du seigneur de Brancion.

A palissade qui fermait notre camp prenait à cet endroit et descendait vers le fleuve à la distance environ d'une pierre jetée à la main. Ensuite elle se redressait, passait devant l'armée du comte Guillaume de Flandre et se prolongeait jusqu'au fleuve qui s'en va vers la mer. Un peu en arrière de Monseigneur Gui Mauvoisin se tenait notre bataillon ; comme celui du comte de Flandre leur faisait face, les Turcs n'osèrent venir à nous. Ce fut une grande faveur de Dieu, car mes chevaliers et moi n'avions ni hauberts, ni écus, souffrant tous des blessures reçues pendant la journée du Carême-prenant.

Ils attaquèrent le comte de Flandre à pied et à cheval, avec une extrême vigueur. Je donnai

ordre alors à nos arbalétriers de tirer sur les cavaliers. Ceux-ci, considérant les pertes subies de notre fait, prirent la fuite. Ce que voyant, les gens du comte quittèrent le camp, franchirent la palissade et, chargeant les piétons sarrasins, les déconfirent. Il y eut plusieurs morts et plusieurs de leurs targes gagnées. A cette occasion, Gautier de la Horgne qui portait la bannière de Monseigneur d'Apremont donna des preuves de sa valeur.

Après le bataillon du comte de Flandre venait celui du comte de Poitiers qui, seul de toute sa troupe, était à cheval. Il fut défait tout net et le comte emmené prisonnier jusqu'au moment où les bouchers, les femmes qui vendaient les denrées et les autres habitants du camp, ayant appris la nouvelle, firent une proclamation, secoururent le comte et avec l'aide de Dieu chassèrent les Turcs.

Après le bataillon du comte de Poitiers venait celui de Monseigneur Jocerant de Brancion, un des meilleurs chevaliers de l'expédition qui accompagnait le comte pendant la traversée. Ses chevaliers étaient tous à pied ; lui était à cheval, ainsi que son fils Henri et le fils de Monseigneur Jocerant de Nanton qui étaient des enfants. Plusieurs fois la troupe fut battue par les Turcs. A chaque fois, Monseigneur de Brancion brochait des épe-

rons et prenait par derrière les Turcs qui, alors, cessaient d'inquiéter ses gens pour se jeter sur lui.

Toutefois peu s'en fallut que les Turcs ne les laissassent tous morts sur place, n'eût été Monseigneur Henri de Coonne, chevalier de l'armée du duc de Bourgogne, preux plein de sagesse et de prudence. A chacune des charges que les Turcs faisaient contre Monseigneur de Brancion, il commandait aux arbalétriers du roi de tirer sur eux par dessus la rivière. Ainsi le seigneur de Brancion échappa au désastre de cette journée, car des vingt chevaliers qu'il avait autour de lui, il en perdit douze, sans compter les autres gens d'armes, et lui-même fut si mal arrangé qu'il ne put depuis se tenir sur ses jambes et qu'il mourut des blessures reçues ce jour-là au service de Dieu.

Je vous dirai encore quelques mots du seigneur de Brancion. Il assista dans sa vie à trente-six batailles et combats où il remporta le prix de la valeur. Je le vis dans une armée du comte de Chalon qui était son cousin. Il vint à moi et à mon frère, un vendredi saint et nous dit : « Mes neveux, venez m'aider, vous et vos gens, car les Allemands pillent l'église. » Nous le suivîmes et courûmes sus aux Allemands, l'épée tirée et à

grand'peine et de haute lutte nous les chassâmes de l'église.

Quand ce fut fait, le prud'homme s'agenouilla devant l'autel et demanda pardon à Notre-Seigneur à haute voix, disant : « Seigneur, je te prie, prends pitié de moi, et arrache-moi à ces guerres entre chrétiens au milieu desquelles j'ai longtemps vécu, et accorde-moi de mourir à ton service et de gagner ainsi ton royaume de Paradis. » Je vous ai rappelé ce fait, parce que je crois que Dieu le lui octroya, comme vous avez pu voir ci-dessus.

Après la bataille du premier vendredi de Carême, le roi manda tous ses barons et leur dit : « Nous devons rendre grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il nous a mis à l'honneur deux fois dans la semaine, le Mardi-gras, jour où nous chassâmes les Turcs de leur camp, que nous occupons maintenant, et vendredi passé où nous avons repoussé leur attaque, nous étant à pied et eux à cheval. » Et il nous dit encore maintes autres belles paroles pour nous reconforter.

#### LVI. — De ceux de la Balca ou mamelucks du soudan

VANT de poursuivre mon récit, je dois m'interrompre quelque peu pour décrire l'organisation

et le bon ordre qui régnaient dans l'armée du soudan. Il est véritable que la chevalerie sarra-sine était formée pour la plus grande part d'étran-gers que des marchands allaient chercher à l'ex-térieur ; ils les achetaient très volontiers et très cher. C'était l'usage, en effet, en Orient que lors-qu'un roi en avait battu un autre, il vendit les pauvres gens du pays conquis aux marchands qui allaient les revendre en Égypte.

Les choses se passaient ainsi : le soudan élevait dans sa maison les enfants jusqu'à ce que la barbe leur vînt. Il leur faisait façonner des arcs à leur taille ; dès que les jeunes gens s'étaient développés, ils remettaient ces faibles arcs dans l'arsenal du soudan, et le maître artillier leur en donnait d'au-tres, aussi durs à tendre qu'ils pouvaient le sup-porter.

Les armes du soudan étaient d'or ; les jeunes gens les avaient de même et ils étaient appelés *baharis*. Aussitôt que la barbe leur poussait, le soudan les faisait chevaliers. Ils portaient les armes du soudan avec une différence : roses ou bandes vermeilles, oiseaux ou telles autres ensei-gnes qu'il leur plaisait d'y ajouter.

La garde dont je vous parle était appelée la Halca. Les baharis couchaient dans les tentes du soudan. Quand le soudan était dans le camp, la

Halca était logée autour de lui. A l'entrée de son campement, dans une petite tente se tenaient son portier et ses ménétriers qui avaient des cors sarrasinois, des tambours et des nacaires. Et ils faisaient un tel bruit au point du jour et à la tombée de la nuit que ceux qui étaient à proximité ne pouvaient s'entendre, et que dans tout le camp on les percevait nettement.

Les ménétriers n'eussent pas été si hardis que de sonner de leurs instruments de jour, sans le congé du maître de la Halca : c'était la règle que, quand le soudan voulait donner des ordres, il envoyait chercher celui-ci et lui commandait de faire sonner les instruments. Toute l'armée se rendait alors à l'appel : le maître de la Halca transmettait les ordres et l'armée les exécutait.

Pendant les guerres, le soudan nommait émirs les chevaliers de la Halca qui se distinguaient au combat et il leur donnait une compagnie de deux ou trois cents cavaliers et plus, suivant leur mérite.

Ces chevaliers sont si estimés que, lorsqu'ils deviennent assez puissants et assez riches pour ne plus rien désirer et que le soudan craint d'être tué ou dépossédé par eux, il les fait prendre et mourir en prison et ravit à leurs femmes tous leurs biens. C'est ainsi que le soudan en usa à l'égard

de ceux qui avaient fait prisonniers le comte de Montfort et le comte de Bar ; Bondocdar agit de la même façon avec ceux qui avaient battu le roi d'Arménie : croyant recevoir quelque récompense, ils s'en vinrent à pied saluer le soudan qui était en train de chasser aux bêtes sauvages. Celui-ci leur répondit : « Je ne vous salue pas », car ils avaient troublé sa chasse. Et il leur fit couper la tête.

#### LVIII. — Comment les émirs délibérèrent de tuer le nouveau soudan.

EVENONS à notre sujet et disons que le soudan défunt avait un fils de l'âge de vingt-cinq ans, sage, adroit et plein de malice ; comme il redoutait d'être dépossédé par lui, il lui avait donné un royaume qu'il avait en Orient. Quand le soudan fut mort, les émirs envoyèrent chercher son fils et le premier soin de celui-ci, en arrivant en Égypte, fut d'enlever les verges d'or au sénéchal, au connétable et au maréchal de son père et de les donner à ceux qui l'avaient suivi en Orient.

Ces officiers et tous les conseillers du feu soudan ressentirent un grand dépit de l'outrage qui leur était fait. Et comme ils craignaient de subir le sort que son père avait réservé, comme je l'ai

dit plus haut, à ceux qui avaient pris les comtes de Bar et de Montfort, ils intriguèrent auprès des gardes de la Halca si bien que ceux-ci par un accord leur promirent d'assassiner le soudan.

**LVIII.** — Comment une horrible épidémie se répandit, avec la famine, dans le camp des Croisés.

la suite des deux batailles que j'ai relatées, de grands malheurs survinrent dans l'armée. Au bout de neuf jours, les corps de ceux de nos gens qui avaient été tués remontèrent au-dessus de l'eau, parce que, dit-on, leur fiel était pourri. Ils descendirent en flottant jusqu'au pont qui était entre les deux camps et ne purent passer, car l'eau touchait le pont. Ils étaient en telle quantité que le fleuve en était couvert d'une rive à l'autre et sur une longueur égale au jet d'une petite pierre.

Le roi avait loué cent ribauds qui furent huit jours à déblayer la rivière. Ils jetaient de l'autre côté du pont les corps des circoncis et les laissaient aller au fil de l'eau. Les chrétiens étaient placés dans de grandes fosses, les uns à côté des autres. Je vis les chambellans du comte d'Artois et beaucoup d'autres qui cherchaient leurs amis parmi les morts; je ne sache pas qu'ils les aient retrouvés.

Nous ne mangions au camp pendant tout le Carême d'autres poissons que des bourbettes. Les bourbettes, qui sont des poissons gloutons, mangeaient les morts. Et de ce fait, joint à l'insalubrité du pays où il ne tombe jamais une goutte d'eau, nous vint l'épidémie. Elle était telle que les chairs de nos jambes se desséchaient entièrement et que la peau en devenait tavelée, noire et couleur de terre, et pareille à une vieille botte. En outre, des abcès nous venaient aux gencives ; et nul n'échappait à la maladie que par la mort qui signalait son approche par le saignement de nez.

Pendant la quinzaine qui suivit, les Turcs, pour nous affamer (ce dont beaucoup de gens s'étonnèrent), prirent plusieurs de leurs galées d'au-dessus de notre camp, les traînèrent par terre et les mirent à l'eau dans la rivière qui venait de Damiette, à une lieue environ au-dessous du camp. Ce qui nous valut la famine ; car nul n'osait venir nous ravitailler de Damiette en remontant la rivière, à cause de ces galées. Nous ne sûmes rien de cela, avant qu'un petit vaisseau du comte de Flandres, qui leur échappa à force de rames, nous le rapportât. On nous apprit que les galées du soudan s'étaient emparées de quatre-vingts au moins des nôtres venant de Damiette, après avoir massacré l'équipage.

Il s'ensuivit une si grande cherté dans le camp qu'au temps de Pâques, un bœuf valait quatrevingts livres, un mouton trente livres, un porc trente livres, un œuf douze deniers et un muid de vin dix livres.

**LXX.** — Comment, la vigile de Carême-prenant, six chevaliers rirent à un enterrement et comment ils furent punis de leur impiété.

QUAND le roi et les barons virent cela, ils convinrent que l'armée du roi passerait du côté de Babylone, dans le camp du duc de Bourgogne qui était établi sur la rivière de Damiette. Pour plus de sûreté, le roi fit construire devant le pont qui était entre les deux armées une barbacane assez large pour que l'on puisse y entrer des deux côtés à cheval.

Lorsqu'elle fut achevée, toute l'armée du roi s'équipa, et il y eut un grand assaut des Turcs à soutenir. Toutefois le roi ni ses gens ne bougèrent avant que tous les bagages ne fussent transportés. Le roi se mit alors en marche avec son armée et tous les autres barons à sa suite, à l'exception de Monseigneur Gaucher de Châtillon, qui fut placé à l'arrière-garde. A l'entrée dans la

barbacane, Monseigneur Érard de Valéri délivra Monseigneur Jean, son frère, que les Turcs emmenaient prisonnier.

Une fois que toute l'armée y eut pénétré, ceux qui y demeurèrent furent très mal en point ; car la barbacane n'était pas haute, si bien que les Turcs à cheval les visaient et leur tiraient dessus, et les piétons leur jetaient des mottes de terre au visage. Ils étaient tous perdus, n'eût été le comte d'Anjou (depuis roi de Sicile) qui vint à leur secours et les emmena en sûreté. Cette journée valut à Monseigneur Geoffroy de Mussambourg l'estime de tous ceux qui étaient dans la barbacane.

La veille de Carême-prenant, je vis une merveille que je veux vous raconter. Ce jour-là, on mit en terre Monseigneur Hugues de Landricourt, l'un de mes bannerets. Pendant qu'il était en bière, dans ma chapelle, six de mes chevaliers assistaient à l'office, appuyés sur un tas de sacs d'orge. Comme ils parlaient haut et que leur bruit dérangeait le prêtre, j'allai les faire taire, leur disant que c'était chose vilaine à des chevaliers et à des gentilshommes de parler tandis qu'on chantait la messe.

Ils se mirent à me rire au nez, et me répondirent qu'ils remariaient la femme au défunt. Je

les blâmai, leur disant que de telles paroles n'étaient ni bonnes, ni belles, et qu'ils avaient vite oublié leur compagnon. Et Dieu tira vengeance de cette impiété, car le lendemain eut lieu la grande bataille de Carême-prenant où tous les six trouvèrent le trépas ou furent blessés à mort ; sur quoi, il convint de remarier leurs six femmes.

**LX.** — **Comment j'attrapai une double fièvre tierce et la maladie de l'armée.**

ES blessures reçues le jour de Carême-prenant furent cause que j'attrapai la maladie de l'armée à la bouche et aux jambes, une double fièvre tierce et un rhume qui me prit toute la tête et les narines. Je fus obligé de m'aliter jusqu'à la mi-carême, si bien que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit en mon pavillon.

Ce prêtre avait la même maladie que moi. Il lui arriva de se pâmer pendant la consécration. Quand je vis qu'il allait choir, ayant endossé ma cotte, je sautai de mon lit, jambes nues, le pris dans mes bras et lui dis de continuer l'office sans se presser et tout bellement ; que je ne le laisserais jusqu'à ce qu'il eût terminé. Il revint à lui, fit la consécration et chanta la messe jusqu'au bout.

A la suite de ces événements, les conseils du

roi et du soudan convinrent d'un accord. Aux termes de ce traité, on devait rendre Damiette au soudan, et le soudan devait rendre au roi le royaume de Jérusalem. Le soudan devait garder les malades qui étaient à Damiette jusqu'à ce que le roi pût les envoyer chercher, en même temps que le porc salé (dont les Sarrasins n'usaient pas) et les machines de guerre du roi.

Les Sarrasins demandèrent quelles sûretés on leur donnerait pour la restitution de Damiette. Le roi leur offrit comme caution un de ses frères, soit le comte d'Anjou, soit le comte de Poitiers. Les Sarrasins exigèrent la personne même du roi. Monseigneur Geoffroy de Sergines, le bon chevalier, répondit qu'il aimerait mieux que les Sarrasins nous eussent tous tués ou faits prisonniers, que s'il nous était reproché d'avoir laissé le roi en gage.

L'épidémie commença à s'aggraver dans le camp de telle façon que les barbiers furent dans la nécessité d'enlever les chairs mortes sur les gencives des malades et de leur permettre ainsi de mâcher et d'avaler les aliments. C'était grande pitié d'entendre hurler de douleur les gens à qui l'on coupait ces excroissances : on aurait dit les cris des femmes en travail d'enfant.

LXXII. — Comment fut tentée une retraite  
par terre et par eau.

QUAND le roi vit qu'il ne pouvait demeurer là sans s'exposer à une mort assurée, lui et ses gens, il se décida et se prépara à partir pour Damiette, à la tombée de la nuit, le mardi de l'octave de Pâques. Il donna des instructions aux mariniers pour recevoir les malades dans leurs galées et les mener à Damiette. Il commanda à Josselin de Cornant et à ses frères et aux autres ingénieurs de couper les cordes qui maintenaient les ponts entre nous et les Sarrasins; mais ils n'en firent rien.

Nous nous embarquâmes le mardi, après le repas de relevée, deux des chevaliers qui me restaient et ma maison. Quand il commença à faire nuit, je dis à mes mariniers de lever l'ancre et d'aller en aval; ils répondirent qu'ils n'oseraient, à cause des galées du soudan qui se trouvaient entre notre camp et Damiette. Les mariniers avaient allumé de grands feux pour embarquer les malades qui s'étaient avancés sur le bord du fleuve. Tandis que je priais les mariniers de presser le départ, les Sarrasins entrèrent dans le camp et je vis, à la clarté du feu, qu'ils massacraient les malades sur la rive.

Tandis qu'on levait l'ancre, les mariniers, qui devaient conduire les malades, coupèrent les cordes de leurs galées et vinrent se placer aux côtés de notre petit vaisseau, nous serrant de part et d'autre, si bien que peu s'en fallut que nous ne fussions engloutis. Échappés au péril, nous descendîmes le fleuve. Le roi, qui avait la maladie de l'armée et une forte diarrhée, se fut bien mis à l'abri dans les galées, s'il eût voulu. Mais il dit que, s'il plaisait à Dieu, il n'abandonnerait pas son peuple. Le soir, il eut plusieurs défaillances et l'on était obligé de lui couper le fond de ses braies, chaque fois qu'il descendait pour aller à la chambre.

On nous criait, à nous qui naviguions, d'attendre le roi; et quand nous ne voulions pas, on nous envoyait des carreaux : sur quoi il fallait nous arrêter jusqu'à ce qu'on nous donnât congé de repartir.

#### XLIII. — Comment le roi fut fait prisonnier et comment les Sarrasins violèrent la trêve.

E laisserai là ce récit et vous dirai comment le roi fut fait prisonnier, ainsi qu'il me le conta lui-même. Il avait quitté son bataillon et s'était placé avec Monseigneur Geoffroy de Sergines dans la

troupe de Monseigneur Gaucher de Châtillon qui faisait l'arrière-garde.

Le roi me conta qu'il était monté sur un petit roncin couvert d'une housse de soie ; derrière lui il n'était demeuré de tous ses chevaliers et sergents que Monseigneur Geoffroy de Sergines qui le conduisit jusqu'au hameau où il fut pris. Monseigneur Geoffroy de Sergines le défendit des Sarrasins comme un bon valet défend des mouches le hanap de son seigneur : toutes les fois que les Sarrasins s'approchaient, il prenait son épieu accroché à l'arçon de sa selle, le plaçait sous son bras, puis leur courait sus et les chassait loin du roi.

Il mena le roi de cette façon jusqu'au hameau ; là on le conduisit dans une maison, on l'étendit sur les genoux d'une bourgeoise de Paris, quasi mort, croyant bien qu'il ne passerait pas la soirée. Monseigneur Philippe de Montfort vint le visiter et lui proposa de voir l'émir avec qui il avait négocié la trêve et de la conclure à nouveau à la volonté des Sarrasins. Le roi accepta et le pria de le faire. Monseigneur Philippe se rendit auprès de l'émir qui enleva son turban et tira son anneau du doigt, donnant ainsi l'assurance qu'il observerait la trêve.

Sur ces entrefaites, une grande mésaventure

arriva à nos gens. Un sergent félon nommé Marcel se mit à leur crier : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous, le roi vous le mande ; ne faites pas occire le roi ! » Tous crurent que le roi l'avait mandé, et ils rendirent leurs épées aux Sarrasins. L'émir, voyant qu'on amenait nos gens prisonniers, dit à Monseigneur Philippe qu'il ne convenait pas, dans ces conditions, d'accorder la trêve promise.

Monseigneur Philippe eut la chance de n'être pas retenu prisonnier avec nos gens, grâce à sa qualité d'ambassadeur. Une coutume détestable au pays de païennie veut que, quand le roi envoie des messagers au soudan ou le soudan au roi, si l'un des deux meurt avant le retour des messagers, ceux-ci soient retenus en captivité et en esclavage, quels qu'ils soient : chrétiens ou sarrasins.

#### LVIII. — Comment nos marinières furent bloqués dans une anse par un vent contraire.

ANDIS que nos gens avaient le malheur d'être pris sur terre, il nous arriva d'être pris sur mer, comme vous allez voir. Le vent souffla de Damiette et empêcha le courant de nous porter ; les chevaliers que le roi avait placés dans ses

bateaux coursiers pour défendre les malades s'enfuirent. Nos mariniers furent bloqués dans une anse et il nous fallut revenir en arrière vers les Sarrasins.

En remontant le courant, nous arrivâmes, un peu avant le point du jour, au passage où se tenaient les galées du soudan qui nous avaient empêché de nous ravitailler à Damiette. Là, il y eut un choc terrible : les Sarrasins lançaient sur nous et sur ceux de nos gens qui étaient sur la rive, à cheval, une telle pluie de flèches accompagnée de feu grégeois qu'il nous semblait voir tomber les étoiles du ciel.

Quand nos mariniers nous eurent ramenés dans l'anse où nous avions été jetés, nous retrouvâmes les coursiers chargés de défendre les malades qui s'enfuyaient vers Damiette. Alors se leva un vent si violent qu'il nous arracha encore au courant du fleuve.

Le long des deux rives, il y avait telle foison de nos barques immobilisées que les Sarrasins arrêtaient nos gens, se saisissaient d'eux, les tuaient et les jetaient à l'eau ; puis ils s'emparaient des coffres et des bagages. Les cavaliers sarrasins, cependant, nous tiraient des flèches parce que nous ne voulions pas avancer vers eux. Mes gens me revêtirent d'un haubert de tournoi

pour me garantir des traits qui tombaient sur mon bateau.

A ce moment, ceux de mes gens qui étaient à l'extrémité de la poupe me crièrent : « Sire, sire, vos mariniers, devant les menaces des Sarrasins, veulent atterrir ! » Faible comme j'étais, je me fis lever par les bras et, tirant mon épée, je leur dis que je les tuerais, s'ils me menaient à terre. Ils me répondirent en me donnant le choix d'aller à terre ou de jeter l'ancre au milieu du fleuve, jusqu'à tant que le vent tombât. Je leur dis que j'aimais mieux ancrer au milieu du fleuve que d'aborder à un endroit où j'étais sûr que nous serions tués. Et ils jetèrent l'ancre.

Il s'écoula peu de temps que nous ne vissions approcher quatre galées du soudan qui contenaient bien mille hommes. J'appelai alors mes chevaliers et mes gens, leur demandant ce qu'ils aimaient mieux que nous fissions, ou de nous rendre aux galées du soudan, ou de nous rendre à ceux qui étaient à terre. Nous convînmes tous qu'il nous était préférable de nous rendre aux mariniers, afin de demeurer ensemble, qu'aux cavaliers du soudan parce qu'ils nous auraient éparpillés et vendus aux Bédouins.

Alors un mien cellerier, natif de Doulevent, me déclara : « Sire, je ne suis pas de cet avis. » Je

lui demandai ce qu'il proposait, et il me dit :  
« Sire, je propose que nous nous laissions tous  
tuer ; ainsi, nous nous en irons tous en Paradis. »  
Mais nous ne le crûmes point.

LFIV. — Comment je me rendis prisonnier  
et comment un Sarrasin me fit passer  
pour un cousin du roi.

QUAND je vis que nous allions être prisonniers,  
je pris mon écriin et mes bijoux et les jetai dans  
le fleuve ainsi que mes reliques. Un de mes ma-  
riniers me dit alors : « Sire, si vous ne me laissez  
dire que vous êtes le cousin au roi, on vous tuera  
tous, et nous avec. » Je lui répondis que je vou-  
lais bien qu'il dît ce qu'il voudrait. Lorsque ceux  
de la première galée, qui venait à nous pour épe-  
ronner notre vaisseau, entendirent mon marinier,  
ils jetèrent l'ancre près de nous.

Alors Dieu m'envoya un Sarrasin qui était de  
la terre de l'empereur Frédéric ; il était vêtu d'une  
braie de toile écrue ; il vint en nageant jusqu'à  
notre vaisseau, me prit à bras le corps et me dit :  
« Seigneur, vous êtes perdu, si vous n'avisez ; il  
vous faut sauter de votre vaisseau sur la proue  
de cette galée ; si vous sautez, ils ne s'occuperont  
pas de vous, car ils pensent au butin. » On me  
jeta une corde de la galée, je sautai sur la pointe,

comme Dieu le voulut. Et sachez que j'étais si chancelant que s'il ne se fût élancé pour me soutenir, je fusse tombé à l'eau.

Je fus mis dans la galée qui contenait bien deux cent quatre-vingts hommes ; mon Sarrasin me tenait toujours dans ses bras. On me terrassa et l'on se précipita sur moi dans le dessein de me couper la gorge : car celui qui m'eût tué eût pensé s'honorer. Mais mon Sarrasin ne cessait de me prendre dans ses bras en s'écriant : « Cousin du roi ! » Deux fois je fus jeté à terre, une fois à genoux, et je sentis le couteau sur ma gorge. En cette épreuve, Dieu me sauva par l'entremise du Sarrasin qui me conduisit dans l'abri où se tenaient les chevaliers du soudan.

Quand je fus auprès d'eux, ils m'ôtèrent mon haubert, et, pris de pitié, jetèrent sur moi une couverture d'écarlate fourrée de menu vair que Madame ma mère m'avait donnée. L'un m'apporta une ceinture blanche dont je me ceignis par dessus ma couverture que j'avais percée d'un trou et revêtue ; l'autre me donna un chaperon que je mis sur ma tête. Alors de peur autant que de maladie je commençai à trembler de tous mes membres. Je demandai à boire ; on me tendit un pot rempli d'eau, et sitôt que je le portai à ma bouche, l'eau me sortit par le nez.

Quand je vis cela, j'envoyai chercher mes gens et je leur dis que j'étais mort, car j'avais un abcès dans la gorge. Ils me demandèrent ce que j'en savais. Je le leur montrai, et lorsqu'ils virent que l'eau me sortait de la gorge par les narines, ils se prirent à verser des larmes. Quand les Sarrasins présents virent mes gens pleurer, ils en demandèrent la raison au chevalier qui nous avait sauvés. Celui-ci répondit qu'il croyait que j'avais un abcès dans la gorge et que je n'en réchapperais pas. L'un des chevaliers sarrasins lui dit alors qu'il nous reconforterait, en me donnant une boisson qui me guérirait au bout de deux jours. Ainsi fit-il.

Monseigneur Raoul de Vanault, qui était près de moi, avait eu les jarrets coupés à la grande bataille du Mardi-gras et il ne pouvait se tenir sur ses pieds; et sachez qu'un vieux chevalier sarrasin le portait au privé, suspendu à son cou.

LV. — Comment j'eus une entrevue  
avec l'amiral des galées  
et comment les malades furent massacrés.

L'AMIRAL des galées m'envoya chercher et me demanda si j'étais cousin du roi. Je lui dis que non et lui contai comment et pourquoi le marinier

l'avait affirmé. Il répliqua que j'avais agi en sage, car autrement nous aurions tous été tués. Il me demanda encore si j'avais quelque parenté avec l'empereur Frédéric d'Allemagne qui vivait alors ; je lui dis que je croyais que Madame ma mère était sa cousine germaine ; il repartit qu'il m'en aimait d'autant mieux. Tandis que nous mangions, il fit venir un bourgeois de Paris en notre présence. Quand il fut là, le bourgeois me dit : « Sire, que faites-vous ? — Que fais-je ? — Au nom de Dieu, vous mangez de la viande un vendredi ! » Aussitôt, je jetai mon écuelle. L'amiral demanda à mon Sarrasin, qui le lui expliqua, la raison de mon geste. L'amiral répondit que Dieu ne m'en saurait pas mauvais gré, puisque je ne l'avais pas fait sciemment.

A ce propos, apprenez que le légat me fit la même réponse, quand nous fûmes hors de prison. C'est pourquoi je ne laissai pas de jeûner, tous les vendredis de Carême, au pain et à l'eau : ce dont le légat se courrouça fort, alléguant que j'étais le seul gentilhomme qui restât avec le roi.

Le dimanche d'après, l'amiral me fit descendre sur la rive avec tous les autres prisonniers capturés en bateau. Cependant qu'on traînait Monseigneur Jean, mon bon prêtre, hors de la soute de la galée, il se pâma, et on le tua et le jeta à

l'eau. Son clerc aussi se pâma de la maladie de l'armée qu'il avait ; on lui lança un mortier sur la tête ; il fut tué, et son corps jeté dans le fleuve.

Tandis qu'on descendait les malades de la galée, il y avait des Sarrasins, l'épée nue, tout prêts à tuer ceux qui tombaient et qui étaient ensuite jetés à l'eau. Je leur fis dire par mon Sarrasin que cela me semblait mal et contraire aux enseignements de Saladin qui dit qu'on ne devait tuer aucun homme à qui l'on avait donné le pain et le sel. Il répondit que ces hommes ne valaient plus rien, puisqu'on ne pouvait soulager leur mal.

Il me fit amener devant moi mes mariniers et me dit qu'ils étaient tous reniés. Je lui répartis qu'il ne devait avoir grande confiance en eux ; car aussi vite qu'ils nous avaient abandonnés, ils abandonneraient les Sarrasins, quand ils verraient venir le moment ou l'occasion. L'amiral me répondit qu'il était du même avis ; car Saladin disait qu'on ne vit jamais mauvais chrétien devenir bon Sarrasin, ni mauvais Sarrasin devenir bon chrétien.

Ensuite il me fit monter sur un palefroi et m'emmena avec lui. Nous passâmes sur un pont de bateaux et nous allâmes à Mansourah où le roi et ses gens étaient prisonniers. Nous arrivâmes à l'entrée d'un grand pavillon où se tenait l'écrivain du soudan et où l'on inscrivit mon nom.

Mon Sarrasin me dit alors : « Sire, je ne vous suivrai plus, car je ne puis, mais je vous prie de tenir toujours par la main cet enfant que vous avez avec vous, de peur que les Sarrasins ne vous l'enlèvent. » L'enfant avait nom Barthélemy et c'était un bâtard au seigneur de Montfaucon.

Quand mon nom fut inscrit, l'amiral me conduisit dans le pavillon où se trouvaient les barons et plus de dix mille personnes avec eux. A mon entrée, les barons menèrent si grande joie qu'on n'y entendait goutte, et ils louaient Notre-Seigneur de m'avoir retrouvé, quand ils me croyaient perdu.

#### LVII. — Du traitement qui fut infligé aux prisonniers à Mansourab.

ous ne demeurâmes pas longtemps là ; on fit lever un des plus grands seigneurs qui était présent, et l'on nous mena dans un autre pavillon. Les Sarrasins avaient enfermé un grand nombre de chevaliers et d'autres gens dans une cour close de murs de terre. Ils les en tiraient l'un après l'autre, leur demandant : « Veux-tu renier ? » Ceux qui refusaient étaient mis d'un côté et on leur coupait la tête ; ceux qui reniaient étaient mis d'un autre côté.

A ce moment, le soudan nous envoya ses con-

seillers pour nous parler ; ils demandèrent à qui il fallait qu'ils s'adressassent. Nous désignâmes le comte Pierre de Bretagne. Il y avait là des gens qui savaient le sarrasinois et le français : ces drogmans traduisaient en français pour le comte Pierre les paroles des Sarrasins ; elles étaient les suivantes : « Sire, le soudan nous envoie à vous pour savoir si vous voulez être délivré. » Le comte répondit que oui.

— Et que donnerez-vous au soudan pour votre délivrance ? — Ce que nous pourrons raisonnablement faire. — Donneriez-vous, firent-ils, pour votre délivrance, quelques-uns des châteaux des barons d'outre-mer ? » Le comte répondit que cela n'était pas en son pouvoir, car on les tenait de l'empereur d'Allemagne qui vivait alors. Ils demandèrent si nous rendrions quelques-uns des châteaux du Temple ou de l'Hôpital. Le comte répliqua que cela ne pouvait être ; car les châtelains, en y entrant, juraient sur les reliques de n'en rendre aucun pour la délivrance d'un homme. Ils nous répondirent alors qu'il leur semblait bien que nous n'avions nul désir d'être délivrés, que dans ces conditions il ne leur restait qu'à se retirer et à nous envoyer ceux qui joueraient de l'épée avec nous, comme ils auraient fait avec les autres. Et ils s'en allèrent.

Quand ils furent partis, une foule de jeunes Sarrasins fit irruption dans notre pavillon, l'épée au côté, amenant avec eux un homme de grande vieillesse et tout chenu. Celui-ci nous fit demander s'il était vrai que nous croyions en un Dieu qui avait été pris et blessé, et qui était mort pour nous et ressuscité le troisième jour. Nous répondîmes que oui. Il nous dit alors que nous ne devions pas nous décourager, si nous avions supporté ces épreuves pour lui : « Encore, dit-il, n'êtes-vous pas morts pour lui, comme il est mort pour vous ; et s'il a eu le pouvoir de se ressusciter, soyez certains qu'il vous délivrera quand il lui plaira. »

Il se retira, là-dessus, suivi de tous les jeunes gens. Ce dont nous fûmes fort joyeux, car je croyais fermement qu'ils étaient venus pour nous trancher la tête. Les gens du soudan ne tardèrent pas à arriver, qui nous dirent que le roi avait négocié notre délivrance, et nous demandèrent de lui dépêcher quatre d'entre nous pour apprendre comment la chose s'était passée. Nous envoyâmes Monseigneur Jean de Valéri le prud'homme, Monseigneur Philippe de Montfort, Monseigneur Baudouin d'Ibelin, sénéchal de Chypre et Monseigneur Gui d'Ibelin, connétable de Chypre, très attaché aux gens de ce pays, et l'un des chevaliers les plus accomplis que j'aie jamais rencontrés. Ils

nous rapportèrent de quelle façon le roi avait négocié notre délivrance.

**LXXII. — Comment le saint roi fut menacé des bernicles et du traité qu'il fit avec les Sarrasins.**

LE conseil du soudan pressentit le roi, comme il nous avait pressentis, sur le point de savoir s'il consentirait à livrer quelques-uns des châteaux du Temple et de l'Hôpital, et des barons du pays. Dieu voulut que le roi fit la même réponse que nous-mêmes. Ils usèrent alors de menaces, disant que puisqu'il refusait, il serait mis aux bernicles.

Les bernicles sont un instrument de supplice, le plus terrible qu'on puisse voir. Elles consistent en deux pièces de bois pliantes, au bout garni de dents qui s'emboîtent l'une dans l'autre et qu'on lie ensemble au moyen de fortes courroies. Lorsqu'on veut s'en servir, on couche le patient sur le côté, on lui place les chevilles entre les pièces de bois et puis l'on fait asseoir un homme dessus, jusqu'à ce que les os du pied soient entièrement broyés. Et pour comble de tourment, au bout de trois jours, quand les jambes sont tout enflées, ils les enferment à nouveau dans les bernicles et les brisent derechef. Le roi répondit aux menaces



qu'on lui adressait en disant qu'il était prisonnier et qu'on pouvait faire de lui ce qu'on voulait.

Les Sarrasins, voyant qu'ils ne pourraient vaincre le bon roi par menaces, revinrent à lui et lui demandèrent combien il voudrait donner d'argent au soudan en rendant Damiette par dessus le marché. Le roi répondit que si le soudan voulait accepter de lui une somme raisonnable, il demanderait à la reine de la payer pour notre délivrance. Ils répliquèrent : « Pourquoi ne voulez-vous pas prendre cet engagement ? » Le roi répondit qu'il ne savait si la reine voudrait le faire, parce qu'elle était sa dame. Ils s'en retournèrent parler au soudan et rapportèrent au roi qu'il serait délivré si la reine consentait à payer dix millions de besants d'or, c'est-à-dire cinq cent mille livres.

Le roi leur demanda de prêter serment sur ce point. Ils allèrent de nouveau consulter le soudan et au retour ils jurèrent que le roi serait libéré à ces conditions. Sur quoi, le roi dit et promit aux émirs qu'il paierait volontiers les cinq cent mille livres pour la délivrance de ses gens et rendrait Damiette pour sa propre délivrance ; car il ne lui appartenait pas de se racheter avec de l'argent. Quand le soudan apprit cela, il dit : « Par ma foi, le Franc est large de n'avoir pas barguigner pour

une aussi grosse somme. Allez donc lui dire, fit-il, que je lui remets cent mille livres sur sa rançon. »

**LXXVIII.** — Comment les prisonniers furent mis dans quatre galées et conduits au camp du soudan.

Le soudan fit alors monter les gentilshommes dans quatre galées pour les mener vers Damiette. Dans celle où je fus mis se trouvaient le bon comte Pierre de Bretagne, le comte Guillaume de Flandre, le bon comte Jean de Soissons, Monseigneur Imbert de Beaujeu, connétable de France, le bon chevalier Monseigneur Baudouin d'Ibelin et Monseigneur Gui, son frère.

Ceux qui nous conduisirent nous firent atterrir devant une baraque que le soudan avait fait élever sur le fleuve et disposer de la façon qui suit. Devant cette baraque, il y avait une tour formée de perches de sapins et close de toile peinte ; là se trouvait la porte de la baraque. Au dedans était un pavillon tendu où les émirs, quand ils allaient parler au soudan, laissaient leurs épées et leur harnais. Par derrière, il y avait une seconde porte, pareille à la première, et par cette porte, on entrait dans un grand pavillon, qui était la salle d'audience du soudan ; au delà de cette salle, nou-

velle tour par laquelle on pénétrait dans la chambre du soudan. Après venait un préau, et au milieu une tour plus haute que toutes les autres d'où le soudan découvrait toute l'étendue du pays et du camp. Du préau partait une allée qui descendait vers un pavillon destiné aux bains que le soudan avait fait dresser dans l'eau. Toutes ces baraques étaient entourées d'un treillage de bois, couvert par dehors de toiles bleues pour qu'on ne pût voir à travers; et les quatre tours étaient couvertes de toile.

Nous arrivâmes en cet endroit le jeudi avant l'Ascension. On ancrâ les quatre galées où nous étions enfermés devant la baraque du soudan. Le roi fut descendu dans un pavillon à proximité. Le soudan avait décidé qu'on lui rendrait Damiette le samedi avant l'Ascension, et que le même jour il donnerait la liberté au roi.

### LFII. — Comment les émirs firent assassiner le soudan par les Mamelucks.

LES émirs que le soudan avait renvoyés de son conseil pour mettre à leur place ceux qu'il avait ramenés d'Orient délibérèrent entre eux; et un de leurs prud'hommes leur tint ce langage : « Seigneurs, vous voyez la honte et l'opprobre où le

soudan nous a plongés, en nous ravissant les honneurs que nous tenions de son père. Aussi devons-nous être certains que quand il sera dans sa forteresse de Damiette, il nous fera mourir en prison, comme son père fit aux émirs qui avaient pris les comtes de Bar et de Montfort. C'est pourquoi il est préférable, il me semble, de le tuer avant qu'il s'échappe de nos mains. »

Ils allèrent trouver ceux de la Halca et leur demandèrent de tuer le soudan, aussitôt après le repas auquel il les avait priés. Il arriva donc qu'ayant mangé et pris congé de ses émirs, le soudan se retirait dans sa chambre, quand celui des chevaliers de la Halca qui portait son épée le frappa de cette même épée entre les quatre doigts et lui fendit la main jusqu'au bras.

Le soudan rejoignit ses émirs qui l'avaient fait mettre en cet état et leur dit : « Seigneurs, je me plains à vous de ceux de la Halca qui ont tenté de m'assassiner, comme vous pouvez voir. » Les chevaliers de la Halca répliquèrent d'une seule voix : « Puisque tu dis que nous voulons te tuer, il vaut mieux que nous le fassions, pour ne pas risquer de l'être par toi. »

Ils firent sonner les nacaires et tout le camp vint demander ce que le soudan voulait. On répondit que Damiette était prise, que le soudan y était et

demandait à son armée de le rejoindre. Tous s'armèrent et se précipitèrent vers Damiette. Lorsque vous vîmes cela, nous éprouvâmes un grand serrement de cœur, car nous croyions que Damiette était perdue. Le soudan, qui était jeune et léger à la course, s'enfuit dans la tour de derrière sa chambre, avec trois de ses imans qui avaient dîné avec lui.

Ceux de la Halca, qui étaient cinq cents cavaliers, abattirent les pavillons du soudan et l'assiégèrent ainsi que les trois imans, de toutes parts aux environs de la tour, lui criant de descendre. Le soudan répondit qu'il acceptait, pourvu qu'on lui garantît la vie. Ils dirent qu'ils le feraient descendre par force et qu'il n'était pas encore dans Damiette. Ils lui lancèrent le feu grégeois qui prit à la tour laquelle était faite de planches de sapin et de toile de coton. La tour flamba rapidement : jamais je ne vis si beau feu et si droit. En ce nouveau péril, le soudan se hâta de descendre, et il s'enfuit vers le fleuve par l'allée dont je vous ai parlé plus haut.

Ceux de la Halca barraient le chemin avec leurs épées ; l'un d'eux, au passage, lui donna de sa lance à travers les côtes ; le soudan se jeta à l'eau avec le fer fixé dans le flanc. Ils le poursuivirent à la nage et vinrent le tuer au milieu du fleuve, à

proximité de notre galée. L'un des chevaliers qui avait nom Faress-Eddin-Octay lui fendit le corps de son épée et lui arracha le cœur ; puis il vint au roi, la main en sang, et lui dit : « Que me donneras-tu, maintenant que je t'ai débarrassé de ton ennemi qui t'eût tué, s'il eût vécu ? » Et le roi ne répondit rien.

**㊦. — Comment la vie des prisonniers  
fut de nouveau menacée  
et de l'accord qui fut pris entre le roi et les émir.**

Les Sarrasins vinrent bien trente dans notre galée, l'épée nue à la main et au cou les haches danoises. Je demandai à Monseigneur Baudouin d'Ibelin qui savait bien le sarrasinois ce que ces gens disaient. Il me répondit qu'ils disaient venir pour nous trancher la tête. Il y avait quantité de gens qui se confessaient à un frère de la Trinité nommé Jean qui était au comte Guillaume de Flandres. Quant à moi, je ne pus me souvenir d'aucun péché que j'eusse commis ; mais il me vint la pensée que je ne gagnerais rien, au contraire, à me défendre et à me débattre.

Alors je me signai et m'agenouillai aux pieds de l'un des Sarrasins qui tenait une hache de charpentier et je dis : « Ainsi mourut sainte Agnès. »

Monseigneur Gui d'Ibelin, connétable de Chypre s'agenouilla à côté de moi et se confessa à moi, et je lui dis : « Je vous absous, par le pouvoir que Dieu m'a donné. » Mais quand je me relevai, j'avais déjà oublié tout ce qu'il m'avait pu dire ou raconter.

Les Sarrasins nous firent lever et nous enfermèrent dans la sentine de la galée : beaucoup d'entre nous crurent que c'était pour ne pas s'attaquer à nous tous à la fois, mais pour nous tuer l'un après l'autre. Là nous fûmes en grand malaise, toute la soirée, gisant dans un espace si exigü que mes pieds étaient droit en face du comte de Bretagne et que les siens touchaient mon visage.

Le lendemain les émirs nous firent retirer de la prison où nous étions ; leurs messagers nous dirent que nous irions leur parler pour renouveler les conventions que nous avions faites avec le sultan ; ils ajoutèrent que si celui-ci eût vécu, il nous eût fait couper la tête au roi et à nous. Ceux qui purent se déplacer, y allèrent : le comte de Flandre, le comte Jean de Soissons, les deux frères d'Ibelin, et ceux qui purent s'entr'aider ; le comte de Bretagne et moi qui étions très malades, demeurâmes.

Il fut convenu avec les émirs que sitôt que

Damiette serait rendue, le roi et les autres gentilshommes seraient libérés; quant au menu peuple, le soudan l'avait fait mener à Babylone, à l'exception de ceux qu'il avait fait tuer, malgré l'accord pris avec le roi : ce qui nous porte à croire qu'il nous eût fait tuer aussi, aussitôt qu'il eût recouvré Damiette.

Le roi devait jurer aussi de donner en paiement deux cent mille livres avant de quitter le fleuve et deux cent mille en Acre. Aux termes du traité, les Sarrasins devaient garder les malades qui étaient à Damiette, les arbalètes, les armures, les engins et les salaisons jusqu'à ce que le roi les envoyât chercher.

#### ㊦. — Comment furent formulés les serments des émirs et du roi.

ES serments que les émirs devaient faire devant le roi furent formulés et rédigés de la façon suivante: que s'ils n'observaient le traité passé avec le roi, ils fussent honnis comme le pêcheur qui se rend en pèlerinage à la Mecque, la tête découverte, et comme ceux qui abandonnent leurs femmes et les reprennent après. Ces derniers, d'après la loi de Mahomet, ne peuvent reprendre

leur femme que s'ils voient un autre homme coucher avec elle.

La troisième formule de serment fut celle-ci : que s'ils n'observaient le traité ils fussent honnis comme les Sarrasins qui mangent la chair du porc.

Le roi accepta ces formules, après que Monseigneur Nicole d'Acre qui savait le sarrasinois lui eut dit qu'elles ne pouvaient être plus fortes, selon la loi de Mahomet.

Quand les émirs eurent juré, ils firent mettre par écrit le serment qu'ils voulaient avoir du roi ; il fut rédigé de la façon suivante, par le conseil des prêtres reniés qui avaient passé dans le camp des Sarrasins : que si le roi n'observait les conventions faites avec les émirs, il fût honni comme le Chrétien qui renie Dieu et sa Mère et privé de la compagnie des douze Apôtres, de tous les saints et de toutes les saintes. Jusque-là, le roi accepta la formule. Le dernier point du serment était le suivant : que s'il n'observait pas le traité, il fût honni comme le Chrétien qui renie Dieu et sa loi et qui en mépris de Dieu crache sur la croix et marche dessus.

Quand le roi entendit cela, il dit : « Ne plaise à Dieu que je fasse un tel serment ! » Les émirs lui envoyèrent maître Nicole qui savait le sarrasinois

et qui lui dit : « Sire, les émirs ont grand dépit d'avoir juré tout ce que vous les requêtes de jurer et de vous voir refuser de faire le serment qu'ils vous demandent ; soyez certain que si vous ne jurez, vous aurez la tête tranchée, vous et tous vos gens. » Le roi répondit qu'ils pouvaient faire à leur volonté ; car il aimait mieux mourir bon chrétien que de vivre en soutenant le courroux de Dieu et de sa Mère.

Le patriarche de Jérusalem, vieillard de l'âge de quatre-vingts ans, avait sollicité un sauf-conduit des Sarrasins et était venu auprès du roi pour l'aider à négocier sa délivrance. Or il y a une coutume admise à la fois par les Chrétiens et les Sarrasins qui veut que, la mort du roi ou du soudan survenant, ceux qui sont en ambassade, en païennie ou en chrétienté, soient retenus comme prisonniers et esclaves. Comme le soudan qui avait donné une sûreté au patriarche était mort, celui-ci fut retenu prisonnier comme nous-mêmes. En apprenant la réponse du roi, l'un des émirs s'écria que c'était le patriarche qui lui avait donné ce conseil : « Si vous voulez me croire, dit-il aux païens, j'obligerai bien le roi à jurer, car je ferai voler la tête du patriarche en son giron. »

Les Sarrasins ne voulurent pas le croire ; mais ils s'emparèrent du patriarche, l'arrachant à la

compagnie du roi et le lièrent à la perche d'un pavillon, les mains derrière le dos, si étroitement attachées qu'elles devinrent enflées et aussi grosses que la tête et que le sang jaillit de dessous les ongles. Le patriarche criait au roi : « Sire, pour Dieu, faites le serment ; j'en prends tout le péché pour moi, puisque vous n'aspirez qu'à le bien observer. » Je ne sais à quelle formule on s'arrêta enfin, mais les émirs se tinrent pour satisfaits du serment du roi et des autres gentishommes présents.

#### LVIII. — Comment la ville de Damiette fut rendue aux Sarrasins.

Dès que le soudan fut mort, on fit jouer les instruments devant la tente du roi, et on lui dit que les émirs s'étaient proposés de le faire soudan de Babylone. Le roi me demanda si je pensais qu'il eût pris le royaume de Babylone, si on lui avait offert. Je répondis qu'il eût agi en fou, puisque les Sarrasins avaient assassiné leur seigneur. Et il me dit que vraiment il ne l'eût point refusé.

Sachez que ce projet n'eut pas de suite, parce que le roi passait pour le plus ferme chrétien qui fût au monde. Les Sarrasins en donnaient la preuve dans le fait que, quand il quittait sa tente,

il se prosternait à terre et se signait tout le corps. Et ils disaient que, si Mahomet avait souffert qu'un tel malheur leur arriva, ils n'auraient pas cru en lui, n'ayant le choix qu'entre la conversion ou le massacre des gens qui auraient choisi un tel soudan.

Quand les conventions entre le roi et les émirs furent conclues, il fut décidé que nous serions délivrés le lendemain de l'Ascension, aussitôt que Damiette serait rendue. Le jeudi soir, ceux qui menaient nos quatre galées vinrent ancrer au milieu du fleuve, devant le port de Damiette, et là on dressa un pavillon où le roi descendit.

Au lever du soleil, Monseigneur Geoffroy de Sergines se rendit dans la cité qu'il remit aux émirs. On plaça sur les tours les enseignes du soudan. Les chevaliers sarrasins se répandirent dans la ville et se mirent à boire des vins et s'enivrer ; l'un d'eux vint à notre galée, et tirant son épée tout ensanglantée, il se vanta d'avoir tué six de nos gens.

Avant la remise de Damiette aux Sarrasins, l'on avait embarqué dans nos vaisseaux la reine et tous ceux de nos gens qui se trouvaient dans la ville, à l'exception des malades. Les Sarrasins devaient les garder, selon leur serment ; ils les tuèrent tous. Ils mirent en morceaux les engins qu'ils devaient

garder également. Quant aux salaisons, comme ils ne mangeaient pas de porc, ils ne les conservèrent pas ; mais faisant trois lits des engins, des bacons ainsi que des gens morts, ils allumèrent ce bûcher et il y eut un grand feu qui dura du vendredi au dimanche.

**XXXIII.** — Comment, sur l'avis d'un émir, nous faillîmes de nouveau être massacrés.

Le roi et nous devions être délivrés dès le lever du soleil et nous fûmes retenus jusqu'au soleil couchant ; nous ne prîmes aucun repas et les émirs non plus. Ceux-ci furent en discussion toute la journée. L'un d'eux prit la parole et dit à ses partisans : « Seigneurs, si vous voulez m'en croire, nous tuerons le roi et les gentilshommes ici présents ; d'ici à quarante ans nous n'avons rien à redouter, car leurs enfants sont petits ; de plus nous avons Damiette de notre côté : nous pouvons le faire en toute sûreté. »

Un autre Sarrasin, nommé Sebrecci et natif de Mauritanie le contredit par ces mots : « Si nous tuons le roi après avoir tué le soudan, on dira que les Égyptiens sont les gens les plus mauvais et les plus déloyaux du monde. » A quoi répliqua celui qui voulait nous faire assassiner : « Il est bien

vrai que nous avons commis un méfait en tuant notre soudan, car nous sommes allés à l'encontre du commandement de Mahomet qui veut que nous gardions notre seigneur comme la prunelle de notre œil; voici le commandement tel qu'il est écrit dans ce livre. Et maintenant, ajouta-t-il, écoutez le commandement de Mahomet qui vient après. »

Il tourna un feuillet du livre et lut ceci : « Pour la sauvegarde de la foi, tue l'ennemi de la loi. — Or voyez comment nous avons transgressé les commandements de Mahomet en tuant notre seigneur; nous ferions encore pis si nous ne tuions le roi, quelque assurance que nous lui ayons donnée; car la païennie n'a pas d'ennemi plus redoutable. »

Notre mort fut presque décidée. Un émir qui était notre adversaire crut qu'on devait nous massacrer tous; il vint sur le fleuve et se mit à crier en sarrasinois à ceux qui conduisaient les galées, et à leur faire des signes en agitant son turban. Alors, les Sarrasins levèrent les ancres et nous menèrent à une grande lieue en arrière du côté de Babylone. Nous nous crûmes tous perdus et bien des larmes furent versées.

LVIII. — Comment les Sarrasins  
nous firent sortir de prison et nous donnèrent à manger  
des beignets de fromage.

IEU qui n'oublie pas les siens voulut que dans la soirée nous fussions délivrés. On nous fit revenir et l'on amena nos galées à terre. Nous demandâmes qu'on nous laissât aller. Les Sarrasins répondirent qu'ils ne le feraient avant que nous eussions mangé. « Car ce serait honte aux émirs, si vous partiez de nos prisons à jeun. »

Nous priâmes alors qu'on nous apporta de la nourriture ; on nous dit qu'on était allé la chercher dans le camp. Les mets qu'on nous donna, ce furent des beignets de fromage qu'on avait fait rôtir au soleil pour que les vers ne s'y missent, et des œufs cuits durs de quatre ou cinq jours ; en notre honneur on en avait fait peindre la coquille de diverses couleurs.

On nous mit à terre ; nous nous dirigeâmes vers le roi qu'on amenait du pavillon où il avait été gardé ; derrière lui, à pied, l'épée ceinte, venaient bien vingt mille Sarrasins. Au bord du fleuve il y avait une galée génoise qu'un seul homme semblait occuper. Dès qu'il vit approcher le roi, il donna un coup de sifflet, et à ce signal sortirent

du fond de la galée au moins quatre-vingts arbalétriers bien équipés, les arbalètes montées, et qui sur-le-champ encochèrent leurs carreaux. Aussitôt que les Sarrasins les virent, ils prirent la fuite comme un troupeau de brebis ; si bien qu'il n'en demeura avec le roi que deux ou trois.

On jeta une planche à terre pour embarquer le roi, le comte d'Anjou, son frère, Monseigneur Geoffroy de Sergines, Monseigneur Philippe de Ne-mours, le maréchal de France qu'on appelait Du Meix, le maître des Trinitaires et moi. Le comte de Poitiers fut retenu prisonnier jusqu'à ce que le roi eût acquitté la rançon de deux cent mille livres qu'il devait payer avant le départ.

Le samedi après l'Ascension, c'est-à-dire le lendemain de notre libération, le comte de Flandre, le comte de Soissons, et plusieurs des autres gentilshommes qui avaient été faits prisonniers sur les galées, vinrent prendre congé du roi. Le roi leur dit qu'ils feraient bien d'attendre jusqu'à la délivrance du comte de Poitiers. Ils répondirent que c'était impossible, car déjà on appareillait. Ils montèrent dans leurs galées et s'en retournèrent en France, emmenant avec eux le bon comte Pierre de Bretagne qui était si malade qu'il ne vécut que trois semaines et mourut sur mer.

**LXXV. — Comment fut payée la rançon exigée  
par les Sarrasins et comment je mis à contribution  
le trésor des Templiers.**

N commença à faire le paiement le samedi matin ; et cela dura toute la journée du dimanche et jusqu'à la nuit ; car on payait à la balance et chaque chargement représentait dix mille livres. Quand le soir arriva, les payeurs du roi lui mandèrent qu'il manquait environ trente mille livres. Avec le roi n'étaient demeurés que le roi de Sicile, le maréchal de France, le maître des Trinitaires et moi-même ; tous les autres assistaient au paiement.

Je dis alors au roi qu'il serait bon qu'il envoyât chercher le commandeur et le maréchal des Templiers (le maître étant mort) et qu'il les requît de prêter les trente mille livres destinées à la délivrance de son frère. Le roi les envoya chercher et me chargea de leur parler de l'affaire. Quand je leur eus dit ce que j'avais à dire, frère Étienne d'Autricourt, qui était commandeur du Temple me dit : « Sire de Joinville, le conseil que vous avez donné au roi n'est ni bon, ni raisonnable ; car vous savez que nous recevons les dépôts, en prêtant serment de ne les remettre qu'à ceux qui

nous les ont confiés. » Là-dessus nous échangeâmes plusieurs paroles aigres et dures.

Frère Renaud de Vichiers qui était maréchal du Temple, prit alors la parole et dit au roi : « Sire, laissez de côté la querelle du seigneur de Joinville et de notre commandeur ; notre commandeur dit avec raison que nous ne pouvons rien céder de nos fonds sans être parjures. Quant à l'avertissement que le sénéchal nous donne, qu'on nous prendra au besoin ce que nous refusons de prêter, il n'a rien qui m'épouvante ; disposez à votre gré de notre avoir ; nous avons de quoi nous dédommager avec les biens que vous possédez en Acre. »

Je dis au roi que j'irais chercher l'argent, s'il le voulait. Il m'en donna l'ordre. J'abordai la maîtresse galée en une petite galée du Temple. Quand je fus pour descendre dans la cale où se trouvait le trésor, je demandai au commandeur du Temple de venir voir ce que je prendrais ; il ne daigna pas accepter. Le maréchal dit qu'il irait constater que je faisais violence aux Templiers.

Aussitôt que je fus descendu, je demandai au trésorier du Temple qui était présent de me donner les clés d'un coffre qui se trouvait devant moi ; celui-ci, me voyant maigre et décharné par la maladie, et dans mon habit de prisonnier, refusa net. Avisant alors une cognée qui était là.

par terre, je la ramassai et je dis que j'en ferais la clé du roi. Quand le maréchal vit cela, il me prit par le poing et me dit : « Seigneur, nous voyons bien que vous nous faites violence ; nous vous ferons donner les clés. » Il commanda au trésorier de me les donner ; ce qu'il fit. Puis le maréchal dit au trésorier qui j'étais, et celui-ci en fut fort ébahi.

Je trouvai que ce coffre que j'ouvris appartenait à Nicole de Choisy, un sergent du roi. J'en tirai ce qui s'y trouva d'argent, et j'allai m'asseoir au bout du bateau qui m'avait amené. Je confiai l'argent au maréchal de France ; et je fis placer sur la galée le maître des Trinitaires ; le maréchal lui tendait l'argent, et celui-ci me le faisait passer sur mon bateau. Quand nous arrivâmes vers la galée du roi, je me mis à lui crier de loin : « Sire, sire, regardez comme je suis garni ! » Et le saint homme me vit avec grande joie et contentement. Nous remîmes ensuite à ceux qui faisaient le paiement ce que j'avais apporté.

**LXXVI.** — Comment le saint roi s'acquitta du paiement et comment il fit rendre dix mille livres que son conseil avait comptées en moins.

QUAND le paiement fut fait, le conseil du roi vint dire que les Sarrasins ne voulaient pas délivrer le

comte de Poitiers avant d'avoir l'argent par devers eux. Plusieurs du conseil blâmèrent le roi de payer la rançon avant qu'on lui rendît son frère. Le roi répondit qu'il devait donner l'argent, en vertu des conventions ; qu'eux, de leur côté, ne tinsent pas leurs promesses, s'ils croyaient bien faire. Monseigneur Philippe de Nemours dit alors au roi qu'on avait compté en moins aux Sarrasins une balance de dix mille livres.

Le roi se fâcha très fort et ordonna qu'on rendit les dix mille livres, puisqu'il était convenu qu'il paierait cent mille livres, avant de quitter le fleuve. Je marchai sur le pied de Monseigneur Philippe et je dis au roi de ne pas ajouter foi à ce qu'il rapportait, que c'était faux, attendu que les Sarrasins sont les meilleurs calculateurs du monde. Et Monseigneur Philippe repartit que je disais vrai et qu'il avait voulu plaisanter. Le roi dit que c'était là une plaisanterie inopportune. « En tous cas, ajouta-t-il, je vous commande, sur la foi que vous me devez comme étant mon homme, que si ces dix mille livres ne sont payées, vous ayez à les verser sans faute. »

Beaucoup de gens avaient conseillé au roi de se retirer dans son navire qui l'attendait en mer pour échapper aux mains des Sarrasins. Le roi ne voulut croire aucun d'eux, répliquant qu'il ne par-

tirait du fleuve tant que la somme convenue ne serait pas payée. Quand le versement fut achevé, le roi, sans que nul ne l'en priât, dit qu'il était désormais quitte et que le moment était venu de partir et de gagner le navire qui était en mer.

Alors notre galée se mit en marche et nous fîmes bien une grande lieue avant de parler entre nous, à cause du malaise que nous éprouvions de la captivité du comte de Poitiers. Soudain, arriva dans un galion Monseigneur Philippe de Montfort qui cria au roi : « Sire, sire, parlez à votre frère le comte de Poitiers qui est dans ce vaisseau. Et le roi s'écria : « Qu'on illumine ! qu'on illumine ! » Ce qu'on fit. La joie fut à son comble. Le roi monta dans son navire et nous aussi. Un pauvre pêcheur alla dire à la comtesse de Poitiers qu'il avait vu le comte libre et elle lui fit donner vingt livres parisis.

**LXXVIII. — De Gaucher de Châtillon,  
d'un évêque martyr et d'un chrétien renié  
qui fit un présent au roi de France.**

E ne veux pas oublier plusieurs choses qui arrivèrent pendant notre séjour en Égypte. Tout d'abord, je vous parlerai de Monseigneur Gaucher de Châtillon qu'un chevalier nommé Jean de Mon-

son me dit avoir rencontré dans une rue du village où le roi fut pris. Cette rue toute droite traversait le village de part en part, si bien qu'on voyait les champs aux deux bouts. Monseigneur Gaucher de Châtillon, s'y tenait, l'épée nue au poing. Quand il voyait que les Turcs s'approchaient, il leur courait sus et les rejetait hors du village. En prenant la fuite, les Turcs qui tiraient aussi bien devant que derrière, le couvraient de traits. Dès qu'il les avait chassés, il ôtait les flèches qui étaient sur lui, remettait sa cotte d'armes, se dressait sur ses étriers, et étendant le bras avec l'épée, il criait : « Châtillon ! Chevaliers ! Où sont mes prud'hommes ? » Se retournant alors, il apercevait les Turcs qui pénétraient dans le village par l'autre bout ; il se précipitait derechef sur eux, l'épée au poing et les chassait. Par trois fois, il fit ce manège.

Quand l'amiral des galées m'eut amené auprès de ceux qui avaient été pris à terre je m'enquis du sort de Monseigneur Gaucher ; je ne trouvai personne qui pût me renseigner, si ce n'est Monseigneur Jean Fouinon, ce bon chevalier qui me raconta avoir rencontré, quand on l'emmenait prisonnier à Mansourah, un Turc monté sur le cheval de Monseigneur Gaucher de Châtillon ; la croupière était toute ensanglantée. Il avait demandé

au Turc ce qu'il avait fait de celui à qui appartenait cette monture, et le Turc avait répondu qu'il lui avait coupé la gorge sur son cheval même, comme il apparaissait au sang qui couvrait les harnais.

Il y avait dans l'armée un vaillant homme nommé Monseigneur Jacques de Castel, évêque de Soissons. Quand il vit que nos gens s'en revenaient vers Damiette, lui qui avait grand désir et grande hâte d'aller à Dieu, ne voulut pas retourner vers la terre où il était né; il piqua des éperons et s'attaqua tout seul aux Turcs qui de leurs épées le tuèrent et le mirent dans la compagnie de Dieu, au nombre des martyrs.

Tandis que le roi attendait la fin du versement pour la libération du comte de Poitiers, un Sarasin très bien habillé et très bel homme vint au roi et lui offrit du lait caillé en pots et des fleurs de couleurs et d'espèces diverses de la part des enfants de Nasac qui avait été soudan de Babylone, et il lui fit le compliment en français.

Le roi lui demanda où il avait appris le français. Il répondit qu'il avait été chrétien. Le roi lui dit: « Allez-vous-en, je ne veux plus vous parler. » Je le tirai à part et lui demandai son origine. Il me dit qu'il était natif de Provins et qu'il était venu en Égypte avec le roi Jean, qu'il s'était

marié et était très grand seigneur. Je lui dis : « Ne savez-vous point que si vous mouriez en cet état, vous seriez damné et iriez en enfer ?

— Oui, répondit-il (car il était certain que nulle religion n'était aussi bonne que la foi chrétienne) ; mais je redoute, si je retournais vers vous, la pauvreté et le reproche. On dirait toujours en parlant de moi : « Voici le renégat ! » Aussi aimé-je mieux vivre riche et à l'aise que de m'exposer à une telle situation. »

Je lui répondis que le reproche qu'il encourrait au jour du Jugement serait bien autrement redoutable, quand son méfait éclaterait aux yeux de tous. Je lui dis encore beaucoup de bonnes paroles qui ne produisirent guère d'effet. Puis il se sépara de moi, et je ne le revis plus jamais.

#### LELVIII. — Des souffrances de la reine Marguerite à Damiette.

ous avez appris les grandes épreuves que le roi et nous souffrîmes ; la reine n'y échappa point, comme vous allez voir. Trois jours avant qu'elle accouchât, lui arriva la nouvelle que le roi était prisonnier. Elle en fut si effrayée que chaque jour pendant son sommeil, il lui semblait voir sa chambre pleine de Sarrasins, et elle criait : « A

l'aide, à l'aide ! » Et pour empêcher que l'enfant dont elle était grosse ne mourût, elle faisait coucher devant son lit un vieux chevalier de l'âge de quatre-vingts ans qui la tenait par la main. Toutes les fois que la reine poussait un cri, il lui disait : « Dame, n'ayez crainte, je suis là. »

Avant qu'elle fût accouchée, elle fit sortir de sa chambre tous ceux qui s'y trouvaient, hormis le chevalier et, s'agenouillant devant lui, elle lui demanda une faveur que le chevalier lui accorda par serment. « Je vous demande, fit-elle, par la foi que vous m'avez donnée, dans le cas où les Sarrasins s'empareraient de la ville, de me couper la tête avant qu'ils me prennent. » Et le chevalier répondit : « Soyez certaine que je le ferai volontiers ; j'avais déjà bien pensé à cette nécessité de vous tuer avant qu'ils nous eussent pris. »

La reine mit au monde un fils qui fut nommé Jean, mais qu'on appelait Tristan à cause des grandes douleurs au milieu desquelles il naquit. Le jour même de son accouchement, on vint dire à la reine que ceux de Pise et de Gênes et des autres communes voulaient s'enfuir. Le lendemain, elle les manda tous devant son lit, si bien que la chambre se trouva toute remplie, et leur dit : « Seigneurs, pour la grâce de Dieu, n'abandonnez pas cette ville ; car ce serait la perte de

Monseigneur le roi et de tous ceux qui sont prisonniers. Si cela ne vous plaît, prenez au moins pitié de moi qui suis gisante ici, et chétive, et attendez que je sois relevée. »

Ils répondirent : « Comment faire, Madame ? Nous mourrons de faim en cette ville. »

Elle répliqua que la famine ne les contraindrait point à partir. « Car, dit-elle, je ferai acheter tous les vivres qui sont à Damiette, et désormais je vous entretiens tous aux frais du roi. » Ils délibérèrent, puis revinrent vers la reine, lui accordant ce qu'elle demandait. Et la reine que Dieu absolve fit acheter tous les vivres qui lui coûtèrent trois cent soixante mille livres et plus. Il fallut la relever avant son terme, à cause de la ville qu'on devait rendre aux Sarrasins. Elle s'en fut en Acre attendre le roi.

**LXXXIII.** — Comment nous nous embarquâmes  
pour Saint-Jean d'Acre  
et comment le roi se fâcha contre le comte d'Anjou  
parce qu'il jouait aux tables.

ENDANT que le roi attendait la délivrance de son frère, il envoya le frère prêcheur Raoul vers un émir nommé Faress-Eddin-Octay, l'un des Sarrasins les plus loyaux que je vis jamais. Il lui fai-

sait part de son étonnement que lui et les autres émirs aient pu souffrir qu'on ait violé le traité de façon si honteuse, en tuant les malades qu'on devait garder, en mettant en pièces les engins et en brûlant pêle-mêle les corps avec le porc salé qu'on devait garder aussi.

Faress-Eddin-Octay répondit : « Frère Raoul, dites au roi que je n'y puis rien à cause de ma religion ; et cela me pèse. Et dites-lui de ma part qu'il ne laisse point paraître son mécontentement, tandis qu'il est entre nos mains ; car ce serait sa mort. » Et il lui conseilla de s'en souvenir quand il serait en Acre.

Quand le roi arriva dans son navire, il trouva que ses gens ne lui avaient rien préparé, ni lit, ni robes. Aussi lui fallut-il coucher, jusqu'à ce que nous fussions en Acre, sur les matelas que le soudan lui avait donnés, et revêtir les habits qu'il lui avait fait tailler et qui étaient de samit noir, fourré de vair et de petit-gris, avec grande foison de boutons dorés.

Pendant la traversée qui dura six jours, moi qui étais malade, j'étais assis auprès du roi. Il me conta comment il avait été pris et comment il avait négocié sa rançon et la nôtre, avec l'aide de Dieu. Il me fit raconter comment j'avais été pris sur l'eau ; et ensuite il me dit que je devais savoir

beaucoup de gré à Notre-Seigneur de m'avoir tiré d'aussi grands périls. Il regrettait beaucoup la mort du comte d'Artois, son frère qui, disait-il, se fût, bien malgré lui, abstenu de venir le voir sur les galées, comme faisait le comte de Poitiers.

Il se plaignait aussi à moi de ce que le comte d'Anjou qui était sur son navire lui faussait toujours compagnie. Un jour il demanda à quoi il était occupé ; on lui dit qu'il jouait aux tables avec Monseigneur Gautier de Nemours. Il se leva, tout chancelant et affaibli par la maladie, prit les dés et les tables et les jeta à la mer ; et il se fâcha très fort contre son frère de ce qu'il s'était mis si tôt à jouer aux dés. Mais Monseigneur Gautier en fut le mieux payé ; car il jeta dans son giron tous les deniers qui étaient sur la table (et il y en avait grande foison), et les emporta.

LIXX. — Des grandes tribulations que je souffris  
en Acre.

ous lirez ci-dessous le récit de plusieurs épreuves et tribulations que j'eus à traverser en Acre dont Dieu, en qui je me suis toujours confié, me délivra. Et j'écris ces choses afin que ceux qui les apprendront aient confiance en Dieu dans

leurs épreuves et tribulations, et il les aidera comme il m'a aidé.

Disons d'abord que, lorsque le roi arriva en Acre, des processions vinrent à sa rencontre jusqu'au bord de la mer et le reçurent à grande joie. On m'amena un palefroi ; mais sitôt que je fus monté dessus, le cœur me faillit ; je dis à celui qui me l'avait donné de me soutenir pour que je ne tombasse. A grand peine on monta les degrés de la salle du roi. Je m'assis à une fenêtre, ayant à côté de moi un enfant d'environ dix ans, qui avait nom Barthélemy et qui était le bâtard de Monseigneur Ami de Montbéliard, seigneur de Montfaucon.

Pendant que j'étais assis là et que personne ne prenait garde à moi, un jeune homme vêtu d'une cotte vermeille à deux raies jaunes s'approcha de moi, me salua, et me demanda si je le connaissais ; je lui dis que non. Il me dit qu'il était d'Oiselay, le château de mon oncle. Je lui demandai à qui il était ; il me répondit qu'il n'était à personne et qu'il demeurerait avec moi, si je voulais ; j'acceptai. Il alla me chercher des coiffes blanches et me peigna fort bien.

Le roi m'envoya chercher alors pour manger avec lui ; j'y allai, vêtu du corset qu'on m'avait façonné en prison avec les rognures de ma cou-

verture ; je laissai au petit Barthélemy ma couverture avec les quatre aunes de camelin dont on m'avait fait l'aumône en prison. Guillemain, mon nouveau valet, vint trancher devant moi et procura de la nourriture à l'enfant pendant tout le repas.

Mon nouveau valet me dit qu'il avait trouvé un hôtel tout à côté des bains où je pourrai me laver de la crasse et de la sueur que j'avais rapportées de captivité. Le soir, quand je fus au bain, le cœur me manqua et je me pâmai ; on me porta à grand peine du bain jusqu'à mon lit. Le lendemain, un vieux chevalier, qui avait nom Monseigneur Pierre de Bourbonne, vint me voir, et je le retins près de moi ; il répondit pour moi dans la ville de ce qui m'était nécessaire pour me vêtir et m'équiper.

Quand je fus arrangé, quatre jours au moins après notre arrivée, j'allai voir le roi ; il me fit des reproches d'avoir tant tardé à lui rendre visite ; et il me commanda, au nom du prix que j'attachais à son amour, de venir prendre mes repas avec lui, matin et soir, jusqu'à ce qu'il eût décidé de partir pour la France ou de demeurer.

Je dis au roi que Monseigneur Pierre de Courtenay me devait quatre cents livres de mes gages qu'il ne voulait pas me payer. Il me répondit qu'il

me ferait payer sur l'argent qu'il lui devait; ce qu'il fit. Suivant le conseil de Monseigneur Pierre de Bourbonne, nous prîmes quarante livres pour nos dépenses, et nous mîmes le restant en dépôt chez le commandeur du palais du Temple. Quand il arriva que j'eus dépensé les quarante livres, j'envoyai le père Jean Caym de Sainte-Menehould en chercher quarante autres. Le commandeur lui répondit qu'il n'avait pas un sou à moi et qu'il ne me connaissait pas.

J'allai trouver frère Renaud de Vichiers qui était devenu maître du Temple avec l'aide du roi, à cause de la bienveillance qu'il avait montrée au roi pendant sa captivité, comme je vous l'ai raconté; je me plaignis à lui du commandeur du palais qui refusait de me rendre l'argent que je lui avais confié. Quand il entendit cela, il fut fort en émoi et me dit : « Sire de Joinville, je vous aime beaucoup; mais soyez certain que si vous ne voulez renoncer à cette demande, je ne vous aimerai plus; car vous voulez faire entendre aux gens que nos frères sont des larrons. » Je répartis que je ne me désisterais pas, s'il plaisait à Dieu.

Je restai quatre jours fort mal à l'aise, comme celui qui n'a plus un sou à dépenser. Au bout de ce temps, le maître des Templiers vint à moi, tout réjoui et me dit qu'il avait retrouvé mon argent.

Voici comment : il avait changé le commandeur du palais et l'avait envoyé dans un village appelé Séphouri ; ainsi mon argent me fut rendu.

**LXXXI.** — De l'écuyer Guillemín qui fut larron fort courtois et du comte de Poitiers qui fut beau joueur et libéral.

L'ÉVÊQUE d'Acre de cette époque (il était natif de Provins) me fit prêter la maison du curé de Saint-Michel. J'avais engagé, avec un certain nombre de gens, Caym de Sainte-Menehould qui pendant deux ans me servit mieux que tous ceux que j'avais autour de moi au pays.

Il y avait à mon chevet une petite loge par où l'on entrait dans l'église.

Il arriva que la fièvre me prit ; je dus me mettre au lit, et toute ma maison également. Et pendant ce temps, je n'eus pas un seul jour quelqu'un qui pût m'aider à me lever ; je n'attendais que la mort, à cause d'un signe qui frappait sans arrêt mon oreille : il ne se passait pas, en effet, de jour où l'on n'amenât une vingtaine de morts dans l'église ; et à chaque fois, de mon lit j'entendais chanter *Libera me Domine*. Alors je versais des pleurs et demandais grâce à Dieu, en disant : « Seigneur, sois adoré pour les souffrances que tu m'envoies ; car j'ai souvent usé de faste dans mon

coucher et dans mon lever. Mais je te prie, Seigneur, de m'aider et de me délivrer de cette maladie. » Ainsi fit-il pour moi et mes gens.

Après ces choses, je demandai à Guillemain, mon nouvel écuyer, de me rendre ses comptes ; ce qu'il fit ; mais je trouvai qu'il m'avait fait tort de dix livres tournois et plus. Et quand je les lui demandai, il me dit qu'il me les rendrait dès qu'il pourrait. Je lui donnai congé et lui dis que je lui donnais ce qu'il me devait, car il l'avait bien mérité. J'appris par les chevaliers de Bourgogne à leur retour de captivité (car ils l'avaient emmené en leur compagnie) qu'il était le larron le plus courtois qu'on pût imaginer : quand un chevalier avait besoin d'un couteau, d'une ceinture, de gants ou d'éperons ou d'autre chose, il allait les dérober et puis les leur apportait.

Au temps où le roi était en Acre, ses frères se prirent à jouer aux dés. Le comte de Poitiers jouait d'une façon si courtoise que lorsqu'il avait gagné, il faisait ouvrir la salle et appeler les gentilshommes et les dames, s'il s'en trouvait, et leur donnait à poignées de son argent et de l'argent qu'il avait gagné. Et quand il avait perdu, il estimait l'argent qu'on lui avait gagné et le rachetait à son frère le comte d'Anjou et aux autres ; et il donnait tout, le sien et celui d'autrui.

LEXXIII. — Comment le roi délibéra avec ses barons  
de son retour en France.

ENDANT que nous étions en Acre, un dimanche, le roi envoya chercher ses frères et le comte de Flandre et les autres gentilshommes, et leur dit : « Seigneurs, Madame la reine ma mère m'a mandé et prié instamment de revenir en France, car mon royaume est en grand péril par la faute du roi d'Angleterre qui ne me laisse ni paix, ni trêve. Ceux d'Acre à qui j'en ai parlé m'ont dit que si je m'en retournais, cette terre serait perdue, personne ne voulant plus y demeurer, après mon départ, avec si peu de gens. Aussi je vous prie de penser à cette occurrence, et comme l'affaire est grosse, je vous laisse le temps de me répondre ce que bon vous semblera, d'ici à huit jours. »

Au cours de ces huit jours le légat vint me trouver et me dit qu'il ne comprenait pas comment le roi pouvait rester ; et il me pria très instamment de consentir à ce que je m'embarquasse sur son navire. Je lui répondis que c'était impossible ; car je n'avais rien, comme il le savait, ayant tout perdu dans l'eau au moment où je fus pris.

Cette réponse, je la lui fis, non point parce que

je n'eusse pas été content de m'en aller avec lui, mais parce que je me souvenais d'une parole de Monseigneur de Bourlemont, mon cousin germain (que Dieu absolve !) qui m'avait dit, quand je partis outre-mer : « Vous allez outre-mer ; or, prenez garde au retour ; car nul chevalier pauvre ou riche ne peut revenir sans être honni, s'il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur qui l'accompagnait dans son pèlerinage. »

Le légat se fâcha contre moi, me reprochant d'avoir refusé son offre.

**LEFFIIII.** — Comment Monseigneur Gui Mauvoisin  
conseilla le départ  
et comment le sire de Joinville s'y opposa.

LE dimanche d'après, nous nous présentâmes devant le roi qui demanda à ses frères, et aux autres barons et au comte de Flandre, s'ils lui donnaient le conseil de partir ou de demeurer. Ils répondirent qu'ils avaient chargé Monseigneur Gui Mauvoisin de se faire leur interprète. Le roi lui donna la parole, et il s'exprima ainsi :

« Sire, vos frères et les gentilshommes ici présents, ont considéré votre situation et ont jugé qu'il vous était impossible de demeurer ici, pour

l'honneur de votre règne ; car de tous les chevaliers qui vinrent en votre compagnie et que nous amenâtes en Chypre au nombre de dix-huit cents, il n'en reste pas une centaine en cette ville. Aussi vous conseillent-ils, Sire, de retourner en France et de vous y procurer des hommes et de l'argent, grâce à quoi vous puissiez revenir rapidement dans ce pays pour vous venger des ennemis de Dieu et de la captivité qu'ils vous ont infligée. »

Le roi ne voulut pas s'en tenir à la déclaration de Monseigneur Gui Mauvoisin ; il interrogea le comte d'Anjou, le comte de Poitiers et le comte de Flandre et plusieurs autres gentilshommes qui étaient assis à côté d'eux ; tous furent de l'avis de Monseigneur Gui Mauvoisin. Le légat demanda au comte Jean de Jaffa ce qui lui semblait de ces choses. Le comte de Jaffa le pria de s'abstenir de cette question « parce que, dit-il, mon château est sur la frontière, et si je conseillais au roi de demeurer, on penserait que c'est par intérêt ».

Le roi insista pour avoir son avis. Il dit alors que si le roi jugeait pouvoir faire campagne pendant un an, il se ferait grand honneur en demeurant. Le légat, à son tour, interrogea ceux qui étaient assis près du comte de Jaffa, et tous approuvèrent Monseigneur Gui Mauvoisin.

J'étais le quatorzième assis en face du légat ; il me demanda ce qu'il m'en semblait. Et je lui répondis que je partageais l'avis du comte de Jaffa. Le légat me demanda, tout courroucé, comment il se pourrait faire que le roi fît campagne avec le peu de gens qu'il avait. Comme il semblait parler ainsi pour me vexer, je répondis en colère : « Sire, je vous le dirai, s'il vous plaît de m'entendre.

« On dit (je ne sais si c'est vrai) que le roi n'a pas encore dépensé son argent, mais seulement la contribution du clergé. Que le roi emploie ses fonds, qu'il envoie chercher des chevaliers en Morée et outre-mer ; quand on saura qu'il paie bien et largement, les chevaliers accourront de toutes parts, et ainsi il pourra faire campagne pendant un an, s'il plaît à Dieu. Et grâce à son séjour, les pauvres pèlerins, qui ont été faits prisonniers au service de Dieu ou au sien, seront délivrés ; autrement, jamais ils ne sortiront de captivité. » Il n'y avait là personne qui n'eût quelques-uns de ses meilleurs amis en prison ; aussi nul ne me reprit, et tous se mirent à pleurer.

Après moi, le légat interrogea Monseigneur Guillaume de Beaumont, alors maréchal de France, qui déclara que j'avais fort bien parlé. « Je vous dirai, dit-il, pourquoi. » A ces mots, Monseigneur

Jean de Beaumont, le bon chevalier qui était son oncle et qui avait grand désir de retourner en France, l'interrompit avec la dernière grossièreté, criant : « Sale voirie, que voulez-vous dire ? Rasseyez-vous tout coi ! »

Le roi intervint : « Monseigneur Jean, vous faites mal, laissez-le parler ! — Certes, sire, je ne le ferai pas. » Il lui fallut se taire ; mais nul ne fut plus de mon avis, excepté le seigneur de Chatenay. Le roi nous dit alors : « Seigneurs, je vous ai bien entendus ; je vous répondrai sur ce qu'il me plaira de faire, d'aujourd'hui en huit. »

**LXXXIV.** — Comment j'eus avec le roi  
un entretien secret au sujet de l'avis que j'avais soutenu  
et comment les chevaliers du conseil  
m'appelèrent poulain.

QUAND nous eûmes quitté le roi, ce fut un assaut général contre moi : « Le roi est fou, sire de Joinville, s'il ne vous écoute contre tout le conseil du royaume ! » Lorsque les tables furent mises, le roi me fit asseoir auprès de lui, à la place que j'occupais toujours quand ses frères étaient absents. Il ne m'adressa pas la parole de tout le repas ; ce qu'il n'avait pas accoutumé de faire. Je le croyais vraiment fâché contre moi, à cause que

j'avais dit qu'il n'avait pas encore dépensé son argent et qu'il devait le répandre largement.

Tandis que le roi disait ses grâces, j'allai à une fenêtre ferrée qui était dans un renforcement, près du chevet royal et m'accoudai sur les barreaux, pensant que si le roi se décidait à rentrer en France, j'irais auprès du prince d'Antioche (qui se considérait comme mon parent et m'avait fait demander) jusqu'à tant qu'une autre expédition arrivât au pays pour délivrer les prisonniers, selon le conseil que m'avait donné le comte de Bourlemont.

A ce moment, le roi vint s'appuyer sur mes épaules et me posa ses deux mains sur la tête. Je crus que c'était Monseigneur Philippe de Nemours qui m'avait fait beaucoup d'ennuis ce jour-là pour l'avis que j'avais donné, et je m'écriai : « Laissez-moi en paix, messire Philippe ! » Par un hasard malheureux, au mouvement de tête que je fis, la main du roi me tomba sur le visage, et je le reconnus à une émeraude qu'il avait à son doigt. Il me dit : « Tenez-vous bien tranquille ; je veux vous demander comment vous fûtes assez hardi, jeune homme comme vous l'êtes, de m'oser conseiller de rester ici, contre tous les grands et les sages de France qui me proposaient de partir. »

« Sire, fis-je, si j'avais de mauvais sentiments

dans le cœur, je ne vous conseillerais à aucun prix de demeurer. — Dites-vous, fit-il, que je ferais une action mauvaise en m'en allant? — Dieu me soit en aide, Sire, fis-je, certes oui. » Il me dit : « Si je demeure, resterez-vous? — Oui, répondis-je, si je le puis, à mes frais ou aux frais d'autrui. — Soyez tout aise, dit-il, je vous sais bon gré du conseil que vous m'avez donné. Mais n'en parlez à quiconque de toute la semaine. »

Cette parole me réconforta ; et je me défendis plus hardiment contre les attaques. Là-bas on appelle les paysans *poulains* ; et Monseigneur Pierre d'Avallon qui habitait à Sur entendit dire que c'est le sobriquet qu'on m'avait donné, parce que j'avais conseillé au roi de demeurer avec les poulains. C'est pour cela que Monseigneur Pierre d'Avallon me fit dire de répondre à ceux qui m'appelaient ainsi, que j'aimais mieux être poulain que roncain fourbu, comme eux.

#### LEFFV. — Comment le roi résolut de demeurer en Terre Sainte.

LE dimanche suivant, nous revînmes tous devant le roi ; et quand nous fûmes assemblés, il se signa la bouche avant de parler (sans doute, je pense, pour demander l'aide du Saint-Esprit, car madame

ma mère m'a recommandé, lorsque j'aurais quelque chose à dire, d'implorer son assistance en me signant la bouche).

Les paroles du roi furent les suivantes : « Seigneurs, fit-il, je remercie bien tous ceux qui m'ont conseillé mon retour en France, et je rends grâces aussi à ceux qui m'ont proposé de demeurer. J'ai réfléchi. D'une part, si je demeure ici, je ne vois pas que mon royaume coure grand péril, car madame la reine ne manque pas de gens pour le défendre. J'ai considéré d'autre part que les barons de ce pays allèguent que, si je m'en vais, le royaume de Jérusalem sera perdu, car nul n'osera y demeurer après mon départ.

« J'ai considéré qu'à aucun prix je ne devais laisser perdre le royaume de Jérusalem que je suis venu conquérir et garder. Mon avis est maintenant de rester. Aussi je vous invite, gentilshommes présents et vous tous chevaliers qui voudrez demeurer avec moi à venir me parler hardiment; je vous donnerai tant que ce ne sera pas ma faute, mais la vôtre, si vous ne voulez demeurer. »

Beaucoup, en entendant ces paroles, furent ébahis; et il y en eut beaucoup qui pleurèrent.

## LEXXVI. — Comment je fus retenu aux gages du roi.

Le roi décida que ses frères retourneraient en France. Je ne sais si ce fut sur leur requête ou par la volonté du roi. Le discours du roi annonçant qu'il resterait avait eu lieu vers la Saint-Jean. Or il arriva que le jour de Saint-Jacques (j'étais son pèlerin et il m'avait prodigué ses bienfaits), le roi revint en sa chambre de la messe et assembla son conseil qui était demeuré avec lui : c'est à savoir, Monseigneur Pierre le Chambellan, l'homme le plus loyal et le plus droit que j'aie jamais vu en hôtel de roi; Monseigneur Geoffroy de Sergines, le bon chevalier et le prud'homme; Monseigneur Gilles le Brun, bon chevalier et prud'homme à qui le roi avait donné la connétablie de France, après la mort de Monseigneur Imbert de Beaujeu.

Le roi leur parla à haute voix, comme en courroux, en ces termes : « Seigneurs, il y a déjà un mois que l'on sait mon dessein de demeurer ici, et je n'ai pas encore appris que vous m'ayez retenu un seul chevalier. — Sire, firent-ils, nous n'en pouvons mais; tous sont si exigeants, désireux qu'ils sont de retourner dans leur pays que nous n'osons donner ce qu'ils demandent. — Et qui, fit

le roi, trouvez-vous à meilleur marché? — Le sénéchal de Champagne, Sire, mais nous n'oserions encore lui donner ce qu'il demande. »

J'étais dans la chambre du roi à ce moment et j'entendis ces mots. Le roi dit : « Appelez le sénéchal. » J'allai à lui, et m'agenouillai devant lui. Il me fit asseoir et me parla ainsi : « Sénéchal, vous savez que je vous ai beaucoup aimé ; et mes gens me disent qu'ils vous trouvent dur. Qu'est-ce à dire? — Sire, je n'en puis mais ; vous savez que j'ai été fait prisonnier sur l'eau, qu'il ne me demeura rien, que je perdis tout ce que j'avais. » Il me demanda ce que je réclamais. Et je dis deux mille livres jusqu'à Pâques, pour les deux tiers de l'année.

« Maintenant dites-moi, avez-vous marchandé quelques chevaliers? » Je dis : « Oui, Monseigneur Pierre de Pontmolain, chef de trois bannerets qui coûtent chacun quatre cents livres jusqu'à Pâques. » Le roi compta sur ses doigts. « Ce sont, fit-il, douze cents livres que vos nouveaux chevaliers coûteront. — Or voyez, Sire, fis-je, s'il ne me faudra pas au moins huit cents livres pour me monter et m'équiper et pour donner à manger à mes chevaliers ; car vous ne voulez pas que nous mangions en votre hôtel. » Alors il dit à ses gens : « Vraiment, cela n'a rien d'excessif, » et s'adres-

sant à moi : « Je vous prends à mes gages », fit-il.

**LXXXVII.** — Comment les frères du roi s'embarquèrent pour la France et du propos que tint à frère Yves le Breton une vieille femme d'Acre.

UR ces entrefaites, les frères du roi et les autres gentilshommes qui étaient en Acre préparèrent leurs navires. Au moment de leur départ, le comte de Poitiers emprunta des bijoux à ceux qui retournaient en France, et à nous qui demeurions, il nous en donna largement. L'un et l'autre frère me prièrent de bien veiller sur le roi, me disant qu'il n'y avait personne sur qui ils comptassent autant. Quand le moment vint pour le comte d'Anjou de s'embarquer, il manifesta une telle douleur que tous s'en émerveillèrent ; toutefois il prit le chemin de la France.

Après le départ des frères du roi, il ne se passa guère de temps que les messagers de l'empereur Frédéric ne vinssent au roi, lui apportant des lettres de créance : ils lui dirent que l'empereur les avait envoyés pour notre délivrance. Ils montrèrent au roi des lettres que celui-ci adressait au soudan défunt (ignorant qu'il était mort) ; il lui mandait d'ajouter foi à ce que lui diraient ses

messagers au sujet de la délivrance du roi. Beaucoup de gens dirent qu'il n'eût pas été souhaitable que les messagers nous eussent trouvés en captivité, car on croyait que l'empereur les avait envoyés plutôt pour nous molester que pour nous délivrer. Nous ayant trouvés libres, ils s'en allèrent.

Pendant que le roi était en Acre, le soudan de Damas lui envoya ses messagers, pour se plaindre à lui des émirs qui avaient assassiné son cousin le soudan d'Égypte. Il promit au roi que s'il voulait lui prêter son aide, il lui remettrait le royaume de Jérusalem qui était en ses mains. On conseilla au roi de répondre au soudan de Damas en envoyant ses propres messagers. Ceux-ci partirent, accompagnés de frère Yves le Breton, de l'ordre des Frères Prêcheurs qui savait le sarrainois.

Tandis qu'ils se rendaient de leur hôtel à l'hôtel du soudan, frère Yves rencontra au milieu de la rue une vieille femme qui portait dans sa main droite une écuellée pleine de feu et dans la gauche une fiole pleine d'eau. Frère Yves lui demanda : « Que veux-tu faire de cela ? » Elle répondit qu'elle voulait avec le feu brûler le paradis, et avec l'eau éteindre l'enfer de telle sorte que ni l'un, ni l'autre n'existassent plus. Il lui demanda : « Pourquoi

cela ? — Parce que je ne veux pas qu'on fasse le bien pour gagner le paradis ou par crainte de l'enfer, mais seulement pour l'amour de Dieu qui vaut plus que tout et qui est pour nous le bien suprême. »

**LXXXVIII. — De Jean l'Ermin,  
fabricant d'armes du roi.**

JEAN l'Ermin qui était fabricant d'armes du roi, se rendit alors à Damas pour acheter des cornes et de la glu pour faire des arbalètes. Il vit un vieillard très âgé, assis dans le bazar. Ce vieillard l'interpella, lui demandant s'il était chrétien, et il répondit oui. Et le vieux lui dit : « Vous devez vous haïr beaucoup entre chrétiens ; car j'ai vu autrefois que le roi Baudouin de Jérusalem, qui fut lépreux, déconfit Saladin ; il n'avait que trois cents hommes d'armes et Saladin trois mille. Maintenant vous êtes tellement menés par vos péchés que nous vous prenons au milieu des champs comme des bêtes. »

Jean l'Ermin repartit qu'il devait bien taire les péchés des chrétiens, à cause de ceux que font les Sarrasins et qui sont bien plus grands. Le Sarrasin dit que cette réponse était une sottise. Jean lui demanda pourquoi. Le Sarrasin lui répondit qu'il

le lui dirait, mais qu'auparavant il lui poserait une question. Et il lui demanda s'il n'avait pas d'enfants. « Si, un fils », répondit Jean l'Ermin. Et il lui demanda ce qui lui causerait le plus d'ennui de recevoir un soufflet de lui ou de son fils. Jean répondit qu'il serait plus fâché de recevoir un soufflet de son fils que de lui.

« Eh bien, dit le Sarrasin, je te répondrai ceci. Vous autres chrétiens, vous êtes fils de Dieu et de son nom de Christêtes appelés chrétiens ; il vous a fait la faveur de vous donner des maîtres qui vous enseignent à discerner le bien et le mal. C'est pourquoi Dieu vous sait plus mauvais gré d'un petit péché que vous commettez, qu'il ne fait d'un grand à nous qui ne connaissons rien et qui sommes aveugles au point de nous croire quittes de toutes nos fautes, à condition de nous laver dans l'eau avant de mourir, parce que Mahomet nous a dit qu'à la mort nous serions sauvés par l'eau. »

Jean l'Ermin était en ma compagnie, lorsque, revenu d'outre-mer, je m'en allais à Paris. Comme nous mangions dans un pavillon, une foule de pauvres nous environnaient, nous demandant l'aumône et faisant grand tapage. Un de nos gens qui était là commanda à l'un de nos valets : « Lève-toi et chasse dehors ces pauvres !

— Ah ! fit Jean l'Ermin, vous avez très mal parlé. Si maintenant le roi de France nous envoyait à chacun par ses messagers cent marcs d'argent, nous ne les mettrions pas à la porte ; et vous chassez ceux qui viennent vous offrir de vous donner tout ce qu'il y a de mieux : c'est à savoir qu'ils vous demandent de leur donner pour Dieu, en d'autres termes de leur donner du vôtre, en échange de quoi ils vous donneront Dieu. Dieu a dit de sa bouche qu'ils ont le pouvoir de nous le donner ; et les saints ont dit aussi qu'ils peuvent nous remettre d'accord avec lui, car de même que l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. Qu'il ne vous arrive jamais, ajouta Jean, de chasser les pauvres ainsi ; mais donnez-leur, et Dieu vous donnera. »

#### LETTRE. — Comment le roi reçut l'ambassade du Vieux de la Montagne.

ENDANT le séjour du roi en Acre, arrivèrent les messagers du Vieux de la Montagne. Le roi les reçut au sortir de la messe. Il les fit asseoir de telle façon qu'il avait devant lui un émir, bien vêtu et bien équipé ; derrière l'émir il y avait un bachelier bien équipé qui tenait dans son poing trois couteaux emmanchés l'un dans l'autre ; si

l'émir avait été éconduit il aurait présenté au roi ces trois couteaux pour le défier. Derrière celui qui tenait les trois couteaux, il y en avait un autre qui portait un bougran entortillé à son bras qu'il eût présenté au roi pour l'ensevelir, si celui-ci avait refusé la requête du Vieux de la Montagne.

Le roi invita l'émir à dire ce qu'il voulait. L'émir lui présenta une lettre de créance et dit : « Mon Seigneur m'envoie vous demander si vous le connaissez. » Le roi répondit qu'il ne le connaissait point, car il ne l'avait jamais vu, mais qu'il avait bien entendu parler de lui. « Quand vous avez entendu parler de mon Seigneur, dit l'émir, je m'étonne fort que vous ne lui ayez pas envoyé des présents pour nouer des rapports d'amitié, comme l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le soudan de Babylone et les autres font tous les ans, sachant bien qu'ils ne peuvent vivre qu'autant qu'il plaira à mon Seigneur. »

« Si cela ne vous plaît pas, ajouta-t-il, faites-le acquitter du tribut qu'il doit à l'Hôpital et au Temple, et il sera satisfait de vous. » Le Vieux de la Montagne payait tribut au Temple et à l'Hôpital qui ne redoutaient nullement les Assassins ; le Vieux, en effet, n'avait rien à gagner à faire tuer les maîtres de ces ordres, car il savait que s'il en faisait tuer un, il serait remplacé aussitôt



par un autre aussi bon. C'est pourquoi il ne voulait pas perdre les Assassins, dans une occasion où il n'y avait rien à gagner.

Le roi répondit à l'émir qu'il revînt l'après-midi.

Quand l'émir fut revenu, il trouva le roi assis entre le maître de l'Hôpital et le maître du Temple. Le roi lui demanda de répéter ce qu'il avait dit le matin. L'émir dit qu'il n'avait dessein de répéter ces choses que devant ceux qui se trouvaient le matin avec le roi. Les deux maîtres lui dirent alors : « Nous vous commandons de parler ! » L'émir dit que dans ces conditions il s'exécuterait. Les deux maîtres lui firent dire alors en sarrasinois qu'il vînt leur parler le lendemain à l'Hôpital.

Le lendemain, les deux maîtres firent observer à l'émir que son Seigneur était bien hardi d'avoir osé mandé au roi de si dures paroles, et ils lui dirent que c'était seulement par égard pour le roi, vers qui ils étaient venus en messagers, qu'ils ne les avaient pas fait noyer dans la sale mer d'Acre, en dépit du Vieux de la Montagne. « Maintenant nous vous commandons de retourner vers votre Seigneur et de revenir ici dans une quinzaine, apportant de sa part des lettres et des bijoux dont la roi se tienne satisfait et vous sache bon gré. »

XC. — Comment le Vieux de la Montagne  
envoya au roi un anneau d'or et divers joyaux de cristal  
et comment le roi chargea frère Yves  
de lui remettre ses présents.

DANS la quinzaine les messagers revinrent en Acre ; ils apportaient la chemise du Vieux de la Montagne et ils dirent au roi, de sa part, que cela signifiait que le Vieux voulait s'attacher le roi de France plus étroitement que tout autre roi, de même que la chemise est plus près du corps que nul autre vêtement. Le Vieux lui envoyait aussi son anneau qui était d'or très fin, gravé à son nom, lui mandant qu'il épousait le roi et qu'il voulait que dorénavant tous deux ne fussent qu'un.

Entre autres joyaux, il envoya au roi un éléphant de cristal fort bien fait, et une bête qu'on appelle girafe, de cristal aussi, des pommes de cristal de diverses manières et des jeux de tables et d'échecs ; toutes ces choses étaient semées de fleurs d'ambre incrustées dans le cristal avec de belles vignettes d'or fin. Et sachez que lorsque les messagers ouvrirent les écrins qui renfermaient ces choses, il sembla que toute la chambre fût embaumée, tant elles fleuraient bon.

Le roi renvoya les messagers au Vieux avec grande foison de joyaux, pièces d'écarlate, coupes

d'or et freins d'argent. Frère Yves le Breton qui savait le sarrasinois les accompagna.

Il découvrit que le Vieux de la Montagne ne croyait pas en Mahomet, mais suivait la loi d'Ali, l'oncle de Mahomet. Cet Ali poussa Mahomet aux honneurs; et quand celui-ci fut mis à la tête du peuple, il méprisa son oncle et l'éloigna de lui. Ali, voyant cela, attira à lui tout ce qu'il put du peuple et leur enseigna une autre croyance que celle de Mahomet. Il s'ensuivit que maintenant encore, ceux qui observent la loi d'Ali appellent mécréants ceux qui croient en Mahomet, et aussi que tous ceux qui croient en Mahomet traitent de même les sectateurs d'Ali.

L'un des points de la loi d'Ali est que, quand un homme se fait tuer sur l'ordre de son seigneur, son âme va se loger en un corps plus libre qu'auparavant, et c'est pour cela que les Assassins n'hésitent pas à se faire tuer, quand leur seigneur leur commande, croyant qu'ils seront plus aises, une fois mort, qu'ils n'étaient auparavant.

Un autre point de la loi d'Ali est que nul ne peut mourir qu'au jour assigné, chose non croyable, car Dieu a le pouvoir de prolonger ou d'abréger notre vie. Les Bédouins croient à cet article; aussi ne veulent-ils pas porter d'armures, quand ils vont à la bataille, car ils penseraient

manquer à leur religion. Et quand ils maudissent leurs enfants, ils disent : « Sois maudit comme les Francs qui s'arment par crainte de la mort ! »

Frère Yves trouva au chevet du lit du Vieux un livre où étaient écrites plusieurs des paroles adressées à saint Pierre par Notre-Seigneur, quand il allait par la terre. Frère Yves lui dit : « Ah ! pour Dieu, sire, lisez souvent ce livre ; car ce sont là de très bonnes paroles. » Le Vieux répondit qu'il le faisait : « Je prise beaucoup, dit-il, Monseigneur saint Pierre ; car au commencement du monde l'âme d'Abel, quand il fut tué, vint au corps de Noé ; et quand Noé fut mort, l'âme passa au corps d'Abraham, et d'Abraham, quand celui-ci mourut, elle vint se loger dans le corps de saint Pierre. »

Frère Yves, entendant cela, lui démontra que telle croyance n'était pas bonne, et il lui apprit beaucoup de bonnes choses, ce qu'il nous raconta quand il revint parmi nous ; mais le Vieux n'en voulut rien croire.

Quand le Vieux chevauchait, il avait devant lui un héraut qui portait une hache danoise à long manche recouvert d'argent, avec quantité de couteaux plantés dans le manche et qui criait : « Détournez-vous de devant celui qui porte la mort des rois entre ses mains ! »

XCII. — De la réponse que le roi  
fit au soudan de Damas au sujet du meurtre  
du soudan de Babylone.

J'AI oublié de vous rapporter la réponse que le roi fit au soudan de Damas ; elle fut la suivante : qu'il n'avait pas dessein de s'allier avec lui avant de savoir si les émirs d'Égypte lui feraient droit pour le traité qu'ils avaient violé ; qu'il se mettrait en rapport avec eux pour cela, et que dans le cas où il ne lui serait pas fait droit, il aiderait volontiers le soudan de Damas à venger son cousin le soudan de Babylone, tué par eux.

Le roi envoya en Égypte Monseigneur Jean de Valenciennes lequel requit les émirs de réparer les outrages et les dommages faits au roi. Ils répondirent qu'ils le feraient volontiers, pourvu que le roi voulût s'allier avec eux contre le soudan de Damas. Monseigneur Jean de Valenciennes les blâma vertement des grands outrages qu'ils avaient faits au roi et qui sont ci-devant énumérés. Il leur conseilla d'apaiser le roi en rendant tous les chevaliers qu'ils gardaient en prison. Ils le firent, et de plus ils envoyèrent les ossements du comte Gautier de Brienne pour les mettre en terre bénite.

Quand Monseigneur Jean de Valenciennes fut de retour en Acre avec deux cents chevaliers qu'il ramena de captivité, sans compter les autres gens, Madame de Sayette, cousine du comte et sœur de Monseigneur Gautier de Reynel (dont le sire de Joinville épousa la fille à son retour d'outre-mer) prit les ossements du comte de Brienne et les fit ensevelir chez les Hospitaliers d'Acre. Elle fit faire le service de telle manière que chaque chevalier donna à l'offrande un cierge et un denier d'argent, et le roi un cierge et un besant d'or, le tout aux frais de Madame de Sayette. On s'étonna fort de voir le roi agir ainsi, car on ne l'avait jamais vu faire d'offrande que de ses deniers; mais il le fit par courtoisie.

XCIII. — Comment le roi engagea quarante chevaliers champenois revenus d'Égypte et des réclamations qu'il adressa aux émirs.

ARMÉ les chevaliers que ramena Monseigneur Jean de Valenciennes, j'en trouvai bien quarante de la cour de Champagne. Je leur fis tailler des cottes et des garde-corps de drap vert, et les menai devant le roi, le priant de bien vouloir faire en sorte qu'ils demeurassent avec lui. Le roi écouta ce qu'ils demandaient et se tut.

Un chevalier de son conseil me reprocha d'apporter au roi des propositions outrées d'au moins sept mille livres. Je repartis qu'il pût lui en cuire de parler ainsi ; que nous autres champenois, nous avions bien perdu trente-cinq des nôtres, tous bannerets et de la cour de Champagne, et j'ajoutai : « Le roi ne fera pas bien, s'il vous en croit, dans le grand besoin qu'il a de chevaliers. » Là-dessus je me mis à pleurer très fort. Le roi me dit de me taire, et qu'il leur donnerait tout ce que j'avais demandé. Il les engagea comme je voulus et les mit dans mon bataillon.

Le roi répondit aux messagers d'Égypte qu'il ne ferait nul traité avec eux, s'ils ne lui envoyaient toutes les têtes des chrétiens qui étaient pendues autour des murs du Caire, depuis le temps où le comte de Bar et le comte de Montfort avaient été pris ; s'ils ne lui envoyaient encore tous les enfants qu'ils avaient pris petits et qu'ils avaient fait renier, et s'ils ne lui quittaient les deux mille livres qu'il leur devait encore. Avec les messagers des émirs, le roi envoya Monseigneur Jean de Valenciennes, homme vaillant et sage.

A l'entrée du Carême, le roi se prépara, avec tout ce dont il put disposer de gens, à aller fortifier Césarée que les Sarrasins avaient démantelée

et qui est située à douze lieues d'Acre, du côté de Jérusalem. Monseigneur Raoul de Soissons qui était demeuré en Acre, malade, partit avec le roi. Je ne sais comment cela arriva, sinon par la volonté de Dieu, mais les Sarrasins ne nous causèrent aucun dommage de toute l'année. Tandis que le roi fortifiait Césarée, arrivèrent les messagers des Tartares. Je vous dirai les nouvelles qu'ils nous apportèrent.

XCIII. — Comment les Tartares choisirent un roi  
pour s'affranchir de la sujétion  
du Prêtre Jean et de l'empereur de Perse.

COMME je vous l'ai dit plus haut, pendant que le roi séjournait à Chypre, il reçut la visite des messagers des Tartares ; ceux-ci lui proposaient de l'aider à conquérir le royaume de Jérusalem sur les Sarrasins. Le roi leur envoya à son tour ses ambassadeurs, et avec eux, pour les attirer à notre religion, une chapelle d'écarlate et des images taillées représentant tous les mystères de la foi, l'Annonciation, la Nativité, le Baptême de Notre-Seigneur, la Passion, l'Ascension et la Venue du Saint-Esprit, puis des calices, des livres et tout ce qui est nécessaire pour chanter la messe, enfin deux frères prêcheurs pour dire les offices.

Les messagers du roi arrivèrent au port d'Antioche ; et d'Antioche pour arriver au roi des Tartares, ils eurent bien un an de marche, en chevauchant dix lieues par jour. Ils virent toute la terre soumise aux Tartares, plusieurs cités qu'ils avaient détruites et de grands monceaux d'ossements humains.

Ils s'informèrent comment ils avaient acquis une telle puissance, comment ils avaient détruit et tué tant de gens, et voici ce qu'ils apprirent et rapportèrent au roi. Les Tartares étaient originaires d'une grande plaine de sable inculte et stérile. Cette plaine commençait à une chaîne de rochers merveilleux qui forment les confins du monde du côté de l'Orient et que personne n'a traversée, au témoignage des Tartares qui disent que là sont enclos les peuples de Gog et de Magog qui doivent venir à la fin du monde, quand l'Antéchrist apparaîtra pour tout détruire.

Les Tartares qui habitaient cette plaine étaient les sujets du Prêtre Jean et de l'empereur de Perse dont la terre était voisine et de plusieurs rois mécréants à qui ils devaient tribut et servage, chaque année, pour le pâturage de leurs bêtes, car ils ne vivaient d'autre chose. Le Prêtre Jean et l'empereur de Perse et les autres rois tenaient en tel mépris les Tartares que, quand ceux-ci leur



apportaient leurs rentes, ils ne voulaient pas les recevoir et leur tournaient le dos.

D'entre eux se leva un sage qui parcourut toutes les plaines, s'entretint avec les hommes les plus avisés des différents lieux, leur montra la servitude à laquelle ils étaient réduits et les pria de délibérer sur les moyens d'en sortir. Il fit tant qu'il les rassembla tous au bout du pays, en face de la terre du Prêtre Jean, leur remontrant ces choses. Ils lui répondirent qu'il parlât et qu'ils agiraient. Il leur dit alors qu'ils ne pourraient rien faire sans un roi pour les commander ; puis il leur enseigna la manière d'en choisir un, et ils le crurent.

Il demanda que les cinquante-deux tribus qu'ils formaient lui apportassent chacune une flèche portant son nom. D'un commun accord, on décida que ces cinquante-deux flèches seraient placées devant un enfant qui prendrait la première venue. Ainsi serait désignée la tribu qui fournirait le roi. Quand l'enfant eût tiré une des flèches, le sage fit mettre en arrière toutes les autres tribus ; il fut décidé que la tribu désignée élirait cinquante-deux des hommes les plus sages et les meilleurs qu'elle aurait. Les élus apportèrent chacun une flèche marquée à son nom.

On décida que la flèche tirée par l'enfant dési-

gnerait le roi. L'enfant tira et ce fut celle du sage qui avait enseigné les Tartares ; et il y eut grande joie parmi le peuple. Le sage leur imposa silence, disant : « Seigneurs, si vous voulez que je sois votre roi, vous me jurerez par Celui qui a fait le ciel et la terre d'observer mes commandements. » Et ils jurèrent.

Les lois que le sage donna aux Tartares furent de celles qui maintiennent le peuple en paix ; elles défendent de ravir le bien d'autrui, de frapper le prochain, sous peine de perdre le poing ; de prendre la femme ou la fille d'autrui, sous peine de perdre le poing ou la vie. Il établit ainsi beaucoup d'autres lois pour avoir la paix.

XCIV. — Comment les Tartares  
déconfitrent le Prêtre Jean et de la vision merveilleuse  
qu'eut un de leurs Princes.

PRÈS qu'il eut mis en ordre et organisé leurs affaires, il leur dit : « Seigneurs, l'ennemi le plus redoutable que nous ayons, c'est le Prêtre Jean. Aussi je vous ordonne d'être prêts dès demain à l'attaquer ; s'il arrive (Dieu nous en garde !) qu'il nous batte, que chacun s'en tire le mieux qu'il pourra. Si nous le battons, je commande qu'on le talonne durant trois jours et trois nuits et que

personne ne soit assez hardi pour mettre la main sur le butin, mais qu'on tue le plus de gens possible ; et quand nous aurons la victoire, je vous partagerai le butin si bien et si loyalement que chacun sera entièrement satisfait. » Ce projet rencontra l'assentiment de tous.

Le lendemain, ils coururent sus à leurs ennemis et, comme Dieu voulut, ils les déconfirent. Ils tuèrent tous ceux qu'ils trouvèrent les armes à la main ; ils épargnèrent ceux qui portaient l'habit religieux et les prêtres. Les autres peuples assujettis au Prêtre Jean, qui ne participèrent pas à la bataille, se soumirent tous.

L'un des princes de ces peuples disparut pendant trois mois et l'on n'en eut aucune nouvelle ; quand il revint, il n'avait ni faim ni soif, et croyait ne s'être perdu que l'espace d'une soirée, tout au plus. Il rapporta qu'il avait gravi une haute colline et y avait trouvé grand nombre de gens, les plus beaux qu'on puisse voir, les mieux vêtus, les mieux parés, et tout en haut, assis sur un trône d'or, un roi plus beau et mieux paré que tous les autres.

A sa droite se tenaient assis six rois couronnés, bien parés de pierres précieuses, et à sa gauche autant. Près de lui, à droite, il y avait une reine agenouillée qui le priaît de penser à son peuple.

A sa gauche, était à genoux également un très bel homme qui avait deux ailes resplendissantes comme le soleil ; et autour du roi il y avait foison de beaux anges.

Le roi appela ce prince et lui dit : « Tu es venu du camp des Tartares. » Il répondit : « Assurément, sire. — Tu retourneras vers ton roi, et tu lui diras que tu m'as vu, moi le Seigneur du ciel et de la terre ; et tu lui diras qu'il me rende grâces de la victoire que je lui ai donnée sur le Prêtre Jean et sa nation. Et tu lui diras encore, de ma part, que je lui donne la puissance de subjuguier toute la terre. — Seigneur, fit le prince, comment me croira-t-il ?

— Tu lui diras de te croire à telles enseignes que tu iras combattre contre l'empereur de Perse avec trois cents hommes sans plus de tes gens : et pour que ton grand roi croie que je suis tout puissant, je t'accorderai de remporter la victoire sur l'empereur de Perse qui s'attaquera à toi avec trois cent mille hommes et plus. Avant d'engager le combat, tu requerras ton roi de te donner les prêtres et les gens de religion qu'il a pris dans la bataille, et tu devras croire fermement, et tout ton peuple aussi, ce que ceux-ci te feront connaître.

— Seigneur, je ne saurai où aller, si tu ne me

fais conduire. » Et le roi se tourna vers une nombreuse troupe de chevaliers si bien armés que c'était merveille de les regarder ; il appela l'un d'eux et lui dit : « Georges, viens ça. » Et celui-ci vint et s'agenouilla. Et le roi lui dit : « Lève-toi et mène-moi cet homme à son camp sain et sauf. » Ce qu'il fit en un instant.

Aussitôt que son peuple le vit reparaître, il mena si grande joie, et toute l'armée aussi, qu'on ne saurait le raconter. Il réclama les prêtres au grand roi. Et ce prince et tout son peuple reçurent leurs enseignements et se firent baptiser. Après cela, il prit trois cents hommes d'armes, les fit confesser et équiper, et s'en alla combattre l'empereur de Perse qu'il vainquit et chassa de son royaume ; lequel s'en vint fuyant jusque dans le royaume de Jérusalem. Et ce fut cet empereur qui déconfit nos gens et prit le comte Gautier de Brienne, comme vous l'apprendrez ci-dessous.

ÆCV. — Comment les Tartares vivent de lait de jument  
et de chair salée  
et comment le roi se repentit d'avoir envoyé  
un message à leur roi.

Le peuple de ce prince chrétien était si nombreux que les messagers du roi nous racontèrent qu'il y avait dans son armée huit cents chapelles



—

montées sur chars. Leur manière de vivre consiste à ne pas manger de pain et à vivre de viande et de lait. La viande qu'ils préfèrent est le cheval ; ils la mettent dans de la saumure et la font sécher ensuite de façon à la trancher comme du pain noir. Leur meilleur breuvage et le plus fort, c'est le lait de jument macéré avec des herbes.

On présenta au grand roi des Tartares un cheval qui était venu après trois mois de marche avec un chargement de farine ; elle fut donnée aux messagers du roi.

La Tartarie comprend beaucoup de peuples qui suivent la religion des Grecs, ceux dont nous vous avons parlé, et d'autres. Ils les envoient contre les Sarrasins, quand ils ont la guerre avec eux, et d'autre part ils lancent les Sarrasins contre les chrétiens, s'ils ont affaire avec ces derniers. Les femmes, quelles qu'elles soient, qui n'ont pas d'enfants, prennent part aux batailles : d'ailleurs elles reçoivent une solde comme les hommes et proportionnée à leur valeur. Les messagers du roi contèrent encore que soudoyers et soudoyères mangeaient ensemble dans les hôtels des gentilshommes auxquels ils appartenaient ; et que les hommes n'osaient toucher aux femmes en aucune manière, selon la loi que leur premier roi leur avait donnée.

Ils mangent les animaux de toute sorte qui meurent dans leurs camps. Les femmes qui ont des enfants les soignent, et les gardent et préparent les aliments à ceux qui font campagne. Ils mettent la viande entre leurs selles et les pans de leurs vêtements, et quand le sang en est complètement sorti, ils la mangent toute crue. Ce qu'ils ne peuvent manger, ils le jettent dans un sac de cuir ; et lorsqu'ils ont faim, ils ouvrent le sac et mangent en commençant toujours par les morceaux les plus vieux. J'ai vu un Corasmin, qui fut des gens de l'empereur de Perse et qui nous gardait en prison : chaque fois qu'il ouvrait son sac, nous nous bouchions le nez, ne pouvant supporter la puanteur qui s'en exhalait.

Or revenons à notre sujet et disons que lorsque le grand roi des Tartares eut reçu les messagers et les présents, il envoya chercher avec un sauf-conduit plusieurs rois qui ne s'étaient pas encore mis à sa merci. Il fit dresser pour eux la chapelle et leur parla ainsi : « Seigneurs, le roi de France s'est rangé dans notre sujétion, et voici le tribut qu'il nous envoie ; si vous ne faites de même, nous ferons appel à lui pour vous réduire. » Il y en eut plusieurs, qui par peur du roi de France firent leur soumission.

Avec les messagers du roi vinrent les messa-

gers tartares ; ils apportaient une lettre de leur grand roi au roi de France qui disait ceci : « C'est une bonne chose que la paix ; car en terre de paix ceux qui vont à quatre pieds broutent l'herbe paisiblement ; ceux qui vont à deux labourent paisiblement la terre d'où viennent tous les biens.

« Nous te mandons donc cette chose pour ta gouverne : tu ne peux avoir de paix si tu ne l'as avec nous. Car le Prêtre Jean se dressa contre nous, et tels et tels rois (il en nommait beaucoup), et nous les avons tous passés au fil de l'épée. Nous te mandons en conséquence d'avoir à nous envoyer chaque année assez de ton or et de ton argent pour gagner notre amitié ; si tu ne le fais pas, nous te détruirons, toi et tes gens, comme nous avons fait ceux que nous avons nommés ci-devant ».

Le roi se repentit fort d'avoir envoyé messagers et présents.

### XCVII — Comment des chevaliers arrivèrent de Norvège et se prirent à chasser aux lions.

EPRENONS notre récit. Quand le roi fortifiait Césarée, arriva au camp Monseigneur Alénard de Senaingan qui nous conta qu'il s'était embarqué

au royaume de Norvège qui est aux confins du monde, du côté de l'Occident; et que pour venir vers le roi il avait contourné toute l'Espagne et avait été obligé de passer le détroit du Maroc, essayant maint danger. Le roi l'engagea comme dixième de chevaliers. Il nous raconta qu'en Norvège, les nuits d'été étaient si courtes qu'on voyait l'aube succéder au crépuscule.

Il se mit, avec ses gens, à chasser aux lions. Ils en prirent plusieurs très périlleusement, car ils allaient tirer dessus, en piquant des éperons autant qu'ils pouvaient. Quand ils avaient tiré, le lion se jetait sur eux, et il les eût atteints et dévorés, s'ils n'avaient laissé tomber un vieux morceau d'étoffe : le lion s'arrêtait alors, le déchirait, croyant dévorer un homme. Pendant ce temps, l'un d'eux s'approchait et tirait; le lion, laissant le morceau d'étoffe, se précipitait sur le chasseur qui jetait un nouveau morceau d'étoffe, pour occuper le lion. C'est de cette manière qu'ils tuaient les lions à coups de flèches.

XCVIII. — De ce que Monseigneur Philippe de Toucy raconta des funérailles d'un chevalier Commain.

ANDIS que le roi fortifiait Césarée, Monseigneur Philippe de Toucy vint le voir. Le roi disait

qu'il était son cousin, car il descendait d'une des sœurs du roi Philippe que l'empereur Andronic épousa. Le roi l'engagea comme dixième de chevaliers pour un an. Il partit alors, retournant à Constantinople d'où il était venu. Il raconta au roi que l'empereur Baudouin et les autres gentilshommes qui étaient à Constantinople s'étaient alliés au peuple des Commains pour lutter contre Vatace qui était alors empereur des Grecs.

Et pour qu'ils s'aidassent les uns les autres de bonne foi, on convint que l'empereur et les autres gentilshommes se saigneraient et mettraient de leur sang dans un grand hanap d'argent. Le roi des Commains et ses gentilshommes firent de même, et mêlèrent leur sang avec le sang des nôtres. On y mélangea du vin et de l'eau, puis les uns et les autres en burent, disant qu'ils étaient dès lors frères de sang. Ils firent passer ensuite un chien entre leurs rangs et le mirent en pièces de leurs épées, appelant sur eux le même sort, s'ils manquaient à la foi jurée.

Le seigneur de Toucy nous raconta encore une chose merveilleuse qu'il vit, lorsqu'il était dans leur armée. Un illustre chevalier étant mort, on lui creusa une grande et large fosse, et on l'y plaça assis sur une chaise, magnifiquement paré ; l'on enferma vivants avec lui le meilleur cheval qu'il

possédait et le meilleur sergent. Le sergent avant de descendre dans la fosse, prit congé du roi des Commains et des autres seigneurs, et au cours de leurs adieux, ceux-ci mirent dans son écharpe une grande quantité d'or et d'argent, lui disant : « Quand je viendrai dans l'autre monde, tu me rendras ce que je te baille. — Je le ferai bien volontiers », répondit l'autre.

Le grand roi des Commains lui remit une lettre à l'adresse de leur premier roi, dans laquelle il lui mandait que ce prud'homme avait bien vécu et l'avait bien servi et qu'il l'en récompensât. Quand ce fut fait, ils le mirent vivant dans la fosse avec son seigneur et le cheval ; puis ils couvrirent l'ouverture de planches bien chevillées ; et toute l'armée, apportant des pierres et de la terre, éleva, avant que de s'en aller dormir, en mémoire de ceux qui avaient été enterrés, un grand tertre sur eux.

XCVIII. — Comment à Césarée le roi prit un nouvel engagement avec moi et de la manière de vivre que j'adoptai outre-mer.

PENDANT que le roi fortifiait Césarée, j'allai le voir dans sa tente. Quand il me vit entrer dans sa chambre où il était occupé à parler avec le légat,

il se leva, me prit à part et me dit : « Vous savez que je ne vous ai engagé que jusqu'à Pâques ; je vous prie donc de me dire ce que je dois vous donner pour que vous restiez avec moi de Pâques à l'année prochaine. » Je lui répondis que je ne voulais pas qu'il me donnât plus d'argent qu'il ne m'en avait donné, et que je voulais faire un autre marché avec lui.

« Puisque vous vous fâchez, dis-je, lorsqu'on vous demande quelque chose, je veux convenir avec vous que, si je vous demande quelque chose dans le courant de l'année, vous ne vous fâchez pas, et que si vous me refusez, je ne me fâcherai pas non plus. » Là-dessus, il se mit à rire aux éclats, et me dit qu'il m'engageait à ces conditions. Il me prit par la main, me conduisit vers le légat et vers son conseil et leur raconta le marché que nous avions conclu. Ils en furent très joyeux, parce que j'étais l'homme le plus riche de l'expédition.

Je vous dirai maintenant comment j'arrangeai mes affaires outre-mer, pendant les quatre ans que j'y demeurai, après le départ des frères du roi. J'avais avec moi deux chapelains qui me disaient mes heures ; l'un me chantait ma messe dès l'aube du jour ; l'autre attendait que mes chevaliers et les chevaliers de mon bataillon fussent levés. Quand

j'avais entendu la messe, je m'en allais auprès du roi ; quand le roi voulait chevaucher, je l'accompagnais. Quelquefois, des messagers venaient se présenter à lui, et il nous fallait travailler la matinée.

Mon lit était placé dans mon pavillon de manière à ce que quiconque, en entrant chez moi, pût me voir couché ; ceci pour éviter toute médisance au sujet des femmes. A la Saint-Remi, je faisais garnir ma porcherie de pores et ma bergerie de moutons, et faire des provisions de farine et de vin pour tout l'hiver, à cause du renchérissement de la vie en cette saison où la mer est plus mauvaise qu'en été.

J'achetais environ cent tonneaux de vin. Je faisais boire le meilleur d'abord ; pour les valets, je le faisais couper d'eau ; quant au vin des écuyers, je recommandais de le mouiller un peu moins. A ma table on servait devant mes chevaliers une grande fiole de vin et une grande fiole d'eau, et ils les mêlaient à leur guise.

Le roi m'avait donné un bataillon de quarante chevaliers. A chaque repas j'avais à ma table dix chevaliers avec les dix miens ; ils mangeaient l'un en face de l'autre, selon la coutume du pays, assis par terre sur des nattes. Toutes les fois qu'on criait aux armes, j'envoyais les quatre che-

valiers qu'on appelait dizainiers, parce qu'ils en avaient dix sous leurs ordres. Toutes les fois que nous chevauchions armés, les quarante mangeaient en mon hôtel au retour. A toutes les fêtes annuelles, j'invitais tous les gentilshommes de l'armée ; c'est pourquoi il fallait parfois que le roi empruntât à ceux que j'avais invités.

XCIX. — De quelques jugements que le roi  
rendit à Césarée.

ous verrez ci-après les jugements prononcés à Césarée, pendant que le roi y séjournait. Tout d'abord nous vous parlerons d'un chevalier qui fut pris dans un mauvais lieu. On lui donna le choix, selon les usages du pays : ou que la ribaude le menât à travers le camp, en chemise, une corde liée aux parties, ou qu'il perdît son cheval et son armure et qu'il fût chassé de l'armée. Le chevalier abandonna son cheval et son armure et quitta l'armée.

Je priai le roi de me donner le cheval pour un pauvre gentilhomme de l'expédition. Il me répondit que cette demande n'était pas raisonnable, car le cheval valait encore quatre-vingts livres. Je lui dis alors : « Comment avez-vous pu rompre nos conventions, en vous fâchant à propos de ce que

je vous ai demandé ? » Il repartit en riant : « Dites tout ce que vous voudrez, je ne me fâcherai pas. » Toutefois je n'obtins pas le cheval pour le pauvre gentilhomme.

Le second jugement se rapporte à des chevaliers de notre bataillon qui chassaient une bête sauvage qu'on appelle gazelle et qui ressemble à un chevreuil. Les frères Hospitaliers se jetèrent sur eux, leur donnant des coups et les chassèrent. Je me plaignis au maître de l'Hôpital qui me répondit qu'il me ferait justice, selon la coutume de la Terre Sainte, et que les auteurs de l'outrage seraient contraints à manger sur leurs manteaux, jusqu'à tant que leurs victimes les fissent lever.

Le maître tint sa promesse ; et quand nous vîmes que les frères avaient mangé un certain temps sur leurs manteaux, j'allai trouver le maître qui était à table et le priai de les faire lever ; et les chevaliers à qui l'outrage avait été fait l'en prièrent aussi. Il me répondit qu'il n'en ferait rien, ne voulant pas que les frères fissent des vilenies à ceux qui venaient en pèlerinage en Terre Sainte. Quand je vis cela, je m'assis avec les frères et commençai à manger avec eux, et je lui dis que je ne me lèverais pas tant qu'ils demeureraient ainsi. Il me répondit que je lui faisais violence et écouta favorablement ma requête ; il

me fit manger auprès de lui, ainsi que les chevaliers qui étaient avec moi, et les frères allèrent manger avec les autres, à haute table.

Le troisième jugement que je vis rendre à Césarée se rapporte à un sergent du roi nommé Le Goulu qui porta la main sur un chevalier de mon bataillon. J'allai me plaindre au roi qui me dit que je pouvais bien souffrir cela, lui semblait-il, car le sergent n'avait fait que pousser le chevalier. Je lui dis que je ne le supporterais pas, et que s'il ne me faisait justice, j'abandonnerais son service, puisque ses sergents malmenaient les chevaliers.

Il me fit faire justice : selon les usages du pays, le sergent vint dans ma baraque, déchaussé, en chemise et en braies, sans plus, une épée nue à la main ; il s'agenouilla devant le chevalier, prit l'épée par la pointe et lui en tendit le pommeau, en disant : « Seigneur, je vous fais amende honorable de ce que j'ai mis la main sur vous ; et je vous ai apporté cette épée pour que vous me coupiez le poing, si cela vous plaît. » Je priai le chevalier d'oublier son ressentissement. Ce qu'il fit.

La quatrième affaire fut la suivante. Frère Hugues de Jouy, maréchal des Templiers, avait été envoyé à Damas de la part du maître de cet

Ordre pour négocier un accord avec le soudan au sujet d'une grande terre appartenant au Temple et dont le soudan revendiquait la moitié. L'accord fut fait, sauf à être ratifié par le roi. Frère Hugues amena un émir de la part du soudan de Damas, et apporta les conventions dans un écrit « faisant foi ».

Le maître mit au courant de cette affaire le roi qui fut tout en émoi; il lui dit qu'il était bien hardi d'avoir passé un traité avec le soudan sans lui en avoir parlé préalablement; et il exigea la réparation suivante.

Le roi fit lever les pans de ses trois pavillons, et tout le commun de l'armée put venir à volonté.

Le maître du Temple s'y rendit avec tout le couvent, pieds nus, en traversant tout le camp, leur habitation étant en dehors. Le roi fit asseoir devant lui le maître du Temple et le messenger du soudan, et dit au maître à haute voix :

« Maître, vous direz au messenger du soudan que vous regrettez d'avoir conclu un traité avec lui sans m'en parler; et que dans ces conditions, vous le tenez quitte de tout ce qu'il a convenu et lui rendez toutes ses promesses. » Le maître prit les conventions et les remit à l'émir, en lui disant : « Je vous rends les conventions que j'ai mal faites, et je le regrette. » Le roi dit alors au

maître de se lever et de faire lever tous ses frères ; ce qu'il fit. « Et maintenant agenouillez-vous, et faites-moi amende honorable pour avoir agi contre ma volonté. »

Le maître s'agenouilla et tendit le bout de son manteau au roi, et il abandonna au roi sur les biens de l'Ordre tout ce qu'il voudrait prendre pour l'amende qu'il fixerait. « Je veux tout d'abord, fit le roi, que frère Hugues, qui a conclu le traité, soit banni de tout le royaume de Jérusalem. » Le maître qui était compère du roi, étant parrain du comte d'Alençon, né à Châtel-Pèlerin, pas plus que la reine ou nul autre, ne put aider frère Hugues, et obtenir qu'il ne quittât pas la Terre Sainte et le royaume de Jérusalem.

C. — Comment nous fîmes alliance  
avec les émirs d'Égypte et comment le roi  
fortifia Jaffa.

DURANT que le roi fortifiait la cité de Césarée, revinrent les messagers d'Égypte, lui apportant le traité tel que le roi en avait fixé les conditions. Selon ce traité, le roi devait se rendre à Jaffa, au jour désigné, et le même jour, les émirs devaient se rendre à Gaza, comme ils en avaient fait le serment, pour remettre au roi le royaume de Jérusalem.

salem. Le roi et les gentilshommes jurèrent d'observer le traité apporté par les messagers et de prêter leur aide aux émirs dans leur lutte contre le soudan de Damas.

Quand le soudan de Damas apprit que nous étions les alliés de ceux d'Égypte, il envoya au moins quatre mille Turcs bien équipés à Gaza où les émirs devaient venir, sachant bien que si ceux-ci pouvaient arriver jusqu'à nous, c'était sa perte probable. En attendant l'arrivée du roi, le comte de Jaffa disposa son château de façon à laisser paraître que la ville pouvait se défendre. A chacun des créneaux (il y en avait bien cinq cents) il y avait une targe à ses armes et un pennon, et cela était du plus bel effet, car les armes étaient d'or à une croix de gueules pattée.

Nous nous logeâmes dans les champs, tout autour du château qui domine les deux bras de mer. De plus le roi fit fortifier le bourg neuf tout autour du vieux château. Je vis le roi lui-même porter maintes fois la hotte aux fossés, pour gagner l'indulgence.

Les émirs d'Égypte manquèrent à leur promesse; ils n'osèrent venir à Gaza à cause des gens du soudan qui y étaient. Toutefois ils remplirent leurs obligations en ce qui concerne l'envoi de toutes les têtes de chrétiens qu'ils avaient pen-

dues aux murs du Caire, quand les comtes de Bar et de Montfort furent pris; le roi les fit mettre en terre bénite. Ils renvoyèrent aussi les enfants qui avaient été pris en même temps que le roi, ce qu'ils firent malgré eux, car ces enfants étaient déjà reniés. Avec tout cela, ils envoyèrent au roi un éléphant que le roi expédia en France.

Pendant notre séjour à Jaffa, un émir du parti du soudan de Damas vint fauciller du blé dans un village à trois lieues du camp. On décida de lui courir sus. Quand il nous sentit venir, il prit la fuite. Un jeune valet gentilhomme se mit à sa poursuite et jeta par terre deux de ses chevaliers sans briser sa lance; et il frappa l'émir de telle sorte qu'il lui brisa sa lance dans le corps.

Les messagers des émirs d'Égypte prièrent le roi de leur fixer un jour où ils pussent lui rendre visite, et ils viendraient sans faute. Le roi décida de ne pas le leur refuser, il leur donna un jour, et ils promirent par serment de se rendre ce jour-là à Gaza.

**CI. — Comment le roi arma chevalier  
le jeune prince d'Antioche et de trois ménétriers  
de la Grande Arménie.**

ANDIS que nous attendions le jour de ce rendez-vous, le comte d'Eu, qui était écuyer, vint au

camp, amenant avec lui Monseigneur Arnoul de Guines, dixième de chevaliers, et ses deux frères. Il demeura au service du roi qui le fit chevalier.

A ce moment, arriva au camp le prince d'Antioche avec la princesse sa mère. Le roi lui fit grand honneur et l'arma chevalier. Il n'avait pas plus de seize ans d'âge, mais jamais je ne vis si sage enfant. Il demanda au roi de l'entendre devant sa mère. Le roi le lui accorda. Et voici ce qu'il dit :

« Sire, il est bien vrai que ma mère me doit tenir en tutelle quatre ans encore ; mais ce n'est pas une raison pour qu'elle laisse ma terre se perdre ou déchoir. Si je vous dis ces choses, Sire, c'est que la cité d'Antioche se perd entre ses mains. Je vous supplie donc, Sire, que vous l'invitiez à me donner de l'argent et des hommes, grâce à quoi je puisse aller là-bas secourir mes gens et leur porter aide. Elle le doit bien faire, Sire, car si je demeure avec elle dans la cité de Tripoli, ce n'est pas sans grands frais ; et les dépenses que je continuerai à faire ainsi ne serviront à rien. »

Le roi l'écouta d'une oreille favorable et obtint que sa mère lui donnât tout ce qu'il put en tirer. Aussitôt qu'il se sépara du roi, il se rendit à Antioche où il fit le nécessaire. Avec la permis-

sion du roi qui l'avait fait chevalier, il écartela ses armes qui sont vermeilles aux armes de France.

Avec le prince vinrent trois ménétriers de la Grande Arménie. Ils étaient frères et allaient à Jérusalem en pèlerinage ; ils avaient des cors recourbés dont le son leur arrivait en plein visage ; quand ils se mettaient à corner, vous eussiez dit les voix des cygnes montant d'un étang ; ils jouaient les plus douces mélodies et les plus gracieuses, et c'était merveille de les entendre.

Ils exécutaient des sauts merveilleux : on leur mettait un tapis sous les pieds, et ils tournaient sur eux-mêmes de telle sorte qu'ils retombaient debout sur leurs pieds. Les deux plus jeunes faisaient le saut en arrière et l'aîné aussi ; quand on le faisait tourner la tête en avant, il se signait, car il avait peur de se briser le cou dans la culbute.

### CII. — Comment le comte de Brienne fut fait prisonnier par l'empereur de Perse.

OMME il est bon que la mémoire du comte de Brienne qui fut comte de Jaffa ne soit point oubliée, nous vous parlerons de lui. Il tint Jaffa plusieurs années, et par sa valeur le défendit longtemps. Il vivait en grande partie du butin

qu'il faisait sur les Sarrasins et sur les ennemis de la foi. Une fois, par exemple, il mit en déroute une grande quantité de Sarrasins qui menaient de grands chargements de draps d'or et de soie dont il s'empara. Quand il les eut amenés à Jaffa, il les partagea entre ses chevaliers et n'en garda rien pour lui.

Il avait l'habitude, quand il avait quitté ses chevaliers, de s'enfermer dans sa chapelle, et il restait longuement en oraison avant d'aller coucher avec sa femme qui fut une très bonne dame et très sage et qui était la sœur du roi de Chypre.

L'empereur de Perse qui avait nom Barbaquan, qu'un prince tartare avait battu, comme je l'ai dit plus haut, envahit avec son armée le royaume de Jérusalem. Il prit le château de Tabarié que Monseigneur Eudes de Montbéliard, le connétable, avait fortifié, étant seigneur de ce lieu par sa femme. L'empereur causa de grands dommages à nos gens, car il détruisit tout ce qui se trouvait aux environs de Châtel-Pèlerin, d'Acre, de Saffad et de Jaffa. Après quoi il marcha sur Gaza contre le soudan de Babylone qui s'y rendait pour inquiéter nos gens et leur nuire.

Les barons du pays et le patriarche délibérèrent d'aller combattre contre lui, avant l'arrivée du soudan de Babylone. Et pour avoir son aide,

ils envoyèrent chercher le soudan de la Chamelle, l'un des meilleurs chevaliers de toute la païennie. Ils le reçurent avec de grands honneurs en Acre, tendant des draps d'or et de soie sur son passage, et ils l'escortèrent jusqu'à Jaffa.

Le patriarche avait excommunié le comte Gautier, parce qu'il n'avait pas voulu lui rendre une tour située à Jaffa et qu'on appelait la tour du patriarche. Nos gens prièrent le comte Gautier de se joindre à eux pour combattre l'empereur de Perse ; le comte répondit qu'il le ferait volontiers, à condition que le patriarche lui donnât l'absolution jusqu'au retour. Le patriarche n'en voulut rien faire. Toutefois le comte Gautier se mit en marche avec nous. Nos gens formèrent trois bataillons : le comte Gautier commanda le premier, le soudan de la Chamelle le deuxième et le patriarche et ceux du pays formèrent le dernier ; les Hospitaliers firent partie du bataillon du comte de Brienne.

Ils chevauchèrent jusqu'à ce qu'ils aperçussent l'ennemi. A ce moment, ils s'arrêtèrent. L'ennemi forma trois bataillons aussi. Tandis que les Corasmins disposaient le leur, le comte Gautier vint vers nos gens et leur cria : « Seigneurs, pour Dieu, marchons sur eux ; car nous leur donnons du répit en nous arrêtant. » Personne ne voulut

l'écouter. Voyant cela, le comte Gautier vint au patriarche et lui demanda l'absolution dans les conditions fixées plus haut. Le patriarche s'y refusa. Il y avait dans la compagnie du comte de Brienne un vaillant clerc qui était évêque de Rames et qui s'était signalé par de beaux faits de chevalerie ; il dit au comte : « Que votre conscience ne soit point troublée par le refus du patriarche ; car il a tort et vous avez raison ; et je vous absous au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Marchons sur eux ! »

Alors ils piquèrent des éperons et s'attaquèrent au bataillon de l'empereur de Perse qui était le dernier. Il y eut un nombre très grand de morts de part et d'autre, et le comte Gautier fut fait prisonnier, car nos gens s'enfuirent si honteusement que plusieurs de désespoir se noyèrent dans la mer. Ce désespoir leur vint de ce qu'un des bataillons de l'empereur de Perse avait attaqué le soudan de la Chamelle qui se défendit avec tant d'acharnement que des deux mille Turcs engagés, il ne lui en resta que deux cent quatre-vingts quand il quitta le champ de bataille.

**CIII. — Comment le soudan de la Chamelle détruisit  
l'armée de l'empereur de Perse  
et comment les émirats d'Égypte firent la paix  
avec le soudan de Damas.**

L'EMPEREUR délibéra d'aller assiéger le soudan dans le château de la Chamelle, parce qu'il lui semblait qu'il ne pourrait pas tenir longtemps, à cause des pertes qu'il avait subies. Quand le soudan apprit cela, il dit à ses gens qu'il irait combattre contre lui, car s'il se laissait assiéger, il serait perdu. Il s'organisa de manière à envoyer ses gens qui étaient mal armés dans une vallée couverte ; ceux-ci, sitôt qu'ils entendirent les tambours du soudan, se jetèrent sur les derrières de l'armée de l'empereur et massacrèrent les femmes et les enfants.

Comme il était sorti dans la campagne pour combattre le soudan qu'il apercevait de ses yeux, l'empereur, entendant les cris de ses gens, retourna dans son camp pour secourir les femmes et les enfants. Le soudan alors les attaqua avec son armée ; il s'ensuivit que de vingt-cinq mille qu'ils étaient, il ne demeura homme ni femme qui ne fût tué et passé au fil de l'épée.

Avant de se rendre devant la Chamelle, l'empereur de Perse amena le comte Gautier devant

Jaffa ; on le pendit par les bras à un gibet, et on lui dit qu'on ne le dépendrait pas jusqu'à tant que le château de Jaffa fût pris. Le comte, tout pendu qu'il était, cria à ceux du château que, quelque mal qu'on lui fît, ils ne rendissent point la ville et que s'ils la rendaient, il les tuerait de sa main.

Quand l'empereur vit cela, il envoya le comte Gautier en Babylone et en fit présent au soudan, ainsi que du maître de l'Hôpital et de plusieurs autres prisonniers. Ceux qui emmenèrent le comte à Babylone étaient bien trois cents, et ils ne furent pas massacrés tandis que l'empereur fut tué devant la Chamelle. Je rappelle que ces Corasmins prirent part à l'attaque du premier vendredi de Carême, comme gens de pied. Leurs bannières étaient vermeilles et dentelées jusqu'aux hampes à la pointe desquelles il y avait des têtes faites de cheveux qui ressemblaient à des têtes de diables.

Plusieurs des marchands de Babylone réclamèrent au soudan réparation pour les torts que le comte Gautier leur avait faits ; le soudan l'abandonna à leur vengeance. Ils allèrent le massacrer dans sa prison ; d'où nous devons croire qu'il est au ciel, au nombre des martyrs.

Le soudan de Damas réunit ses gens qui étaient à Gaza et entra en Égypte. Les émirs marchèrent contre lui. Les troupes du soudan bat-

tirent les émirs qu'ils attaquèrent, et un autre bataillon des émirs battit l'arrière-garde du soudan de Damas qui s'en retourna à Gaza, blessé à la tête et à la main. Avant qu'il partît de Gaza, les émirs d'Égypte lui dépêchèrent des messagers et firent la paix avec lui, et ils faillirent à toutes nos conventions. Dès lors nous n'eûmes de trêve ni de paix, pas plus avec ceux de Damas qu'avec ceux de Babylone. Et sachez que lorsque nous étions au grand complet, nous n'étions jamais plus que quatorze cents hommes d'armes.

**CIV.** — D'un sergent du roi qui vola deux chevaux  
et qui fut englouti avec eux dans une  
vieille citerne.

ENDANT que le roi campait devant Jaffa, le maître de Saint-Lazare alla du côté de Rames, à trois lieues de là, pour épier des bêtes et autres choses, pensant faire un grand butin. Lui qui n'occupait aucun rang dans l'armée, mais qui y faisait ses volontés, partit là-bas, sans en parler au roi. Quand il se fut emparé de sa proie, les Sarrasins fondirent sur lui et le mirent en telle déroute que de tous les gens qu'il avait dans sa troupe, quatre seulement en réchappèrent.

Sitôt qu'il fut rentré dans le camp, il commença à crier aux armes. Je m'équipai et priai le roi de

me laisser aller ; il m'en donna congé et me commanda d'emmener avec moi les Templiers et les Hospitaliers. Quand nous arrivâmes, nous vîmes que d'autres Sarrasins s'étaient répandus dans la vallée où le maître de Saint-Lazare avait été déconfit. Comme ces étrangers considéraient les morts, le maître des arbalétriers du roi se jeta sur eux, et avant que nous fussions là, nos gens les repoussèrent et en tuèrent plusieurs.

Un sergent du roi et un des Sarrasins se jetèrent à terre, l'un l'autre à coups de lances. Un autre sergent, voyant cela, prit les chevaux des deux combattants et les emmena pour les voler ; pour qu'on ne le vît pas, il passa entre les murailles de la cité de Rames, mais une vieille citerne s'effondra sous ses pas ; tous trois, les chevaux et lui tombèrent au fond. On me rapporta le fait ; j'allai regarder et je vis que la citerne continuait à s'ébouler sur eux, et que peu s'en fallait qu'ils ne fussent entièrement recouverts.

Nous revînmes sans avoir subi d'autres pertes que celles du maître de Saint-Lazare.

**CV. — Comment j'allai au secours du maître  
des arbalétriers, près de Jaffa.**

USSITOT que le soudan de Damas eut fait la paix avec ceux d'Égypte, il manda à ses gens qui étaient

à Gaza de revenir vers lui. Ils passèrent à moins de deux lieues de nous, et n'osèrent pas nous attaquer : ils étaient bien vingt mille Sarrasins et dix mille Bédouins. Avant leur passage, le maître des arbalétriers du roi et son bataillon montèrent la garde autour de notre camp pendant trois jours et trois nuits pour éviter une surprise.

Le jour de la Saint-Jean qui est après Pâques, le roi entendit son sermon. Pendant que l'on prêchait, un sergent du maître des arbalétriers entra dans la chapelle, tout armé, et dit que les Sarrasins avaient enfermé le maître des arbalétriers. Je demandai au roi d'aller à son secours ; il me l'accorda et me dit d'emmener avec moi quatre à cinq cents hommes d'armes, qu'il me désigna. Sitôt que nous fûmes hors du camp, les Sarrasins qui s'étaient placés entre le maître des arbalétriers et le camp, rejoignirent un émir qui était sur un tertre devant le prisonnier avec un millier au moins d'hommes d'armes.

Alors commença le choc entre les Sarrasins et les sergents du maître des arbalétriers qui étaient bien deux cent quatre-vingts. Quand parfois l'émir voyait que ses gens étaient pressés, il leur envoyait tant de renforts qu'il rejetait nos sergents jusque dans le bataillon du maître. Quand celui-ci voyait que ses gens étaient pressés à

leur tour, il leur envoyait une centaine ou deux d'hommes d'armes qui repoussaient l'ennemi jusque dans le bataillon de l'émir.

Tandis que nous étions là-bas, le légat et les barons du pays, qui étaient demeurés avec le roi, lui dirent qu'il faisait grande folie en me lançant à l'aventure ; sur leur conseil, le roi m'envoya chercher et le maître des arbalétriers aussi. Les Turcs partirent de leur côté, et nous revînmes au camp. Beaucoup de gens s'étonnèrent de ce qu'ils ne vinrent pas nous attaquer, mais plusieurs assurèrent qu'ils s'en abstinrent seulement parce qu'eux et leurs chevaux étaient tout affamés d'avoir séjourné près d'un an à Gaza.

**CVI.** — Comment un chevalier de Gênes nommé Jean Le Grand défit trois Turcs devant Acre.

QUAND les Sarrasins furent partis de devant Jaffa, ils vinrent devant Acre et mandèrent au seigneur d'Arsid, qui était connétable du royaume de Jérusalem, qu'ils détruiraient les jardins de la ville, s'il ne leur envoyait cinquante mille besants ; le seigneur d'Arsid leur manda qu'il ne leur en enverrait pas un. Alors ils firent ranger leurs troupes, et longeant les sables, s'approchèrent de la ville à une portée d'arbalète à tour. Le seigneur

d'Arsid sortit de la ville et se plaça sur le mont Saint-Jean où se trouve le cimetière Saint-Nicolas, pour défendre les jardins. Nos sergents à pied sortirent d'Acre et commencèrent à harceler les Sarrasins à coups d'arcs et d'arbalètes.

Le seigneur d'Arsid appela un chevalier de Gênes nommé Monseigneur Jean Le Grand, et lui commanda de ramener les gens de pied qui étaient sortis d'Acre pour ne pas les exposer. Tandis qu'il les ramenait en arrière, un Sarrasin se mit à lui crier en sarrasinois qu'il jouerait avec lui, s'il l'acceptait; Monseigneur Jean Le Grand dit qu'il le ferait volontiers. Tandis qu'il se dirigeait vers le Sarrasin, il regarda à main gauche et vit une petite troupe de Turcs, huit environ qui s'étaient arrêtés pour voir la joute.

Il laissa le Sarrasin et alla aux Turcs qui se tenaient bien tranquilles, en frappa un de sa lance à travers le corps et le jeta mort par terre. Quant les autres virent cela, ils se lancèrent sur lui qui revenait près de nos gens, et l'un d'eux le frappa d'un grand coup de masse sur son chapeau de fer; mais au passage, Monseigneur Jean lui donna de son épée sur le turban dont il avait la tête entortillée et le lui fit voler par les champs. Ils portent au combat ces turbans qui peuvent les garantir d'un grand coup d'épée.

Un autre Turc piqua des éperons vers lui ; il voulait lui donner de sa lance au milieu des épaules ; Monseigneur Jean vit venir le coup et s'en détourna, et au passage, il lui donna d'un revers de son épée dans le bras, si bien qu'il fit voler sa lance par les champs. Il s'en revint ensuite, ramenant ses gens de pied ; il fit ces trois beaux coups devant le seigneur d'Arsid et les gentilshommes d'Acre, et devant toutes les femmes qui étaient sur les murs pour voir le spectacle.

**CVII.** — Comment les Sarrasins mirent à sac  
le bourg de Sayette.

QUAND les Sarrasins, qui passèrent en si grand nombre devant Acre et qui n'osèrent nous attaquer, comme vous le savez, non plus que ceux d'Acre, apprirent (et c'était la vérité) que le roi faisait fortifier la cité de Sayette et avec peu de bonnes troupes, ils se dirigèrent de ce côté. Monseigneur Simon de Montcéliard, qui était maître des arbalétriers du roi et capitaine des gens du roi à Sayette, ayant entendu dire que les Sarrasins arrivaient, se retira dans le château qui était très fort et entouré par la mer de toutes parts ; il agit ainsi parce qu'il voyait bien que la résistance était impossible. Il abrita avec lui ce qu'il put de

monde, mais il y en eut peu, car le château était très étroit.

Les Sarrasins se jetèrent sur la ville qu'ils trouvèrent sans défense ; car elle n'était pas fermée. Ils massacrèrent plus de deux mille personnes des nôtres ; avec tout le butin qu'ils firent là, ils s'en allèrent à Damas. Quand le roi apprit ces choses, il fut très courroucé, mais comment y remédier ? La nouvelle fut très agréable aux barons du pays, parce que le roi voulait aller fortifier un tertre où il y avait un château jadis, au temps des Macchabées. Ce château est situé sur la route de Jaffa à Jérusalem.

Les barons d'outre-mer ne furent pas d'avis de fortifier à nouveau le château, qui était à cinq lieues loin de la mer, parce que les vivres n'auraient pu nous arriver sans que les Sarrasins, qui étaient plus forts que nous, nous les enlevassent. Quand on apprit au camp que le bourg de Sayette était détruit, les barons du pays vinrent au roi et lui dirent qu'il tirerait plus d'honneur à relever ses murs qu'à faire une forteresse nouvelle ; sur quoi le roi tomba d'accord avec eux.

### **CVIII. — Comment on déconseilla au roi de faire le pèlerinage de Jérusalem.**

ANDIS que le roi était à Jaffa, on lui dit que le soudan de Damas lui permettrait bien d'aller à Jérusalem avec un bon sauf-conduit. Le roi tint un grand conseil qui eut pour résultat que personne n'engagea le roi à y aller, puisqu'il eût fallu laisser la cité aux mains des Sarrasins.

L'on cita en exemple au roi le grand roi Philippe qui partit d'Acre pour aller en France et laissa ses gens au camp avec le duc Hugues de Bourgogne, aïeul de ce duc qui est mort récemment. Tandis que le duc séjournait en Acre et le roi Richard d'Angleterre aussi, ils reçurent un jour la nouvelle qu'ils pourraient prendre Jérusalem le lendemain, s'ils le voulaient, car le soudan de Damas avait rappelé toutes ses forces pour faire la guerre à un autre soudan. Ils disposèrent leurs gens; le roi d'Angleterre forma le premier bataillon, le duc de Bourgogne, avec les gens du roi de France, le deuxième.

Ils avaient l'espoir de prendre la ville, quand du camp du duc on manda au roi d'Angleterre qu'il n'allât pas plus loin; car le duc de Bourgogne s'en retournait en arrière, simplement pour qu'on ne pût dire que les Anglais avaient pris Jérusa-

lem. Tandis qu'il s'entretenait de ces choses, un sien chevalier lui cria : « Sire, sire, venez ici, et je vous montrerai Jérusalem. » Quand il entendit ces mots, le roi d'Angleterre jeta sa cotte d'armes devant ses yeux, tout en pleurant, et dit à Notre-Seigneur : « Beau sire Dieu, je te prie de ne pas souffrir que je voie ta sainte cité, puisque je ne puis la délivrer des mains de tes ennemis ! »

C'est cet exemple qu'on alléguait au roi, pour lui montrer que si, lui, qui était le plus grand roi des chrétiens, accomplissait son pèlerinage sans délivrer la cité des ennemis de Dieu, tous les autres rois et les autres pèlerins, qui viendraient après lui, se tiendraient pour satisfaits de faire ainsi que le roi de France, et ne s'inquièteraient pas de la délivrance de Jérusalem.

Le roi Richard fit tant d'exploits outre-mer dans cette croisade que, lorsque les chevaux des Sarrasins avaient peur d'un buisson, leurs maîtres leur disaient : « Penses-tu que ce soit le roi Richard d'Angleterre ? » Et quand les enfants des Sarrasines braillaient, elles leur disaient : « Tais-toi, tais-toi, ou j'irai chercher le roi Richard qui te tuera ! »

CIX. — De Hugues III, duc de Bourgogne  
et des dépenses que le saint roi  
fit à Jaffa.

LE duc de Bourgogne de qui je vous ai parlé fut un chevalier très vaillant de son bras ; mais il ne fut jamais regardé comme sage à l'endroit de Dieu et du monde ; il y parut bien dans le fait que je viens de rapporter. C'est à cause de cela que le grand roi Philippe, quand on lui apprit que le comte Jean de Chalon avait un fils, et qu'il s'appelait Hugues à cause du duc de Bourgogne, dit qu'il souhaitait que Dieu le fit aussi preux que le duc de ce nom.

On lui demanda pourquoi il n'avait pas dit aussi *prud'homme*. « Parce que, fit-il, il y a grande différence entre *preux homme* et *prud'homme*. Car il y a maints chevaliers, hommes preux, chez les Chrétiens et chez les Sarrasins qui jamais ne crurent en Dieu et en sa Mère. C'est pourquoi je vous dis, fit-il, que Dieu fait une grande grâce au chevalier chrétien à qui il donne la vaillance corporelle et qu'il admet à son service, en le gardant du péché mortel : celui qui remplit ces conditions doit être appelé *prud'homme*, parce que sa prouesse vient de Dieu. Et ceux dont j'ai parlé auparavant, on peut les appeler *preux hommes*,

parce qu'ils sont preux de leur corps et ne redoutent ni Dieu ni le péché.

Des grosses sommes que le roi employa à fortifier Jaffa, il ne convient pas de parler, car on ne peut les évaluer; il ferma le bourg d'un rivage à l'autre par vingt-quatre tours au moins; les fossés furent curés du limon dehors et dedans. Il y avait trois portes; le légat en fit une à ses frais ainsi qu'un pan de mur.

Et pour vous montrer la dépense que le roi fit, je vous dirai que je demandai au légat à combien cette porte et ce pan de mur lui revenaient. Il me demanda combien je pensais qu'ils lui eussent coûté. J'estimai que la porte avait dû revenir à cinq cents livres et le pan de mur à trois cents. Il me dit, prenant Dieu à témoin, que tant la porte que le pan lui avaient bien coûté trente mille livres.

CCX. — Comment le saint roi partit pour Sayette et comment il reçut la visite d'une troupe de pèlerins venus de la Grande Arménie.

QUAND le roi eut achevé la forteresse du bourg de Jaffa, il délibéra d'aller fortifier à nouveau la cité de Sayette que les Sarrasins avaient démantelée. Il se mit en marche le jour de la fête des

Apôtres saint Pierre et saint Paul, et coucha avec son armée devant le château d'Arsid qui était très fort. Ce soir-là, le roi convoqua ses gens et leur dit que s'ils étaient de son avis, il irait prendre une cité des Sarrasins nommée Naplouse et que les anciennes Écritures appellent Samarie.

Les Templiers et les Hospitaliers et les barons du pays lui répondirent d'un commun accord qu'il était bon qu'on essayât de prendre la cité, mais qu'ils ne seraient pas d'avis que le roi y allât en personne, parce que si quelque chose lui arrivait, toute la terre serait perdue. Le roi répondit qu'il ne les laisserait point partir, s'il n'allait pas avec eux. Et cette entreprise en resta là, parce que les seigneurs du pays ne voulurent y consentir.

Après des journées de marches, nous arrivâmes aux sables d'Acre où le roi et l'armée campèrent. Là je reçus la visite d'une troupe nombreuse de gens venus de la Grande Arménie en pèlerinage à Jérusalem, en payant un gros tribut aux Sarrasins qui les conduisaient. Par l'entremise d'un lettré qui savait leur langage et le nôtre, ils me firent prier de les présenter au roi.

J'allai trouver le roi qui était dans un pavillon, adossé au poteau, et assis à même le sable, sans tapis ou toute autre chose sous lui. Je lui dis : « Sire, il y a dehors de nombreuses gens de la

Grande Arménie qui vont à Jérusalem et qui me prient de leur montrer le saint roi, mais je ne désire pas encore baiser vos ossements. » Il éclata de rire, et me dit que j'allasse les chercher ; ce que je fis. Quand les pèlerins eurent vu le roi, ils le recommandèrent à Dieu, et le roi leur rendit la pareille.

Le lendemain, l'armée coucha en un lieu qu'on appelle Passe-Poulain, où il y a de très belles eaux avec quoi l'on arrose la canne à sucre. Comme nous étions campés là, un de mes chevaliers me dit : « Sire, je vous ai logé en un plus beau lieu que vous ne le fûtes hier. » Un autre chevalier, qui m'avait choisi une place avant, se jeta sur lui, tout irrité, et lui dit tout haut : « Vous êtes bien hardi de parler de ce qui me regarde. » Et il le prit par les cheveux. Je sautai sur lui et le frappai du poing entre les deux épaules, et il lâcha prise. Je lui dis : « Ça, hors de ma maison, car (Dieu m'aide !) vous ne serez jamais avec moi ! »

Le chevalier s'en alla, manifestant une grande douleur, et il m'amena Monseigneur Gilles Le Brun, le connétable de France ; celui-ci, voyant le repentir que le chevalier témoignait de la folie qu'il avait faite, me pria, aussi instamment qu'il put, de le reprendre dans mon hôtel. Je répondis que je ne le reprendrais pas, à moins que le légat

ne me déliât de mon serment. Ils allèrent au légat, et lui contèrent le fait; le légat leur répondit qu'il n'avait le pouvoir de me délier, parce que le serment était raisonnable et que le chevalier l'avait bien mérité. Ce que je vous en dis est pour vous mettre en garde contre les serments qu'on fait sans raison, car, dit le Sage : « Qui volontiers jure, volontiers se parjure. »

**CXL.** — Comment le roi délibéra d'aller prendre  
la cité de Béliuas.

E lendemain, le roi alla camper devant la cité de Sur que l'on appelle Tyr dans la Bible. Là le roi convoqua les gentilshommes de l'armée et leur demanda s'il serait bon qu'il allât prendre la cité de Béliuas avant que de se rendre à Sayette. Nous lui conseillâmes tous d'y envoyer de ses gens; mais nul ne fut d'avis qu'il y allât en personne; à grand'peine on l'en détourna. Il fut convenu que le comte d'Eu partirait avec Monseigneur Philippe de Montfort, le seigneur de Sur, Monseigneur Gilles Le Brun, connétable de France, Monseigneur Pierre le Chambellan, le maître du Temple et son couvent, le maître et les frères de l'Hôpital.

Nous nous armâmes à la tombée de la nuit, et

nous arrivâmes un peu après le point du jour dans une plaine qui s'étend devant la cité de Bélinas et que les anciennes Écritures appellent Césarée de Philippe. Dans cette cité sourd une fontaine qu'on appelle *Jour*, et au milieu de la plaine sourd une autre très belle fontaine qui est appelée *Dan*; et il arrive que les deux rus de ces fontaines, en se joignant, forment le fleuve, nommé Jourdain où Dieu fut baptisé.

Par délibération du Temple et du comte d'Eu, de l'Hôpital et des barons du pays qui étaient là, il fut convenu que le corps du roi (dans lequel je me trouvais, le roi ayant engagé les quarante chevaliers de mon bataillon) et Monseigneur Geoffroy de Sargines le prud'homme marcheraient entre le château et la cité; que les barons du pays entreraient dans la cité à main gauche, et l'Hôpital à main droite, et que le Temple entrerait dans la cité en suivant tout droit le chemin par où nous étions venus.

Nous nous mîmes en marche jusqu'à ce que nous arrivassions près de la cité, et nous vîmes que les Sarrasins qui étaient dans la ville avaient battu les sergents du roi, et les avaient chassés de la ville. J'allai trouver alors les prud'hommes qui accompagnaient le comte d'Eu et leur dis : « Seigneurs, si vous ne marchez au lieu qu'on



vous a désigné, entre la ville et le château, les Sarrasins massacreront ceux de nos gens qui ont pénétré dans la ville. » Il était très périlleux d'y aller ; car à cet endroit il y avait trois paires de murs en pierres sèches à passer, et la côte était si raide qu'à peine un cheval y pouvait tenir, et la hauteur que nous devions gagner était garnie d'une grande quantité de cavaliers Turcs.

Tandis que je parlais, j'aperçus nos sergents à pied qui défaisaient les murs. Voyant cela, je dis à ceux qui m'écoutaient qu'on avait ordonné au bataillon du roi d'aller là où les Turcs étaient, et que j'irais, puisqu'on l'avait commandé. Je me dirigeai avec deux de mes chevaliers, vers ceux qui démolissaient les murs : je vis un sergent à cheval qui pensait franchir le mur, et qui tomba avec son cheval sur lui. Voyant cela, je descendis de mon cheval, et le pris par la bride. Quand les Turcs nous virent venir, ainsi que Dieu voulut, ils nous cédèrent la place ; à cet endroit une roche à pic domine la cité.

Lorsque nous y fûmes installés et que les Turcs furent partis, les Sarrasins qui occupaient la ville se dispersèrent et l'abandonnèrent à nos gens sans combat. Le maréchal du Temple avait entendu dire que j'étais en péril, et il monta vers moi. Tandis que j'étais sur la hauteur, les Allemands, qui

étaient dans le bataillon du comte d'Eu, m'y rejoignirent, et quand ils virent les cavaliers Turcs s'enfuir vers le château, ils se mirent en devoir de les poursuivre. Je leur dis alors : « Seigneurs, vous ne faites pas bien ; nous sommes là où l'on nous a commandé d'être, et vous outre-passez le commandement. »

**CCXII. — De la périlleuse aventure  
qui nous arriva au château de Subeibe, dans les  
montagnes du Liban.**

Le château qui est au-dessus de la cité s'appelle Subeibe, et se trouve bien à une demi-lieue dans les montagnes du Liban ; et la côte qui monte au château est semée de roches aussi grosses que des huches. Quand les Allemands virent qu'ils s'étaient lancés dans une poursuite folle, ils retournèrent. Ce que voyant, les Sarrasins se jetèrent sur eux à pied, leur donnant par-dessus les roches de grands coups de masses, et leur arrachant les couvertures de leurs chevaux.

Quand nos sergents virent cette mésaventure, ils commencèrent à s'effrayer ; je les prévins que s'ils s'en allaient, je les ferais casser aux gages du roi pour toujours. Ils me dirent alors : « Sire, le jeu n'est pas égal ; car vous êtes à cheval, et vous

pourrez vous enfuir, et nous qui sommes à pied, nous serons massacrés par les Sarrasins. » Je leur répondis : « Seigneurs, je vous assure que je ne m'enfuirai pas, car je demeurerai à pied avec vous. » Je descendis de mon cheval que je confiai aux Templiers qui étaient bien à une portée d'arbalète derrière.

Pendant la retraite des Allemands, les Sarrasins atteignirent un mien chevalier nommé Monseigneur Jean de Bussey, d'un carreau à la gorge ; il tomba mort à mes pieds. Monseigneur Hugues d'Escot dont il était le neveu, et qui donna de nombreuses preuves de sa valeur en Terre Sainte, me dit : « Sire, venez nous aider pour reporter mon neveu en bas. — Malheur, fis-je, à qui vous aidera ! Vous êtes allé là-haut sans mon commandement ; s'il vous est arrivé malchance, c'est à bon droit. Portez-le en bas à la voirie ; car je ne partirai d'ici jusqu'à ce qu'on me vienne chercher. »

Quand Monseigneur Jean de Valenciennes nous vit en ce mauvais cas, il vint vers Monseigneur Olivier de Termes et d'autres capitaines du Languedoc, et leur dit : « Seigneurs, je vous prie et vous commande, de par le roi, de m'aider à aller chercher le sénéchal. » Tandis qu'il se donnait de la peine ainsi, Monseigneur Guillaume de Beaumont

vint à lui et lui dit : « Vous vous inquiétez pour rien, car le sénéchal est mort. » Il lui répondit : « Mort ou vivant, je donnerai de ses nouvelles au roi. » Il se dirigea alors vers nous, en haut de la montagne, et aussitôt arrivé, il me fit dire de venir lui parler ; ce que je fis.

Alors Olivier de Termes me dit que nous étions là en grand péril ; car si nous descendions par où nous étions montés, nous ne pourrions le faire sans grande perte, parce que la côte était très mauvaise et que les Sarrasins fondraient sur nous. « Mais si vous voulez me croire, je vous délivrerai sans pertes. » Je lui dis d'exposer sa manière de voir et que je la suivrais.

« Je vais vous dire, fit-il, comment nous échapperons. Nous nous en irons tout le long de cette pente comme si nous nous dirigions vers Damas ; les Sarrasins qui sont là croiront que nous cherchons à les prendre par derrière. Et quand nous serons dans la plaine, nous piquerons des épérons autour de la cité, et nous aurons passé le ruisseau avant qu'ils puissent venir vers nous ; et nous leur ferons grand dommage, car nous mettrons le feu dans les froments battus qui sont au milieu de ces champs. »

Nous fîmes ainsi qu'il nous l'expliqua. Il fit prendre des cannes dont on fait des flûtes, com-

manda d'y mettre des charbons ardents et de les ficher au milieu des froments battus. Ainsi, grâce au conseil d'Olivier de Termes, Dieu nous ramena sains et saufs. Et sachez que lorsque nous arrivâmes au camp, nous trouvâmes tous nos gens désarmés, car il n'y en avait aucun qui se préoccupât de nous.

Le lendemain nous rejoignîmes le roi à Sayette.

**CXLIII.** — Comment le saint roi fit enterrer les chrétiens  
massacrés à Sayette.

ous vîmes que le roi avait fait enterrer les chrétiens que les Sarrasins avaient massacrés, comme nous l'avons dit ci-dessus. Lui-même en personne portait aux fossés les corps pourris et pleins de puanteur, et cela sans qu'il s'étoupât le nez, ainsi que les autres. Il fit venir des ouvriers de toutes parts et se mit à fermer la cité de hauts murs et de grandes tours. Quand nous arrivâmes au camp, nous trouvâmes nos places retenues et mesurées par ses soins : il choisit la mienne près de celle du comte d'Eu, sachant que ce dernier aimait ma compagnie.

Je vous conterai les tours que le comte d'Eu nous jouait. J'avais fait faire une maison où je prenais mes repas avec mes chevaliers, à la clarté

de la porte ouverte. Or la porte se trouvait en face le comte d'Eu. Comme il était très ingénieux, il fit une petite baliste pour tirer dedans. Il nous faisait épier quand nous nous asseyions pour manger, réglait sa baliste pour la longueur de notre table, et tirait, nous brisant nos pots et nos verres.

Je m'étais garni de gélines et de chapons ; je ne sais qui lui avait donné une jeune ourse qu'il laissait aller dans ma basse-cour ; elle m'en tua bien une douzaine avant qu'on intervint ; la femme qui les gardait battait l'ourse avec sa quenouille.

**CXLV.** — Comment les Tartares prirent Bagdad et comment le calife fut enfermé dans une cage de fer.

ANDIS que le roi fortifiait Sayette, il arriva au camp des marchands qui nous racontèrent que le roi des Tartares avait pris la cité de Bagdad et le pape des Sarrasins qui était seigneur de la ville et qu'on appelait le calife de Bagdad. La chose se passa de la manière suivante, au dire des marchands. Quand ils eurent assiégé la ville, le roi des Tartares manda au calife qu'il verrait d'un œil favorable le mariage de ses enfants avec les siens. Les conseillers du calife l'engagèrent à accepter.

Le roi des Tartares lui demanda alors d'envoyer jusqu'à quarante personnes de son conseil et des plus grands de la cité pour jurer le mariage. Le calife s'exécuta. Le roi des Tartares lui demanda encore d'envoyer quarante des meilleurs et des plus riches hommes qu'il eût ; le calife s'exécuta encore. Pour la troisième fois, le roi des Tartares réclama au calife quarante des meilleurs hommes de sa compagnie ; ce qu'il fit. Quand le roi vit qu'il avait sous la main tous les chefs de la cité, il vint à penser que le menu peuple, privé de ses gouverneurs, ne pourrait plus se défendre. Il fit donc couper la tête aux cent vingt gentilshommes, puis attaqua la ville et la prit ainsi que le calife.

Pour couvrir sa déloyauté et pour rejeter le blâme sur le calife, il le fit prendre, mettre dans une cage de fer et jeûner autant qu'un homme le peut sans mourir ; puis il lui demanda s'il avait faim. Le calife répondit que oui, et que ce n'était point étonnant. Alors il lui fit apporter un grand plat d'or chargé de bijoux, de pierres précieuses et lui dit : « Connais-tu ces bijoux ? » Le calife répondit : « Oui, ils furent à moi. » Et il lui demanda s'il les aimait bien ; et le calife répondit que oui.

« Puisque tu les aimais bien, fit le roi des Tar-



tares, prends-en la part que tu voudras et mange. » Le calife répondit qu'il ne pourrait, que ce n'était pas viande qu'on pût manger. Alors le roi des Tartares lui dit : « Tu peux voir maintenant tes moyens de défense : si tu avais donné aux gens d'armes un trésor qui ne te sert à rien à cette heure, tu te serais bien défendu contre nous, dépensant ce qui te fait défaut dans le plus grand besoin que tu aies jamais eu. »

**CXLV.** — D'un clerc qui voulait donner au roi la patène à baiser et que je pris pour un Assassin.

ENDANT les travaux de fortification de Sayette, j'allai un jour à la messe du roi, à l'aube ; il me dit de l'attendre, qu'il voulait chevaucher ; ce que je fis. Quand nous fûmes dans la campagne, nous passâmes devant une chapelle, à cheval, et vîmes un prêtre qui chantait la messe. Le roi me dit que cette chapelle avait été érigée en mémoire du miracle que Dieu fit quand il expulsa le diable du corps de la fille de la veuve ; et il me dit que si je voulais, il y entendrait la messe que le prêtre avait commencée ; je lui répondis que cela me semblait bon à faire.

Au moment de l'offrande, je remarquai que le clerc qui servait la messe était grand, noir, maigre

et hérissé, et je craignis qu'il ne fût peut-être un Assassin, un mauvais homme et qu'en lui portant la patène à baiser, il ne tuât le roi. J'allai donc prendre la paix au clerc et la présentai au roi. Quand la messe fut chantée et que nous fûmes remontés sur nos chevaux, nous rencontrâmes le légat aux champs. Le roi s'approcha de lui, m'appela, et lui dit : « Il faut que je me plaigne à vous du sénéchal qui ne voulut pas que le pauvre clerc m'apportât la paix, et le fit à sa place. »

Je dis au légat, qui m'approuva, la raison de ma conduite. Le roi répliqua : « Vraiment, non ! » Il y eut grande discussion entre eux, et je demeurai tranquille. Je vous rapporte ce fait pour vous faire voir la grande humilité du roi.

Il est parlé de ce miracle de la fille de la veuve dans l'Évangile qui dit que Dieu était, quand il le fit, *in parte Tyri et Sidonis* : la cité de Sur que je vous ai nommée s'appelait alors Tyr, et la cité de Sayette, mentionnée plus haut, Sidon.

#### CCXVI. — Comment arrivèrent à Sayette des envoyés du seigneur de Trébisonde.

ENDANT que le roi fortifiait Sayette, des messagers vinrent à lui du fond de la Grèce de la part d'un grand seigneur qui se faisait appeler le grand

Comnène et seigneur de Trébisonde. Ils apportèrent au roi divers bijoux en présent : entre autres des arcs de corne dont les flèches étaient munies ingénieusement de coches à vis.

Ils demandèrent au roi d'envoyer une jeune fille de son palais à leur seigneur qui la prendrait pour femme. Le roi répondit qu'il n'en avait amené aucune outre-mer et leur conseilla d'aller voir à Constantinople l'empereur qui était cousin du roi et de lui en demander une qui fut de leur parenté à tous deux. Il agit ainsi pour que l'empereur Baudouin s'alliât à ce grand seigneur contre Vatace, l'empereur des Grecs.

La reine, qui était nouvellement accouchée de madame Blanche qu'elle avait eue à Jaffa, arriva à Sayette, car elle était venue par mer. Quand j'appris son arrivée, je me levai en présence du roi, allai à sa rencontre et l'amenai jusqu'au château.

Quand je revins auprès du roi qui était dans sa chapelle, il me demanda si la reine et les enfants étaient bien portants ; je lui dis que oui. Il ajouta : « Je savais bien, quand vous vous êtes levé devant moi que vous alliez à la rencontre de la reine ; aussi je vous ai fait attendre pour le sermon. » Je vous rapporte ce trait, parce que depuis cinq ans que j'étais avec le roi, il n'avait pas encore parlé de la reine, ni de ses enfants, à

moi, ni à d'autres, à ma connaissance. Cette manière d'être étranger à sa femme et à ses enfants n'est pas très bonne, à ce qu'il me semble.

CCVII. — D'un pauvre chevalier et de ses quatre fils.

LE jour de la Toussaint, j'invitai tous les gentilshommes du camp à mon hôtel qui était sur la mer. Alors un pauvre chevalier arriva dans une barque avec sa femme et les quatre fils qu'il avait. Je les fis manger dans mon hôtel. Le repas achevé, j'appelai les gentilshommes qui étaient présents, et leur dis : « Faisons une grande aumône, et déchargeons ce pauvre homme de ses enfants ; que chacun prenne le sien et j'en prendrai un. » Chacun en prit un : tous se disputaient pour en avoir. Quand le pauvre chevalier et sa femme virent cela, ils se mirent à pleurer de joie.

Il arriva que, sortant de la table du roi, le comte d'Eu vint voir les gentilshommes qui étaient en mon hôtel et m'enleva mon enfant qui était âgé de douze ans. Cet enfant le servit si bien et si loyalement que, quand nous revînmes en France, le comte le maria et le fit chevalier. Et toutes les fois que je me trouvais avec le comte, il ne pou-

vait se séparer de moi et me disait : « Sire, Dieu vous le rende, car c'est vous qui m'avez mis dans les honneurs où je suis. » Pour ses trois autres frères, je ne sais ce qu'ils devinrent.

**CXLIII.** — Comment j'allai à Notre-Dame de Tortose et comment la reine s'agenouilla devant des camelins, croyant que ce fût des reliques.

Je priai le roi de me laisser aller à Notre-Dame de Tortose où il y avait un grand pèlerinage. Là se trouve, en effet, le premier autel qui fut érigé en l'honneur de la Mère de Dieu sur la terre. Notre-Dame y faisait beaucoup de grands miracles. On cite entre autres celui du forcené qui avait le diable au corps. Tandis que ses amis, qui l'avaient amené là, priaient la Mère de Dieu de lui rendre la santé, l'Ennemi qui était enfermé en lui leur répondit : « Notre Dame n'est pas ici, mais en Égypte pour porter aide au roi de France et aux chrétiens qui arriveront aujourd'hui dans cette terre, à pied, contre la païennie à cheval. » Le jour fut mis en écrit et le fait rapporté au légat qui me le raconta lui-même. Soyez certains que Notre Dame nous aida, et elle nous aurait aidé encore davantage si nous ne l'avions mécontentée, elle et son fils, comme je l'ai dit ci-devant.

Le roi me donna congé d'aller à Tortose et me dit, après mûre réflexion, de lui acheter cent pièces de camelin de diverses couleurs pour donner aux Cordeliers quand nous serions de retour en France. Alors mon cœur éprouva du soulagement ; car je pensai bien qu'on ne demeurerait plus guère.

Quand nous arrivâmes à Tripoli, mes chevaliers me demandèrent ce que je voulais faire des camelins. « Peut-être, leur fis-je, les ai-je dérobés comme butin. »

Le prince Boémond (que Dieu absolve !) nous accueillit avec joie et nous fit grand honneur ; il nous eût fait de grands dons à moi et à mes chevaliers, si nous avions voulu les accepter ; nous ne voulûmes prendre que des reliques : j'en apportai au roi avec les camelins que je lui avais achetés.

Je fis un autre envoi de quatre camelins à Madame la reine. Le chevalier qui les lui présenta les portait enroulés dans une serviette blanche. Quand la reine le vit entrer dans la chambre où elle était, elle s'agenouilla devant lui, et le chevalier fit de même. La reine lui dit : « Levez-vous, seigneur chevalier ; vous ne devez pas vous agenouiller, vous qui portez les reliques. — Dame, ce ne sont pas des reliques, s'écria le

chevalier, ce sont des camelins que mon seigneur vous envoie. » La reine et ses demoiselles d'honneur entendant cela, se mirent à rire, et la reine dit à mon chevalier : « Dites à votre seigneur que le mauvais jour lui soit donné pour m'avoir fait agenouiller devant ses camelins. »

Pendant que le roi était à Sayette, on lui apporta une pierre munie d'écailles qui se levaient, la plus merveilleuse du monde ; quand on levait une écaille, on trouvait à l'intérieur la forme d'un poisson ; il était de pierre, mais il ne lui manquait rien dans sa forme, ni yeux, ni arêtes, ni couleur, ni autre particularité pour être tel qu'un poisson vivant. Le roi me donna une pierre : je trouvai dedans une tanche de couleur brune et de tout point conforme à ce qu'une tanche doit être.

CELLE. — Comment le roi apprit la mort  
de Madame sa mère  
et comment la reine Blanche traitait avec dureté  
la reine Marguerite.

Sayette arriva au roi la nouvelle que sa mère était morte. Il en eut si grande douleur que de deux jours on ne put lui parler. Ce temps écoulé, il m'envoya chercher par un valet de sa chambre.

Quand je me présentai à lui dans sa chambre, où il se trouvait tout seul, et quand il me vit, il étendit les bras et me dit : « Ah ! Sénéchal, j'ai perdu ma mère !

— Sire. je ne m'en étonne pas, fis-je, car elle était mortelle ; mais je m'étonne que vous qui êtes un homme sage, ayez mené si grand deuil, car vous savez que le Sage dit : « Quelque affliction que l'homme ait dans le cœur, il ne doit pas la laisser paraître sur son visage, car cela n'a d'autre effet que de réjouir ses ennemis et d'affliger ses amis. »

Le roi fit célébrer beaucoup de beaux services outre-mer ; et ensuite il envoya en France un sommier chargé de lettres de faire-part aux églises, afin que les clercs priassent pour elle.

Madame Marie des Vertus, très bonne dame et très sainte femme, vint me dire que la reine menait grande douleur et me pria d'aller la réconforter. Quand j'arrivai vers elle, je la trouvai en pleurs, et je lui dis qu'il a raison celui qui dit qu'il ne faut pas croire les femmes : « Car la femme qui est morte était celle que vous haïssiez le plus, et vous en menez un tel deuil ! » Elle me répondit que ce n'était pas à cause de la morte qu'elle pleurait, mais à cause de l'affliction extrême que montrait le roi, et à cause de sa fille (qui fut depuis reine

de Navarre) qui était maintenant sous la garde des hommes.

La reine Blanche montrait une grande dureté à l'égard de la reine Marguerite : par exemple elle ne pouvait souffrir que son fils fût en compagnie de sa femme, si ce n'est le soir, quand il allait coucher avec elle. L'hôtel où elle préférait demeurer, c'était à Pontoise, entre le roi et la reine, parce que la chambre du roi était dessus, et celle de la reine dessous.

Ils s'étaient arrangés de telle façon qu'ils avaient fait leur parloir d'un escalier à vis qui descendait d'une chambre dans l'autre et que les huissiers, quand ils voyaient la reine se rendre chez son fils, battaient la porte de leurs verges : le roi s'en venait alors en courant dans sa chambre afin que sa mère l'y trouvât ; les huissiers de la reine Marguerite faisaient de même, quand la reine mère se rendait chez elle.

Une fois le roi était à côté de sa femme qui se trouvait en danger de mort, blessée ensuite d'un enfant qu'elle avait eu. La reine Blanche entra, prit son fils par la main et lui dit : « Venez-vous-en, vous ne faites rien ici ! » Quand la reine Marguerite vit qu'elle emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive ! » Là-dessus elle se pâma et

demeura quasi-morte ; le roi, croyant qu'elle se mourait, retourna sur ses pas ; et l'on eût grand' peine à lui faire reprendre ses sens.

CCF. — Comment le roi décida  
son retour en France, et d'une prophétie du légat  
touchant la cité d'Acce.

QUAND les fortifications de Sayette furent sur le point d'être terminées, le roi fit faire plusieurs processions dans le camp, à la fin desquelles le légat faisait prier pour que Dieu réglât les affaires du roi à sa volonté, de façon que celui-ci prît le meilleur parti : ou de retourner en France ou de demeurer.

Lorsque les processions furent faites, je me trouvais assis en compagnie des gentilshommes du pays, quand le roi m'appela dans un préau d'où je dus leur tourner le dos. Alors le légat me dit : « Sénéchal, le roi se loue beaucoup de votre service, et il serait très désireux de vous procurer profits et honneurs ; pour mettre votre cœur en joie, il me charge de vous dire qu'il s'est arrangé pour retourner en France, à Pâques prochaines. » Je lui répondis : « Dieu puisse le laisser faire à sa volonté ! »

Le légat se leva et m'invita à le reconduire jus-

qu'à son hôtel ; ce que je fis. Alors il s'enferma dans sa garde-robe avec moi, sans autre témoin et me prenant les mains dans les siennes, se mit à pleurer à chaudes larmes ; quand il put parler il me dit : « Sénéchal, je suis très content et rends grâces à Dieu de ce que le roi, vous et les autres pèlerins échappent au grand péril où vous avez été exposés dans cette terre. Mais je suis très affligé dans mon cœur de ce qu'il me faudra quitter votre sainte compagnie et aller à la cour de Rome, au milieu des gens déloyaux qui y sont. Mais je vous dirai ce que je pense faire : je veux rester encore un an ici après votre départ, désireux que je suis de dépenser tous mes deniers à fortifier le faubourg d'Acre. Ainsi ils auront la preuve claire que je ne rapporte point d'argent et ne me courent pas après, la main tendue. »

Je rappelais une fois au légat deux péchés qu'un mien prêtre m'avait rapportés et il me répondit ceci : « Nul ne sait aussi bien que moi le nombre des graves péchés qui se commettent en Acre ; il est nécessaire que Dieu s'en venge en lavant la cité dans le sang de ses habitants et en la repeuplant ensuite avec de nouveaux venus. » La prophétie du prud'homme s'est avérée en partie, car la cité a été bien lavée dans le sang de ses habitants, mais ceux qui doivent la repeupler

ne sont pas encore venus. Dieu y puisse envoyer des hommes bons et soumis à sa volonté !

CCXII. — Comment nous vinmes de Sayette en Acre et comment la veille de la Saint-Marc nous fimes voile pour la France.

PRÈS ces choses le roi m'envoya chercher et me manda de m'équiper ainsi que mes chevaliers. Je lui demandai pourquoi ; il me dit que c'était pour conduire la reine et ses enfants jusqu'à Sur, à une distance de sept lieues. Je ne lui répliquai point ; pourtant l'ordre était dangereux : car nous n'avions ni paix ni trêve avec ceux d'Égypte et avec ceux de Damas. Grâce à Dieu, nous arrivâmes sans encombre à la tombée de la nuit, après avoir été obligés par deux fois de nous arrêter sur la terre ennemie pour allumer le feu et cuire nos aliments, et pour allaiter et faire manger les enfants.

Quand le roi quitta la cité de Sayette qu'il avait fermée de grands murs et de grosses tours et de larges fossés curés en dehors et en dedans, le patriarche et les barons du pays vinrent à lui et lui tinrent ce discours :

« Sire, vous avez fermé la cité de Sayette et celle de Césarée et le bourg de Jaffa, ce qui est d'un grand avantage pour la Terre Sainte ; et

vous avez fortifié puissamment la cité d'Acre, en y élevant des murs et des tours. Sire, nous avons considéré entre nous que désormais votre séjour ici ne pouvait plus comporter aucun profit pour le royaume de Jérusalem. Aussi vous conseillons-nous de partir en Acre, dès le carême prochain, et de préparer votre traversée pour regagner la France après Pâques. »

Suivant le conseil du patriarche et des barons, le roi quitta Sayette pour Sur où la reine se trouvait; de là nous vîmes à Acre à l'entrée du carême.

Pendant tout le carême, le roi fit aménager ses bateaux pour revenir en France; il y en avait treize, tant nefes que galées. De la sorte le roi et la reine purent s'embarquer la veille de la Saint-Marc, après Pâques, et nous eûmes bon vent au départ. Le jour de la Saint-Marc, le roi me dit que c'était ce jour-là qu'il était né. Je lui dis qu'il pouvait bien se dire rené à cet anniversaire, car c'était bien renaître que d'échapper à cette terre périlleuse.

**CXXXII.** — Comment devant l'île de Chypre la nef du roi heurta contre un banc de sable.

Le samedi nous fûmes en vue de Chypre et de la montagne qui est dans cette île et qu'on appelle

la montagne de la Croix. Ce samedi-là, une bruine se leva de terre et se répandit sur la mer, ce qui donna à croire à nos mariniers que nous étions plus loin de l'île que nous ne le pensions, car ils apercevaient la montagne au-dessus. A cause de cela ils nous firent naviguer à l'abandon ; d'où il advint que notre nef heurta contre la queue d'un banc de sable. Si nous n'avions eu la chance de rencontrer ce peu de sable, nous eussions heurté contre un gros tas de roches dissimulées, et notre nef eût été mise en miettes et nous tous perdus et noyés.

Aussitôt que notre nef eût heurté, une grande clameur s'y éleva, chacun criant hélas ! les mariniers et les autres battant des mains dans la peur d'être noyés. Quand j'entendis ce bruit, je me levai de mon lit où j'étais couché et me rendis dans l'abri avec mes mariniers. Je trouvai là frère Rémond le Templier, maître des mariniers qui dit à l'un de ses valets : « Jette ta sonde. » Quand celui-ci l'eut jetée, il s'écria : « Hélas ! nous touchons terre. » Frère Rémond, à ces mots, déchira ses vêtements jusqu'à la ceinture, et se mit à s'arracher la barbe, en criant : « Aïe moi ! aïe moi ! »

A ce moment un mien chevalier nommé Monseigneur Jean de Monson, le père de l'abbé Guillaume de Saint-Michel, me fit une grande amabi-

lité en m'apportant sans mot dire un de mes surcots fourrés et en me le jetant sur le dos, car je n'avais sur moi que ma cotte. Je m'écriai : « Qu'ai-je à faire de votre surcot que vous m'apportez quand nous sommes en passe de nous noyer ? » Il me dit : « Par mon âme, seigneur, j'aimerais mieux que nous fussions tous noyés que si vous preniez une maladie du froid et en attrapiez la mort ! »

Les mariniers crièrent : « Ça ! la galée ! pour embarquer le roi ! » Mais des quatre galées que le roi avait là, pas une qui s'approchât : ce fut heureux, car il y avait bien huit cents personnes en la nef qui toutes auraient sauté dans les galées pour se tirer du danger et elles les eussent coulées bas.

Celui qui tenait la sonde la jeta une seconde fois, et revint vers frère Rémond, disant que la nef ne touchait plus terre. Alors frère Rémond l'alla dire au roi qui sans chausses, vêtu d'une simple cotte et tout échevelé, était étendu sur le pont de la nef, devant le corps de Notre-Seigneur, comme un homme qui s'attend à être noyé. Le jour reparut, et nous vîmes devant nous les roches contre quoi nous nous fussions heurtés, si la nef n'avait donné sur le banc de sable.

**CCXIII. — Comment le roi consulta  
les maîtres nautonniers et refusa de descendre  
de son vaisseau.**

Le lendemain, le roi fit venir les maîtres nautonniers des nefes, lesquels envoyèrent quatre plongeurs en exploration dans la mer. Ils plongèrent, et à leur retour le roi et les maîtres nautonniers les entendirent l'un après l'autre, de telle sorte que les uns et les autres ne savaient pas ce que leurs compagnons avaient dit. Tous quatre s'accordèrent néanmoins pour affirmer qu'en frottant le bane de sable, la quille de notre nef avait été arrachée sur une longueur de quatre toises.

Le roi appela alors les maîtres nautonniers et leur demanda comment remédier au choc que sa nef avait reçu. Ils lui conseillèrent tous de quitter son navire et de monter sur un autre.

« Nous vous donnons ce conseil parce que nous sommes certains que tous les ais de votre nef sont complètement disloqués : et dans ces conditions nous craignons que lorsqu'elle sera en haute mer, elle ne puisse pas supporter le choc des vagues et qu'elle tombe en pièces. Pareille chose vous arriva quand vous vîntes de France : une nef heurta aussi, et lorsqu'elle fut en haute mer, elle ne put supporter le choc des vagues et se

brisa ; et tous les passagers périrent, excepté une femme et son enfant qui échappèrent sur un débris du navire. » Je puis témoigner qu'ils disaient vrai, car je vis la femme et l'enfant à Baffe dans l'hôtel du comte de Joigny, qui les nourrissait pour l'amour de Dieu.

Le roi demanda alors à Monseigneur Pierre le Chambellan, à Monseigneur Gilles Le Brun, connétable de France, à Monseigneur Gervais d'Escrennes qui était maître queux du roi, à l'archidiacre de Nicosie, depuis cardinal, qui portait son sceau, et à moi enfin, ce que nous en pensions. Nous lui répondîmes que pour toutes les choses terrestres on devait croire ceux qui en savaient le plus long. « Aussi, en ce qui nous concerne, nous vous conseillons de suivre l'avis des nautonniers. »

Le roi dit alors aux nautonniers : « Je vous demande sur votre honneur, si la nef était à vous et qu'elle fût chargée de vos marchandises, si vous en descendriez. » Ils répondirent tous ensemble que non, aimant mieux risquer d'être noyés que de racheter une nef quatre mille livres et plus. « Alors pourquoi me conseillez-vous de descendre ? — Parce que, firent-ils, ce n'est pas la même chose ; car ni or ni argent ne peuvent payer le prix de votre personne, de votre femme

et de vos enfants, et c'est pourquoi nous ne vous approuvons pas, pour vous et pour eux, de risquer l'aventure. »

Le roi répliqua : « Seigneurs, j'ai votre avis et celui de mes gens ; je vous donnerai maintenant le mien : si je descends de ma nef, il y a céans cinq cents personnes et plus qui demeureront dans l'île de Chypre, par crainte du péril (car il n'est personne qui ne tienne autant à la vie que moi-même) et qui, peut-être, ne rentreront jamais dans leur pays. Aussi j'aime mieux mettre ma personne, ma femme et mes enfants sous la protection de Dieu que de causer un tel dommage à un peuple aussi nombreux. »

On peut juger de l'énorme dommage que le roi eût causé à tous les passagers de sa nef par le cas d'Olivier de Termes. Il était l'un des plus vaillants hommes que j'aie jamais vus, et il avait donné les meilleures preuves de valeur en Terre-Sainte ; cependant il n'osa rester avec nous de peur de se noyer ; il demeura en Chypre, et y eut tant d'embarras qu'il se passa un an et demi avant qu'il pût revenir vers le roi. Pourtant il était grand seigneur et riche, et il pouvait facilement payer son passage. Or considérez comment de petites gens, n'ayant de quoi payer, eussent pu se tirer d'affaire,

quand un tel homme s'est trouvé dans un si grand embarras.

CCXIV. — Comment nous tombâmes  
dans un nouveau péril  
et du vœu que fit la reine à Monseigneur Saint-Nicolas  
de Varangeville.

E ce péril dont Dieu nous tira nous tombâmes dans un autre ; car le vent qui nous avait jetés sur Chypre où nous faillîmes être noyés, se leva si fort et si horrible qu'il nous poussait violemment sur l'île. Les mariniers jetèrent leurs ancres contre le vent et ils ne purent retenir la nef tant qu'ils n'en eurent pas apporté cinq.

Il fallut abattre les parois de la chambre du roi et il n'y avait là personne qui osât demeurer, de crainte que le vent ne l'emportât dans la mer. A ce moment, le connétable de France Monseigneur Gilles le Brun et moi, étions couchés dans la chambre du roi, quand la reine ouvrit la porte, pensant y trouver le roi.

Je lui demandai ce qu'elle était venue faire ; elle dit qu'elle était venue parler au roi pour qu'il promît quelque pèlerinage à Dieu ou à ses saints afin d'être délivré du péril. Je lui dis : « Dame, promettez un pèlerinage à Monseigneur Saint-Nicolas de Varangeville, et je vous garantis que

Dieu vous ramènera en France, ainsi que le roi et vos enfants. — Sénéchal, fit-elle, vraiment je le ferais volontiers, mais le roi est si divers que s'il savait que j'eusse fait cette promesse sans lui, il ne m'y laisserait jamais aller.

— Vous ferez la chose suivante : vous promettez à saint Nicolas une nef d'argent de cinq mares pour le roi, pour vous et pour vos enfants, et je vous garantis que Dieu vous ramènera en France ; car j'ai promis à saint Nicolas que si nous échappions au péril où nous avons été la nuit dernière, j'irais le prier, de Joinville, à pied et sans chausses. » Elle me dit alors que cette nef d'argent de cinq mares elle la promettait à saint Nicolas, et elle demanda que j'en fusse garant ; je lui répondis que j'acceptais bien volontiers. Elle partit un moment et ne tarda pas à revenir, me disant : « Saint Nicolas nous a sauvés de ce péril, car le vent est tombé. »

Quand la reine (que Dieu absolve !) fut revenue en France, elle fit faire la nef d'argent à Paris. Il y avait dedans le roi, la reine et les trois enfants, le tout en argent ; les mariniers, les mâts, le gouvernail et les cordes, le tout en argent et les voiles toutes cousues à fil d'argent. La façon avait coûté cent livres. Quand la nef fut faite, la reine me l'envoya à Joinville pour la faire porter

jusqu'à Saint-Nicolas de Varangeville; ce que je fis. J'ai eu l'occasion de l'y revoir, quand nous menâmes la sœur du roi Philippe à Haguenau, auprès de l'empereur d'Allemagne.

CCXXV. — Comment, selon le saint roi, il faut tirer profit des menaces de Dieu.

EVENONS à notre matière, et disons qu'après avoir échappé à ces deux périls, le roi s'assit sur le bord de la nef, me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Sénéchal, Dieu nous a bien montré sa grande puissance; car un de ces petits vents qui ne sont pas des quatre maîtres vents a bien failli noyer le roi de France, sa femme, ses enfants et toute sa compagnie. Or nous devons lui rendre grâces de nous avoir tiré du danger.

« Sénéchal, continua le roi, les saints disent que quand de semblables tribulations viennent aux gens, soit de graves maladies, soit d'autres épreuves, elles sont les menaces de Notre-Seigneur. Car de même que Dieu dit à ceux qui sortent de graves maladies : « Voyez-vous que je vous eusse bien fait mourir, si je l'avais voulu », de même il peut nous dire : « Vous voyez bien que je vous aurais tous noyés, si cela m'avait plu. »

« Or nous devons veiller, fit le roi, à ce qu'il n'y ait rien en nous-mêmes qui lui déplaise, pour quoi il nous ait ainsi épouvanté ; et si nous y trouvons quelque chose, il nous faut l'extirper de nos cœurs ; car si nous agissons autrement après cette menace, il nous frappera de mort ou de quelque calamité, au grand dommage de notre corps et de notre âme.

« Sénéchal, ajouta-t-il, le saint s'écrie : — Seigneur Dieu, pourquoi nous menaces-tu ? Si tu nous avais tous perdus, tu n'en serais pas plus pauvre ; et si tu nous avais gagnés à toi, en serais-tu plus riche ? De ceci nous pouvons conclure, dit le saint, que les menaces de Dieu ne sont pas pour augmenter son profit, ni pour écarter un dommage, mais qu'elles sont inspirées par le grand amour qu'il a pour nous, pour nous éveiller de notre torpeur, nous montrer clairement nos défauts et nous forcer à extirper de nous ce qu'il lui déplait. — Faisons de même, conclut le roi, nous serons sages. »

**CXXVI. — Comment dans l'île de Lampedouse  
un marinier abandonna ses compagnons  
pour se faire ermite.**

ous quittâmes l'île de Chypre, après nous être munis d'eau fraîche et d'autres choses dont nous

avons besoin. Nous arrivâmes à une île qu'on appelle Lampedouse où nous prîmes quantité de lapins ; nous y trouvâmes un ermitage antique au milieu des roches, avec un jardin qu'avaient aménagé les ermites qui l'avaient habité autrefois : on y voyait des oliviers, des figuiers, des ceps de vigne, et d'autres arbres encore ; au milieu courait un ruisseau alimenté par une fontaine. Le roi et nous allâmes jusqu'au bout du jardin, et nous vîmes sous la première voûte un oratoire blanchi à la chaux, et une croix de terre vermeille.

Nous entrâmes sous la seconde voûte et nous trouvâmes deux corps humains dont la chair était toute pourrie ; les côtes se tenaient encore toutes ensemble, et les os des mains étaient joints sur la poitrine ; ils étaient couchés du côté de l'Orient, à la façon dont on met les corps en terre.

A notre embarquement, un de nos mariniers manqua à l'appel ; le maître de la nef pensa qu'il était demeuré dans l'île pour être ermite, et c'est pourquoi Nicolas de Soisy, qui était maître-sergent du roi, laissa trois sacs de biscuits sur le rivage, pour qu'il les trouvât et en vécût.



**CXXVII. — Comment la glotonnerie de six bourgeois  
de Paris nous retint huit bonnes journées  
devant l'île de Pantalaria.**

— QUAND nous fûmes partis de là, nous vîmes en mer une grande île nommée Pantalaria et peuplée de Sarrasins qui étaient sous la sujétion du roi de Sicile et du roi de Tunis. La reine pria le roi qu'il y envoyât trois galées chercher des fruits pour ses enfants. Le roi le lui accorda, et commanda aux maîtres des galées que, quand la nef passerait devant l'île, ils fussent tout prêts à le rejoindre. Les galées pénétrèrent dans un port de l'île, mais il arriva que, quand la nef du roi passa devant, nous n'eûmes aucune nouvelle de nos galées.

Les mariniers commencèrent à murmurer l'un à l'autre. Le roi les fit appeler, et leur demanda ce qu'il leur semblait de cette aventure. Les mariniers lui dirent qu'il leur semblait que les Sarrasins avaient pris ses gens et ses galées. « Mais nous vous donnons le conseil, Sire, de ne pas les attendre; car vous êtes entre le royaume de Sicile et le royaume de Tunis qui ne sont ni l'un ni l'autre de vos amis; si vous nous laissez naviguer, nous vous aurons, cette nuit même, délivré du péril; car nous aurons passé ce détroit.

— Vraiment, fit le roi, je ne suis pas de votre avis de laisser mes gens aux mains des Sarrasins, sans que je fasse tout mon possible pour les en tirer. Je vous commande de tourner voile et de leur courir sus. » Quand la reine entendit cela, elle se mit à montrer les signes d'une grande douleur, disant : « Hélas ! c'est moi qui suis cause de tout cela ! »

Tandis qu'on tournait les voiles de la nef du roi et des autres, nous vîmes les galées qui quittaient l'île. Quand elles arrivèrent à nous, le roi demanda aux mariniers la cause de leur retard ; ils répondirent que ce n'était pas eux les coupables, mais les fils des bourgeois de Paris qui étaient six à manger les fruits des jardins ; ils avaient ainsi retenu les mariniers qui ne voulaient partir sans eux.

Le roi commanda que l'on mît les coupables dans la chaloupe ; ils se mirent alors à crier et à brailler : « Sire, pour Dieu, rançonnez-nous de tout ce que nous avons, mais ne nous mettez pas là où l'on met les meurtriers et les larrons ; car cela nous serait à jamais reproché. »

La reine et nous tous fîmes notre possible pour que le roi renonçât à ce châtiment ; mais il ne voulut écouter personne ; ils furent mis à la chaloupe, et y demeurèrent jusqu'à tant que nous fus-

sions à terre, exposés à de si grands dangers que, lorsque la mer était grosse, les vagues leur volaient par-dessus la tête, et qu'ils étaient obligés de s'asseoir pour que le vent ne les enlevât dans la mer. Et ce fut à bon droit; car leur gloutonnerie eut pour effet de nous retarder de huit bonnes journées, en forçant le roi à faire tourner les nef's sens devant derrière.

**CXXVIII. — Comment une béguine  
mit le feu par mégarde à la chambre de la reine.**

NE autre aventure nous arriva pendant la traversée. Une des béguines de la reine, quand elle eut couché sa maîtresse, jeta par mégarde le linge qui lui enveloppait la tête près de la poêle de fer où brûlait la chandelle; quand elle fut allée se coucher dans la chambre au-dessous de la chambre de la reine où les femmes couchaient, la chandelle brûla tant que le feu prit au linge, et de là gagna les toiles dont les habits de la reine étaient couverts.

La reine s'éveillant vit la chambre tout embrasée; elle sauta du lit toute nue, saisit le linge, le jeta enflammé dans la mer, et prit les toiles et les éteignit. Ceux qui étaient dans la chaloupe crièrent : « Le feu ! le feu ! » Je levai la tête et vis

que le linge flambait encore sur la mer qui était très calme. Je revêtis ma cotte aussi vite que je pus, et j'allai m'asseoir au milieu des mariniers.

Cependant mon écuyer qui couchait devant moi, vint me dire que le roi était éveillé et qu'il avait demandé où j'étais. « 'Je lui ai dit que vous étiez dans les chambres, et le roi m'a répondu : « Tu mens. » Tandis que nous parlions, voilà maître Geoffroy, le cleric de la reine qui vient nous dire de ne pas nous effrayer, et qui nous raconte ce qui s'était passé. Je lui dis : « Maître Geoffroy, allez dire à la reine que le roi s'est éveillé, et qu'elle aille vers lui pour l'apaiser. »

Le lendemain, le connétable de France, Monseigneur Pierre le chambellan et Monseigneur Gervais le panetier dirent au roi : « Qu'y a-t-il eu cette nuit que nous entendîmes parler de feu ? » Je ne soufflai mot. « Il est vraiment malheureux, dit alors le roi, que le sénéchal soit plus discret que moi-même ; je vous conterai comment nous faillîmes tous être brûlés cette nuit. »

Et il leur conta l'affaire, puis il me dit : « Sénéchal, je vous commande de ne pas vous coucher dorénavant, jusqu'à ce que vous ayez éteint tous les feux de céans, excepté le grand feu qui est dans la soute de la nef. Et sachez que je ne me coucherai pas avant que vous reveniez vers moi. »

Et c'est ce que je fis tant que nous fûmes en mer ; quand j'étais de retour, alors seulement le roi se couchait.

**CXXXI.** — Comment Notre-Dame de Vauvert empêcha par miracle un écuyer de se noyer.

IL arriva encore en mer un autre incident. Monseigneur Dragonet, gentilhomme de Provence, dormait un matin dans sa nef, qui était bien une lieue en avant de la nôtre, quand il appela un sien écuyer, et lui dit : « Va boucher ce pertuis ; car le soleil me frappe dans le visage. » Celui-ci vit qu'il ne pouvait boucher le pertuis sans sortir de la nef. Tandis qu'il était en train de le faire, le pied lui manqua, et il tomba dans l'eau. Cette nef n'avait pas de chaloupe, car elle était petite, et elle fut bientôt loin. Nous qui étions sur la nef du roi, nous aperçûmes l'écuyer, et nous croyions que c'était un ballot ou une barrique, car il ne faisait aucun effort pour se tirer de là.

Une des galées du roi le recueillit et l'apporta dans notre nef, où il nous conta comment l'accident était arrivé. Je lui demandai comment il se faisait qu'il ne tâchait à se sauver en nageant ou d'autre manière. Il me répondit qu'il n'avait nul besoin de faire un effort ; car au moment de sa



chute, il s'était recommandé à Notre-Dame de Vauvert qui le soutint par les épaules dès qu'il fut tombé et jusqu'à ce que la galée du roi le recueillît. En l'honneur de Notre-Dame, j'ai fait peindre ce miracle à Joinville, dans ma chapelle, et sur les verrières de Blécourt.

☩☩☩. — Comment le roi hésita à débarquer  
au port d'Hyères.

PRÈS une traversée de dix semaines, nous abordâmes à un port qui est à deux lieues d'un château appelé Hyères qui appartenait au comte de Provence, depuis roi de Sicile. La reine et tout le conseil furent d'accord que le roi descendît là, puisque la terre était à son frère. Le roi nous répondit qu'il ne descendrait de son navire qu'à Aigues-Mortes qui était dans sa terre. Pendant deux jours, le mercredi et le vendredi, le roi nous opposa une résistance que nous ne pûmes vaincre.

Sur ces vaisseaux de Marseille, il y a deux gouvernails attachés à des barres de façon si ingénieuse qu'en aussi peu de temps qu'on fait tourner un roncain, on fait tourner la nef à droite ou à gauche. C'est sur l'une de ces barres qu'était assis le roi, le vendredi, quand il m'appela et me

dit : « Sénéchal, que vous semble de cette affaire ? »  
Je lui répondis : « Sire, il serait bien juste qu'il vous arrivât ce qui advint à Madame de Bourbon qui ne voulut pas descendre dans ce port, mais se remit en mer pour aller à Aigues-Mortes, et y demeura sept semaines. »

Le roi appela alors son conseil, leur rapporta mes paroles, et leur demanda leur avis ; tous lui conseillèrent d'aborder, alléguant qu'il serait fou d'affronter à nouveau les dangers de la mer, avec sa femme et ses enfants, après en être sorti. Le roi se rallia à notre avis, et la reine en fut très contente.

**CCXXXI. — Des deux palefrois de l'abbé de Cluny  
et du conseil que je donnai au roi  
à leur sujet.**

LE roi débarqua au château d'Hyères avec la reine et ses enfants. Tandis qu'il y séjournait, afin de se procurer des chevaux pour venir en France, l'abbé de Cluny, qui depuis fut évêque d'Olive, lui présenta deux palefrois qui vaudraient bien aujourd'hui cinq cents livres, un pour lui et un pour la reine. Lorsque ce fut fait, il lui dit : « Sire, je viendrai demain pour vous parler de mes affaires. Quand on fut au lendemain, l'abbé revint ; le roi

l'écoula très diligemment et très longuement. Une fois l'abbé parti, je vins au roi et lui dis : « Je veux vous demander, s'il vous plaît, si vous n'avez pas écoulé avec plus de bienveillance l'abbé de Cluny, parce qu'il vous a donné hier deux palefrois. » Le roi réfléchit longuement et me dit : « Oui, vraiment. — Sire, fis-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait celle demande ? — Pourquoi ? fit-il. — Parce que je vous suis d'avis et vous propose d'interdire à tous vos conseillers jurés, quand vous serez de retour en France, de rien accepter de ceux qui auront affaire avec vous ; car soyez certain, que, s'ils acceptent, ils écouteront plus volontiers et avec plus de diligence ceux qui leur donneront, comme vous avez fait l'abbé de Cluny. »

Là-dessus le roi convoqua tout son conseil, et leur raconta aussitôt ce que je lui avais dit, et tous lui assurèrent que je lui avais donné un sage avis.

CCCCII. — Comment frère Hugues, cordelier parla des gens de religion devant le roi.

Le roi entendit parler d'un cordelier qui avait nom frère Hugues, et pour le grand renom qu'il avait, le roi l'envoya chercher pour le voir et

l'ouïr. Le jour de son arrivée à Hyères, nous regardâmes sur le chemin par où il venait, et nous vîmes qu'une très grande foule d'hommes et de femmes le suivait à pied. Le roi le fit prêcher. Au commencement de son sermon, le cordelier traita des gens de religion : « Seigneurs, fit-il, je vois beaucoup plus de religieux à la cour du roi et en sa compagnie qu'il ne devrait s'en trouver. Moi, tout le premier, continua-t-il, et je dis qu'ils ne sont pas en état de se sauver, ou les saintes Écritures nous mentent, ce qui ne peut être.

« Car les saintes Écritures nous disent que le moine ne peut vivre en dehors de son cloître sans péché mortel, pas plus que le poisson ne peut vivre sans eau. Si les religieux qui sont avec le roi disent que la cour est un cloître, je dis que c'est le plus large que j'aie jamais vu, car il s'étend deçà la mer et delà. S'ils disent qu'en ce cloître, on peut mener une vie âpre pour sauver son âme, je ne les crois pas; car j'ai mangé en leur compagnie grande foison de divers plats de viande et bu des vins pleins de force et de couleur; ce qui me donne à penser que s'ils avaient été dans leur cloître, ils n'eussent pas été si à l'aise que dans la compagnie du roi. »

Il enseigna au roi comment il devait se conduire au gré de son peuple; et à la fin de son

sermon, il dit qu'il avait lu la Bible et les livres qui sont contre la Bible, et qu'il n'avait jamais vu ni dans le livre des croyants, ni dans le livre des mécréants que nul royaume ou nulle seigneurie eussent été perdus ou eussent changé de maîtres, autrement que par défaut de justice. « Or que le roi prenne bien garde, puisqu'il va en France, de faire si bonne justice à son peuple qu'il en conserve l'amour de Dieu, de telle manière que Dieu ne lui enlève pas le royaume de France avec la vie ! »

Je dis au roi de retenir frère Hugues le plus longtemps qu'il pourrait en sa compagnie ; il me dit qu'il l'en avait déjà prié, mais que le religieux n'en voulait rien faire. Alors le roi me prit par la main, et me dit : « Allons encore le prier. » Nous vînmes à lui, et je lui dis : « Sire, faites ce que Monseigneur vous demande, et demeurez avec lui tant qu'il sera en Provence. » Le religieux me répondit d'un ton de grande colère : « Certes, sire, je ne le ferai pas, mais j'irai en tel lieu où Dieu aimera mieux me voir qu'en la compagnie du roi. »

On m'a dit depuis que frère Hugues repose dans la cité de Marseille, où il fait beaucoup de beaux miracles.

**CCXXXIIII.** -- Comment le roi Philippe-Auguste  
apprit à saint Louis  
à traiter les bons et les mauvais serviteurs.

LE jour que le roi partit d'Hyères, il descendit à pied du château, parce que la côte était trop raide, et il alla tant à pied que, ne pouvant avoir son palefroi, il lui fallut monter sur le mien. Quand son palefroi fut amené, il s'emporta contre Ponce l'écuyer, et quand il l'eut bien tancé, je lui dis : « Sire, vous devez beaucoup passer à Ponce l'écuyer, car il a bien servi votre aïeul, votre père et vous-même.

— Sénéchal, fit le roi, il ne nous a pas servi ; c'est nous qui l'avons servi, quand nous l'avons souffert près de nous avec les mauvaises qualités qu'il a. Car le roi Philippe mon aïeul m'a dit qu'on devait récompenser les serviteurs, l'un plus, l'autre moins, selon les services qu'ils rendent, et il disait encore que nul ne pouvait être un bon gouverneur de terre, s'il ne savait aussi hardiment et aussi durement refuser qu'il saurait donner. Je vous apprends cela, parce que le monde est si porté à demander, qu'il y a peu de gens qui regardent au salut de leurs âmes et à l'honneur de leurs personnes, pourvu qu'ils puissent tirer le bien d'autrui par devers eux, à tort ou à raison. »

CCXXXV. — Comment je pris congé du roi à Beaucaire  
et du mariage  
d'Isabelle de France et de Thibaut II, roi de Navarre.

Le roi s'en vint par le comté de Provence jusqu'à une cité appelée Aix-en-Provence, où l'on disait que reposait le corps de la Magdeleine. Nous allâmes sous une voûte de rochers très haute qui avait été, disait-on, l'ermitage de la Magdeleine pendant dix-sept ans.

Lorsque le roi fut à Beaucaire et que je le vis sur sa terre et en sa puissance, je pris congé de lui et m'en revins par les terres de la dauphine de Viennois, ma nièce, du comte de Chalon, mon oncle et du comte de Bourgogne, son fils.

Et quand j'eus demeuré quelque temps à Joinville et que j'eus fait mes affaires, je me rendis chez le roi que j'e trouvai à Soissons; il me fit si grande fête que tous ceux qui étaient présents s'en émerveillèrent. Je trouvai là le comte Jean de Bretagne, et la fille du roi Thibaut, sa femme qui offrit au roi l'hommage de tous les droits qu'elle devait avoir en Champagne; le roi l'ajourna, ainsi que le roi Thibaut II de Navarre qui était là, à l'audience tenue à Paris, afin de les entendre et de faire droit aux parties.

Le roi de Navarre vint à l'audience avec son

conseil, et le comte de Bretagne aussi. Le roi Thibaut demanda en mariage Madame Isabelle, la fille du roi. Les propos que nos gens de Champagne tenaient par derrière moi au sujet de l'amour qu'à leurs yeux le roi m'avait témoigné à Soissons, m'engagèrent à venir parler au roi de France de ce projet. « Allez, dit le roi, faites la paix avec le comte de Bretagne, et puis nous ferons notre mariage. » Je répartis que, faute de cela, il ne fallait pas y renoncer. Il me répondit qu'à aucun prix il ne ferait le mariage jusqu'à tant que la paix fût faite, ne voulant pas qu'on dît qu'il mariait ses enfants en déshéritant ses barons.

Je rapportai ces paroles à la reine Marguerite de Navarre et au roi son fils, et à leurs autres conseillers ; et quand ils entendirent cela, ils se hâtèrent de faire la paix. Après quoi le roi de France donna au roi Thibaut sa fille. Les noces eurent lieu à Melun, grandes et solennelles. De là le roi Thibaut amena sa femme à Provins, où il fit son entrée au milieu d'un grand nombre de barons.

**CCXXXV.** — Comment le roi vécut dévotement  
à son retour d'outre=mer.

PRÈS son retour d'outre-mer, le roi vécut si dévotement que jamais plus il ne porta de vair, ni

de petit-gris, ni d'écarlate, ni d'étriers ou d'éperons dorés. Ses vêtements étaient de camelin et de pers; la panne de ses couvertures et de ses habits était de daim, ou de jambe de lièvre ou d'agneau. Il était si sobre de sa bouche que jamais il ne commandait de plats autres que ceux que son cuisinier lui apprêtait; on les mettait devant lui, et il les mangeait. Il trempait son vin dans un gobelet de verre, mettant l'eau en proportion de sa force, et il tenait le gobelet à la main, pendant que derrière la table on lui faisait le mélange. Il faisait toujours manger ses pauvres et après le repas leur faisait distribuer de l'argent.

Quand les ménétriers des gentilshommes entraient à la fin du repas, apportant leurs vielles, il attendait, pour entendre ses grâces, que le ménétrier eût achevé sa laisse; alors il se levait, et les prêtres, se tenant debout devant lui, disaient les grâces.

Quand nous étions dans son privé, il s'asseyait au pied de son lit, et quand les Prêcheurs et les Cordeliers qui étaient présents lui parlaient d'un livre qu'il se fût fait lire volontiers, il leur disait : « Vous ne me lirez pas; car il n'est si bon livre après le repas que quolibets, c'est-à-dire propos où chacun dit ce qu'il lui plaît. » Lorsque des gen-

tilshommes étrangers venaient manger à sa table, il leur tenait bonne compagnie.

Je vous parlerai de sa sagesse. En mainte occasion, on fut témoin qu'il n'y avait personne à son conseil d'aussi sage que lui. Il y paraissait à ceci que, lorsqu'on lui parlait d'aucunes choses, il ne disait pas : « Je consulterai », mais voyant le droit clair et évident, il répondait sans prendre l'avis de son conseil et tout de suite, comme lorsqu'il répondit à la requête que lui présentèrent tous les prélats de France, à ce que j'ai ouï dire.

Voici le fait. L'évêque Gui d'Auxerre parla au nom de tous : « Sire, dit-il, ces archevêques et ces évêques qui sont ici m'ont chargé de vous dire que la religion déchoit et se perd entre vos mains et qu'elle se perdra encore davantage, si vous n'y avisez, parce que nul ne redoute plus aujourd'hui l'excommunication. Nous vous requérons donc, Sire, de commander à vos baillis et à vos sergents qu'ils contraignent les excommuniés, ayant soutenu la sentence pendant un an et un jour, à donner satisfaction à l'Église. »

Le roi leur répondit, sans prendre l'avis de son conseil, qu'il donnerait volontiers à ses baillis et à ses sergents l'ordre de contraindre les excommuniés, ainsi qu'ils le requéraient, pourvu qu'on

lui communiquât la sentence, afin de voir si elle était juste ou non.

Ils se consultèrent et répondirent au roi qu'ils ne lui donneraient pas connaissance de ce qui ressortissait au for ecclésiastique. Le roi répliqua qu'il ne leur donnerait pas connaissance de ce qui était de son ressort, et ne commanderait pas à ses sergents de contraindre les excommuniés à se faire absoudre, fût-ce à tort ou à raison. « Car si je le faisais, j'agiserais contre Dieu et contre le droit. Je vous le montrerai par l'exemple des évêques de Bretagne qui ont maintenu excommunié le comte de Bretagne qui, depuis, a été absous par la cour de Rome; si je l'avais contraint dès la première année, je l'aurais fait à tort. »

CCXXVII. — Du différend que j'eus avec l'évêque  
de Châlons au sujet de Saint-Urbain  
et comment le roi me bailla la garde de cette abbaye.

L arriva, depuis notre retour d'outre-mer, que les moines de Saint-Urbain élirent deux abbés : l'évêque Pierre de Châlons (que Dieu absolve !) les chassa tous deux, bénit en qualité d'abbé Monseigneur Jean de Mimery et lui donna la crosse. Je ne voulus pas l'accepter comme abbé,

parce qu'il avait fait tort à l'abbé Geoffroy qui en avait appelé contre lui et était allé à Rome.

Je mis la main sur l'abbaye tant et si bien que ledit Geoffroy emporta la crosse, et que celui-là la perdit à qui l'évêque l'avait donnée; pendant la durée du différend, l'évêque me fit excommunier. C'est pourquoi il y eut, dans une audience qui se tint à Paris, grand tribouil entre l'évêque et moi, et entre la comtesse Marguerite de Flandre et l'archevêque de Reims à qui elle donna un démenti.

A l'audience suivante, tous les prélats prièrent le roi de me parler seul. Quand il revint d'auprès de ceux-ci, il vint à nous, qui l'attendions dans la chambre aux plaids, et nous dit tout en riant le tourment qu'il avait eu avec les prélats. L'archevêque de Reims avait dit au roi : « Sire, que me donnerez-vous en échange de la garde de Saint-Remi de Reims que vous m'enlevez? Car par les reliques de céans, je ne voudrais pas être chargé d'un péché tel que le vôtre pour tout le royaume de France. — Par les reliques de Saint-Remi, fit le roi, vous en feriez autant pour Saint-Corneille de Compiègne, à cause de la convoitise qui est en vous. Or de nous deux, il y a un parjure.

« Après, continua le roi, ce fut l'évêque de Chartres qui me requit de lui rendre ce que je

retenais de ses biens. Je lui répondis que je ne le ferais pas jusqu'à ce que mon dû fût payé. Et je lui dis qu'il était mon homme, m'ayant donné ses mains, et qu'il ne se conduisait ni bien, ni loyalement quand il voulait me déposséder.

« L'évêque de Châlons me parla ensuite : « Sire, me dit-il, que me ferez-vous du seigneur de Joinville qui enlève à un pauvre moine l'abbaye de Saint-Urbain? — Sire évêque, répondis-je, vous avez établi entre vous qu'on ne doit entendre aucun excommunié en cour laïe, et j'ai vu par une lettre scellée de trente-deux sceaux que vous étiez excommunié ; aussi je ne vous écouterai pas avant que vous soyez absous. »

Je vous raconte ces choses pour que vous voyiez clairement comment le roi, tout seul, avec son bon sens, se tira d'affaire.

L'abbé Geoffroy de Saint-Urbain, après que j'eus pris ses intérêts, me rendit le mal pour le bien, et en appela contre moi. Il fit entendre au roi qu'il était en sa garde. Je demandai au roi d'éclaircir ce point, de savoir lequel de nous avait la garde de l'abbaye. « Sire, fit l'abbé, vous ne ferez pas cela, s'il plaît à Dieu, mais jugez notre cause et celle du seigneur de Joinville ; car nous aimons mieux avoir notre abbaye en votre garde qu'en la garde de qui tient l'héritage. » Alors le roi me dit :

« Disent-ils vrai que la garde de l'abbaye m'appartient ? — Certes, non, Sire, c'est à moi qu'elle appartient. »

— Il se peut bien, répartit le roi, que l'héritage soit à vous, mais que vous n'ayez aucun droit à la garde de l'abbaye. Mais, dit-il à l'abbé, il faudra, si vous le voulez bien, qu'elle demeure à moi, selon ce que vous dites, ou au sénéchal, selon ce qu'il avance. Je ne laisserai pas de m'éclairer sur ce que vous prétendez ; car, si j'obligeais à plaider le sénéchal qui est mon homme, je l'offenserais, puisqu'il m'offre de me faire connaître la vérité. » Il fit une enquête, et ayant appris la vérité, il me délivra la garde de l'abbaye et m'en bailla les lettres.

#### CCXXXVII. — De l'amour du saint roi pour la paix.

Le roi négocia tant que le roi d'Angleterre, sa femme et ses enfants vinrent en France pour traiter de la paix entre lui et eux. Les conseillers du roi étaient très opposés à cette paix. « Sire, disaient-ils, nous nous étonnons beaucoup de votre intention de donner au roi d'Angleterre, une si grande partie de la terre que vous avez conquise sur lui, et par sa forfaiture. Il nous semble que si vous

ne croyez point y avoir droit, vous ne faites pas bonne restitution au roi d'Angleterre, en ne lui rendant pas tout le territoire conquis par vous et vos devanciers ; si, d'autre part, vous croyez que vous y avez droit, il nous semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. »

A cela le roi répondit : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers du roi d'Angleterre ont perdu de droit leurs conquêtes ; et la terre que je lui donne, je ne la lui donne pas comme une chose que je doive à lui ou à ses héritiers, mais pour resserrer les liens d'amour entre mes enfants et les siens qui sont cousins-germains. Et il me semble que je fais bon emploi de ce que je lui donne, puisqu'il n'était pas mon homme et que maintenant il me doit hommage. »

Le roi fut l'homme qui se travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets, et spécialement entre les seigneurs voisins et les princes du royaume, par exemple entre le comte de Chalon, oncle du seigneur de Joinville et son fils, le comte de Bourgogne qui avaient grande guerre, à notre retour d'outre-mer. Pour faire la paix entre le père et le fils, il envoya une partie de son conseil en Bourgogne et à ses frais ; par ses efforts, la paix fut rétablie.

Il y eut ensuite une grande guerre entre le roi

Thibaut II de Champagne et le comte Jean de Chalon et le comte de Bourgogne, son fils, au sujet de l'abbaye de Luxeuil. Pour apaiser cette guerre, le roi y envoya Monseigneur Gervais d'Escrennes, qui était alors maître-queux de France, et ses efforts eurent plein succès.

Après cette guerre que le roi apaisa, en survint une autre entre le comte Thibaut de Bar et le comte Henri de Luxembourg qui avait pour femme la sœur de Thibaut; ils combattirent l'un contre l'autre près de Rémy et le comte Thibaut de Bar fit prisonnier le comte de Luxembourg et s'empara du château de Ligny qui appartenait à ce dernier à cause de sa femme. Pour arrêter cette guerre, le roi envoya Monseigneur Pierre le chambellan, l'homme du monde en qui il avait le plus confiance; et cela à ses frais, et il fit tant qu'il réconcilia les deux adversaires.

Au sujet de ces étrangers qu'il avait réconciliés, certains de son conseil disaient qu'il ne faisait pas bien de ne point les laisser guerroyer; car s'il les laissait s'appauvrir, ils ne risqueraient pas de l'attaquer de sitôt, comme s'ils étaient très riches. A cela le roi répondait en disant que c'était mal parler : « Car si les princes voisins voyaient que je les laissasse guerroyer, ils pourraient bien s'aviser et se dire entre eux que je le fais par

malice; et il pourrait arriver que par haine pour moi, ils vinssent m'attaquer, et j'y pourrais bien perdre, sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu qui a dit : « Bénis soient tous les pacifiques. »

Il arriva ainsi que les Bourguignons et les Lorrains qu'il avait apaisés l'aimaient et lui obéissaient, si bien qu'ils venaient, pour les différends qu'ils avaient entre eux, par devant le roi à sa cour, à Reims, Paris et Orléans.

**CXXXVIII.** — D'un orfèvre de Césarée qui fut mis à l'échelle pour avoir blasphémé.

Le roi aimait tant Dieu et sa douce Mère qu'il faisait punir tous ceux qu'il pouvait convaincre d'avoir dit à leur sujet des choses déshonnêtes ou de vilains jurons. Ainsi je le vis mettre un orfèvre de Césarée à l'échelle, en braies et en chemise, les boyaux et la fressure d'un porc entortillés autour du cou et jusque sous le nez. J'ai entendu dire, depuis mon retour d'outre-mer, qu'il fit brûler pour ce crime le nez et la balèvre à un bourgeois de Paris; mais je ne le vis pas. Le saint roi disait : « Je voudrais être marqué d'un fer chaud à condition que tous vilains jurements disparussent de mon royaume. »

Je fus bien vingt-deux ans en sa compagnie

sans jamais l'entendre jurer Dieu, ni sa Mère, ni ses Saints; quand il voulait affirmer quelque chose, il disait : « Vraiment, il fut ainsi », ou : « Vraiment, il est ainsi ».

Jamais je ne l'entendis prononcer le nom du diable, si ce n'est dans quelque livre où il convenait de le nommer ou dans la vie des saints dont le livre parlait. C'est grande honte au royaume de France, et au roi quand il le souffre, qu'on n'ouvre jamais la bouche sans dire : « Que le diable y ait part ! » Et c'est une grande faute de langage, que de faire dépendre du diable l'homme ou la femme qui appartiennent à Dieu par le baptême. En l'hôtel de Joinville celui qui profère une telle parole reçoit un soufflet ou la fêrule, et ce mauvais parler n'a presque plus cours.

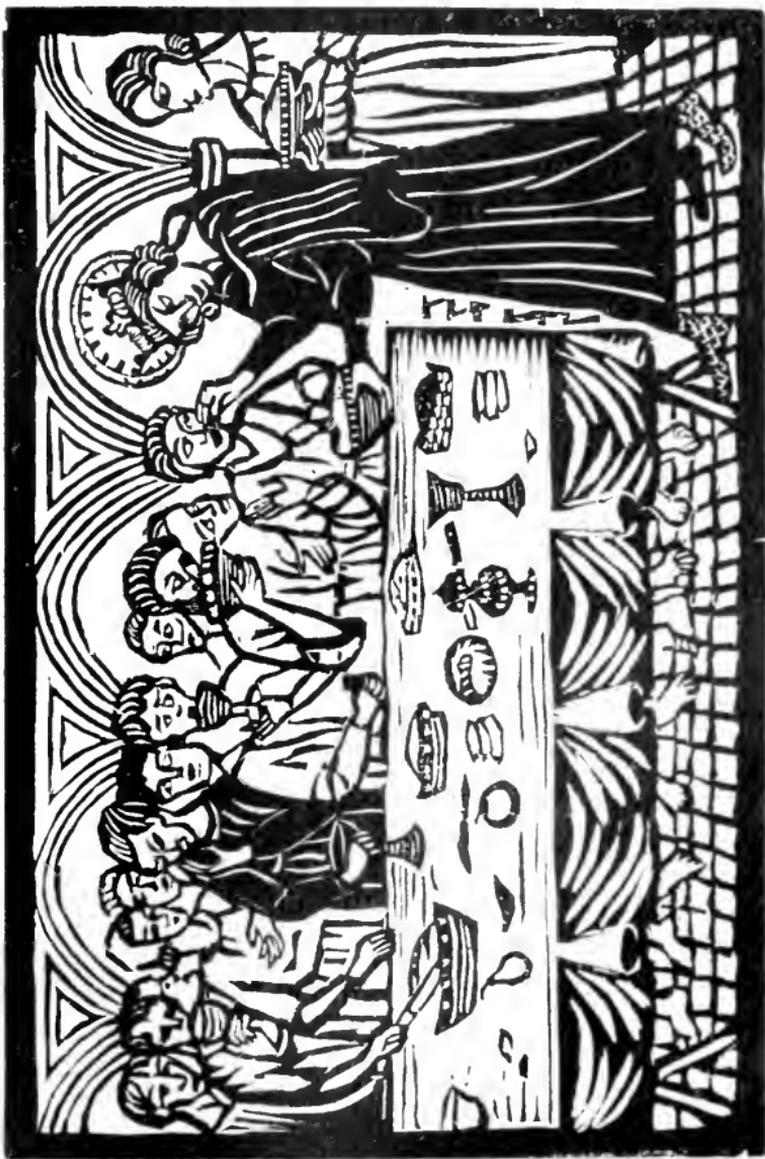
**CEFFTE.** — Comment le saint roi élevait ses enfants et de ses scrupules dans la collation des bénéfices.

Le roi me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jeudi saint; je lui répondis que non, et que cela ne me semblait pas bien. Il me dit que je ne devais pas mépriser une telle chose, car Dieu l'avait faite. « Vous feriez alors, bien malgré vous, ce que fait le roi d'Angleterre, car il lave les pieds aux lépreux et les baise. »

Avant de se coucher, il faisait venir ses enfants devant lui et leur rappelait les faits des bons rois et des bons empereurs, et il leur disait de prendre exemple sur de tels gens. Il leur racontait aussi les faits des mauvais princes qui par leur luxure, leurs rapines et leur avarice, avaient perdu leurs royaumes. « Je vous rapporte ces choses, faisait-il, pour que vous vous en gardiez, et que Dieu ne soit pas irrité contre vous. » Il leur faisait apprendre les Heures de Notre-Dame, et faisait dire devant eux les offices de la journée, pour les accoutumer à entendre les Heures quand ils gouverneraient leurs terres.

Le roi fut si large aumônier que partout où il allait dans son royaume, il faisait donner aux églises pauvres, aux maladreries, aux Maisons-Dieu, aux hôpitaux, aux gentilshommes et aux dames pauvres. Tous les jours il donnait à manger à une grande quantité de pauvres, sans compter ceux qui prenaient leurs repas dans sa chambre ; maintes fois je le vis tailler lui-même leur pain et leur donner à boire.

De son temps furent édifiées plusieurs abbayes : c'est à savoir Royaumont, l'abbaye de Saint-Antoine-lez-Paris, l'abbaye du Lis, l'abbaye de Maubuisson et plusieurs autres monastères de Frères Prêcheurs et de Cordeliers. Il fit bâtir la



Maison-Dieu de Pontoise, la Maison-Dieu de Vernon, la Maison des Aveugles de Paris, l'abbaye des Cordelières de Saint-Cloud que sa sœur Madame Isabelle fonda par son octroi.

Quand quelque bénéfice de la sainte Église lui échoyait, avant de le donner, il prenait conseil de bonnes personnes, religieux ou autres; et quand il avait consulté, il octroyait les bénéfices de bonne foi, loyalement et selon Dieu. Il ne voulait donner de bénéfices à aucun clerc, s'il ne renonçait aux autres qu'il pouvait avoir. Dans les villes du royaume où il n'avait jamais été, il allait voir les Prêcheurs et les Cordeliers, s'il s'en trouvait, pour leur demander leurs prières.

**CXL.** — Des établissements du saint roi concernant les baillis, prévôts et maires du royaume.

PRÈS que le roi Louis fut revenu d'outre-mer en France, il se conduisit très dévotement envers Notre-Seigneur et très équitablement envers ses sujets. Il regarda comme une très belle et bonne chose d'amender le royaume de France. Aussi établit-il une loi générale pour tout le royaume, de la manière qui s'ensuit.

Nous, Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires

et tous autres, en quelque affaire que ce soit, ou en quelque office qu'ils soient, prêteront serment que tant qu'ils seront en office ou en charge, de faire droit à chacun, sans exception de personnes, aussi bien aux pauvres qu'aux riches, à l'étranger qu'au privé ; et garderont les us et coutumes qui sont bonnes et éprouvées.

Et s'il advient que les baillis ou les vicomtes ou autres, tels que sergents ou forestiers agissent contre leurs serments et qu'ils en soient convaincus, nous voulons qu'ils soient punis en leurs biens et en leurs personnes, si le méfait le requiert ; et seront les baillis punis par nous et les autres par les baillis.

Derechef, les autres prévôts, les baillis et les sergents jureront de garder loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront pas que nos droits soient soustraits, supprimés ou diminués ; et de plus, ils jureront de ne prendre ni recevoir pour eux-mêmes ou pour d'autres ni or, ni argent, ni bénéfice indirectement, ni autres choses, si ce n'est fuite, pain ou vin ou autre présent s'élevant jusqu'à la somme de dix sous, et que ladite somme ne soit pas dépassée.

En outre, ils jureront de ne prendre ou de ne faire prendre nul don, quel qu'il soit, par leurs femmes, par leurs enfants, par leurs frères ou par leurs sœurs ou par une autre personne de leur privé ; et sitôt qu'ils sauront que tels dons ont été reçus, ils les feront rendre le plus tôt qu'ils pourront. En outre, ils jureront de ne recevoir nul don, quel qu'il soit, d'homme qui soit de leur juridiction, ni d'autres qui aient des procès et qui plaident par devant eux.

Derechef, ils jureront de ne donner et de n'envoyer

nul présent aux membres de notre conseil, ni aux femmes, ni aux enfants, ni à âme qui leur appartienne, ni à ceux qui recevront leurs comptes de par nous, ni à nuls enquêteurs que nous envoyons dans les bailliages et les prévôtés pour faire des enquêtes. En outre, ils jureront de ne prendre part à aucune vente que l'on fasse de nos rentes, de nos bailliages, ou de notre monnaie, ni à d'autres choses qui nous appartiennent.

Et ils jureront et promettront, s'ils savent sous leur dépendance aucun officier, sergent, ou prévôt qui soient déloyaux, rapineurs, usuriers ou pleins d'autres vices par quoi ils doivent quitter notre service, de ne les soutenir pour don, pour promesse, par amour ou autre cause ; mais ils les puniront et jugeront de bonne foi.

Derechef, nos prévôts, nos vicomtes, nos maires, nos forestiers et nos autres sergents à pied et à cheval jureront de ne faire nul présent à leurs supérieurs, ni à femmes ou enfants qui leur appartiennent.

Et parce que nous voulons que ces serments soient fermement établis, nous voulons qu'ils soient prononcés en pleine assise, devant tous, clercs et laïcs, chevaliers et sergents, quoiqu'ils aient déjà juré devant nous ; à cause qu'ils redoutent d'encourir le reproche de parjure, non seulement par peur de Dieu et de nous, mais pour la honte du monde.

Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et nos baillis s'abstiennent de jurements irrévérencieux pour Dieu, pour Notre-Dame ou pour les saints, et qu'ils se gardent du jeu de dés et des tavernes. Nous voulons que la fabrication des dés soit défendue par tout notre royaume et que les folles femmes soient mises hors des maisons ; quiconque louera une maison

à une folle femme, rendra au prévôt ou au bailli le loyer d'un an.

Item, nous défendons à nos baillis d'acheter abusivement ou de faire acheter pour eux ou pour d'autres, des possessions ou des terres qui soient en leur bailliage, ni en d'autres sans notre congé, tant qu'ils seront à notre service ; et si de tels achats se font, nous voulons qu'ils soient et qu'ils demeurent en notre main.

Nous défendons à nos baillis, tant qu'ils seront à notre service, de marier leurs fils ou leurs filles, ni autres personnes qui leur appartiennent à nulle autre personne de leur bailliage, sans un congé spécial de nous ; en outre, nous leur défendons de les mettre en religion dans leur bailliage, d'acquérir des bénéfices ou des possessions de la sainte Église ; et de plus de prendre droit de vivre et de procuration en couvent ou auprès, aux dépens des religieux. Cette défense dessus-dite touchant les mariages et les possessions, nous ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts, aux maires et aux autres de moindre office.

Nous commandons que baillis, prévôts et autres n'entretiennent pas un trop grand nombre de sergents ou de bedeaux, afin de ne pas trop grever le peuple ; et nous voulons que les bedeaux soient nommés en pleine audience, ou autrement qu'ils ne soient pas tenus pour bedeaux. Dans le cas où nos sergents seraient envoyés en aucun lieu éloigné ou en pays étranger, nous voulons qu'ils soient accrédités par une lettre de leurs supérieurs.

Nous commandons que les baillis et les prévôts à notre service ne grèvent pas les bonnes gens de leur ressort outre le droit ; et que nuls de nos sujets ne soient

mis en prison pour dettes, si ce n'est pour celle qu'ils nous doivent seulement.

Nous établissons que nul de nos baillis ne lèvera d'amende pour une dette que nos sujets doivent, ou pour méfait, si ce n'est en pleine audience, où cette amende sera jugée et estimée par conseil de bonnes gens, quand même elle aurait été mise en gage par devant eux.

Et s'il advient que celui qui sera accusé de quelque chose ne veuille pas attendre le jugement de la cour qui lui est offert, mais qu'il offre une certaine somme de deniers pour l'amende, ainsi qu'il est communément reçu, nous voulons que la cour reçoive la somme, si elle est raisonnable et convenable; sinon que l'amende soit jugée, selon ce qui est dit ci-dessus, quoique le coupable s'en remette à la volonté de la cour. Nous défendons que les baillis, les maires ou les prévôts ne contraignent par menaces, par peur, ou par mauvaise chicane nos sujets à payer une amende en cachette ou en public et les accusent sans raison.

Et nous établissons que ceux qui tiendront les prévôtés, vicomtés et autres charges ne les pourront vendre à autrui, sans notre congé; et si plusieurs achètent ensemble les offices susnommés, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour tous les autres et use de la franchise qui concerne les chevauchées, les tailles et les communes charges, ainsi qu'il est accoutumé.

Et nous leur défendons de vendre lesdits offices à leurs frères, leurs neveux et cousins, après qu'ils les auront achetés de nous; et de réclamer les dettes qu'on leur a personnellement, mais seulement celles qui

appartiennent à leur office ; pour leurs propres dettes, qu'ils les réclament par l'autorité du bailli, comme s'ils n'étaient pas à notre service.

Nous défendons que baillis et prévôts ne fatiguent nos sujets, au cours des procès qu'ils engagent par devant eux, par des déplacements d'un lieu dans un autre ; mais qu'ils traitent les affaires où ils ont coutume de le faire, en sorte que les justiciables ne renoncent pas à poursuivre leur droit à cause de la fatigue ou des frais.

Derechef, nous commandons qu'ils ne dessaisissent qui que ce soit de la saisine qu'il a, sans connaissance de cause, ou sans commandement spécial de nous ; qu'ils ne grèvent pas nos gens de nouvelles exactions, de tailles ou d'impositions nouvelles ; et aussi qu'ils ne les convoquent pas à une chevauchée pour avoir de leur argent ; car nous voulons qu'aucun de ceux qui doivent chevauchée ne soit convoqué pour aller à l'armée sans cause nécessaire ; et que ceux qui voudront aller à l'armée en personne ne soient pas contraints de racheter leur voyage à prix d'argent.

Ensuite, nous défendons que baillis ni prévôts n'interdisent d'exporter blé ni vin, ni autres marchandises, hors de notre royaume, sans cause nécessaire ; quand il conviendra que cette défense soit faite, nous voulons qu'elle soit faite en commun, en conseil de prud'hommes, sans soupçon de fraude ni de tromperie.

Item, nous voulons que tous anciens baillis, vicomtes, prévôts et maires, quand ils auront quitté leurs charges, restent pendant quarante jours au pays où ils les ont exercées soit en personne, soit par procuration, afin qu'ils puissent répondre auprès des nouveaux baillis

des torts qu'ils auraient faits à ceux qui auraient à se plaindre d'eux.

Dans toute cette ordonnance que nous avons rendue pour le profit de nos sujets et de notre royaume, nous nous réservons de pouvoir éclaircir, amender, ajouter et retrancher certains points, selon que nous aviserons.

Le royaume gagna beaucoup à cet établissement, selon le témoignage de plusieurs anciens et sages.

**CXLII.** — Comment la prévôté de Paris fut réformée  
et comment le roi y nomma Etienne Boileau.

La charge de prévôt de Paris était alors vendue aux bourgeois de Paris ou à d'aucuns, et quand il arrivait que d'aucuns l'avaient achetée, ils soutenaient leurs enfants et leurs neveux dans leurs méfaits ; car les jeunes gens confiaient leurs intérêts à leurs parents et à leurs amis qui tenaient la prévôté. A cause de cela, le menu peuple était opprimé, et il ne pouvait obtenir justice contre les riches qui faisaient de grands présents et dons aux prévôts.

En ce temps-là, celui qui disait la vérité devant le prévôt, et qui observait son serment pour n'être point parjure, au sujet de quelque dette ou de quelque chose où il fût tenu de répondre, était frappé d'une amende par le prévôt et puni. A cause des grandes injustices et des grandes

rapines auxquelles se livrait la prévôté, le menu peuple n'osait pas demeurer sur la terre du roi, mais se réfugiait dans d'autres prévôtés et d'autres seigneuries. Et la terre du roi était tellement dépeuplée, que quand le prévôt tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix à douze personnes.

En outre, il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et au dehors que tout le pays en était rempli. Le roi qui montrait une grande diligence à la protection du menu peuple sut toute la vérité. Aussi il ne voulut plus que la charge de prévôt de Paris fût vendue, mais il donna de bons gages à ceux qui dorénavant l'occuperaient. Il abolit ainsi toutes les mauvaises pratiques dont le peuple pouvait être grevé, et il fit rechercher par tout le royaume et tout le pays un homme qui fit bonne et inflexible justice et qui n'épargnât pas plus le riche que le pauvre.

C'est ainsi que lui fut indiqué Étienne Boileau lequel administra si bien la prévôté que nul malfaiteur, nul larron ou meurtrier n'osa demeurer à Paris qu'il ne fût aussitôt pendu ou détruit : ni parenté, ni lignage, ni or, ni argent ne purent l'en garantir. L'ordre commença à régner dans le royaume, et le peuple y vint pour la bonne justice qu'on y rendait. Il se peupla et s'amenda si bien que les ventes, les saisines, les achats et

autres transactions produirent le double que devant.

#### CXLII. — Des aumônes et des fondations du saint roi.

Dès le temps de son enfance le roi fut pitoyable aux pauvres et aux souffreteux. La coutume était que, partout où le roi allait, cent vingt pauvres fussent nourris en sa maison chaque jour de pain, de vin et de chair ou de poisson. En carême, le nombre des pauvres croissait; il arriva plusieurs fois que le roi les servit, leur mettant la nourriture devant eux et tranchant la viande, et il leur donnait au départ de l'argent de sa propre main.

Pareillement aux vigiles des fêtes solennelles, il servait aux pauvres toutes ces choses, avant qu'il mangeât et qu'il bût. En outre, il avait chaque jour près de lui, au dîner et au souper, des vieillards et des estropiés, et il leur faisait donner la même nourriture qu'à lui; et quand ils avaient mangé, ils emportaient une certaine somme d'argent.

Enfin le roi chaque jour faisait des aumônes larges et innombrables aux pauvres gens de religion, aux pauvres malades, aux hôpitaux et autres communautés pauvres, aux pauvres gentilshommes, dames et demoiselles, aux femmes

déchues, aux pauvres veuves et accouchées, aux pauvres ménétriers que la vieillesse ou la maladie empêchait de travailler ou de faire leur métier. Aussi nous pouvons bien dire qu'il fut plus heureux que Titus l'empereur de Rome qui, à ce que raconte l'histoire ancienne, fut très affligé et en grand déconfort pour une journée qui avait passé sans faire le bien.

Aussitôt qu'il commença à régner et à voir par lui-même, il se mit à édifier des églises et plusieurs maisons religieuses, parmi lesquelles l'abbaye de Royaumont l'emporte en magnificence et en grandeur. Il fit édifier plusieurs Maisons-Dieu, à Paris, à Pontoise, à Compiègne et à Vernon et leur donna de grandes rentes. Il fonda l'abbaye de Saint-Mathieu de Rouen où il plaça des femmes de l'ordre des frères Prêcheurs, et celle de Longchamp où il plaça des femmes de l'ordre des frères Mineurs, et il leur donna de grandes rentes pour vivre.

Il octroya à sa mère de fonder l'abbaye du Lis, près Melun-sur-Seine et celle de Maubuisson-lez-Pontoise, et leur donna de grandes rentes et possessions. Il fit bâtir près de Paris la Maison des Aveugles pour y mettre les pauvres aveugles de la cité de Paris, et leur fit faire une chapelle pour entendre le service divin. Le bon roi fit bâtir

encore la maison des Chartreux, hors de Paris, au lieudit Vauvert et assigna des rentes suffisantes aux moines qui étaient là, servant Notre-Seigneur.

Peu de temps après, il fonda en dehors de Paris, sur le chemin de Saint-Denis, une autre maison qui fut appelée la maison des Filles-Dieu; dans cet hôtel il abrita une grande multitude de femmes qui par pauvreté s'étaient mises dans le péché de luxure et donna quatre cents livres de rente pour les entretenir. Il fonda en plusieurs lieux de son royaume des maisons de béguines, leur donna des rentes pour vivre et commanda qu'on y reçut celles qui voudraient faire vœu de chasteté.

Certains de ses familiers grommelaient de ce qu'il faisait de si larges aumônes et y dépensait beaucoup. Mais il disait : « J'aime mieux que l'excès des dépenses que je fais passe en aumônes pour l'amour de Dieu, qu'en faste et pour la vaine gloire de ce monde. Malgré les grosses sommes qu'il dépensait en aumônes, le roi ne laissait pas de faire de grands frais en son hôtel, chaque jour. Il se comportait de façon large et libérale dans les assemblées des barons et des chevaliers et il traitait sa cour plus courtoisement et plus magnifiquement que n'avaient fait depuis longtemps ses devanciers.

**CXLIII. — Comment le saint roi pourvut  
le Carmel, les frères de Saint-Augustin, les Sacs  
et les Blancs-Manteaux.**

Le roi aimait toutes gens qui se mettaient à servir Dieu et qui portaient l'habit religieux ; et nul ne venait à lui qui ne fût assuré d'avoir de quoi vivre. Il pourvut les frères du Carmel et acheta pour eux un terrain sur la Seine vers Charenton, leur fit bâtir une maison et leur donna vêtements, calices et toutes les choses indispensables au service de Notre-Seigneur. Ensuite, il pourvut les frères de Saint-Augustin, leur acheta la grange d'un bourgeois de Paris et ses appartenances et leur fit faire une église hors de la porte de Montmartre.

Il pourvut les frères des Sacs et leur donna du côté de Saint-Germain-des-Prés un emplacement où ils logèrent ; mais ils n'y demeurèrent guère, car ils furent supprimés assez tôt. Après que les frères des Sacs furent logés, il vint une autre espèce de frères qu'on appelle l'ordre des Blancs-Manteaux ; ils demandèrent au roi de les aider afin qu'ils puissent demeurer à Paris. Le roi leur acheta une maison et des terrains à l'entour pour les loger, près de la vieille porte du Temple, assez près des Tisserands. Ces Blancs-Manteaux furent

supprimés au concile de Lyon que tint Grégoire X.

Il y eut encore, après, une autre espèce de frères qu'on appelle frères de Sainte-Croix et qui portent la croix sur la poitrine; ils demandèrent son aide au roi qui la donna volontiers, les logeant dans une rue appelée jadis le Carrefour du Temple et maintenant la rue Sainte-Croix.

C'est ainsi que le bon roi peupla de gens de religion les environs de la ville de Paris.

#### **CXLIV. — Comment le roi se croisa une seconde fois.**

PRÈS les événements relatés ci-dessus, il arriva, pendant le carême de l'an 1267, que le roi manda tous ses barons à Paris. Je m'excusai auprès de lui à cause d'une fièvre quartaine que j'avais alors et le priaï de bien vouloir me dispenser d'y aller; il me manda qu'il voulait absolument que je vinsse, car il y avait là de bons médecins qui savaient bien guérir de la quartaine.

J'allai donc à Paris. Quand je fus arrivé, le soir de la vigile de Notre-Dame, en mars, je ne trouvai personne, ni la reine, ni autre, qui sût me dire pourquoi le roi m'avait appelé. Or il m'arriva, comme Dieu le voulut, de m'endormir à matines, et il me sembla voir en dormant le roi devant un autel, à genoux, tandis que plusieurs prélats en

costume le revêtaient d'une chasuble vermeille en serge de Reims.

A la suite de cette vision, j'appelai Monseigneur Guillaume mon prêtre qui était très sage et la lui racontai. Il me dit : « Sire, vous verrez que le roi se croisera demain. » Je lui demandai sur quoi il fondait cette croyance ; et il me répondit qu'il le croyait à cause du songe que j'avais eu ; car la chasuble de serge vermeille signifiait la croix laquelle fut vermeille du sang que Dieu y répandit de son côté, de ses mains et de ses pieds. « Le fait que la chasuble était de serge de Reims signifie que la croisade sera de petit profit, comme vous le verrez, si Dieu vous prête vie. »

Quand j'eus entendu la messe à la Magdeleine de Paris, j'allai voir le roi que je trouvai dans sa chapelle, monté sur l'échafaud aux reliques, et occupé à faire porter en bas le bois de la vraie Croix. Pendant que le roi descendait, deux chevaliers qui étaient de son conseil commencèrent à se parler l'un à l'autre. L'un disait : « Ne me croyez plus jamais, si le roi ne se croise ici. » Et l'autre répondait : « Si le roi se croise, ce sera une des plus douloureuses journées qui fussent jamais pour la France, car si nous ne nous croisons, nous perdrons l'estime du roi, et si nous nous croisons, nous perdrons celle de Dieu, parce que

nous ne nous croiserons pas pour lui, mais par peur du roi. »

Il arriva tout juste que le roi se croisa le lendemain, et ses trois fils avec lui, et il arriva aussi depuis que la croisade fut de petit profit, selon la prophétie de mon prêtre. Je fus vivement pressé par le roi de France et par le roi de Navarre de me croiser.

Mais je répondis que, pendant que j'avais été au service de Dieu et du roi, outre-mer, et depuis mon retour, les sergents du roi de France et du roi de Navarre m'avaient détruit mes gens et appauvri de telle sorte qu'il était impossible que nous fusions plus mal en point. Et je leur disais aussi que si je voulais œuvrer au gré de Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple ; car si je risquais ma personne dans le pèlerinage, tout en voyant clairement que je le ferais au détriment de mes gens, j'irriterais Dieu qui se donna pour sauver son peuple.

Je pense qu'ils firent un péché mortel, ceux qui conseillèrent au roi le voyage, parce qu'à ce moment le royaume était en paix avec lui-même et avec tous ses voisins et que, depuis le départ du roi, la situation ne fit qu'empirer.

Ils firent un grand péché ceux qui conseillèrent le pèlerinage au roi, vu l'état d'extrême faiblesse

où son corps se trouvait, ne pouvant supporter ni le voyage en char, ni la chevauchée. Sa faiblesse était telle qu'il souffrit que je le portasse dans mes bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre où je pris congé de lui jusqu'aux Cordeliers. Et pourtant, faible comme il l'était, s'il fût demeuré en France, il eût pu vivre encore assez et faire beaucoup de bien et de bonnes œuvres.

**CXLV. — Comment le saint roi tomba malade à Tunis et des enseignements qu'il laissa à son fils.**

U voyage que le roi fit à Tunis je ne veux pas parler parce que je n'y fus pas, Dieu merci, et que je ne veux rien dire ni mettre dans mon livre dont je ne sois certain. Nous dirons simplement qu'après son arrivée à Tunis, devant le château de Carthage, un accès de flux du ventre le prit, en même temps que Philippe, son fils aîné, était malade de fièvre quarte. Il fut obligé de se mettre au lit, sentant bien qu'il devait bientôt trépasser de ce monde dans l'autre.

Alors il appela Monseigneur Philippe son fils, et lui commanda de garder en testament les enseignements qu'il lui laissa, écrits de sa sainte main, dit-on, et qui sont ci-dessous rédigés en français :

1. — Cher fils, la première chose que je t'enseigne

est d'appliquer tout ton cœur à aimer Dieu ; car sans cela nul ne peut être sauvé.

2. — Garde-toi de faire chose qui déplaît à Dieu, c'est à savoir le péché mortel ; plutôt que de pécher mortellement, tu devrais souffrir toute espèce de tourments.

3. — Si Dieu t'envoie quelque adversité, souffre-la patiemment, rends-en grâces à Notre-Seigneur, et pense que tu l'as méritée, et que tu n'en tireras que du profit.

4. — S'il te donne prospérité, remercie l'en humblement, de sorte que tu ne deviennes pas pire par orgueil ou par toute autre manière d'user de ce qui ne doit te servir qu'à te rendre meilleur ; car on ne doit pas faire la guerre à Dieu avec ses dons.

5. — Confesse-toi souvent et choisis un confesseur prud'homme qui sache t'enseigner ce que tu dois faire et ce dont tu dois te garder ; tu dois te comporter de telle manière que ton confesseur et tes amis osent te reprendre de tes fautes.

6. — Écoute le service divin dévotement et sans te dissiper et regarder çà et là ; mais prie Dieu de cœur et de bouche, spécialement à la messe, à l'heure de la consécration.

7. — Aie le cœur doux et pitoyable aux pauvres et aux malheureux, réconforte-les et les aide selon que tu pourras.

8. — Si tu as quelque affliction, dis-la aussitôt à ton confesseur ou à quelque prud'homme ; ainsi tu la porteras plus légèrement.

9. — Veille à avoir en ta compagnie des prud'-

hommes, soit religieux, soit séculiers et parle souvent avec eux ; et fuis la compagnie des méchants.

10. — Écoute volontiers les sermons en public et en particulier ; recherche volontiers les prières et les indulgences.

11. — Aime tout ce qui est bien, déteste le mal où qu'il soit.

12. — Que nul ne soit si hardi qu'il profère devant toi des paroles qui attirent et poussent au péché, et qu'il médise d'autrui par derrière et s'en fasse le détracteur.

13. — Ne souffre pas qu'on dise devant toi des vilenies de Dieu et des saints que tu n'en tires aussitôt vengeance.

14. — Rends souvent grâces à Dieu de tous ses bienfaits, de sorte que tu sois digne d'en avoir encore davantage.

15. — En rendant la justice et en faisant droit à tes sujets, sois loyal et rigide, sans tourner à droite ou à gauche, mais toujours droit devant toi ; et soutiens la querelle du plus pauvre, jusqu'à tant que la vérité soit déclarée.

16. — Si quelqu'un a une action contre toi, sois toujours pour lui contre toi jusqu'à ce que tu saches la vérité ; ainsi tes conseillers jugeront le cas plus hardiment selon le droit et la vérité.

17. — Si tu détiens quelque chose d'autrui, de ton fait ou de celui de tes devanciers, si c'est chose certaine, rends-le sans retard ; si c'est chose douteuse, fais-le rechercher, par des gens sages, en hâte et diligence.

18. — Tu dois être attentif à ce que tes gens et tes sujets vivent en paix et selon le droit sous ton règne,

surtout les religieux et toutes les personnes de la sainte Église. L'on raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'une fois un de ses conseillers lui dit que ceux de la sainte Église lui causaient beaucoup de tort et manquaient à leur devoir, en lui ravissant ses droits et en empiétant sur sa juridiction et que c'était grande merveille qu'il le souffrît. Et le bon roi avait répondu qu'il le croyait bien, mais que, considérant les bontés et les faveurs que Dieu lui avait faites, il aimait mieux négliger un peu son droit que d'avoir des contestations avec les gens de la sainte Église et causer du scandale. Aime donc, cher fils, les personnes de la sainte Église, et vis avec elles en paix autant que tu pourras.

19. — Aime les gens de religion et fais-leur du bien selon ton pouvoir, surtout ceux par qui Dieu est le plus honoré et la foi prêchée et glorifiée.

20. — A ton père et à ta mère porte honneur et révérence et garde leurs commandements.

21. — Donne les bénéfices ecclésiastiques à de bonnes personnes et dignes, sur le conseil de prud'hommes, et donne à ceux qui n'ont rien dans l'Église.

22. — Garde-toi de partir en guerre, sans grande délibération, contre des peuples chrétiens ; s'il te faut absolument le faire, protège la sainte Église et ceux qui ne t'ont fait tort en rien.

23. — Apaise les guerres et les querelles qui éclatent soit avec toi, soit entre tes sujets, le plus tôt que tu pourras, comme saint Martin faisait.

24. — Sois diligent d'avoir de bons prévôts et de bons baillis, et enquires-toi souvent de leur conduite et de celle des officiers de ton hôtel.

25. — Sois toujours dévôt et obéissant envers l'Église de Rome et envers le pape, ton père spirituel.

26. — Travaille à empêcher tous vilains péchés et blasphèmes, et fais ton possible pour détruire et ruiner l'hérésie.

27. — Je te rappelle encore que tu sois reconnaissant à Notre-Seigneur de ses bienfaits et que tu lui en rendes grâces et mercis.

28. — Prends garde que les dépenses de ton hôtel soient raisonnables et modérées.

29. — Enfin, très doux fils, fais chanter des messes et dire des oraisons par tout le royaume pour le repos de mon âme, et octroie-moi une part spéciale dans tout le bien que tu feras.

30. — En dernier, mon cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à son fils. Que la benoite Trinité et tous les saints te gardent et défendent de tous maux, et Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté, de telle sorte qu'il soit honoré par toi, et que toi et moi, nous puissions, après cette vie mortelle, être ensemble avec lui et chanter sans fin ses louanges. Amen.

**CXLVI.** — Comment le saint roi reçut l'extrême-onction et rendit l'esprit.

QUAND le bon roi eut terminé ses enseignements à son fils Monseigneur Philippe, la maladie qu'il avait commença à s'aggraver fortement; il demanda les sacrements de la sainte Église et les

reçut, sain d'esprit et en pleine connaissance, comme on put le voir, car pendant qu'on l'oignait et qu'on disait les sept psaumes, il récitait les versets à son tour.

J'ai entendu dire à Monseigneur le comte d'Alençon, son fils, qu'à l'approche de la mort il appela les saints à son aide et secours et particulièrement Monseigneur saint Jacques, en disant l'oraison qui commence par *Esto, Domine*, c'est-à-dire : « Dieu sanctifiez et gardez votre peuple. » Il invoqua ensuite Monseigneur saint Denis de France, en disant à peu près cette prière : « Seigneur Dieu, donne-nous de mépriser la prospérité de ce monde, afin que nous ne redoutions nulle adversité. »

J'ai entendu dire encore à Monseigneur d'Alençon (que Dieu absolve) que son père réclamait Madame sainte Geneviève. Ensuite il se fit coucher sur un lit couvert de cendre, mit ses mains sur sa poitrine, et les yeux tournés vers le ciel, rendit l'esprit à notre Créateur, à l'heure même où le Fils de Dieu mourut sur la croix pour le salut du monde.

C'est une chose digne et pieuse de pleurer le trépas de ce prince qui si saintement et si loyalement défendit son royaume, qui y fit tant de belles aumônes et lui donna de si belles lois. De



même que l'écrivain enlumine son livre d'or et d'azur, le saint roi enlumina son royaume des belles abbayes qu'il y éleva et du grand nombre d'hôtels-Dieu et de maisons de Prêcheurs, de Cordeliers et d'autres ordres que j'ai ci-devant nommé.

C'est le lendemain de la fête de saint Barthélemy l'apôtre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1270 que le bon roi trépassa. Ses ossements furent conservés dans un coffret, apportés et enterrés à Saint-Denis en France, où il avait élu sa sépulture, et où depuis Dieu lui fit accomplir maint beau miracle, à cause de ses mérites.

**CXLVII.** — Comment le saint roi fut mis au nombre  
des Confesseurs de l'Eglise.

la suite de ces faits, sur la demande du roi de France et par le commandement du pape, l'archevêque de Rouen et frère Jean de Samois, qui depuis fut évêque, vinrent à Saint-Denis en France et y demeurèrent longtemps pour s'enquérir de la vie, des œuvres et miracles du saint roi. On me manda que j'allasse vers eux, et ils me retinrent deux jours. Le résultat de l'enquête fut porté à la cour de Rome et examiné avec diligence par le pape et les cardinaux qui, sur le vu des pièces, firent

droit à la demande du roi, et mirent saint Louis au nombre des confesseurs.

Ce fut et ce doit être une grande joie pour tout le royaume de France et un grand honneur pour ceux de la lignée du roi qui voudront lui ressembler par leurs bonnes actions, comme ce serait grand déshonneur à ceux qui ne voudraient imiter ses bonnes œuvres; grand déshonneur, dis-je, à ses descendants qui voudront mal faire, car on les montrera au doigt, disant que le saint roi dont ils sont issus fit malgré lui cette méchanceté.

Après que la bonne nouvelle fut arrivée de Rome, le roi fixa le jour de la levée du corps au lendemain de la Saint-Barthélemy. Quand le saint corps fut levé, l'archevêque de Reims de cette époque (que Dieu absolve) et Monseigneur Henri de Villers, mon neveu, archevêque de Lyon alors, et plusieurs autres, tant archevêques qu'évêques, dont je ne sais pas le nom, le portèrent les premiers par devant, les autres par derrière jusqu'à un échafaud dressé à cette occasion.

Frère Jean de Samois prononça un sermon et, entre autres actions mémorables du saint roi, cita le fait au sujet duquel j'avais témoigné par serment et que j'avais vu.

« Pour que vous puissiez voir, s'écria-t-il, que c'était l'homme le plus loyal qui fut de son temps,

je veux vous dire qu'il tint une promesse qu'il avait faite de vive voix aux Sarrasins, et s'il lui était arrivé de ne pas la tenir, il y eût gagné dix mille livres et plus. » Et il rappela toute l'histoire que j'ai racontée ci-dessus. Et il ajouta à la fin : « Ne croyez pas que je vous mente, car je vois ici l'homme qui m'a témoigné cette chose sur la foi du serment. »

Quand le sermon fut achevé, le roi et ses frères emportèrent le saint corps dans l'église, aidés de leur lignage auquel ils durent faire cet honneur ; car c'est un grand honneur qui leur est fait, s'ils y consentent, comme je vous l'ai dit plus haut. Prions le saint roi d'intercéder pour que Dieu nous donne ce dont nous aurons besoin pour l'âme et pour le corps. Amen.

**CXLVIII. — Comment je vis le saint roi en songe  
et comment je lui élevai  
un autel dans ma chapelle de Joinville.**

JE VEUX encore ajouter au sujet de notre saint roi plusieurs choses qui seront à son honneur et que j'appris de lui en mon dormant. Il me sembla, dans un songe, le voir devant ma chapelle, à Joinville ; il était, à ce qu'il me semblait, merveilleusement gai et le cœur à l'aise ; et moi-même j'étais très content de ce que je le voyais en mon châ-

teau, et je lui disais : « Sire, quand vous partirez d'ici, je vous hébergerai dans une maison mienne qui est sise dans un mien village nommé Chevillon. » Et il me répondit en riant : « Sire de Joinville, foi que je vous dois, je n'aspire point à partir sitôt d'ici. »

Quand je m'éveillai, je réfléchis ; il me sembla qu'il plaisait à Dieu et à lui que je l'hébergeasse dans ma chapelle ; et je l'ai fait. Je lui ai dédié un autel où l'on chantera à jamais en son honneur ; une rente perpétuelle a été fondée pour cela. J'ai remis ces choses en mémoire à Monseigneur le roi Louis qui est héritier de son nom ; il me semble qu'il sera agréable à Dieu et à notre saint roi Louis qu'il se procure des reliques véritables du saint et les envoie à la chapelle Saint-Laurent de Joinville, pour que ceux qui viendront à son autel y aient plus grande dévotion.

Je fais savoir à tous que j'ai mis dans ce livre une grande partie des faits de notre saint roi, tels que je les ai vus et entendus, et une autre partie que j'ai fait transcrire d'une chronique en français<sup>1</sup>. Je le rappelle pour que ceux qui liront ce

1. Les chapitres CXL, CXLII, CXLIII et CXLV sont formés d'emprunts faits par Joinville à une rédaction française des Chroniques de Saint-Denis.

livre croient fermement ce que je dis avoir vraiment vu et entendu ; quant aux autres choses, je ne vous témoigne pas qu'elles soient vraies, parce que je ne les ai ni vues ni entendues.

Ceci fut écrit en l'an de grâce 1309, au mois d'octobre.

---

## NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

---

### CHRONOLOGIE

Pour faciliter l'intelligence du récit de Joinville, nous rappelons les principales dates de la vie de saint Louis et de la sienne propre. 1215, naissance de saint Louis. Vers 1224, naissance de Joinville. 1226, mort de Louis VIII et régence de Blanche de Castille. 1236, majorité de saint Louis. 1241, cour plénière de Saumur à laquelle assiste Joinville en qualité d'écuyer tranchant. 1242, victoires de Taillebourg et de Saintes remportées sur le comte de la Marche et le roi d'Angleterre. 1245, Joinville est armé chevalier. 1248, septième Croisade : Joinville s'embarque à Marseille, au mois d'août ; il passe neuf mois à Chypre ; il aborde en Égypte le 28 mai ou le 5 juin 1249. 1250, départ pour Saint-Jean d'Acre. En France à la même époque, a lieu l'insurrection des Pastoureaux. 1251, fin mars, Joinville quitte Saint-Jean d'Acre ; séjour à Césarée jusqu'en mai 1252, à Jaffa jusqu'en juin 1253, à Sayette (Sidon), de juillet 1253 à février 1254. 1254, mort de Blanche de Castille ; fin de la Croisade : Joinville quitte Acre avec le roi le 25 avril et débarque en France le 17 juillet. 1268, huitième Croisade : Joinville demeure en France. 1270, le roi meurt à Tunis. En 1282, Joinville est entendu comme témoin dans l'enquête de canonisation ; le 25 août 1298, il assiste à la levée du corps du saint. En 1305, âgé de 80 ans, il commence à dicter le *Livre des Bons faits* qui est achevé en 1309, sous le règne de Louis X le Hutin. Il meurt en 1317.

### TEXTE ET VOCABULAIRE

Nous avons suivi dans notre traduction le texte établi par Natalis de Wailly et revu par Gaston Paris, en nous aidant des notes de l'édition Delboulle et du glossaire qui accompagne les

extraits publiés par M. Léon Clédat. Pour les *Enseignements de saint Louis* intercalés par Joinville dans son récit, nous nous sommes référé au texte primitif restitué par les soins de M. H.-F. Delaborde (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXIII, 1912). Comme nous avons voulu présenter au public une version agréable et claire, autant que fidèle, nous n'avons conservé qu'un très petit nombre de mots anciens :

*René*, renégat ; *païennie*, terres habitées par les Sarrasins ; *baccon*, porc salé, mot redevenu depuis quelque temps en usage, mais qu'on a le tort de prononcer à l'anglaise ; *tribouil*, dispute, en usage aux XVI et XVII siècles et repris par Chateaubriand ; plus des termes spéciaux désignant des armes, des instruments, des vêtements, etc., tels que *camelin*, drap de laine fauve (couleur de poil de chameau) ; *carreau*, grosse flèche munie d'un fer pyramidal ; *condal*, taffetas ; *chat*, galerie couverte montée sur roues ; *chat-château*, la même, accompagnée d'un beffroi ; *cotte*, tunique légère de dessous ; *écarlate*, drap teint en vert ou en rouge ; *fauchon*, sabre recourbé ; *galée*, préférable à galère, forme italienne postérieure ; *gamboison*, tunique garnie de bourre et piquée, habituellement portée par les gens de pied ; *haubert*, cotte de mailles ; *nacaires*, timbales ; *perrière*, engin destiné à lancer des pierres ou du feu grégeois ; *pilet*, flèche d'arc ; *roncin*, cheval de charge (roussin) ; *rondelle*, bouclier rond ; *samit*, satin ; *surcot*, tunique de dessus ; *tarpe*, bouclier.

## NOMS DE PERSONNES

I. — Le livre a été dédié à Louis X le Hutin, fils de Philippe le Bel, cinq ans avant son avènement au trône de France.

V. — Le roi Thibaut est Thibaut II, le même dont il est question ici au chapitre cxxxiv.

VII. — *Que le roi qui règne aujourd'hui*, etc... Ces paroles s'adressent à Philippe le Bel.

XIV. — Marguerite, femme de saint Louis, et Éléonore, femme de Henri III, roi d'Angleterre étaient filles de Raimond Béranger IV, comte de Provence.

XVI. — Le comte de Boulogne est Philippe dit Hurepel, frère de Louis VIII.

XVII. — La comtesse Marie était fille de Louis le Jeune et d'Éléonore d'Aquitaine, et sœur de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion.

Alix, fille de Henri II, comte de Champagne et d'Isabelle, héritière d'Amauri, roi de Jérusalem, devint reine de Chypre par son mariage avec Hugues de Lusignan (1208).

XXII. — Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre et mère de Henri III s'était remariée en 1217 avec Hugues X, dit le Brun comte de la Marche.

XXV. — La mère de Joinville était Béatrix, fille du comte Étienne d'Auxonne, et apparentée à Frédéric II. Mille livres de rente représentaient environ 20.000 francs de notre monnaie, en 1914, la livre tournois valant 20 fr. 26 et la livre parisis 25 fr. 32 (Wailly).

XXXI. — Le soudan d'Iconium était Ezz-Eddin, le roi d'Arménie Haïton, le soudan de Babylone d'Égypte (auj. le Grand Caire) Malek-Saleh-Nagem-Eddin-Ayoub. Le soudan d'Hamant, Malek-Nacer-Youssouf, prince d'Alep s'était emparé d'Emesse, ville de Syrie, plus loin désignée sous le nom de La Chamelle.

XXXV. — Le roi Jean dont il est question ici est Jean de Brienne, roi de Jérusalem qui prit Damiette en 1219.

LVI. — Le comte de Montfort et le comte de Bar furent faits prisonniers en 1239, à Gaza, au cours de la croisade dirigée par Thibaut I<sup>er</sup>, roi de Navarre.

Bondocdar est désigné plus haut comme le successeur de Scécedin. Il fit la guerre en 1265 à Haïton, roi de la Petite Arménie.

LXIV. — Frédéric II, empereur d'Allemagne, avait des possessions en Orient.

XCIII. — On désignait sous le nom du *Prêtre Jean* un prince d'Asie, chrétien nestorien qui fut détrôné par Gengis-Khan.

Le prince appelé par Joinville empereur de Perse est le roi des Corasmins, Mohammed vaincu, ainsi que son fils, par Gengis-Khan, à la suite de quoi les Corasmins, chassés de leur pays, envahirent la Syrie où ils remportèrent en 1211 une grande victoire sur les Chrétiens.

CI. — Boémond VI prince d'Antioche et comte de Tripoli de Syrie était fils de Boémond V dont il est parlé au chapitre LXXXIV.

CXX. — La prophétie du légat se rapporte à la prise de la ville d'Acre et au massacre de ses habitants par les Sarrasins en 1291.

CXXIV. — Rodolphe, fils d'Albert, empereur d'Allemagne, épousa en 1300 Blanche, sœur de Philippe le Bel.



## TABLE DES CHAPITRES

---

PRÉFACE . . . . .	1
I. — Comment je composai ce livre, à la prière de Madame la reine Jeanne de Navarre . . . . .	1
II. — Comment par quatre fois le saint roi se mit en péril de mort pour l'amour de son peuple . . . . .	4
III. — Des grandes vertus du saint roi Louis, de sa loyauté et de sa modération en toutes choses . . . . .	7
IV. — Comment le saint roi détestait le péché, et de l'amour qu'il avait pour les pauvres . . . . .	10
V. — De l'entretien que le saint roi eut avec maître Robert de Sorbon sur l'honnêteté et prud'homie. . . . .	12
VI. — Comment le saint roi pensait qu'on se doit vêtir . . .	13
VII. — Comment le vent de Garbin nous mit en danger devant l'île de Chypre, et des réflexions que le saint roi fit à ce sujet sur le pouvoir de Dieu. . . . .	16
VIII. — Comment doit-on, selon le saint roi, résister à la tentation de douter de quelque point de la foi chrétienne. . .	18
IX. — Comment l'évêque Guillaume de Paris consola un maître de théologie . . . . .	19
X. — De la dispute qu'un chevalier eut au monastère de Cluny avec un juif . . . . .	21
XI. — D'un saint cordelier que le roi rencontra au château d'Hyères, et du sermon qu'il fit sur les devoirs des princes. . .	23
XII. — Comment saint Louis rendait la justice. . . . .	24
XIII. — Comment les prélats de France vinrent entretenir saint Louis des excommuniés, et ce que le roi leur répondit. . .	27
XIV. — De la loyauté du saint roi. . . . .	28

XV. — Commencement de la seconde partie. De la naissance et du couronnement de saint Louis. . . . .	30
XVI. — Comment les barons de France se rebellèrent contre la mère du roi, et comment le comte de Bretagne dut demander merci. . . . .	31
XVII. — De Richard d'Angleterre qui fut la terreur des Sarrasins, et d'Alix de Champagne, reine de Chypre. . . . .	33
XVIII. — Comment fut rompu le mariage de Thibaut et d'Yolande de Bretagne, et comment les barons attaquèrent le comte de Champagne. . . . .	34
XIX. — Comment Simon défendit Troyes contre les barons et comment la paix fut faite entre le comte de Champagne et la reine de Chypre. . . . .	37
XX. — Du comte Henri le Large et de ses frères, et de l'aventure qui arriva à Ertaud de Nogent. . . . .	39
XXI. — De la grande cour qui fut tenue par le saint roi à Saumur en Anjou, l'an 1241. . . . .	41
XXII. — Comment les gens du roi d'Angleterre et du comte de la Marche se rencontrèrent à Taillebourg avec ceux de saint Louis, et de la bataille qui s'ensuivit . . . . .	43
XXIII. — Comment le comte de la Marche se soumit au roi. . . . .	45
XXIV. — Comment saint Louis, ayant recouvré la santé après une grave maladie, requit qu'on lui donnât la croix. . . . .	47
XXV. — Comment, l'an 1248, pendant les fêtes de Pâques, je me décidai à faire le pèlerinage d'outre-mer . . . . .	48
XXVI. — Comment un clerc tua trois sergents du Châtelet et partit outre-mer par la volonté du roi . . . . .	50
XXVII. — Comment je reçus l'écharpe et le bourdon et quittai mon château, déchaux et vêtu de laine . . . . .	52
XXVIII. — Comment les pèlerins s'embarquèrent pour la Terre Sainte et de la montagne qu'ils aperçurent sur les côtes de Barbarie. . . . .	54
XXIX. — Comment les messagers du grand Khan des Tartares furent reçus en Chypre, et comment je fus pourvu de huit cents livres par le saint roi . . . . .	56
XXX. — Comment l'impératrice de Constantinople arriva à Baphe, et comment je lui envoyai une tiretaine et une fourrure de vair. . . . .	58
XXXI. — Du soudan d'Iconium, du roi d'Arménie et du soudan de Babylone . . . . .	60

XXXII. — Comment, à la Pentecôte, l'an 1429, la flotte des pèlerins leva l'ancre à Chypre et fit voile pour l'Égypte . . .	62
XXXIII. — Comment les chevaliers se préparèrent à débarquer à Damiette. . . . .	64
XXXIV. — Comment aborda la galée du comte de Jaffa au bruit des tambours et des cors sarrasinois . . . . .	66
XXXV. — Comment saint Louis aborda à la nage, et comment, ayant appris la mort du soudan, il prit possession de Damiette . . . . .	68
XXXVI. — D'un pr <sup>o</sup> d'homme qui blâma le roi de ne pas suivre une ancienne coutume, et comment les croisés se livrèrent à de grands désordres . . . . .	70
XXXVII. — Comment monseigneur Gauthier d'Autrèche sortit de son pavillon et fut tué par les Sarrasins. . . . .	72
XXXVIII. — Comment le camp fut protégé par des fossés contre les attaques des Sarrasins. . . . .	75
XXXIX. — Comment l'armée se mit en marche vers Babylone d'Égypte. . . . .	78
XL. — Du Nil qui vient du Paradis terrestre et des merveilleuses choses qu'on voit sur ses bords . . . . .	80
XLI. — Comment le roi fit construire sur le fleuve une chaussée et des galeries couvertes appelées chats-châteaux . . .	83
XLII. — De Scecedin, grand capitaine de la païennie, et comment il fut déconfit par le roi de Sicile. . . . .	86
XLIII. — Comment le feu grégeois fut lancé sur les chats-châteaux . . . . .	88
XLIV. — Comment nous fûmes en grand péril du fait de l'incendie des chats et du tir des engins sarrasinois. . . .	90
XLV. — Comment nous passâmes le fleuve à gué, et comment fut tué le comte d'Artois. . . . .	93
XLVI. — Comment une troupe de Turcs me fit un mauvais parti, et comment je fus sauvé par le comte d'Anjou . . .	96
XLVII. — Comment le bataillon du roi attaqua les Sarrasins. . . . .	99
XLVIII. — Comment nous fûmes refoulés sur le fleuve, et comment je défendis un ponceau. . . . .	102
XLIX. — Comment je fis un écu d'un gamboison d'étoupes, et du propos que me tint le bon comte de Soissons au fort de la bataille . . . . .	104

L. — Comment les Sarrasins furent vaincus, et comment leur camp fut pillé par les Bédouins . . . . .	105
LI. — Des Bédouins et de leur manière de vivre. . . . .	108
LII. — Comment les Turcs nous attaquèrent de nuit, et d'un prêtre qui déconfit huit Sarrasins. . . . .	110
LIII. — Comment le chef Sarrasin vint, sur un petit roncín, examiner la disposition de notre armée. . . . .	113
LIV. — Comment commença la bataille du premier vendredi de Carême . . . . .	115
LV. — Des grands faits de chevalerie de Gautier de la Horgne et du seigneur de Brancion . . . . .	117
LVI. — De ceux de la Halca ou mamelucks du soudan . . . . .	120
LVII. — Comment les émirs délibérèrent de tuer le nouveau soudan. . . . .	123
LVIII. — Comment une horrible épidémie se répandit, avec la famine, dans le camp des Croisés . . . . .	124
LIX. — Comment, la vigile de Carême-prenant, six chevaliers rirent à un enterrement, et comment ils furent punis de leur impiété. . . . .	126
LX. — Comment j'attrapai une double fièvre tierce et la maladie de l'armée . . . . .	128
LXI. — Comment fut tentée une retraite par terre et par eau. . . . .	130
LXII. — Comment le roi fut fait prisonnier, et comment les Sarrasins violèrent la trêve . . . . .	131
LXIII. — Comment nos mariniers furent bloqués dans une anse par un vent contraire. . . . .	133
LXIV. — Comment je me rendis prisonnier, et comment un Sarrasin me fit passer pour un cousin du roi . . . . .	136
LXV. — Comment j'eus une entrevue avec l'amiral des galées et comment les malades furent massacrés. . . . .	138
LXVI. — Du traitement qui fut infligé aux prisonniers à Mansourah . . . . .	141
LXVII. — Comment le saint roi fut menacé des bernicles, et du traité qu'il fit avec les Sarrasins. . . . .	144
LXVIII. — Comment les prisonniers furent mis dans quatre galées et conduits au camp du soudan . . . . .	147
LXIX. — Comment les émirs firent assassiner le soudan par les Mamelucks . . . . .	148

LXX. — Comment la vie des prisonniers fut de nouveau menacée, et de l'accord qui fut pris entre le roi et les émirs . . . . .	151
LXXI. — Comment furent formulés les serments des émirs et du roi . . . . .	153
LXXII. — Comment la ville de Damiette fut rendue aux Sarrasins. . . . .	156
LXXIII. — Comment, sur l'avis d'un émir, nous faillimes de nouveau être massacrés . . . . .	158
LXXIV. — Comment les Sarrasins nous firent sortir de prison et nous donnèrent à manger des beignets de fromage. . . . .	160
LXXV. — Comment fut payée la rançon exigée par les Sarrasins, et comment je mis à contribution le trésor des Templiers. . . . .	162
LXXVI. — Comment le saint roi s'acquitta du paiement, et comment il fit rendre dix mille livres que son conseil avait comptées en moins . . . . .	164
LXXVII. — De Gaucher de Châtillon, d'un évêque martyr et d'un chrétien renié qui fit un présent au roi de France. . . . .	166
LXXVIII. — Des souffrances de la reine Marguerite à Damiette . . . . .	169
LXXIX. — Comment nous nous embarquâmes pour Saint-Jean d'Acre, et comment le roi se fâcha contre le comte d'Anjou parce qu'il jouait aux tables. . . . .	171
LXXX. — Des grandes tribulations que je souffris en Acre . . . . .	173
LXXXI. — De l'écuyer Guillemain qui fut larron fort courtois, et du comte de Poitiers qui fut beau joueur et libéral . . . . .	177
LXXXII. — Comment le roi délibéra avec ses barons de son retour en France . . . . .	179
LXXXIII. — Comment Monseigneur Gui Mauvoisin conseilla le départ, et comment le sire de Joinville s'y opposa. . . . .	180
LXXXIV. — Comment j'eus avec le roi un entretien secret au sujet de l'avis que j'avais soutenu, et comment les chevaliers du conseil m'appelèrent poulain. . . . .	183
LXXXV. — Comment le roi résolut de demeurer en Terre Sainte . . . . .	185
LXXXVI. — Comment je fus retenu aux gages du roi. . . . .	187
LXXXVII. — Comment les frères du roi s'embarquèrent pour la France, et du propos que tint à frère Yves le Breton une vieille femme d'Acre. . . . .	189

LXXXVIII. — De Jean l'Ermin, fabricant d'armes du roi . . . . .	191
LXXXIX. — Comment le roi reçut l'ambassade du Vieux de la Montagne . . . . .	193
XC. — Comment le Vieux de la Montagne envoya au roi un anneau d'or et divers joyaux de cristal, et comment le roi chargea frère Yves de lui remettre ses présents . . . . .	197
XCI. — De la réponse que le roi fit au soudan de Damas au sujet du meurtre du soudan de Babylone . . . . .	200
XCII. — Comment le roi engagea quarante chevaliers champenois revenus d'Égypte, et des réclamations qu'il adressa aux émirs. . . . .	201
XCIII. — Comment les Tartares choisirent un roi pour s'affranchir de la sujétion du Prêtre Jean et de l'empereur de Perse. . . . .	203
XCIV. — Comment les Tartares déconfirent le Prêtre Jean, et de la vision merveilleuse qu'eut un de leurs princes. . . . .	207
XCV. — Comment les Tartares vivent de lait de jument et de chair salée. et comment le roi se repentit d'avoir envoyé un message à leur roi. . . . .	210
XCVI. — Comment des chevaliers arrivèrent de Norvège et se prirent à chasser aux lions . . . . .	214
XCVII. — De ce que Monseigneur Philippe de Toucy raconta des funérailles d'un chevalier Commain . . . . .	215
XCVIII. — Comment à Césarée le roi prit un nouvel engagement avec moi, et de la manière de vivre que j'adoptai outre-mer. . . . .	217
XCIX. — De quelques jugements que le roi rendit à Césarée. . . . .	220
C. — Comment nous fîmes alliance avec les émirs d'Égypte, et comment le roi fortifia Jaffa. . . . .	224
CI. — Comment le roi arma chevalier le jeune prince d'Antioche, et de trois ménétriers de la Grande Arménie . . . . .	226
CII. — Comment le comte de Brienne fut fait prisonnier par l'empereur de Perse. . . . .	228
CIII. — Comment le soudan de la Chamelle détruisit l'armée de l'empereur de Perse, et comment les émirs d'Égypte firent la paix avec le soudan de Damas. . . . .	232
CIV. — D'un sergent du roi qui vola deux chevaux et qui fut englouti avec eux dans une vieille citerne. . . . .	234

CV. — Comment j'allai au secours du maître des arbalétriers, près de Jaffa . . . . .	235
CVI. — Comment un chevalier de Gênes nommé Jean Le Grand défit trois Turcs devant Acre . . . . .	237
CVII. — Comment les Sarrasins mirent à sac le bourg de Sayette. . . . .	239
CVIII. — Comment on déconseilla au roi de faire le pèlerinage de Jérusalem . . . . .	241
CIX. — De Hugues III, duc de Bourgogne, et des dépenses que le saint roi fit à Jaffa. . . . .	243
CX. — Comment le saint roi partit pour Sayette, et comment il reçut la visite d'une troupe de pèlerins venus de la Grande Arménie . . . . .	244
CXI. — Comment le roi délibéra d'aller prendre la cité de Bélinas. . . . .	247
CXII. — De la périlleuse aventure qui nous arriva au château de Subeibe, dans les montagnes du Liban. . . . .	251
CXIII. — Comment le saint roi fit enterrer les chrétiens massacrés à Sayette . . . . .	254
CXIV. — Comment les Tartares prirent Bagdad, et comment le calife fut enfermé dans une cage de fer. . . . .	255
CXV. — D'un clerc qui voulait donner au roi la patène à baiser et que je pris pour un Assassin . . . . .	258
CXVI. — Comment arrivèrent à Sayette des envoyés du seigneur de Trébisonde . . . . .	259
CXVII. — D'un pauvre chevalier et de ses quatre fils. . . . .	261
CXVIII. — Comment j'allai à Notre-Dame de Tortose, et comment la reine s'agenouilla devant des camelins, croyant que ce fût des reliques . . . . .	262
CXIX. — Comment le roi apprit la mort de Madame sa mère, et comment la reine Blanche traitait avec dureté la reine Marguerite . . . . .	264
CXX. — Comment le roi décida son retour en France, et d'une prophétie du légat, touchant la cité d'Acre. . . . .	267
CXXI. — Comment nous vinmes de Sayette en Acre, et comment la veille de la Saint-Marc nous fîmes voile pour la France . . . . .	269
CXXII. — Comment devant l'île de Chypre la nef du roi heurta contre un banc de sable. . . . .	270

CXXIII. — Comment le roi consulta les maîtres nautonniers et refusa de descendre de son vaisseau. . . . .	273
CXXIV. — Comment nous tombâmes dans un nouveau péril, et du vœu que fit la reine à Monseigneur Saint-Nicolas de Varangeville . . . . .	276
CXXV. — Comment, selon le saint roi, il faut tirer parti des menaces de Dieu . . . . .	278
CXXVI. — Comment dans l'île de Lampedouse un marinier abandonna ses compagnons pour se faire ermite . . . . .	279
CXXVII. — Comment la glotonnerie de six bourgeois de Paris nous retint huit bonnes journées devant l'île de Pantalaria . . . . .	282
CXXVIII. — Comment une béguine mit le feu par mégarde à la chambre de la reine . . . . .	284
CXXIX. — Comment Notre-Dame de Vauvert empêcha par miracle un écuyer de se noyer. . . . .	286
CXXX. — Comment le roi hésita à débarquer au port d'Hyères . . . . .	288
CXXXI. — Des deux palefrois de l'abbé de Cluny, et du conseil que je donnai au roi à leur sujet. . . . .	289
CXXXII. — Comment frère Hugues, cordelier, parla des gens de religion devant le roi. . . . .	290
CXXXIII. — Comment le roi Philippe-Auguste apprit à saint Louis à traiter les bons et les mauvais serveurs. . . . .	293
CXXXIV. — Comment je pris congé du roi à Beaucaire, et du mariage d'Isabelle de France et de Thibaut II, roi de Navarre. . . . .	294
CXXXV. — Comment le roi vécut dévotement à son retour d'outre-mer. . . . .	295
CXXXVI. — Du différend que j'eus avec l'évêque de Châlons au sujet de Saint-Urbain, et comment le roi me bailla la garde de cette abbaye. . . . .	298
CXXXVII. — De l'amour du saint roi pour la paix. . . . .	301
CXXXVIII. — D'un orfèvre de Césarée qui fut mis à l'échelle pour avoir blasphémé. . . . .	304
CXXXIX. — Comment le saint roi élevait ses enfants, et de ses scrupules dans la collation des bénéfices. . . . .	305
CXL. — Des établissements du saint roi concernant les bail-lis, prévôts et maires du royaume . . . . .	308

CXLI. — Comment la prévôté de Paris fut réformée, et comment le roi y nomma Étienne Boileau . . . . .	314
CXLII. — Des aumônes et des fondations du saint roi . . .	316
CXLIII. — Comment le saint roi pourvut le Carmel, les frères de Saint-Augustin, les Sacs et les Blancs-Manteaux.	319
CXLIV. — Comment le roi se croisa une seconde fois . . .	320
CXLV. — Comment le saint roi tomba malade à Tunis, et des enseignements qu'il laissa à son fils . . . . .	323
CXLVI. — Comment le saint roi reçut l'extrême-onction et rendit l'esprit . . . . .	327
CXLVII. — Comment le saint roi fut mis au nombre des Confesseurs de l'Eglise . . . . .	330
CXLVIII. — Comment je vis le saint roi en songe, et comment je lui élevai un autel dans ma chapelle de Joinville .	332
NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS. . . . .	335

---



- 17

CE LIVRE, LE  
DOUZIÈME DE  
LA COLLECTION  
"LE LIVRE CA-  
THOLIQUE", A  
ÉTÉ ÉTABLI PAR

PAUL MORISSE. IL A ÉTÉ TIRÉ A MILLE SEPT  
CENT VINGT EXEMPLAIRES, TOUS NUMÉROTÉS,  
SOIT : 70 SUR VIEUX JAPON A LA FORME (DONT  
7 HORS COMMERCE), NUMÉROTÉS DE 1 A 63 ET  
DE 64 A 70 ET 1650 SUR VÉLIN TEINTÉ DES  
MANUFACTURES DE RIVES (DONT 150 HORS COM-  
MERCE), NUMÉ-  
ROTÉS DE 71 A  
1570 ET DE 1571  
A 1720 ET ACHÉ-  
VÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRES-  
SES DE P. HÉRIS-  
SEY, D'ÉVREUX,  
LE QUINZE JAN-  
VIER MCMXXII.  
LES ILLUSTRA-  
TIONS ONT ÉTÉ  
DESSINÉES ET  
GRAVÉES SUR  
BOIS PAR MADA-  
ME S. LEWITSKA







EEV

1365

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

